
3 1761 07474834 4





Aux Colonies

IMPRESSIONS ET OPINIONS

A LA [...] LIBRAIRIE

Annuaire du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française. 1910. Notices géographiques, historiques, économiques sur chaque colonie, accompagnées de 10 grandes cartes en couleurs; 10 plans, un fort volume in-8°. Prix net. . . . . **6 fr.**

Notre Œuvre coloniale, par MESSIMY, député de la Seine, accompagné de tableaux, graphiques, statistiques, etc., 1910, un fort vol. in-18 . . . . **5 fr.**

Les Origines de l'Afrique occidentale. **Histoire du Sénégal du XVe siècle à 1870**, par P. CULTRU, maître de conférences à la Sorbonne. — 1910. 1 vol. in-8°. . . . . **7 fr. 50**

L'Œuvre de la Troisième République en Afrique occidentale. **L'expansion française et la formation territoriale**, par A. TERRIER, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, et Ch. MOUREY, chef de section à l'Office colonial. — 1910. 1 vol. in-8° avec figures et cartes . . . . **7 fr. 50**

L'Œuvre de la Troisième République en Afrique occidentale. **L'organisation administrative et la vie économique**, par G. FRANÇOIS, délégué du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, et M. OLIVIER, délégué-adjoint du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. — 1911. 1 vol. in-8° avec figures et cartes . . . . **7 fr. 50**

Le Guide des Carrières coloniales, par G. FRANÇOIS. Memento complet des carrières administratives coloniales (conditions d'admission, d'avancement, soldes, séjours, congés, passages, retraites, etc.). — 1908. In-18 . . . . **3 fr. 50**

Manuel de Législation Coloniale, par G. FRANÇOIS et ROUGET; accompagné de 16 tableaux synoptiques résumés et de 14 cartes dressées par M. MEUNIER, cartographe au Ministère des Colonies.— 1909. Un vol. grand in-18 de 400 pages. . . . . **6 fr.**

Le Budget Local des Colonies, par G. FRANÇOIS, sous-chef au Ministère des Colonies, préface de M. LUCIEN HUBERT, député. 3e édition, revue et augmentée, ouvrage honoré d'une souscription du Ministère des Colonies. — 1908. Un volume in-8° de 330 pages . . . . **6 fr.**

L'Ancien Royaume du Dahomey. Mœurs, Religion, Histoire, par A. LE HÉRISSÉ, administrateur des Colonies. — 1911. Un fort vol. in-8° avec figures et cartes. . . . . **12 fr.**

NOTICES

Publiées par le Gouvernement de l'Afrique Occidentale Française

A L'OCCASION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

La Guinée, p. M. F. Rouget, *épuisé*
Le Haut Sénégal et Niger, *épuisé*
Les Chemins de fer en Afrique Occidentale Française:
- I. — *Dakar à Saint-Louis* *épuisé*
- II. — *Haut Sénégal : De Kayes au Niger* . **3 fr. 50**
- III. — *Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey* . **3 fr. 50**

La Côte d'Ivoire. . **7 fr. 50**
Le Dahomey . . . **7 fr. 50**
Les Postes et Télégraphes **3 fr. 50**
L'Enseignement, par M. Lemée **2 fr. »**
Service médical au Haut Sénégal et Niger . . **1 fr. »**
Service météorologique **1 fr. »**
Le Sénégal, par M. M. Olivier **7 fr. 50**
L'Afrique Occidentale Française, par M. G. François. **7 fr. 50**
La Mauritanie. . . **3 fr. 50**
L'Assistance médicale Indigène . . . . . . **1 fr. 50**

Toutes ces notices (format in-8 raisin) sont accompagnées de nombreuses reproductions photographiques.

Aux Colonies

IMPRESSIONS ET OPINIONS

PAR

Ch. HOARAU-DESRUISSEAUX

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES COLONIES

PARIS

ÉMILE LAROSE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

11, Rue Victor Cousin, 11

1911



AUX COLONIES

IMPRESSIONS ET OPINIONS

CHAPITRE PREMIER

Avant-propos

Voici en quelques mots la genèse de ce livre. Les obligations de ma carrière m'avaient fait visiter fréquemment nos colonies françaises disséminées, comme on le sait, aux quatre coins du globe. Or quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu, a dit La Fontaine. A chacun de mes retours en France, quand je faisais, en famille et dans l'intimité de quelques amis, le récit de mes voyages : « — Pourquoi, me disait-on, n'écrivez-vous et ne publiez-vous pas cela ? — Mais, objectais-je, parce que cela n'intéresserait guère le public : ce qui fait pour vous l'intérêt de ces récits, c'est que j'y suis mêlé et que vous me connaissez ; mais le public, lui, ne me connaît pas, je lui suis complètement indifférent. — Du tout, du tout, me répliquait-on ; chacun aujourd'hui en France s'intéresse de plus en plus aux choses coloniales ; et le public lira avec d'autant plus de curiosité vos impressions de voyage, qu'il verra comme nous qu'elles ont été ressenties réellement, et qu'il trouvera dans votre livre la note vraie, celle qui résulte des choses vues

et vécues. Trop d'auteurs ont parlé de nos colonies sans les connaître, sans même quelquefois s'être donné la peine d'aller les étudier sur place. C'est un reproche auquel vous échappez ; on ne pourra pas vous contester votre compétence, etc. »

Tels étaient les arguments que m'opposaient aimablement mes proches et mes amis. Certes, je veux bien reconnaître, sans craindre d'être taxé d'excessive fatuité, que je puis parler avec quelque compétence des choses coloniales. J'ai rapporté de mes nombreux voyages une ample moisson d'observations de toute nature. Dans tous les cas, les tableaux que j'esquisserai ne seront pas peints de chic comme ces toiles où des artistes soi-disant orientalistes, mais qui n'ont jamais quitté Montmartre, brossent des scènes de mirage dans le désert, des couchers de soleil sur le Nil, des caravanes de chameaux ou des danses de bayadères.

Je me suis donc laissé convaincre, et, sur les instances de mon entourage, j'ai écrit ces « impressions et souvenirs ». Çà et là, j'ai exprimé quelques « opinions » : quand on a beaucoup vu, on n'a pas seulement pu beaucoup retenir ; on a pu aussi comparer, et par conséquent juger.

J'ai visité toutes nos colonies, à peu d'exceptions près ; j'ai même séjourné à diverses reprises dans plusieurs d'entre elles : à la Réunion, aux Comores, à Madagascar, dans l'Inde, en Indo-Chine, au Sénégal, au Soudan, en Guinée, au Gabon, à la Guyane française. Mais pour parler de toutes les questions traitées dans ce livre, je ne me suis pas fié uniquement à ma mémoire, j'ai utilisé aussi des notes prises sur place et rapportées de ces pays lointains.

Toutefois, ma prétention serait grande de croire que

dans mes récits de voyage, j'ai réussi à donner la note vraie absolue. Cette note n'existe pas en matière d'impressions et d'opinions. Il y a diverses façons de regarder le monde. Nous percevons les objets tels qu'ils se montrent à nous, c'est-à-dire tels que nos sens, notre imagination, notre état d'âme du moment nous les font paraître. En d'autres termes, chacun de nous voit avec ses yeux. Or il est certain que notre œil voit autrement que celui du voisin. C'est ainsi que deux peintres, reproduisant le même modèle, le traitent de façon très différente. Tous deux cependant sont également sincères. Deux témoins, même quand la scène à laquelle ils ont assisté est toute récente, se contredisent souvent en la racontant. Quant aux voyageurs, on peut dire de leurs récits ce qu'on a dit des diagnostics des médecins: ils ne sont jamais d'accord.

En voici un exemple entre mille:

En octobre et en novembre 1890, je fis une traversée extraordinairement belle à bord d'un paquebot des Messageries Maritimes qui me transportait en Indo-Chine. Au départ de Marseille, nous avions un premier tableau admirable que nous offrait la côte ensoleillée de la Provence; puis nous pûmes nous extasier devant le détroit de Bonifacio, avec ses îlots gracieux et ses flots bleus encadrés, d'un côté, par la Corse et ses montagnes et, de l'autre, par la Sardaigne; puis, ce fut le détroit de Messine toujours merveilleux, avec, à droite, la Sicile verdoyante et son volcan l'Etna dont le sommet fumant se dressait au-dessus des nuages, et, à gauche, les côtes de l'Italie méridionale; puis, la cité cosmopolite de Port-Saïd où tous les types et tous les costumes sont réunis; un peu plus loin, le golfe de Suez dominé, à l'est et à l'ouest, de montagnes de roches nues teintes des

plus vives couleurs; puis Aden, qu'un voyageur, M. Henri Mager, décrit ainsi : « triste pays de lave, sans herbe et sans eau, sous un soleil torride, où les oiseaux et les insectes ne trouvent même pas à vivre »; et enfin nous arrivâmes à Ceylan, ce bouquet de verdure émergeant de la mer, Ceylan, l'île fortunée où la légende bouddhique a placé le paradis terrestre.

Eh bien! après avoir vu passer sous ses yeux toutes ces merveilles, un artiste célèbre, qui était passager comme moi à bord du paquebot et qui allait avec sa famille visiter l'Inde et Ceylan, M. Aimé Morot, le peintre bien connu, ancien prix de Rome, déclarait que c'était à l'escale d'Aden qu'il avait eu le plus à admirer.

Et ce jugement, tout paradoxal qu'il paraisse, ne doit pas étonner. Cet artiste avait vu avec d'autres yeux que nous. L'impression la plus forte, la plus vive, la plus profonde, lui avait été donnée, au cours du voyage, par Aden, cette beauté sauvage et effrayante, ce promontoire en quelque sorte vomi par l'enfer, avec ses montagnes sans végétation, aux sommets déchiquetés, aux flancs abrupts et hérissés de canons, et avec ses Somalis demi-nus, aux cheveux laineux, aux muscles saillants sous une peau bronzée, vraies statues vivantes se mouvant au soleil.

Après des divergences d'opinion aussi tranchées et constatées même chez les plus illustres voyageurs, on est bien forcé de se montrer modeste et de n'être pas trop absolu dans ses récits de voyage. Il faut s'attendre à trouver soi-même des contradicteurs. Mais au moins faut-il que ceux-ci, quand ils parlent de colonies, offrent quelque garantie de compétence coloniale. Or pour juger les colonies, exposer exactement leur situation, interpréter leurs desiderata et les véri-

tables sentiments de leurs populations, la première condition à remplir n'est-elle pas d'avoir visité soi-même les colonies ?

C'est ce que j'ai fait ; j'ai traduit ce que j'avais vu, j'ai rapporté ce que j'avais constaté. A la méthode des peintres orientalistes de Montmartre dont j'ai parlé plus haut, j'ai préféré celle des Decamps, des Marilhat, des Delacroix, des Horace Vernet, des Fromentin, des Henri Regnault et autres maîtres qui ne peignaient pas de chic leurs scènes orientales, mais se donnaient la peine d'aller chercher leurs impressions de lumière sur place, au Maroc, en Algérie, en Egypte, en Turquie et dans l'Asie Mineure.

Comme plan de ce livre, je me suis borné à séparer en chapitres distincts les divers sujets que j'avais à traiter, sans m'astreindre à les relier entre eux par de fastidieuses transitions. J'ai réuni tout ce que j'ai pu recueillir de coutumes curieuses, de traditions, de contes et légendes populaires des aborigènes de nos différentes colonies : le folklore de ces peuples jeunes, encore enfants pour la plupart, m'a toujours passionné. De même, les animaux m'ont toujours intéressé : je leur ai fait une large place dans ce volume. Enfin j'ai voulu que l'expérience que j'ai acquise au cours de ma carrière coloniale pût être utile à la cause des colonies, et cette cause, je la plaide ici avec tout mon cœur et toute ma conviction. Puissé-je avoir réussi à faire passer dans l'âme du lecteur un peu de ma foi ardente dans la légitimité des droits de nos colonies ! Ces droits ont été trop méconnus, trop sacrifiés. Les colonies sont les filles de la mère patrie : c'est donc en filles qu'elles devraient toujours être traitées par la métropole.

CHAPITRE II

Il faut voyager

Quand on est jeune il faut voir du pays, car c'est surtout en voyageant qu'on s'instruit et qu'on se forme.

Dans l'antiquité où tout déplacement était si difficile, on considérait déjà les voyages comme le complément nécessaire de toute instruction solide, de toute éducation soignée.

De nos jours, les découvertes de la locomotive et des grands paquebots, rendus de jour en jour plus rapides, sont venues encore faciliter les déplacements en diminuant leur durée et en réduisant leurs frais.

Dans ces conditions, si les voyages sont vraiment, comme on l'a dit, l'école de la jeunesse, s'ils relèvent les énergies, s'ils sont enfin le complément de toute bonne éducation, ne devraient-ils pas être regardés comme obligatoires pour tout fils de famille riche ou aisée qui veut s'instruire ou tout simplement se distraire d'une façon intelligente ?

La visite de nos colonies vieilles ou nouvelles serait féconde en enseignements de toutes sortes. On y peut voir les races les plus diverses, à toutes les phases de l'évolution de l'humanité. Les races inférieures contemporaines représentent d'une manière générale l'humanité primitive, de sorte que les non civilisés de notre époque sont des retardataires à divers degrés de l'évolution humaine. Celle-ci étant

sensiblement la même chez tous les peuples, il suffit de nous déplacer dans l'espace pour assister à l'évolution du temps et voir revivre sous nos yeux les formes sociales du passé.

On peut faire alors de l'ethnologie presque sans s'en douter. Ainsi, en ce qui me concerne, la première fois que j'ai vu les Maures du Sénégal, leur type, leurs attitudes, leurs vêtements, le harnachement de leurs chameaux et de leurs ânes, j'ai été tellement frappé par leur ressemblance avec les anciens Hébreux, tels du moins que les peintres nous les représentent, que je n'hésitai pas à les placer dans le même groupe ethnique.

De même, les Malais de Singapour m'ont absolument rappelé les Hovas que j'avais observés précédemment à Madagascar : même type, mêmes attitudes, même coiffure sous le même chapeau de paille tressée, même pagne blanc dans lequel ils se drapent, comme jadis les Romains dans leur toge. Il est impossible, après ces constatations, de douter de l'origine malaise des Hovas de la grande île malgache.

Les peuplades primitives deviennent de plus en plus rares : si elles ne disparaissent pas complètement, elles sont transformées et absorbées par les peuples plus avancés en civilisation. C'est le phénomène que nous pouvons observer ici même, en France, dans les anciennes provinces où les vieilles traditions, les usages, les costumes locaux des habitants se modifient peu à peu sous la poussée des idées nouvelles et des modes importées par les étrangers, par les journaux, les chemins de fer et autres instruments du progrès moderne. Dans un demi-siècle, les derniers bonnets des Bretonnes et des Basquaises auront disparu, ainsi que la plupart des coutumes locales d'antan.

D'autre part, nous aurions peut-être beaucoup à apprendre aux colonies de certains de ces sauvages que l'on a tort de considérer en bloc comme absolument grossiers et barbares. Chez beaucoup d'entre eux, nous trouvons le culte si beau, si admirable, des ancêtres, culte qui est un des meilleurs fondements de la famille, en même temps qu'il est lié au culte de la patrie, et à la croyance d'une vie au delà de la tombe.

Dans un autre ordre d'idées et par ce temps de dépopulation inquiétante, que de Français apprendraient, à l'école de ces sauvages des colonies, le devoir qui leur incombe de se marier jeunes et de perpétuer la famille [1] !

J'ai lu qu'autrefois, dans les montagnes de la Creuse, un propriétaire, quand il lui naissait un enfant, plantait quelques centaines de sapins. Excellente coutume qu'on n'aurait pas dû laisser tomber en désuétude ! Mais chez certaines peuplades indigènes de nos colonies, on la pratique encore, et tout Soussou de la Guinée française a son arbre, un arbre utile et précieux, un kolatier, que son père a planté pour lui le jour de sa naissance. S'imagine-t-on le bien qui résulterait pour tous en France, si nous empruntions aux nègres Soussous cette coutume si louable de planter chez nous un arbre fruitier, un arbre précieux à la naissance de chaque enfant ?

1. L'importance capitale attachée au culte des ancêtres impose cette règle que chaque famille doit se perpétuer à jamais. Les morts ont besoin que leur descendance ne s'éteigne pas, car cette extinction causerait la ruine du culte de cette famille Dès lors le célibat est sévèrement blâmé, puni même chez certains peuples. Ces idées, qui étaient communes aux Grecs, aux Latins, aux Hébreux, le sont encore aux Hindous, aux Annamites, aux Chinois, et à beaucoup de peuples de l'Afrique et de l'Océanie.

En voyageant, on sent la vanité et l'absurdité de la plupart des conventions et usages de la société où l'on a vécu auparavant. A longue distance, on juge sainement les vaines et basses agitations de la politique ; on perd l'esprit sectaire qu'on avait en France. Paul Bert, au Tonkin, allait à la messe : il avait compris là-bas combien Gambetta était dans le vrai quand il disait que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation. Il avait constaté aussi que « catholique », aux colonies était synonyme de Français, comme « protestant » signifiait Anglais. En France même, on ne peut pas bien se rendre compte de cela.

Enfin, écrit Jules Lemaître dans ses *Opinions à répandre*, « quand on vit en contact avec des races inférieures, on conçoit des doutes sur la vérité de cette philosophie abstraite qui fut chère à la Révolution et à laquelle nous devons le suffrage universel : mais si l'on n'a pas mauvais cœur, on traite d'autant mieux ces frères inachevés, noirs ou jaunes, et l'on s'aperçoit que les offices de fraternité et de bonté se peuvent exercer beaucoup plus efficacement envers des « inférieurs » publiquement reconnus tels, qu'envers les douteux « égaux » que crée chez nous la fiction de la loi. »

Il faut donc voyager, surtout quand on est jeune. Mais, de même qu'il y a fagots et fagots, il y a voyages et voyages. Il faut savoir voyager. Les Anglais se croient les premiers touristes du monde. Quelques-uns peut-être justifient cette prétention, mais combien en voyons-nous qui parcourent les villes et les musées le nez plongé dans un Baedeker ! On ne voit rien quand on tient un livre, même pour ne le regarder que de temps en temps. Toutes leurs impressions, ils les ont donc puisées dans leur Baedeker ; par eux-

mêmes ils n'ont rien observé. C'est l'histoire de la « Souris voyageuse » racontée dans la charmante fable suivante du poète créole, Etienne Azéma, de l'île Bourbon.

La Souris voyageuse

On m'a conté qu'une Souris,
A tête folle et vagabonde,
Lasse de vivre en son pays,
Résolut de courir le monde.
Près des flots était son logis.
Un jour, voyant de sa fenêtre,
Je voulais dire de son trou,
Maint et maint vaisseau disparaître
Et s'en aller je ne sais où,
Dans un des ballots que l'on charge
Cette friponne se blottit,
Grimpe au navire, et prend le large.
Adieu sa case ! adieu son lit !
Mais elle, en dépit des orages,
Malgré les roulis et le vent,
Faisait route, se réservant
D'observer les pays, les peuples, leurs usages,
Et de venir après raconter ses voyages :
Le sage Ulysse en fit autant.
L'*Argo* qui portait l'héroïne
A Madère touche d'abord,
Double le Cap d'Afrique ; et puis, virant de bord,
Dans la mer des Indes chemine,
Explore le Bengale et visite maint port,
Maint comptoir, vend, brocante, achète ;
Et retourne au lieu du départ.
Plus de danger, plus de tempête.
Notre Souris, d'un air gaillard,
Débarque enfin ; vers ses pénates

Elle se dirige sans retard
Et n'a pas assez de ses pattes
Pour embrasser ses sœurs, qui toutes accouraient
Pour entendre ses aventures.
Les curieuses l'entouraient,
Et ne revenaient pas des brillantes peintures
Qu'elle leur faisait à plaisir.
Ayant fini son odyssée,
Une d'elles lui dit : « — Vous contez à ravir,
Et m'avez fort intéressée.
Mais dans tous ces pays, il n'est donc point de chats ?
— Que dites-vous ? ma sœur ; cette race ennemie
Fourmille dans tous les climats.
— Eh ! comment osiez-vous, ma mie,
Sur la grève vous présenter ?
— En personne prudente et sage,
Dans un trou du vaisseau j'eus soin de me gîter,
Et n'en sortis jamais. Je tiens de l'équipage
Ce que je viens de raconter. »

Ainsi fait maint conteur d'histoires,
Qui voyage sans voir, d'aucun fait n'est témoin,
Et sur la foi d'autrui compose ses mémoires.
A beau mentir qui vient de loin.

Il importe donc, quand on voyage, de faire soi-même ses observations. C'est à cette condition que les voyages peuvent vraiment avoir de l'utilité ; c'est à cette condition qu'on peut élargir ses connaissances, réformer ses idées, tremper son caractère et accroître sa valeur personnelle. « Les petites localités font les petites gens », dit-on couramment : pour avoir l'esprit plus large, élargissons notre horizon.

« Autrefois, lit-on dans *la France hors de France* de M. Piollet, pour qu'un ouvrier de métier devînt un maître, il ne lui suffisait pas d'un apprentissage

soigné. Il lui fallait encore « faire son tour de France » afin de développer les connaissances acquises dans son village, de comparer les diverses méthodes de travail et d'apprendre de nouveaux procédés. »

Et aujourd'hui, n'est-ce pas de la même manière qu'on étudie les arts et les sciences ? On ne se contente pas de rester chez soi, eût-on à sa disposition les meilleurs maîtres du monde. Il faut aller à Paris, à l'étranger. L'artiste, peintre ou sculpteur, le savant, le linguiste, l'helléniste, l'historien ont pour première ambition d'être envoyés à l'école de Rome, ou à celle d'Athènes, ou en Égypte. Ils ont raison. Et ils seraient encore plus complets s'ils poussaient leurs investigations plus loin et allaient étudier sur place les vestiges des anciennes civilisations de l'Orient ou bien les chefs-d'œuvre des maîtres hollandais.

« Allez au loin, disait M. Chailley au cours d'une conférence à Paris en 1898, passez les mers, contemplez d'autres aspects et scrutez d'autres âmes ; envisagez d'autres problèmes: les conflits de races, les luttes de religions, les conflits d'intérêt, les sympathies croissant par-dessus la différence des langues, des mœurs et des lieux ; que sais-je ? l'évolution des corps et des âmes sous l'influence d'un soleil plus vif et d'un climat plus rude, l'apparition de sentiments nouveaux, le réveil de sentiments endormis. Quelle richesse ? Et quel renouveau ! »

Allez aux colonies, dit à son tour Jules Lemaître, allez aux colonies, vous qui gaspillez en France votre vie et votre esprit ; vous en rapporterez peut-être une âme renouvelée. »

CHAPITRE III

Usages et Coutumes indigènes

Chaque peuple a ses usages, ses pratiques reçues. Aux colonies, il en est parfois de bien étranges. Ainsi, dans l'Inde, à Pondichéry et à Karikal, où les natifs qui réunissent les conditions requises sont admis à plaider comme avocats devant les tribunaux, on leur faisait une obligation, jusqu'en 1875, quand ils se présentaient à la barre, d'ôter préalablement leurs chaussures. S'y présenter avec des bottines, c'eût été manquer de respect à la magistrature !

« — Maître Pounoutamby, dit un jour le président Crémazy à un avocat indigène qui allait prendre la parole, mais vous êtes chaussé !

« — Oui, monsieur le Président, c'est parce que je suis grippé et que le médecin m'a prescrit de ne pas rester les pieds nus.

« — Eh bien ! vous ne plaiderez pas. Vous ne pouvez pas plaider devant nous en pareille tenue. »

Et la parole fut retirée à l'avocat. Celui-ci réclama. L'affaire alla jusqu'à la Cour de cassation, où Me Jules Godin, qui plaidait pour l'avocat indien, fit décider que celui-ci avait le droit, autant que ses confrères européens du barreau de Pondichéry, de porter des chaussures.

Ce fut un événement dans l'Inde. Me Godin y devint tellement populaire qu'une élection législative

ayant eu lieu l'année suivante, en 1876, tous les suffrages se portèrent sur son nom.

Néanmoins l'usage s'est maintenu là-bas qu'un Hindou doit laisser ses sandales à la porte de la salle où on le reçoit, quand il rend visite à une personne à qui il veut témoigner de la déférence.

Au Dahomey, c'est tout différent. Lorsque le vieux roi Toffa, de Porto-Novo, que j'ai eu le plaisir de contempler en 1895, venait faire visite au chef de la colonie, il arrivait à l'hôtel du Gouvernement, non seulement chaussé de grandes bottes, mais encore accompagné de son cireur de chaussures. Et Sa Majesté nègre était à peine assise dans le salon du gouverneur, que son serviteur, armé d'une brosse et de sa boîte de cirage, se précipitait à ses pieds pour raviver l'éclat de ses bottes. Quand celles-ci étaient bien reluisantes, Toffa, souriant, se penchait pour s'y admirer comme dans un miroir, puis, d'un air satisfait, commençait la conversation [1].

L'usage d'ôter ses chaussures en signe de respect existe dans les pays musulmans, quand il s'agit d'entrer dans une mosquée. Les Européens eux-mêmes sont obligés de se conformer à cette règle. Mais il est des accommodements, paraît-il, avec le rite islamique. Je me rappelle qu'au Caire, en 1865, lorsque quelques amis et moi nous visitâmes la grande mosquée de Méhémet-Ali, on exigea simplement de nous que nous cachions nos bottines dans une sorte de sac, de gaine souple qu'on louait à cet effet à la porte du temple musulman. Plus tard, en 1897, je fus admis, à peu près dans les mêmes conditions, ainsi que mon

1. Toffa, roi de Porto-Novo, est mort en février 1908. Il était absolument confit dans l'alcool. Le Gouvernement français lui a reconnu comme successeur son fils Adjici.

compagnon de voyage, M. d'Encausse de Ganties, trésorier-payeur de l'Inde française, dans l'intérieur de la célèbre mosquée de Delhi, au Pendjab.

En Europe, on ôte son chapeau quand on entre dans une église ou quand on veut marquer du respect à une personne qu'on rencontre. En Chine, au contraire, lorsqu'on se trouve en visite même chez le plus haut personnage, on garde son chapeau sur la tête; le contraire serait une haute impolitesse. D'autre part, un Chinois, pour vous témoigner sa déférence, doit, en votre présence, dérouler sa natte de cheveux et la laisser pendre dans le dos. S'il vous parle, sa natte enroulée autour de la tête, c'est qu'il croit ne vous devoir aucun respect; quelquefois même, c'est qu'il veut être impertinent.

Au Dahomey, lorsqu'un noir parle à un chef ou à un Européen, c'est son pagne qu'il défait jusqu'aux hanches, et il se présente le torse nu et la poitrine en avant. C'est non seulement un signe de déférence, mais aussi une marque de complète confiance : il ne saurait, en effet, mieux montrer qu'il se fie à la loyauté de celui à qui il parle.

De même, en Nouvelle-Calédonie, il est prescrit par la civilité canaque de passer devant les chefs et les invités, et de s'asseoir quand ils se tiennent debout. On voit que ces usages sont dictés par la défiance, car en marchant devant son invité ou en s'asseyant devant lui, on ne peut lui asséner un coup de casse-tête.

L'Européen qui débarque pour la première fois sur la côte occidentale d'Afrique, est tout étonné de s'entendre tutoyer par les noirs. Ce tutoiement n'a rien d'irrespectueux. C'est l'usage général, usage très logique d'ailleurs, car, en définitive, *vous* est le pluriel

de *tu* ou de *toi*, et les Anglais et nous-mêmes, Français, nous sommes très illogiques en disant *vous* quand nous nous adressons à une seule personne. Dans tous les cas, les Africains de la côte occidentale sont les seuls à nous tutoyer; dans toutes les autres colonies, Antilles, Guyane, Inde, Indo-Chine, Madagascar, Réunion, etc., le tutoiement n'existe pas de noir à blanc, d'indigène à Européen.

On sait généralement qu'il y a deux rois au Cambodge : le premier roi, le vrai, qui a le pouvoir et les honneurs ; et le second roi, dont le rôle est effacé, qui est le premier prince du sang, l'*Obbarach*, et qui peut être le prince héritier. Mais peu de personnes, même parmi les coloniaux, savent qu'il existe également deux rois dans le royaume de Porto-Novo, au Dahomey. Ces deux rois sont celui du jour et celui de la nuit. Le roi du jour, le vieux Toffa, ci-dessus nommé, aux bottes toujours reluisantes, doit être rentré chez lui au coucher du soleil ; et le roi de la nuit, le chef de la police, ne peut sortir que lorsque le jour a disparu. Chaque roi avait, avant notre occupation, le droit de mettre à mort son collègue, s'il le rencontrait dans la rue pendant son interrègne.

Au même pays, mais dans le royaume d'Abomey, l'ancien royaume de Behanzin, quand le roi boit, un crieur annonce : Le roi va boire ! Toute l'assistance se précipite à terre et se voile la figure. Le roi boit alors en se cachant derrière son pagne. En 1895, lors de la visite que je fis, à Abomey, au roi Agoliagbo, le successeur de Behanzin, les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. Sa Majesté dahoméenne fit servir du champagne pour trinquer avec le Résident de France et avec moi, mais il ne fit que semblant de boire et, très adroitement, par-dessus son épaule, il

fit passer son verre à un serviteur placé derrière lui. Il eût sans doute été disqualifié et eût perdu un peu de son prestige royal s'il avait bu sous nos yeux.

Au Cambodge, les plus hauts dignitaires, les ministres eux-mêmes du roi, ne peuvent pas, même pour marcher, se dresser debout devant Sa Majesté. Aux fêtes que le roi Norodom donna, durant toute une semaine en 1876, à l'occasion de la visite que lui faisait le gouverneur de la Cochinchine, l'amiral Duperré, j'ai vu, pendant les concerts et les ballets qui avaient lieu chaque soir après le dîner au palais royal ; j'ai vu, dis-je, les ministres de la Cour, y compris le *Callahoum* ou premier ministre, se tenir accroupis auprès du roi et marcher sur les mains, marcher à quatre pattes, comme on dit, chaque fois que Norodom leur donnait l'ordre d'aller raviver une lampe qui s'éteignait, moucher une autre lampe qui fumait, ou régler un détail quelconque du spectacle. Et ces promenades à quatre pattes des ministres sur l'estrade royale, ne paraissaient étonner personne autre que nous dans l'assistance, tant est grande la terreur qu'inspire ce roi oriental, monarque absolu, dont la personne est sacrée, dont les pouvoirs sont illimités, et qui a droit de vie et de mort sur ses sujets.

Mais voici une anecdote qui donnera encore une idée plus frappante de la peur que répand sur tous ses sujets, même sur les princes du sang, le monarque absolu du Cambodge.

Sur les instances de l'amiral gouverneur de la Cochinchine, qui tenait à voir de près les frères et les fils du roi, notre protégé Norodom, après quelques résistances, s'était décidé à réunir à sa table, dans un dîner officiel, une demi-douzaine des principaux princes cambodgiens. Pareil événement ne s'était pas

encore produit, nous disait le commandant Moura, représentant du Protectorat français à Pnom-Penh. Le dîner était annoncé pour huit heures. A l'heure dite, le roi, le gouverneur, le représentant du Protectorat et nous, qui formions l'état-major et le cabinet du gouverneur, nous nous mîmes à table. Les places étaient marquées ; toutes celles des princes cambodgiens étaient donc vides. Un à un, ceux-ci arrivèrent furtivement, en tapinois, et en marchant à quatre pattes. C'était déjà assez drôle ; cela devint bientôt tout à fait désopilant. Chaque fois, en effet, que Norodom, causant avec le gouverneur [1], prenait la parole, tous les princes, instantanément, mécaniquement pour ainsi dire, faisaient un plongeon et disparaissaient sous la table. Dès qu'ils n'entendaient plus la voix du roi, ils émergeaient doucement de leur cachette et reprenaient leurs places, mais en ne s'asseyant que sur l'extrême bord de la chaise, afin d'être tout prêts à faire un nouveau plongeon sous la table. On s'imagine quels efforts nous avons dû faire, pendant une heure, pour nous contenir et ne pas éclater de rire...

Notre ami Sisovath, le roi actuel du Cambodge, figurait un des princes-plongeurs de ce dîner. Il n'était alors que l'*Obbarach*, c'est-à-dire le second roi, le prince héritier. J'ai pu constater, deux jours après, que lui aussi, il avait sa petite part de prestige sur la foule et qu'il savait la faire se prosterner devant lui. Voici dans quelle circonstance.

La veille du départ du gouverneur, le roi Norodom voulut lui donner le spectacle aussi curieux que varié

1. Le roi Norodom, à cette époque, savait à peine quelques mots de français ; il usait d'un interprète qui était alors un Portugais établi depuis longtemps au Cambodge.

de courses d'éléphants, de bœufs sauvages, de chars cambodgiens et de poneys du pays. La fête était organisée dans une vaste plaine, aux environs de Pnom-Penh. On nous y transporta dans les voitures de la Cour. Les cochers et les valets de pied avaient revêtu la grande livrée ; on disait même que c'était celle des gens de l'ex-impératrice Eugénie : casaque de velours vert, toque verte à glands d'or. Mais, en dépit de l'étiquette et du protocole, tous ces gens-là fumaient de gros cigares sur leurs sièges. Les cavaliers qui formaient l'escorte et galopaient à la portière des voitures, fumaient aussi de gros cigares. Quant à Norodom, il arborait, comme toujours, le cigare géant qu'il avait sans cesse à la bouche et que nous appelions son mât de beaupré.

Les courses finirent tard, et quand nous rentrâmes à Pnom-Penh où nous devions encore dîner chez le roi, il commençait à faire nuit. J'étais dans le dernier landau, ainsi que deux officiers de l'état-major de l'amiral, avec le prince Sisovath. Quand nous nous présentâmes à la porte de la grille du palais, cette porte était déjà envahie par la foule qui voulait assister aux illuminations, feux d'artifice, concerts et ballets annoncés sur le programme. Impossible à la voiture d'avancer. Le cocher, qui était un Tagal, avait beau crier, il perdait sa peine. Alors Sisovath, se dressant debout dans la voiture et brandissant sa grande canne à la Louis XIV, poussa quelques cris gutturaux en cambodgien. Aussitôt tout ce peuple s'abattit comme un seul homme et resta prosterné, la face dans la poussière. Nous dûmes mettre pied à terre, car personne de cette foule n'osait bouger, et la voiture, en avançant, aurait écrasé des êtres humains. Il nous fallut, en les enjambant, passer par-dessus

tous ces corps en léthargie. Il faut avoir vu cela pour le croire.

Cela m'a serré le cœur de ne pas voir un homme debout, mais des milliers d'êtres accroupis dans une humilité, une servilité qui détonnent chez une race qui a été des plus fières et des plus puissantes, ainsi qu'en témoignent les superbes monuments khmers d'Angkor-Vat, vestiges de sa grandeur passée.

Il existe à la Côte d'Ivoire et au Dahomey une coutume que je n'ai pas vu pratiquer ailleurs, bien qu'on m'assure qu'elle n'est point particulière à ces deux colonies. Lorsqu'un roi ou un chef indigène veut communiquer avec un autre, il lui adresse un messager qui, pour être considéré comme son envoyé authentique, doit être porteur de sa canne ou bâton de message.

Ce bâton, qui se reconnaît à certains signes, à certains détails de sculpture, représente l'envoyeur. On lui doit la même considération, les mêmes égards qu'au personnage qu'il représente. Il est même un peu fétiche, et il inspire, à ce titre, une sorte de crainte et de respect superstitieux.

A la Côte d'Ivoire, quand un chef indigène est privé de son bâton de message, ainsi que de deux objets sacrés et naturellement fétiches qu'il doit toujours posséder — la queue de cheval et le couteau-fétiche — il perd absolument tout prestige vis-à-vis des noirs [1].

J'ai rapporté plusieurs bâtons de message du Daho-

1. La queue de cheval est chose rare et par conséquent précieuse dans ce pays où les chevaux ne vivent pas, quelques tentatives qu'on ait faites jusqu'ici pour les y acclimater. Les mulets eux-mêmes importés d'Algérie pour le service de la colonne Monteil en 1894 et 1895, n'ont pu résister à ce climat humide et débilitant de la Côte d'Ivoire. Aux prises chaque jour avec la fièvre paludéenne, ils ne se soutenaient un peu qu'à force de quinine qu'on leur administrait en injections hypodermiques.

mey, où on les vend communément aux Européens, comme objets de curiosité ; mais celui que j'ai de la Côte d'Ivoire, n'est pas un article de pacotille qui s'achète ; il m'a été donné en 1895 par le gouverneur Binger, et il avait appartenu à un vrai chef, un révolté que nous avons capturé et envoyé en exil au Gabon.

Le gouverneur lui-même a un bâton. A Grand-Bassam, celui de M. Binger était une superbe canne de tambour-major qu'on avait fait venir de France. Le chef de la colonie transmet ses ordres à un village, à une tribu de l'intérieur par un messager porteur de sa canne. Cet envoyé est reçu avec solennité, et on rend des honneurs à la canne comme si c'était le gouverneur lui-même.

La canne représente donc la personne à laquelle elle appartient. Lui manquer de respect équivaut presque à une insulte faite à son propriétaire. En 1863, M. Laffont de Ladébat dut abandonner Porto-Novo, parce que le roi de ce pays avait cassé le bâton du représentant de la France sur la tête du domestique porteur d'un message.

« Au Dahomey, écrit M. d'Albéca, lorsqu'on veut faire acte de déférence envers un notable sans l'aller voir, on envoie son domestique le saluer avec la canne. Cet objet remplace l'anneau du Moyen Age : il atteste que le messager dit la vérité et vient bien de la part de son maître. Lorsqu'on passe dans une ville où il y a beaucoup de personnes à visiter et que le temps manque, le boy fait un tournée dans chaque maison, la canne à la main. Cela suffit. On vous rend la politesse par le même procédé, et les convenances sont respectées. C'est la carte de visite. »

Avant notre occupation du Dahomey, tout blanc qui voulait circuler un peu dans le royaume de Glé-

glé et de Behanzin, devait « avoir les chemins », c'est-à-dire se munir d'un passeport. Celui-ci, qui se délivrait contre le versement de 2.000 cauris (60 centimes) et d'une bouteille de tafia, consistait en une amande de palme enveloppée dans une feuille de maïs. Ce passeport donnait le droit de circuler sur tels points déterminés à l'avance, sans pouvoir s'en écarter. L'usage des instruments tels que sextants, boussoles, appareils photographiques, était prohibé. Le Dahomey était un pays fermé aux explorateurs. C'était presque aussi dangereux de s'y risquer que dans le pays voisin des Achantis, où, avec leur haine des blancs et pour les tenir éloignés de leur capitale Coumassie, ces sauvages semaient les cadavres sur les routes et les suspendaient aux arbres des environs.

*
* *

Le chapitre de la coquetterie et de la notion de l'esthétique chez les indigènes de nos colonies pourrait remplir tout ce volume d'observations variées et qui ne seraient pas dénuées de piquant. Car la coquetterie et le goût de la parure se manifestent sous toutes les latitudes.

Il ne faut pas, dit-on, disputer des goûts et des couleurs. On ne peut cependant pas s'empêcher de se demander où la coquetterie va se nicher, quand on voit certaines négresses du Niger se défigurer en se perçant cruellement les lèvres afin d'y suspendre d'énormes anneaux. Se croient-elles vraiment embellies par une pareille déformation ?

Dans l'Inde, ce n'est pas aux lèvres, c'est au nez et aux oreilles que les femmes se suspendent de lourds bijoux. Leurs oreilles sont percées, non seulement au

lobe, mais aussi à l'hélix, et l'on voit couramment des Indiennes de toute classe avec l'oreille perforée d'un trou si grand qu'elles peuvent y loger des objets larges comme des écus de cinq francs !

Les Cambodgiennes s'ouvrent aussi très largement le lobe de l'oreille qu'elles ornent ensuite d'un disgracieux petit cylindre d'ivoire ou de bois.

En Nouvelle-Calédonie, les « popinées » — c'est le nom qu'on donne aux femmes canaques — ont des pendants d'oreilles en bois ou en écorce, gros comme un bouchon et passés dans le lobe de l oreille. Elles fument, comme les hommes, un tabac très fort, et souvent leur pipe remplace dans le trou de leur oreille le rond de bois qu'elles y mettent ordinairement.

« Tous les gens de Grand-Popo fument, écrit M. d'Albéca dans son livre sur le Dahomey, mais il y en a qui ont une façon originale de porter leur pipe. Beaucoup l'attachent à la ficelle qui leur entoure la taille ou le bras gauche, comme une ceinture ou un bracelet. D'autres, des gens du monde sans doute, ont la tête entièrement rasée, sauf une touffe de cheveux sur le côté droit. Les cheveux de cette touffe sont réunis ensemble de façon à former une sorte d'anneau dans lequel on passe le tuyau, et chacun porte sa pipe comme une cocarde. Les dandys noirs se balancent alors en marchant, rient aux éclats quand on les regarde et agitent une badine comme ils nous ont vu faire : « Même chose blancs », disent-ils. Ressembler à l'Européen, être pris pour des blancs, voilà leur rêve ! »

Dans le Bas-Sénégal, la coquetterie féminine affecte une forme particulière : les femmes se font tatouer la peau du ventre.

Mais au Lagos, tout près de notre colonie du Daho-

mey, savez-vous, lecteurs, quelle conception se font les négresses de la beauté du corps féminin ? Comme vous ne le devineriez jamais, je vais vous le dire. Leur idéal est de pouvoir exhiber des mamelles longues, élastiques et pendantes ! Et, afin de les avoir telles, ces malheureuses s'astreignent à porter très longtemps, suspendu au mamelon du sein, un petit sac rempli de sable et dont elles augmentent constamment le poids. Il paraît que quelques-unes d'entre elles parviennent, après une durée plus ou moins prolongée de cet entraînement, à allaiter, en lui passant le sein par-dessus l'épaule, leur enfant qu'elles portent généralement sur leur dos, par un pagne qui ne lui laisse que la tête dehors.

En ce qui touche à la coiffure, l'imagination des négresses est aussi fertile qu'ingénieuse. Mais sur ce chapitre, c'est la femme malgache qui détient le record de la coquetterie. Elles se tressent ou, plus exactement, se font tresser leurs cheveux laineux, parfois même crépus, en une infinité de petites nattes ou cordelettes qu'elles groupent d'une façon très pittoresque. On dirait des franges de laine noire garnissant toute la tête. Il faut, dit-on, des journées entières pour édifier une pareille coiffure. Mais aussi, quelle sincère douleur lorsque, à la mort d'un roi ou d'une reine, il faut défaire toutes ces nattes ! Car le protocole exige que, en signe de deuil, les femmes demeurent, pendant quelques jours, avec la chevelure ébouriffée.

Il paraît même que du côté de Nossi-Bé, on obligeait les femmes malgaches à se couper les cheveux, à la mort d'un roi. Mais c'était trop leur demander, et elles finirent par s'insurger un jour contre une pareille coutume : *Tsimihély !* (Pas de ciseaux !) fut le

cri de guerre de ces révoltées. Il y eut alors un véritable schisme dans le peuple : tout le parti qui se refusa à être tondu fonda une tribu séparée et prit le nom de *Tsimihéty* (à bas les ciseaux !) qui lui est resté jusqu'à présent.

A la Côte d'Ivoire, les indigènes des deux sexes se tressent aussi les cheveux, mais en assez grosses nattes. Dans les grandes circonstances et quand ils font toilette, les riches attachent au bout de leurs nattes des pépites d'or natif. Il y a des chefs qui portent ainsi, les jours de fête, toute une fortune au bout de leurs cheveux. Dans cet usage, la vanité de l'indigène trouve aussi son compte, puisqu'il lui permet de faire étalage de tout l'or qu'il possède.

Les voyageurs qui ont fait escale à Aden ou à Djibouti ont pu voir des nègres bon teint avec des cheveux, non pas blonds, mais tirant sur le roux fauve. Ce sont des Somalis. La décoloration de leurs cheveux est obtenue par l'emploi d'une pâte de chaux qu'ils appliquent pendant plusieurs jours sur leur toison capillaire.

Il est assez difficile à un Européen qui arrive pour la première fois en Indo-Chine de distinguer, pendant les premiers temps, de quel sexe est un indigène à figure jeune et imberbe. Chez les Annamites, en effet, hommes et femmes portent à peu près le même costume; de plus, les uns et les autres ont toujours les cheveux longs relevés en chignon sur la nuque. Enfin, les uns et les autres chiquent le bétel. On les distingue quelquefois à la poitrine, si la femme a la gorge un peu développée (ce qui est rare), et surtout aux oreilles, qui sont percées seulement chez les femmes.

A l'île de Ceylan, les hommes portent aussi des cheveux longs et se coiffent d'une manière très effé-

minée avec, sur le côté, plusieurs petits peignes en écaille, et, plus haut, un grand peigne également en écaille qui retient le chignon au sommet de la tête.

On sait combien les Chinois sont fiers de leur queue de cheveux, qu'ils allongent d'ailleurs artificiellement en y ajoutant du fil de soie noire. Cette queue est coupée aux condamnés à la prison qui ont commis certains délits. Les malheureux aimeraient mieux cinq années de galères que cette opération capillaire qui les force, une fois le temps de la prison passé, à vivre cachés et honteux, loin des autres Chinois.

Au Cambodge et au Siam, hommes et femmes se rasent la tête [1] en laissant sur le sommet du crâne un large toupet ovale et taillé en brosse, à la Bressant. On dirait une crête ou une huppe qui donne à la physionomie un air vif et dégagé. Leur coquetterie, en ce qui concerne les cheveux, ne va pas plus loin. En revanche, la passion des Cambodgiennes et des Siamoises pour les bijoux est extraordinaire. Elles s'en couvrent le corps.

C'est comme chez les Indiens où toute la fortune le plus souvent est convertie en joyaux. Il est certaines circonstances de la vie où une riche Indienne est littéralement couverte d'or et de pierreries, comme une divinité brahmanique. Les hommes eux-mêmes portent beaucoup de bijoux incrustés de pierres précieuses, et je me rappelle avoir vu à Pondichéry, un soir de fête, de riches notables de la ville scintiller comme des étoiles avec les nombreux diamants dont ils faisaient étalage.

En Indo-Chine, la coquetterie et la vanité des fem-

1. Les jeunes filles cambodgiennes ont une longue chevelure ; ce n'est qu'à l'époque du mariage qu'elles sont rasées comme les hommes.

mes annamites se manifestent sous une autre forme : outre leurs bijoux, elles portent sur elles toute leur garde-robe. On en voit qui se promènent vêtues de quatre, cinq et six robes de soie aux couleurs aussi vives que variées. L'une est bleue ; au-dessous en est une rose, puis une verte, une jaune, une violette, etc. Et comme tous ces vêtements, qu'on appelle *Ké Kouans*, sont longuement fendus sur le côté, l'élégante, en marchant, a soin de balancer les bras de manière à bien entr'ouvrir les deux fentes et à laisser voir ses riches dessous bariolés.

Mais sur ce chapitre de la coquetterie indigène, c'est toujours de plus fort en plus fort, comme chez Nicollet. Qui s'imaginerait que pour se rendre plus jolies les femmes en sont arrivées à se noircir les dents? C'est le cas des dames annamites. « Quelle horreur, disent-elles, d'avoir des dents blanches ! Cela vous fait ressembler à des chiens! »

Les Cambodgiennes, les Siamoises et les Javanaises se noircissent aussi les dents. Le comte de Beauvoir rapporte dans son *Voyage autour du monde*, une réflexion du roi de Siam au sujet d'une belle Américaine qu'il voyait à Bangkok : « Quelle belle femme ! Comme elle est jolie ! Mais c'est un bien grand malheur qu'elle soit déparée par ses dents blanches ! »

Comme on le voit, tous les goûts sont dans la nature. Tous les peuples n'estiment pas comme nous que la blancheur éclatante et la régularité d'une denture parfaite sont le plus bel ornement de la figure humaine [1].

1. C'est comme pour le nez : en Europe, les grands nez sont généralement en honneur ; il y a même un proverbe français qui dit que : « grand nez n'a jamais gâté joli visage ». Tel n'est point l'avis des Chinois, des Annamites et autres peuples de l'Extrême-

Sait-on pourquoi les Japonaises qui ont les dents blanches tant qu'elles restent filles, se les font laquer en noir aussitôt qu'elles se marient? Suivant les mauvaises langues, cette règle n'a pour but que de forcer la femme japonaise, quelque peu volage de sa nature, à renoncer à toute coquetterie. Pour la même raison, la femme chinoise a les pieds atrophiés, afin de rester, en dépit de toute velléité contraire, clouée au domicile conjugal.

La manicure professionnelle n'existe pas encore, que je sache, aux colonies. Ce n'est pas à dire cependant qu'on n'y connaisse pas la coquetterie des mains. Les femmes indigènes des classes riches, prennent, au contraire, beaucoup de soins de leurs doigts et de leurs ongles. Beaucoup de négresses, surtout parmi les musulmanes, se teignent même les ongles en rouge avec du henné [1]. Les Indiennes et les Cambodgiennes se chargent d'anneaux non seulement tous les doigts des mains, mais aussi ceux des pieds. Il ne nous appartient pas de nous en étonner : est-ce que les jardins des Tuileries n'ont pas vu les élégantes du Directoire se promener en cothurnes découverts ayant à chaque doigt du pied une bague enrichie de diamant?

Puisque je viens de parler d'ongles, je ne dois pas oublier de mentionner qu'un des principaux soucis des lettrés et des mandarins annamites et chinois est de ne jamais se rogner les ongles, afin de les avoir aussi longs que possible. C'est la marque de leur intellectualité, la preuve matérielle qu'ils sont de l'élite raffinée qui n'a rien de commun avec les classes laborieu-

Orient : là, les beautés les plus admirées sont celles qui ont le moins de nez.

1. Elles se frottent aussi les sourcils et les paupières d'une substance noire appelée khôl.

ses, qu'en un mot ils ne se livrent jamais aux travaux manuels, mais exclusivement à la culture des lettres et aux spéculations de l'esprit.

J'ai connu un magistrat français qui avait habité l'Indo-Chine pendant quelques années et qui avait adopté cette mode, je n'ose dire cette mentalité extrême-orientale. Je n'exagère pas en disant que les ongles de chacune de ses mains dépassaient les doigts de deux bons centimètres. L'aspect en était plutôt désagréable. Que de précautions il devait prendre pour ne point casser ses tant précieuses griffes !

J'ai entendu soutenir que c'était simplement par coquetterie et dans le but de s'embellir que certains nègres de l'Afrique se liment les dents incisives pour les rendre pointues. Je n'en suis pas certain. Je croirais plutôt que c'est une habitude ancienne, qui s'est transmise jusqu'à nos jours, chez les peuplades qui pratiquaient autrefois l'anthropophagie et qui aiguisaient leurs dents pour terroriser d'abord leurs ennemis et les manger ensuite.

Quant aux tatouages dont certains indigènes se couvrent la figure et quelquefois le corps, la coquetterie et l'amour de l'art fantaisiste y sont bien pour quelque chose. En ce qui concerne les Japonais, par exemple, cela n'est pas douteux. Qu'on en juge par ces deux tableaux qu'a reproduits un témoin oculaire, le comte de Beauvoir : « Mon groom trotteur ou *betto* ne se trouva bientôt plus vêtu que d'une paire de chaussettes et... de son tatouage écarlate, qui représentait la lutte entre une femme, de grands oiseaux et un serpent. Les Anglaises timorées auraient préféré le tatouage du *betto* de mon compagnon : Absolument nu, il était habillé ! Son tatouage représentait une jaquette bleue à boutons blancs, à coutures rouges, à

armes écarlates au milieu du dos ; plus une culotte (très collante, il est vrai, puisque c'était sa peau) à carreaux noirs et blancs ! »

Mais, en Afrique, on n'est pas si raffiné, et les cicatrices diverses qu'on voit sur les tempes, le front ou les joues des nègres, sont moins un ornement qu'une marque distinctive en quelque sorte ethnique, chaque peuple les faisant en une place, suivant une direction et une longueur déterminées. On reconnaît donc, par son tatouage, de quelle peuplade est un nègre. Les indigènes ne s'y trompent pas, ni même les Européens qui ont vécu quelque temps parmi eux.

Ce n'est pas non plus par amour de la parure, mais pour se conformer à un rite brahmanique que les sectateurs de Siva, dans l'Inde, se tracent une raie rouge verticale au milieu du front, tandis que ceux de Vichnou se reconnaissent à trois raies blanches, la médiane verticale et les deux autres obliques, s'élevant de la racine du nez et formant trident sur le front. Cela donne aux vichnouïstes un air quelque peu méphistophélique.

De même, ce n'est point par coquetterie, mais pour des raisons d'ordre rituel que les bonzes ou talapoins du Cambodge et du Siam se rasent la tête et les sourcils, s'habillent d'une longue toge romaine jaune safran et tiennent toujours à la main le « talapat », grand éventail en feuille de palmier, signe distinctif de leur dignité de prêtres de Bouddha.

Cet ordre religieux des talapoins est très vénéré au Cambodge et au Siam ; on y fait vœu de pauvreté et de chasteté. On y comptait autrefois des hommes instruits, capables de déchiffrer les plus vieilles inscriptions khmères. Mais aujourd'hui les talapoins ne sont plus que des moines ignorants, vivant d'aumônes dans l'oisiveté la plus complète.

Une de leurs pratiques superstitieuses est de toujours filtrer dans un linge l'eau qu'ils doivent boire, de peur d'avaler quelque animalcule ou même l'âme d'un ancêtre.

Voici des échantillons de leurs préceptes :

« Vivez d'aumônes, mais jamais de votre travail. »

« Ne labourez pas la terre, car vous pourriez occire un ver ou une fourmi. »

« Ne faites pas cuire de riz, car il a un germe de vie. »

Mais, en revanche, le riz tout cuit qu'on leur donne, ils le mangent sans scrupule.

Tous les fils de famille dans les deux royaumes de Siam et du Cambodge entrent dans cet ordre, vers l'âge de vingt ans. C'est un stage obligatoire pour tous les grands; les princes du sang eux-mêmes y sont soumis. C'est même la condition *sine quâ non* pour monter sur le trône : de sorte que les rois de Siam et du Cambodge passent souvent sans transition d'une bonzerie où ils étaient astreints au célibat religieux, à un harem de plusieurs centaines de femmes.

CHAPITRE IV

Superstitions, légendes et fables indigènes

On aurait un volume à écrire si l'on voulait rapporter toutes les croyances et pratiques superstitieuses que l'on a pu observer chez les indigènes de nos colonies. L'une des plus curieuses de ces superstitions est certainement la croyance répandue chez tous les noirs du Soudan qu'ils ont une parenté avec certains animaux. Les uns se disent de la famille des lions, d'autres de celle des caïmans, ou des hippopotames, ou des serpents, ou encore des gueules-tapées, des perdrix, des pintades, etc. Par parenthèse, je n'ai rencontré aucun indigène qui se soit donné comme parent du singe.

Cette croyance d'une parenté avec les animaux n'est point particulière à quelques peuplades : elle est générale, on la trouve aussi bien chez les Peulhs et les Toucouleurs, que chez les Malinqués, Bambaras, Khassonkés, Sarracolés et autres noirs de la colonie. La langue usuelle en donne constamment la preuve. On entend à tous moments parler de cette étrange parenté ; on entend tous les jours poser ces questions : *Itoro?* (Quel est ton prénom ?) — *Idiamou ?* (Quel est ton nom patronymique ?) — *Itana ?* (De quelle famille de bêtes es-tu ?)

J'avais à Kayes, en 1898, un jeune domestique bambara, nommé Bakari, qui me disait : « Feu mon père était de la famille des hippopotames, et ma mère est

de la famille des petites chèvres blanches marquées de jaune. Moi, je suis parent des hippopotames, comme l'était mon père, et je ne dois, par conséquent, faire aucun mal aux hippopotames ; mais je ne puis non plus manger de la chair des petites chèvres blanches tachées de jaune qui sont les parentes de ma mère. »

Le général Archinard qui a fait une partie de sa carrière au Soudan et qui connaît très bien les mœurs de ce pays, cite le fait suivant : « Le village de Diaoura, dans le Damga, se croit parent des crocodiles et voit avec peine les voyageurs s'amuser à les tirailler sur le fleuve ; certains indigènes se fâcheraient même si l'on persistait à chasser, et le mieux est de remettre cette distraction au lendemain, quand on sera ailleurs. »

Et le même auteur ajoute : « Beaucoup de noirs, il est vrai, se montrent moins susceptibles, et je pourrais citer mon cuisinier, le Khassonké Osouby, qui, tout en se disant parent des perdrix rouges, ne se faisait aucun scrupule de les chasser pour mon compte. Il les faisait cuire sans remords, mais il se serait cru perdu s'il en avait mangé lui-même. »

Je puis citer un fait à peu près identique : Mon palefrenier, qui se disait de la famille des pintades, n'aurait pour rien au monde consenti à manger de ce gibier, mais sa parenté ne l'empêchait pas de rechercher dans la brousse les pintades que j'avais démontées d'un coup de fusil, et même d'aider le cuisinier à les plumer.

Les noirs qui se disent apparentés aux bêtes les plus redoutables, au lion, à la panthère, au serpent, au caïman, à l'hippopotame, déclarent avec conviction qu'ils n'ont rien à craindre de leur parent, qui ne leur fera jamais aucun mal ; et même ils sont persuadés que leur seule présence dans un groupe suffit pour

empêcher tout acte d'hostilité de la part de ce dangereux parent. Tout le monde, au Soudan, en paraît, comme eux, convaincu ; et l'on rappelle à ce sujet des cas nombreux où les lions et les hippopotames, qui s'étaient d'abord montrés menaçants, se sont tout de suite calmés dès qu'un indigène du convoi leur eut fait connaître son cousinage.

Cette parenté, qui fait naître, en définitive, le respect et la vénération pour les animaux, ne serait-elle pas une preuve de l'identité ou tout au moins de la communauté d'origine de certaines races soudanaises, des Peulhs notamment, avec les Fellahs d'Egypte qui adoraient le bœuf, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon et tant d'autres animaux regardés comme dieux par les Egyptiens ? Les Peulhs, qui ne sont pas de race nègre, ne seraient, d'après une opinion aujourd'hui admise, que des Fellahs venus autrefois de l'Est. Mélangés, au Soudan, avec les noirs, leurs voisins ou leurs captifs, ils leur auraient inculqué leurs croyances. Il se pourrait donc qu'il n'y eût là qu'un reste d'une vieille religion oubliée.

Une autre superstition bien plus répandue encore parmi les peuplades de l'Afrique est celle des *gris-gris*, c'est-à-dire des amulettes ou fétiches qui protègent ceux qui en sont porteurs. Tous les noirs possèdent de ces talismans auxquels ils attribuent les vertus les plus diverses. Ceux qui sont musulmans les achètent à leurs marabouts : ce sont d'ordinaire quelques mots du Coran écrits sur un papier et renfermés dans un sachet de cuir. Les noirs fétichistes les demandent aussi aux marabouts ou, le plus souvent, à leurs sorciers ou *namas*, mais toujours, bien entendu, contre espèces sonnantes : ce sont encore des sachets renfermant des os d'animaux, ou des mixtures de terre et

de sang, ou des dents et des morceaux de corne. « Il y en a, écrit le général Archinard, pour se garantir des serpents, des crocodiles, de la foudre, et surtout des balles ou des coups de couteaux. La tête de pintade, cousue dans une gaine de cuir, semble jouir d'une grande vertu, car elle est très fréquemment portée. Beaucoup ont de petites entraves en fer semblables à celles qui servent pour les esclaves : elles protègent contre la captivité. Le fouet d'une queue d'éléphant suspendu au cou d'un cheval lui assure une longue vie. Souvent le poids des gris-gris portés par un seul indigène, surtout s'il s'agit de se mettre en campagne, dépasse deux kilogrammes et demi. »

Et cette foi que le noir a dans son gris-gris lui fait accomplir des prodiges. Tout le monde en France a entendu parler de la vaillance de nos tirailleurs sénégalais et de leur mépris du danger. Il n'est pas téméraire de dire qu'ils doivent en grande partie ces vertus guerrières à leur foi absolue dans l'efficacité de leurs amulettes. Il ne serait donc pas bon de démontrer à ces hommes que les gris-gris qu'ils portent sur eux n'ont aucune valeur contre les balles et contre les coups de sabre et de sagaie. L'homme qui n'a aucune croyance ne peut être ni un héros, ni un martyr. La foi seule transporte les montagnes. Chez les noirs, qui se laissent essentiellement diriger par l'imagination, l'objet auquel ils attribuent une puissance mystérieuse se confond facilement avec l'idée même qu'ils se font de la divinité. L'amulette est pour eux le symbole de Dieu ; c'est l'Être suprême qui donne aux divers gris-gris leurs propriétés.

Nous serions d'ailleurs assez mal venus de nous moquer de leurs croyances naïves, nous qui considérons comme un merveilleux porte-bonheur un bout

de corde de pendu, qui croyons à l'influence d'un collier d'ambre sur la santé des enfants, qui portons dans nos poches un morceau de fer pour nous mettre à l'abri des maléfices, et qui ne doutons pas de l'action des pierres précieuses sur la destinée des hommes.

Si les indigènes de l'Afrique sont superstitieux, ceux de Madagascar le sont bien plus encore. « Je ne sache pas, écrit M. Grandidier, qu'il existe un peuple plus stupidement superstitieux que les Malgaches. Pour eux aucun fait n'arrive naturellement ; bonheur ou malheur, tout est dû aux sorts et aux talismans. Ils ont une telle foi dans la puissance des talismans, qu'ils leur attribuent même le pouvoir de tuer leurs ennemis. »

A Madagascar, le rôle de l'*Ampounsavy*, sorcier qui jette des sorts et fabrique des poisons, et celui de l'*Ampisikidy*, son adversaire, l'enchanteur qui conjure les sortilèges et qui est aussi médecin et devin, sont extraordinairement importants. Ces personnages opèrent au moyen de *fanfoudis* et de *sikidys*, lesquels consistent en petits morceaux de bois disposés d'une certaine façon, en feuilles d'arbres où sont inscrites des conjurations, enfin en formules cabalistiques prononcées avec accompagnement de rites terrifiants. Le fiel d'un chien noir, les oreilles du rat, l'œuf du serpent, les pattes du poulet, certaines chenilles et araignées sont aussi employés pour la fabrication des *fanfoudis* et des charmes.

Les philtres d'amour sont extrêmement nombreux et variés. « Les femmes malgaches, dit M. Henri Mager, jettent fréquemment un sort d'amour sur celui qu'elles aiment ou qu'elles recherchent. »

Les sortilèges de Madagascar ont été quelque peu introduits autrefois à la Réunion avec les esclaves im-

portés de la Grande-Terre. Une localité de la commune de Saint-Pierre, nommée Mahavel [1], était réputée dans toute l'île à cause de ses sorciers malgaches et de leurs ténébreuses pratiques.

Les Malgaches croient aussi aux heures fastes et néfastes qui, d'après eux, jouent un rôle très important dans les destinées humaines. Ils sont convaincus que leur bon ou mauvais destin dépend du mois, du jour et de l'heure de leur naissance. Un enfant naît-il à minuit, la famille en est consternée, son destin sera horrible. Au contraire, naît-il à midi, il aura toutes les chances et grandira sans soucis et sans crainte de l'avenir. Mais qu'il ne vienne pas au monde à la fin de la journée quand le soleil est à son déclin ; son existence serait malheureuse, son destin brisé. Par contre, la chance de celui qui naîtra après le coucher du soleil sera grande, il aura tout en abondance et coulera ses jours dans le bonheur et dans la paix.

Dans l'Inde aussi on croit aux heures fastes et néfastes et tous les actes de la vie sociale peuvent être entravés par cette croyance. Ces heures, d'ailleurs, changent de jour en jour et il faut constamment se reporter au tableau qui les indique. On a été obligé, à cet effet, d'insérer ce tableau dans les journaux locaux. En 1899, à Pondichéry, j'ai entendu citer le cas d'un très notable habitant de Karikal, homme instruit, conseiller général, qui arrivant une nuit par le chemin de fer à une heure néfaste, n'osa point rentrer chez lui et resta à la gare jusqu'au matin, attendant

1. Mahavel est lui-même un mot malgache : *Maha-vélou*, qui se traduit littéralement par : Vivez heureux, et qui s'emploie couramment à Madagascar comme formule de remerciement.

que l'heure redevînt favorable pour franchir le seuil de sa maison.

Mais revenons à Madagascar. Il n'y a pas que les heures de la journée qui soient fastes ou néfastes, les jours de la semaine le sont aussi. Malheur à l'enfant qui naît un mardi. Ce pauvre petit sera un monstre, un être fatal, qui ne pourra que porter malheur à sa famille. Et celle-ci en est tellement impressionnée qu'elle n'hésitera pas à l'abandonner : le nouveau-né sera même voué à la mort, car on le déposera près d'un cours d'eau où ses vagissements ne tarderont pas à attirer des caïmans...

Ceci n'est pas un conte : on m'a montré en 1873, à Nossi-Bé, une femme malgache qui, ayant eu la malchance de naître un mardi, fut ainsi abandonnée le jour de sa naissance. Heureusement pour elle, ce ne furent pas les caïmans qui la trouvèrent, mais une femme créole de la Réunion, qui la recueillit, l'éleva et plus tard la maria à un commerçant de la colonie.

Le caïman, cet animal vorace et dangereux, le plus dangereux assurément qu'il y ait à Madagascar, est, peut-être à cause de l'effroi même qu'il inspire, considéré par certaines peuplades, les Antarayes notamment, comme un dieu protecteur. Ces indigènes admettent que par une sorte de métempsycose, les âmes des chefs prennent la forme de caïmans, tandis que celles des sujets vont animer les corps des makis ou des chiens-derviers. Nombreux sont ces amphibies dans les rivières des deux côtes de la grande île. D'après certains naturalistes, ils constitueraient une espèce particulière, aussi distincte du crocodile vulgaire d'Egypte, de l'alligator ou caïman d'Amérique, que de celui qu'on trouve en Asie et en Afrique.

Généralement invisible dans le jour, le crocodile se

cache dans la vase ou dans les roseaux. Parfois la nuit, il s'aventure jusque dans les villages, en quête d'une proie. En 1873, à Nossi-Bé, on pouvait voir un grand âne blanc n'ayant pour queue qu'un court moignon. On l'appelait Zanzibar, du nom sans doute de son pays d'origine. Sa queue lui avait été enlevée par un crocodile dans les circonstances suivantes. Une nuit que Zanzibar reposait sous l'auvent de la maison de son maître, survint un crocodile qui lui happa la queue et voulut l'entraîner vers le lac voisin de Djabal. Mais Zanzibar, très vigoureux et très robuste, n'était pas âne à se laisser faire. Il se cabra, se défendit comme un diable et rua tant qu'il put ; mais, de son côté, le crocodile n'entendait point lâcher prise et serrait de plus en plus sa terrible mâchoire ; si bien que Zanzibar, tel le vieux rat de La Fontaine, perdit sa queue à la bataille.

Le crocodile connaît parfaitement les rives où le bétail vient boire, où l'indigène a l'habitude d'aller se laver ; il sait les attendre en ces endroits, caché dans la vase pour se précipiter plus sûrement sur sa proie, la saisir par une extrémité quelconque, la noyer, puis l'enfouir dans les roseaux où il la dévore à son aise en plusieurs repas.

Mais le chien malgache sait, dit-on, lutter de ruse avec les crocodiles. Quand il est obligé de traverser un cours d'eau, il commence, en aboyant quelque temps sur un point de la rive, par y attirer ces amphibies voraces, et dès qu'il juge qu'ils sont tous rassemblés en cet endroit, il disparaît à toute vitesse et va passer la rivière à cent ou deux cents mètres plus loin, en amont ou en aval. Si le fait est exact — et beaucoup de Malgaches le donnent pour avéré, — il démontre que les chiens de Madagascar sont doués

d'une intelligence et d'une faculté de raisonnement que les singes bleus du Sénégal sont loin de posséder, ainsi qu'on le verra dans un autre chapitre.

Les Malgaches considèrent comme *fadis* ou sacrés une foule d'objets ou d'animaux. On verra plus loin que l'Aye-Aye leur inspire une terreur superstitieuse. Ils redoutent particulièrement le *Kananourou* [1] être légendaire, sorte de nain hideux, dans le genre du Korrigan des Bretons, et que les Betsimitsares appellent aussi *Kotokély* (petit garçon).

D'après la description qu'ils en font, le Kananourou serait un être fantastique qu'on suppose habiter les forêts, surtout dans le voisinage de la mer ou des rivières, car il se nourrit de poisson cru, de mollusques et de crustacés. Il aime par-dessus tout les crabes et il se régale aussi de miel. Sa peau est noire, sa taille ne dépasse pas celle d'un enfant de six ans, et cependant il a une barbe très longue et des cheveux qui lui couvrent tout le corps. Il n'est d'ailleurs vêtu que de cette barbe et de cette chevelure.

Ce qui le caractérise encore, c'est qu'il a les pieds disposés de telle sorte que le talon est placé en avant et les doigts dirigés en arrière. Quand donc on croit, d'après ses empreintes, suivre sa trace, on tourne le dos à la direction qu'il a prise.

Il est doué aussi d'une force herculéenne ; enfin il a le don de se rendre invisible, ce qui lui permet de jouer aux hommes toutes sortes de tours malins, de s'introduire, par exemple, dans les maisons les mieux fermées et d'y mettre tout en désordre. La nuit, il vous endort d'un sommeil de plomb et vous dérobe

1. *Kananourou*, nasillard, ou, plus littéralement, qui chante du nez.

votre miel et votre tafia, dont il est très friand. Les cases où l'on garde du rhum et de la betsabetsa sont particulièrement visitées par le Kananourou. Si un jour vous trouvez vide votre bouteille de rhum qui, la veille encore, était presque pleine, ne vous donnez pas la peine de chercher le voleur : c'est le Kananourou qui a commis le larcin.

Malicieux, taquin, batailleur et ne doutant pas, d'ailleurs, de sa force surhumaine, le Kananourou aime à provoquer l'imprudent indigène, si vigoureux soit-il, qui s'aventure seul dans la forêt. — « Es-tu fort » ? lui demande-t-il de sa voix nasillarde. — « Mais oui », répond l'autre. — « Serais-tu capable de lutter contre moi » ? — « Pourquoi pas » ? dit l'indigène qui estime qu'il aura raison sans peine d'un pareil avorton. — « Eh bien ! viens donc essayer ta force. »

Et la lutte s'engage. Elle ne dure pas, tant s'en faut, comme celle de Jacob qui lutta toute une nuit contre l'ange, car le Kananourou a tôt fait de terrasser son adversaire, qu'il abandonne sur place après l'avoir roué de coups et lui avoir ligotté les poings et les pieds avec quelques brins de sa barbe ou de ses cheveux.

Les légendes abondent à Madagascar. Tout animal qui sort un peu de l'ordinaire a la sienne. Ainsi le *foussa*, ce carnassier nocturne, à pupille en fente et qui tient autant du chat que de la civette, avec cette particularité qu'il est le seul félidé, dans le monde entier, qui soit plantigrade ; le foussa a sa légende chez les Malgaches. Ils disent que c'est un dévastateur de poulailler contre lequel il n'y a rien à faire. Quand il n'a pas réussi à pénétrer dans le bâtiment trop bien fermé où l'on a logé les poules, celles-ci n'en deviennent pas moins ses victimes. Avant de se retirer et

pour se venger de sa déconvenue, il leur lance sa flèche de Parthe : il avise une fissure du poulailler et, dans un geste scatologique que la plume de M. Émile Zola aurait précisé, il remplit le bâtiment de gaz méphitiques et asphyxiants. Toute la gent emplumée en est du coup empoisonnée. Telle est la vengeance du foussa.

Il ne faut pas croire que cet animal soit imaginaire comme le Kananourou. Il existe réellement. Les naturalistes le désignent sous le nom de *Cryptoprocta ferox*. J'en ai vu un spécimen en 1874, à bord d'un navire anglais, sur la rade de Hellville (Nossi-Bé). C'est une bête puante, au pelage roussâtre et ras, grosse comme un renard, allongée, basse sur pattes, avec une queue très longue. C'est, dit-on, le plus grand carnassier de Madagascar. Il a des habitudes arboricoles en rapport avec sa conformation de plantigrade. Il chasse la nuit sur les arbres les oiseaux et même les makis.

Il y a à Madagascar des serpents de diverses espèces et de grosseurs différentes. On y compte deux variétés de boas et trois ou quatre variétés de couleuvres dont la morsure n'est pas venimeuse. Mais il existe en certains endroits un petit serpent qui terrorise les Malgaches. Il s'introduit, disent-ils, dans le nez des animaux et même des hommes pour sucer le sang. Il peut ainsi vous donner la mort dans d'horribles angoisses ; il peut même tuer des bœufs et des sangliers. Ce petit serpent s'appelle le *Malsiviry*. Voici le moyen plein d'astuce, que les indigènes prétendent employer pour le détruire. Avec un fusil à deux coups — la carabine à canon unique serait inopérante, — avec un fusil, dis-je, à deux coups, vous vous promenez tranquillement dans les endroits où

vous savez trouver des matsiviris. Ceux-ci se cachent, soit à terre dans l'herbe, soit sur les arbres, dans le feuillage. En conséquence, vous tenez votre fusil les canons tournés vers la terre si vous êtes en plaine, et les canons relevés vers le ciel, si vous êtes sous bois. Chaque fois que vous passerez près d'un matsiviry, celui-ci, en apercevant les doubles gueules béantes des canons, n'hésitera pas à les prendre pour les deux narines d'un animal et il se précipitera dans l'une d'elles. Il n'y a plus alors qu'à presser la détente : le coup part et le vilain serpent est écrabouillé.

D'après la mythologie grecque, Neptune d'un coup de trident fit sortir de terre le cheval. Pour les Malgaches, c'est de la mer qu'est sorti leur bœuf, le zébu à bosse et à grandes cornes, et ils précisent même que c'est dans la baie de Vohémar que le phénomène s'accomplit.

L'explication de cette légende se trouve peut-être dans ce fait historiquement admis que le zébu de Madagascar a été importé de l'Inde, son pays d'origine, et que l'importation en a été faite par la baie de Vohémar.

Le zébu s'est, du reste, complètement acclimaté à Madagascar et s'y est même amélioré au point de vue de la taille, qui atteint les dimensions de nos plus forts bœufs domestiques. Le commerce de Vohémar n'a longtemps consisté qu'en exportation de bœufs, dont il existe de très grands troupeaux dans toute la région. M. de Mahy, dans son charmant livre *Autour de Bourbon et de Madagascar*, assure qu'il naît plus de cinquante bœufs par jour dans les environs de la ville. Les collines qui l'entourent sont couvertes de grands pâturages et de forêts magnifiques [1].

1. Au commencement de 1909, le cheptel de Madagascar comptait

Comme tous les noirs, les Malgaches aiment à parler et à chanter. Leurs *Kabars*, conférences populaires où l'on est censé examiner et discuter les décisions à prendre, ne sont le plus souvent que de grands commérages. La conversation fait les délices du Malgache, écrit M. Henry d'Escamps, et il causera longtemps des choses les plus futiles.

Lorsque l'entretien vient à languir, on cherche et on improvise à la façon des sophistes une énigme, une charade. En voici un exemple : « Trois hommes, portant l'un du riz blanc, l'autre du bois coupé, le troisième une marmite et venant de trois directions différentes, se rencontrent près d'une source, dans un lieu aride, éloigné de toute habitation. Il est midi et chacun d'eux, n'ayant encore rien mangé, est fort désireux d'apprêter le repas, mais ne sait comment s'y prendre, puisque le maître du riz n'est pas le maître du bois et que celui-ci ne peut disposer de la marmite. Cependant chacun y met du sien et le riz est bientôt cuit. Mais au moment du repas, chacun réclame pour lui seul le déjeuner tout entier. Quel est le maître du riz cuit ? Les auditeurs malgaches sont indécis, chacun des trois hommes paraissant avoir un droit égal au déjeuner. Voilà un bon thème à paroles. C'est ce qu'ils appellent *faka-faka*, discussion, dispute. Chaque parleur peut en cette occasion faire preuve de son talent oratoire. »

Voici maintenant une de leurs fables :

LE SANGLIER ET LE CAIMAN

Un sanglier en maraude suivait les bords escarpés

3.706.230 bœufs, soit une augmentation de 907.858 têtes sur le précédent dénombrement.

d'une rivière où s'ébattait un énorme caïman en quête d'une proie. Averti par les grognements du sanglier, le caïman se dirige vivement de son côté : « Salut, lui dit-il. — Finaritra !... finaritra ! répond le sanglier. — Est-ce toi dont on parle tant sur la terre ? demande le caïman. — C'est moi-même... et toi, serais-tu celui qui désole ces rives paisibles ? demande à son tour le sanglier. — C'est moi-même, dit le caïman. — Je voudrais bien essayer ta force. — A ton aise, de suite si tu veux. — Tu ne brilleras guère au bout de mes défenses. — Prends garde à mes longues dents. — Mais, dit le caïman, dis-moi donc un peu comment on t'appelle. — Je m'appelle *le père Coupe-lianes sans hache, Fouille-songes sans bêche, Prince de la destruction.* Et toi, peux-tu me dire ton nom ? — Je m'appelle *Celui qui ne gonfle pas dans l'eau ; Donnez, il mange ; ne donnez pas, il mange quand même.* — C'est bien, mais quel est l'aîné de nous deux ? — C'est moi, dit le caïman, car je suis le plus gros et le plus fort. — Attends, nous allons voir. » En disant ces mots, le sanglier donne un coup de boutoir et fait écrouler une énorme motte de terre sur la tête du caïman, qui reste étourdi sur le coup. « Tu es fort, dit-il après s'être remis ; mais à ton tour attrape cela. » Et, lançant au sanglier surpris toute une trombe d'eau, il l'envoya rouler loin de la rive. — « Je te reconnais pour mon aîné, s'écrie le sanglier en se relevant, et je brûle d'impatience de mesurer ma force avec toi. — Descends donc, dit le caïman. — Monte un peu, je descendrai. — Soit. » D'un commun accord ils se dirigent sur une pointe de sable où le caïman n'avait de l'eau qu'à mi-corps. Le sanglier bondit alors, tourne autour de lui, évite sa gueule formidable, et saisissant l'instant favorable, il lui ouvre d'un coup de ses défenses le

ventre, de la tête à la queue. Le caïman rassemble ses dernières forces, et, profitant du moment où le sanglier passe devant sa gueule béante, il le saisit par le cou, le rive entre ses dents et l'étrangle. Ils moururent tous deux laissant indécise la question de savoir quel était le plus fort.

On tient ces détails d'une chauve-souris présente au combat.

Un autre apologue rappelle de loin notre fable française « le Corbeau et le Renard ».

LA COULEUVRE ET LA GRENOUILLE

Une grenouille fut surprise en ses ébats par la couleuvre, son ennemie. La couleuvre la retenait par ses jambes de derrière. « Es-tu contente, demanda la grenouille ? — Contente, répondit la couleuvre en serrant les dents. — Mais quand on est contente, on ouvre la bouche et l'on prononce ainsi : Contente ! (en malgache : *ravo*). — Contente ! » dit la couleuvre en ouvrant la bouche. La grenouille se voyant dégagée lui donna des deux pattes sur le nez... et s'enfuit.

La morale est que l'on peut se tirer du danger avec de la présence d'esprit.

Cette grenouille malgache a presque autant d'esprit que notre coq gaulois. On se rappelle l'aventure de Chantecler dans le *Roman du Renard*, lorsque le coq était emporté par Goupil-le-Renard après lequel couraient le fermier et ses valets en criant : Au voleur ! « Maître Renard, dit Chantecler, vous laisserez-vous insulter par ces gens-là ? A votre place, je leur répondrais vertement et je les gaberais comme il faut. »

Il n'est sage, dit le proverbe, qui ne follie parfois.

Et Renard, le trompeur universel, fut trompé lui-même. Quand il entendit Constant Desnois et ses valets crier : Au voleur ! Haro sur le voleur ! il prit plaisir à leur répondre : « Oui, vilains, j'emporte votre coq, et malgré vous. » Mais Chantecler, dès qu'il ne sent plus l'étreinte des dents, fait un effort, s'échappe, bat des ailes, et le voilà sur les hautes branches d'un pommier voisin. Et le tour était joué.

⁂

Plus encore que les marabouts qui vendent des gris-gris, les griots de l'Afrique occidentale vivent et s'enrichissent de la bêtise humaine.

Qu'est-ce qu'un griot ? C'est un noir d'une caste spéciale de nos colonies de l'Afrique occidentale française : historien, poète, musicien, improvisateur, sorcier par-dessus le marché, le griot remplit souvent auprès des chefs le rôle de conseiller. Bien que comblé quelquefois d'or et de faveurs, il est exclu, pendant sa vie, des cérémonies religieuses, et, après sa mort, des lieux de sépulture.

On l'a comparé à notre troubadour ou ménestrel du moyen âge. C'est plutôt le *Sékatsé* de Madagascar qui rappellerait notre ancien ménestrel : le sékatsé, en effet, se livre spécialement à la culture de la poésie et de la musique, et s'il voyage pour chanter ses compositions chez les chefs qui, en retour, lui font des présents, il garde néanmoins une attitude assez digne, il n'est ni mendiant, ni sorcier. Le griot africain, lui, est franchement ignoble et cynique. Il s'attache sans vergogne à exploiter la vanité incommensurable des noirs. Or la vanité du noir sénégalais n'a d'égale que celle dont était bouffi l'inoubliable millionnaire Chau-

chard, quand il se faisait encenser dans ses galas sémestriels du château de Longchamps.

En ce qui concerne particulièrement le noir ouoloff, voici ce qu'en dit le général Archinard : « Vaniteux, toujours prêt à donner, parce qu'il demandera ensuite sans honte, dès qu'un Ouoloff se voit à la tête de quelques centaines de francs, il fait des dépenses folles. Il achètera, par exemple, chez nos commerçants un costume de velours vert à brandebourgs et doublé de satin, une toque de velours grenat soutaché d'or, des bottes rouges à glands d'or, une ombrelle, des lunettes bleues, et affublé de tout cela, fumant un gros cigare, il se promène dans les rues, la tête haute, balançant les bras, suivi de griots lui criant qu'il est beau, qu'il est riche, qu'il est généreux...

« Généreux, il l'est si bien que, deux jours plus tard, il a dû revendre les diverses pièces de son costume qu'il n'a pas données et qu'il s'engage de nouveau pour un an, sans regret du passé, tout prêt à supporter de nouveaux voyages, de nouvelles fatigues, pour revenir ensuite émerveiller encore ses amis de Saint-Louis. »

« C'est aux griots, écrit Pierre Loti dans le *Roman d'un Spahi*, que revient le soin de battre le tam-tam pour les bamboulas et de chanter, pendant les fêtes, les louanges des personnages de qualité... Lorsqu'un chef éprouve le besoin d'entendre exalter sa propre gloire, il mande ses griots qui viennent s'asseoir devant lui sur le sable et composent sur-le-champ, en son honneur, une longue série de couplets officiels, accompagnant leur aigre voix des sons d'une petite guitare primitive dont les cordes sont tendues sur des peaux de serpent. »

Le goût des énigmes et des devinettes si répandu

chez les Malgaches, se retrouve chez presque tous les noirs de nos colonies. Mais cet amusement intellectuel est particulièrement apprécié des Ouoloffs du Sénégal. Le soir, au clair de lune, réunis en groupe et avec de grands éclats de rire, ils s'attaquent les uns les autres par des interrogations :

Qu'est-ce qui vole sans se poser ? — Le vent.

Qu'est-ce qui enseigne sans parler ? — Un livre.

Qu'est-ce qui respire et ne vit pas ? — Le soufflet.

Quel est l'oiseau qui donne du lait ? — La chauve-souris.

Quand est-ce que les dents font mal aux chacals ? — Quand les chiens les mordent.

Et c'est ainsi, à défaut de tam-tam, que les indigènes passent souvent les longues soirées chaudes des tropiques. Quand quelqu'un a su deviner la réponse, on l'applaudit, on l'acclame ; mais gare à ceux qui répondent des niaiseries : ils sont impitoyablement bafoués par tout le groupe.

CHAPITRE V

Sacrifices humains et Anthropophagie

Jusqu'à présent, tout ce que nous avons fait en Afrique contre l'esclavage — et les autres nations n'ont guère fait plus — a été d'empêcher l'exportation des esclaves hors du continent africain.

En supprimant la traite des noirs, nous n'avons aucunement supprimé l'esclavage, mais simplement abaissé sur place la valeur de cette marchandise que les négriers appelaient « le bois d'ébène ». Et alors s'est produite une conséquence qu'on n'avait pas prévue et qui a rendu peut-être pire encore la situation de beaucoup de ces malheureux noirs que l'on avait en vue de protéger. En effet, le propriétaire d'esclaves voyant sa marchandise avilie, ne l'a plus entourée des mêmes soins qu'auparavant ; puis, conséquence plus déplorable encore, au Dahomey et dans quelques pays de l'Afrique tropicale, la vie de l'esclave ayant moins de valeur, on en fait meilleur marché, et les jeux sanglants des exécutions et des sacrifices humains n'ont pu qu'augmenter de nombre.

Cela nous conduit à examiner la question de ces abominables sacrifices humains dont l'institution survit encore au xxe siècle dans beaucoup de pays, y compris quelques-unes de nos colonies.

Tous les lecteurs qui ont entendu parler du Dahomey savent qu'avant l'occupation française, c'est-à-dire jusqu'en 1893, ce royaume nègre était, avec le

pays voisin des Achantis, la contrée la plus horriblement célèbre par ses exécutions sanglantes. Ils savent notamment qu'en 1889, le représentant de la France, le lieutenant-gouverneur Bayol, venu en mission à Abomey chez Glé-glé, roi du Dahomey, fut retenu de force par celui-ci et obligé d'assister chaque jour à une effroyable série de sacrifices humains.

En 1895, pendant une tournée dans l'intérieur du Dahomey, je me suis fait indiquer le lieu où s'effectuaient, à Abomey, ces continuelles exécutions. On montrait aussi le charnier où avaient été entassés les crânes, tibias, vertèbres et autres ossements des suppliciés. Il y avait, assurait-t-on, de quoi remplir une longue galerie des catacombes de Paris !...

C'est au fétichisme, me disait-on là-bas, qu'il faut imputer l'institution de ces abominables sacrifices. Les féticheurs et féticheuses étaient une puissance terrible avec laquelle tout le monde devait compter. Ils déclaraient que les rois morts voulaient savoir ce qui se passe sur la terre : d'où nécessité d'entretenir des relations avec les ancêtres auxquels des messagers décapités vont porter des aliments, des alcools, des tissus, des cauris. Toutes les fois qu'un roi a osé essayer de réagir contre cet usage barbare, les féticheurs déclaraient que les rois défunts ne seraient pas contents et déchaîneraient des calamités sur le pays. Le roi Guéso fut empoisonné pour avoir voulu supprimer ces coutumes. Ses successeurs, Glé-glé et Behanzin, se le tinrent sans doute pour dit, et se signalèrent par le nombre des sacrifices humains ordonnés sous leurs règnes.

Les atrocités dahoméennes étaient cependant dépassées encore, au dire des Anglais, par celles qui se commettaient au pays des Achantis, avant l'occupa-

tion anglaise de leur capitale Coumassie et sa réunion à la colonie de Gold-Coast (Côte de l'Or). Là, les sacrifices humains étaient, pour ainsi dire, quotidiens ; ils prenaient des proportions effroyables lorsqu'il s'agissait de célébrer la mort d'une personne de la famille royale.

D'ailleurs, tout était prétexte à verser le sang. Les rues de Coumassie avaient des noms significatifs à cet égard : l'un de ces noms voulait dire *Jamais sèche de sang ;* une autre s'appelait *Tuez-les tous;* une autre encore *Le Ruisseau rouge !*

Dans notre colonie limitrophe de la Côte d'Ivoire et surtout dans sa partie orientale, au-dessus de la lagune d'Assinie, les indigènes, qui sont plus ou moins apparentés aux Achantis, n'ont pas encore perdu leur goût pour les sacrifices humains. Ainsi, en 1886, la mort d'Amatifou, roi de ce pays, dont la capitale est Krinjabo, fut cachée pendant une quinzaine de jours au résident de France à Grand-Bassam ; et, pendant ce temps, les funérailles du vieux roi ont été célébrées avec un éclat particulier, c'est-à-dire que le sang humain y a coulé dans de larges proportions.

Son successeur, Akassimadou, que j'ai vu en 1895, au cours d'une tournée accomplie avec le gouverneur Binger à Assinie, à Elima, dans le lac Aby, la rivière Bia et à Krinjabo, paraît avoir mis fin à ces coutumes sanguinaires ; mais il n'est pas bien sûr que, de temps à autre, quelques sacrifices humains n'aient pas encore lieu à Krinjabo, à l'insu du gouverneur de la Côte d'Ivoire. On m'a montré la place où se célébraient autrefois ces sacrifices, et l'interprète qui me renseignait n'avait pas l'air de croire aux déclarations qu'on nous faisait que l'ère de ces pratiques abominables était définitivement close. « Il se passera encore

du temps, disait-il, avant qu'on ôte de la tête de ces gens-là qu'il faut, à la mort d'un chef ou d'un membre de la famille royale, que le défunt ait de la compagnie pour effectuer le grand voyage : des femmes pour le distraire, et des esclaves pour porter ses bagages. De même, ils sont encore convaincus qu'il faut, à l'époque de la fête des ignames, avoir quelques victimes à égorger, sinon la récolte pourrait manquer. »

On comprend que, dans ces conditions, l'Administration supérieure de la colonie prenne des mesures de précaution et envoie un détachement stationner à Krinjabo, dès qu'elle apprend qu'un membre de la famille du roi est gravement malade et menace de passer de vie à trépas.

Ces sacrifices humains se rattachent-ils à l'anthropophagie ? Sont-ils suivis de repas macabres, comme il s'en faisait, il n'y a pas bien longtemps, en Amérique, chez les Peaux-Rouges des prairies et des bords des Grands-lacs ?

Non ; malgré leur cruauté, les Dahoméens ne sont pas anthropophages ; ou du moins je n'ai jamais entendu citer à leur charge aucun acte d'anthropophagie, tant à Porto-Novo, à Cotonou, à Ouidah et à Grand-Popo qu'à Abomey lui-même. On ne m'a jamais parlé non plus d'aucun fait de cette horrible pratique à la Côte d'Ivoire, bien que certaines peuplades de cette colonie, notamment les Boubouris, les Quouaquouas, les Glébos, soient encore plongées dans la barbarie.

Je ne connais pas d'acte récent de cannibalisme imputable à des Indiens de l'Amérique du Sud. Les Galibis et les Roucouyennes de la Guyane paraissent aujourd'hui très doux et très pacifiques ; mais leurs

proches parents, les Caraïbes, qui habitaient les Antilles, ont laissé la réputation de déterminés cannibales.

Les Indiens Tobas qui, en 1882, ont massacré le Dr Crevaux et ses compagnons sur les rives du Pilcomayo, à l'endroit même où, quelque temps auparavant, ils avaient eux-mêmes été injustement rendus victimes d'un assassinat organisé par les colons habitant Caïza, ont agi seulement par vengeance. Du moins tout semble le faire croire. Deux Boliviens de l'escorte, qui avaient été faits prisonniers, parvinrent à s'échapper et racontèrent les détails de la catastrophe. Les Tobas avaient coupé nos malheureux compatriotes en morceaux et avaient emporté leurs membres dans leurs ranchos ; mais on n'a jamais dit qu'ils les aient mangés. Toutes les circonstances de ce drame ont été précisées en 1883 par un Français, M. A. Thouar.

On ne saurait donc, même à l'occasion de cet assassinat de notre compatriote Crevaux, commis pourtant avec une cruauté raffinée par les Indiens Tobas, inférer que dans l'Amérique du Sud, on pratique encore l'anthropophagie.

Au Gabon et au Congo, il en est tout autrement : nous nous trouvons là en plein pays de cannibalisme. A quelques heures à peine de Libreville, que nous occupons cependant depuis plus d'un demi-siècle, on rencontre des Pahouins anthropophages. En 1905, peu de temps avant mon dernier séjour à Libreville, un transporté annamite avait été tué et mangé dans les environs de la ville.

M. Félicien Challaye qui fut comme moi membre de la mission de Brazza de 1905, a traité dans une étude intitulée : *La vérité sur le Congo*, des prati-

ques anthropophagiques des indigènes de cette colonie. « Toutes les peuplades congolaises, dit-il, ne pratiquent pas l'anthropophagie ; et parmi celles qui la pratiquent, il y a bien des différences à signaler. Le Pahouin ne mange que l'ennemi tué à la guerre, et c'est, paraît-il, pour s'assimiler son courage, pour hériter de ses vertus. Le Bondjo, comme le Nzakara et le Boubou, n'hésite pas à abattre un homme pour le manger ; dans cette intention, il engraisse des esclaves ; il va jusqu'à déterrer les cadavres pour les manger. Mais les pires anthropophages se trouvent au Congo Belge : un voyageur parle d'une peuplade, les Batételas, dont tous les membres sont jeunes et vigoureux ; on ne voit chez eux ni cheveux gris, ni boiteux, ni aveugles : les enfants mangent leurs parents au premier signe de décrépitude !

« Pour être juste envers les indigènes du Congo, même envers les anthropophages, il faut signaler ce fait incontestable et unanimement reconnu : qu'un blanc ne court aucun risque, même parmi les plus sauvages de ces noirs, s'il s'abstient soigneusement de leur faire du tort. Il m'est arrivé, avec un ou deux autres membres de la mission de Brazza, de pénétrer, sans aucune arme, dans un village d'anthropophages en révolte contre l'administration ; et nous nous y sommes promenés le plus calmement du monde, sans faire preuve d'héroïsme. Même quelques instants après nous, nous y avons vu entrer aussi, sans la moindre crainte, Mme de Brazza, accompagnée d'un seul domestique indigène, et tenant un enfant noir par la main. »

D'après le même auteur, l'anthropophage n'est pas une brute féroce aimant le meurtre pour le meurtre ; c'est plutôt un gourmet préférant à la viande animale la viande humaine. C'est très possible, mais il faut

dire aussi que la viande animale étant très rare chez la plupart des indigènes du Congo, ils se rabattent sur la chair de l'homme. Les Batékés, faute d'autre nourriture animale, mangent même des fourmis blanches, des vers et des insectes.

Beaucoup de Pahouins, même les femmes, se liment les dents incisives et les rendent ainsi plus pointues encore que les canines. Cette coutume bizarre est d'ailleurs commune à un grand nombre de peuplades sauvages de l'Afrique. Ces nègres aux dents aiguisées ont le sourire sinistre. Si ce n'est point là un indice certain de leur anthropophagie, on est cependant porté à croire que ces dents n'ont pas été rendues aiguës pour le simple amour de l'art, mais plutôt dans le but de terroriser d'abord le gibier humain et de s'enfoncer ensuite plus facilement dans sa chair.

C'est un peu l'impression que donne la physionomie bestiale des Canaques anthropophages de la Nouvelle-Calédonie, avec leurs grandes dents proéminentes, qui paraissent toujours disposées à dévorer un membre humain. Cette impression est encore renforcée par l'éclat de leurs yeux noirs toujours entourés d'une conjonctive rougeâtre qui leur donne une expression farouche.

Au Gabon-Congo, le manioc forme la base de la nourriture des indigènes. Dans les villages, on le vend tout préparé, cuit à l'eau et au sel et enveloppé, par petites portions, dans des feuilles. Mais il faut se méfier de ces préparations indigènes ! Mon collègue, feu l'inspecteur général des colonies Verrier, qui, en 1893, fit un voyage dans l'intérieur de la colonie, en partant de Loango, par la forêt de Mayombe, pour aller à Brazzaville et revenir au Gabon par la vallée de l'Ogooué ; m'a raconté que plusieurs fois, au cours

de ce voyage, son guide lui avait fait voir des parcelles de chair humaine dans le manioc cuit et préparé qu'on vendait dans les villages.

L'anthropophagie nous fait horreur, mais qui sait si avec leurs habitudes carnivores, les Européens ne font pas eux-mêmes horreur aux bouddhistes d'Asie qui, respectant la vie de tous les êtres vivants, se feraient scrupule de toucher à la chair d'un animal ?

Parmi toutes les peuplades anthropophagiques du Gabon-Congo, Pahouins du Gabon, Batékés du haut Alima, Boubous, Bondjos, Nzakaras du moyen Congo, il faut encore mentionner la tribu des Bafourous du moyen Alima et de l'Oubangui qui, comme celle des Batételas du Congo Belge, n'étendent même pas aux membres de leur famille le respect de la vie humaine. Il est de règle chez les Bafourous que, quand un chef meurt, on sacrifie plusieurs de ses femmes et de ses esclaves ; et la chair de ces cadavres n'est pas perdue pour la tribu, qui s'en repaît voracement.

Les anthropophages assurent que la chair humaine a une saveur supérieure à celle des animaux. C'est sans doute aussi l'avis des tigres, car dans toute l'Inde on dit que lorsque ce puissant carnassier a goûté de l'homme, il ne veut plus manger d'autre gibier. Aussi la prime pour la destruction des fauves est-elle beaucoup plus forte, quand c'est un tigre *mangeur d'hommes* qui a été abattu.

Le P. Labat, le fondateur de la ville de la Basse-Terre à la Guadeloupe, a écrit que les Caraïbes préféraient la chair du blanc à celle du nègre. J'ai entendu dire le contraire au Gabon, où les Pahouins trouvent que la chair du blanc est trop salée. Nous abuserions, d'après eux, du chlorure de sodium dans notre ali-

mentation. Ils trouvent aussi que l'usage du tabac communique un goût détestable à la chair des fumeurs. Aussi est-ce une plaisanterie courante dans la colonie, de vous engager, quand vous n'êtes pas fumeur, à vous mettre bien vite à l'usage du tabac, afin de vous garantir de la dent gourmande des Pahouins.

Au reste, ces indigènes que nous traitons d'anthropophages nous rendent absolument la pareille et disent entre eux que nous mangeons du nègre. On en trouve la preuve dans cette note écrite par le général Faidherbe en 1850 :

« Le capitaine de vaisseau Baudin a visité un village pahouin, celui d'Acuengo, dans le Komo, et a été parfaitement accueilli par ce peuple, chez lequel les M'Pongoués s'efforcent d'entretenir de la défiance contre nous et à qui, par exemple, ils ont fait croire que nous mangions les nègres qu'achetaient les négriers et que notre vin était du sang de nègre, qui a subi une transformation. »

Si les Pahouins du Gabon croyaient cela de nous il y a soixante ans, les indigènes du Congo Belge le croient encore aujourd'hui du roi Léopold II de Belgique. Ils ont entendu les Anglais, les Américains et nous-mêmes dire, par métaphore, que ce souverain s'était engraissé du sang des nègres, et, comme ils ne connaissent pas le langage figuré, ils sont persuadés que feu Léopold se nourrissait réellement de la chair de ses sujets noirs récalcitrants et que les boudins qu'on servait sur sa table royale étaient remplis du sang des nègres mutilés.

Cette légende est donc établie aujourd'hui au Congo, et comme rien n'est plus difficile à détruire qu'une légende, dans vingt ans encore, les négresses congolaises menaceront leurs petits négrillons de les faire

dévorer, s'ils ne sont pas sages, par le vieux Moloch barbu de Bruxelles.

Une légende de ce genre existe à la Réunion, où l'on menace encore les enfants désobéissants du méchant *Bibi*. C'est le nom local du nègre anthropophage. Cette légende doit remonter au temps de l'esclavage, où des nègres marrons auraient volé des enfants pour les manger. Mais ces pratiques anthropophagiques n'ont, je crois, jamais été vérifiées à l'île Bourbon.

En revanche, le cannibalisme régnait naguère, et, qui sait ? règne peut-être encore dans notre colonie océanienne de la Nouvelle-Calédonie. D'ailleurs, dans cette partie du globe, on trouve un peu partout des mangeurs de chair humaine : dans la Nouvelle-Zélande, dans toute la Polynésie et sur plusieurs points de la Malaisie. C'est ainsi que tout récemment encore, en avril 1910, on a pu lire dans les journaux de New-York une histoire lugubre de cannibalisme rapportée par le capitaine d'une goélette à son arrivée à Seattle (États-Unis), après un voyage dans le Pacifique. Ce marin déclarait que deux missionnaires presbytériens américains, le révérend Horatio Hopkins et le révérend Laurio Macpherson, avaient été tués et mangés par des sauvages des Nouvelles-Hébrides, où ils se trouvaient pour la propagande religieuse.

A la même époque, les journaux anglais reproduisaient des extraits d'une lettre d'un naturaliste, M. Wilfred Walker qui a fait de nombreuses excursions aux Philippines, en Nouvelle-Guinée et dans le Bornéo. Au cours de ces explorations il a rencontré de nombreuses tribus sauvages, dont la plus redoutable est celle des Doboduras, dans la Nouvelle-Guinée, qui, jusqu'à ce jour n'a pu être dominée par les Anglais. C'est une tribu très guerrière, dont la cruauté est sans pareille

et où le cannibalisme est encore en grand honneur. M. Walker raconte ainsi une visite chez ces sauvages féroces.

« Au centre du village, se dressait une espèce de plate-forme sur laquelle nous aperçûmes des rangées de crânes humains et une grande quantité d'ossements, reliefs de maints festins plus ou moins récents. Plusieurs des crânes étaient encore tout frais de lambeaux de chair adhérant aux os. Chaque crâne offrait une large ouverture pratiquée sur un côté de la tête, toujours au même endroit, et d'une forme invariable. Cette particularité nous fut expliquée : lorsque les Doboduras ont mis la main sur un ennemi, ils le torturent longtemps et par degrés, et l'on peut même dire qu'ils le mangent vivant ! Puis, lorsqu'il est presque mort, ils creusent ce trou sur le côté de la tête, et en extraient la cervelle avec une espèce de cuiller en bois. Ces cervelles qui sont mangées crues, encore toutes chaudes, passent parmi ces cannibales pour être le régal le plus délicat.

« Les Doboduras tâchent toujours de ne blesser leur ennemi que très légèrement, de façon à avoir de la chair fraîche pendant plusieurs jours. Ils gardent leur prisonnier attaché vivant dans leur hutte et découpent des tranches de son corps au fur et à mesure de leur appétit. Si incroyable que cela puisse paraître, ils réussissent souvent à maintenir un homme en vie durant plus d'une semaine, possédant certain onguent qui empêche les plaies de saigner. »

L'Europe et l'Asie sont les seules parties du monde où l'anthropophagie ne se pratique plus. Cependant on cite encore de temps en temps, en pleine Europe, dans les milieux les plus civilisés, quelques affreuses scènes de cannibalisme. C'est ainsi que tout dernière-

ment les journaux polonais d'Autriche ont rapporté, d'après ceux de Varsovie, le fait suivant aussi horrible qu'invraisemblable.

Dans la localité de Gregor décéda, en juillet 1910, un vieillard nommé Domiczenko, âgé de quatre-vingt-dix ans. Après sa mort, quelques parents et amis pénétrèrent dans sa maison et y découvrirent cachés de tous les côtés, des débris humains. L'autorité fut prévenue et procéda à des perquisitions qui permirent d'établir les faits suivants : Domiczenko recueillait chez lui les condamnés en fuite. Quand il en avait un réfugié dans sa maison, il lui servait à manger et à boire, et il mêlait un narcotique à la boisson. L'homme endormi, il lui coupait la gorge avec un rasoir et utilisait la chair pour des conserves qui servaient à nourrir d'autres réfugiés qui avaient à leur tour le même sort.

Comme les évadés ne prenaient la fuite qu'après avoir mis de côté certaines sommes d'argent, Domiczenko se saisissait naturellement du trésor de ses victimes.

La police découvrit dans les caves des quantités d'ossements humains. On ne sait pas combien de malheureux ont trouvé la mort chez ce bandit, mais, à en juger par la quantité de débris retrouvés, le nombre doit en être considérable. Domiczenko passait, parmi les condamnés, pour un bon vieillard sur qui on pouvait compter. Ce qui consolidait la confiance, c'est qu'on n'entendait plus jamais parler de ceux qui avaient eu recours à son aide. On en concluait qu'ils n'étaient jamais repris, ce qui donnait l'idée qu'il possédait des moyens sûrs de favoriser leur fuite.

Ce n'est là qu'un cas exceptionnel. Mais autrefois, et même sans remonter aux temps préhistoriques, on

a mangé de l'homme en Europe : les Romains de la décadence, ces épicuriens sans vergogne, ces gourmands les plus éhontés du monde entier, ont mangé quelquefois de la chair humaine par forfanterie ou par dilettantisme. Gallien rapporte que sous le règne de l'empereur Commode, ils en ont fait servir plusieurs fois dans leurs festins. On sait, d'autre part, que sous Auguste, le fameux gastronome romain Védius Pollion engraissait les murènes de ses viviers de la chair des esclaves qu'il condamnait à périr. En se faisant ensuite servir ces poissons ainsi engraissés, ne pratiquait-il pas lui-même l'anthropophagie, mais indirectement et au second degré ?

Cette forme indirecte de l'anthropophagie me rappelle celle que j'ai vu pratiquer autrefois en Indo-Chine et dont le souvenir n'a jamais cessé d'être troublant pour mon estomac.

C'était à mon premier voyage en Extrême-Orient, en 1874. Le paquebot remontait la rivière de Saïgon, lentement, longeant la berge, et tous les passagers étaient sur le pont, regardant se dérouler le paysage. Tout à coup, à un tournant de la rivière, je vis devant une case, au bord de l'eau, une femme annamite tenant sur ses genoux un enfant, un mioche de quatre à cinq ans sur la tête duquel elle se livrait à une chasse fructueuse. Horreur ! chaque pou qu'elle capturait, elle le portait à sa bouche et le croquait !... Je restai d'abord saisi, n'en croyant pas mes yeux ; puis une révolte de mon estomac et un haut-le-cœur formidable me firent rendre mon déjeuner...

« — Qu'avez-vous, me demanda-t-on ? Comment ? vous avez le mal de mer en rivière ?

« — Oh ! me contentai-je de répondre en chassant de mon esprit le spectacle écœurant que j'avais eu

sous les yeux, ce n'est pas seulement le mal de mer qui fait monter le cœur aux lèvres. »

Depuis cette époque, j'aurais pu me cuirasser, car la Cochinchine n'est pas la seule colonie où l'on a l'occasion d'assister à ces répugnantes pratiques gastronomiques. Elles se voient quelquefois aussi en Afrique et très couramment en Nouvelle-Calédonie. Chaque fois qu'un Canaque se prend un pou, il le mange. Si on lui demande pourquoi cette ignominie, il répond : « Il m'a bien mordu, lui ; moi, je puis bien le manger ! » Un Canaque cherchant la vermine d'un autre, remet à cet autre les produits de la chasse, pour qu'il ait la satisfaction de croquer ses ennemis. Décidément, ils sont toujours amateurs de chair humaine.

CHAPITRE VI

Fakirisme et tortures volontaires

L'Inde est, par excellence, le pays des surprises. Nulle part on ne professe plus de respect, plus de pitié compatissante pour toutes les bêtes de la création. A Bombay, par exemple, on peut admirer le *Pinjrapool* ou hospice des animaux, qui distance de très loin tout ce qu'a fait notre « Société protectrice des animaux ». Beaucoup de sectes hindoues ne tuent ni ne blessent aucun animal. Comment concilier avec cela quelques-unes de leurs pratiques, horriblement cruelles pour l'espèce humaine ?

Que le fétichisme et la barbarie africaine s'accompagnent de coutumes sanglantes telles que les sacrifices humains, cela n'a rien de surprenant ; mais ce qui étonne, c'est de voir que, malgré la douceur des mœurs des Hindous et leur profond respect pour tout ce qui a vie, le brahmanisme ait pu introduire dans leurs rites des pratiques aussi cruelles que l'immolation de la veuve sur le bûcher funéraire du mari, ou encore les promenades sanglantes du Char de Djaggernath écrasant sous ses roues les pèlerins fanatisés, ou enfin les jeux non moins barbares de la fête du Chedel-Couttou.

Les Anglais, avec l'esprit de décision et la fermeté qu'ils apportent dans l'administration de l'Hindoustan, ont mis un terme en 1829 aux suicides plus ou moins volontaires des veuves indiennes, de même qu'ils

ont mis bon ordre depuis longtemps aux sacrifices des fanatiques de Djaggernath.

Dans l'Inde anglaise, ces horreurs ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir. Mais dans l'Inde française, il n'en est pas encore ainsi. En 1903, au cours de la mission dont le Gouvernement m'avait chargé, j'ai dû signaler à l'Administration supérieure de la colonie la dangereuse et sauvage pratique à laquelle les bateliers ou *macouas* de Karikal se livraient, par fanatisme, lors de la célébration de la fête brahmanique du Chedel-Couttou.

Voici à quel traitement horrible ces macouas se soumettaient. Ceux de ces hommes qui accomplissaient plus ou moins spontanément les rites imposés par les brahmes, étaient hissés en place publique à une potence mouvante : des crocs en fer, enfoncés en pleine chair dans leur dos, servaient à les suspendre et à les exhiber ainsi à l'admiration superstitieuse de la foule.

On se demande comment une coutume aussi barbare a pu se maintenir chez nous, alors qu'elle a été interdite depuis longtemps dans l'Inde anglaise. Le gouverneur français, qui réside à Pondichéry, n'avait jamais eu son attention attirée sur ce qui se passait ainsi chaque année à Karikal. Il s'empressa de prohiber pour l'avenir la célébration du Chedel-Couttou ; mais, pour faire accepter par les indigènes la mesure qu'il édictait, il dut prendre l'intermédiaire du Nadou ou chef de caste Chanemougavelayoudamodéliar, du fameux Chamemougam si connu par le rôle extraordinaire qu'il a joué jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1908, dans les élections politiques de l'Inde française.

Mais ce que les Anglais eux-mêmes, malgré leur toute-puissance dans l'Inde, n'ont encore pu suppri-

4.

mer, c'est le fakirisme. Les fakirs sont des religieux, des ascètes qui vivent d'aumônes et se soumettent à mille genres de mortifications barbares. Les sivaïstes surtout s'imposent de véritables tortures. On pourrait les définir : des martyrs volontaires que le délire religieux semble avoir soustraits aux lois de la nature.

Leurs pratiques sont aussi variées et nombreuses que bizarres. Quelques-uns se barbouillent le corps de cendre et de bouse de vache, vivent presque nus, hiver comme été, n'ayant pour cacher leur nudité que des haillons et leur longue chevelure dans laquelle ni ciseaux, ni peignes n'ont jamais passé. Mais d'autres se livrent à de bien plus terribles mortifications, telles que vivre courbés dans des cages de fer ; se faire enfermer dans une fosse sans boire ni manger pendant plusieurs jours ; se vautrer sur des épines ; tenir sur leur tête des charbons ardents qui les brûlent jusqu'aux os ; rester pendus aux arbres, la tête en bas, pendant des journées entières ; rester un bras élevé au ciel jusqu'à ce que le membre ankylosé soit devenu insensible et comme mort ; enfin, tenir les poings fermés jusqu'à ce que les ongles, par leur croissance, traversent de part en part la paume de la main.

Au cours des deux voyages que j'ai faits dans l'Inde, j'ai vu souvent des fakirs, surtout à Bénarès et à Jeypore, dans le Rajputana. Je n'ai jamais remarqué qu'ils fussent l'objet d'une grande vénération de la part de la foule. Ainsi je n'ai jamais vu aucun Hindou, homme ou femme, s'agenouiller sur leur passage et baiser leurs pieds ou leurs haillons. J'ajouterai même qu'à Jeypore, la foule s'écartait, non avec respect mais avec frayeur, comme on se gare d'un dément ou d'un animal dangereux, devant un fakir qui circulait avec un collier de peaux de serpents et des

pendeloques d'ossements divers, en tournant des yeux hagards et en affectant des airs féroces.

Une voyageuse, la comtesse Dubourg de Bozas, qui visita l'Inde en 1901, raconte dans le volume qu'elle a publié à la suite de ce voyage, une des expériences les plus extraordinaires de fakirisme, celle qui, aux Indes, porte le nom de *Samadhi*. Le fakir devient un « mort vivant » et peut rester enterré pendant plusieurs mois !

De nombreux savants, dit-elle, ont contrôlé cette expérience, parmi lesquels on peut citer le physiologiste allemand Preyer, le docteur Sierke, de Vienne ; le naturaliste Hœckel ; sir Claudius Wade, ministre résident anglais à Lahore ; et le docteur autrichien Honigberger, qui ont assisté à l'enfouissement, puis au réveil du fakir.

Le docteur Honigberger, qui fut témoin des faits, a transmis un récit détaillé extrêmement curieux, touchant le rappel à l'existence, après un séjour de deux mois dans la terre, d'un fakir dont toutes les fonctions vitales, y compris la respiration, avaient été complètement suspendues.

Au bout de six semaines, dit le savant autrichien, une affluence de curieux accourut sur le lieu de l'expérience ; le rajah fit enlever la terre glaise qui murait la porte du caveau et reconnut que son cachet, qui la fermait, était intact. La porte fut ouverte, et on constata que les scellés apposés sur le cercueil n'avaient pas été touchés. Le docteur fit la remarque que le linceul était couvert de moisissures, ce qui s'expliquait par l'humidité du caveau. Le corps du fakir, toujours enveloppé du linge, fut appuyé contre le couvercle, puis, sans le découvrir, on lui versa de l'eau chaude sur la tête. Enfin, on le dépouilla du

suaire qui l'enveloppait : le fakir était dans la même attitude que le jour de l'ensevelissement, seulement la tête reposait sur une épaule. La peau était plissée, les membres raides et tout le corps froid, à l'exception de la tête qui avait été arrosée d'eau chaude. Le pouls ne pouvait être perçu ; l'auscultation du cœur n'indiquait pas autre chose que le silence de la mort ; la paupière soulevée ne laissait voir qu'un œil vitreux et éteint comme celui d'un cadavre.

Les disciples et les serviteurs lavèrent le corps et frictionnèrent les membres. L'un d'eux appliqua sur le crâne du *yoghi* une couche de pâte de froment chaude que l'on renouvela plusieurs fois, pendant qu'un autre disciple enlevait les tampons des oreilles et du nez et ouvrait la bouche à l'aide d'un couteau. Haridès — c'était le nom du *yoghi* — semblable à une statue de cire, ne donnait aucun signe indiquant qu'il allait revenir à la vie.

Après lui avoir ouvert la bouche, le disciple lui prit la langue et la ramena dans sa position normale, où il la maintint. On frictionna les paupières avec de la graisse et une dernière application de pâte chaude fut faite sur la tête. A ce moment, le corps de l'ascète fut secoué par un tressaillement : ses narines se dilatèrent, une profonde respiration s'ensuivit, son pouls battit lentement et ses membres se détendirent.

Après cette scène pénible, dont l'issue paraissait douteuse, les yeux reprirent tout à coup leur éclat. La résurrection du *yoghi* était accomplie : il avait fallu une demi-heure pour le ranimer.

La science peut-elle expliquer de pareilles dérogations aux lois de la vie ? Et quels pouvoirs mystérieux possèdent-ils donc, ces hommes, pour pouvoir suspen-

dre les battements de leur cœur pendant de longues semaines ?

Mme de Bozas raconte qu'elle a vu à Bénarès des fakirs se tenir, suspendus par les pieds et le visage congestionné, au-dessus d'un brasier ; d'autres s'enfoncer dans les chairs des poignards à lame aiguë. « Mais, ajoute-t-elle, ils ont à compter avec les sceptiques, et, à en croire mon guide, ces suppliciés volontaires ne se servent que de poignards spéciaux dont les blessures ne peuvent jamais être dangereuses, et ils ont soin de ne pas frapper aux endroits par trop sensibles. »

Ce n'est pas seulement dans l'Inde qu'on soupçonne de charlatanisme ces soi-disant faiseurs de miracles. Dans ses *Confidences d'un Prestidigitateur*, Robert Houdin qui, en 1885, fit, sur la demande du Gouvernement lui-même, un voyage en Algérie pour y donner des représentations devant les principaux chefs de tribus arabes, a fourni l'explication des tours, prestiges et jongleries des Aïssaouas. Il a démontré que tout n'était chez ces prétendus faiseurs de miracles que trucs et charlatanisme.

Voici, d'après notre grand prestidigitateur, le programme de leurs principaux miracles :

S'enfoncer un poignard dans la joue sans qu'il en résulte une goutte de sang ;

S'appuyer de tout son poids le ventre sur le côté tranchant d'un sabre ;

Jouer avec des serpents ;

Se frapper le bras, en faire jaillir du sang, et le guérir instantanément ;

Manger du verre pilé, avaler des cailloux et des tessons de bouteilles ;

Marcher sur du fer rouge et se passer la langue sur une plaque rougie à blanc.

On voit que c'est à peu près les mêmes exercices que chez les fakirs de l'Inde. Il ne serait pas impossible que ces derniers usent des mêmes trucs que les Aïssaouas ; mais j'inclinerais à croire que les fakirs indiens sont plus sincères et leurs tortures volontaires plus réelles.

A mon premier voyage à Bénarès, en 1897, mon guide qui nous promenait, mon compagnon et moi, à travers la ville, nous conduisit chez un ascète dont on parlait beaucoup, qu'il n'était point permis de n'avoir pas visité, et qu'on appelait le « Saint » (*the holy man of Benares*).

Au milieu d'un beau jardin tout planté de rosiers en fleurs, se tenait assis sous un kiosque un vieil Hindou à figure glabre et d'une maigreur invraisemblable. C'était le « Saint ».

Comme un philosophe de l'antiquité grecque, il était entouré de quelques disciples avec lesquels il dissertait de son « moi ». C'était, paraît-il, l'unique sujet de ses entretiens. Je m'en suis d'ailleurs rendu compte par la petite brochure qu'il m'a remise et dans laquelle il exécute quelques variations sur ce thème monotone : Le « moi » seul existe. Tout le reste n'est qu'illusion. Tout ce que nous voyons, touchons et entendons, toutes les perceptions de nos sens ne sont qu'apparences vaines et mirages. Il n'y a que le « moi » de réel ; le « moi » seul existe.

Le saint homme nous promena quelques minutes dans son jardin, puis cueillit deux belles roses et nous les offrit en même temps que sa brochure. Mais, comme nous portions la main à la poche pour en retirer notre porte-monnaie, il nous arrêta d'un geste, nous

disant que jamais il n'acceptait d'argent. Pour tout remerciement il nous pria de nous inscrire sur un superbe album où de nombreux visiteurs avaient écrit leurs noms. Il nous montra même celui du Prince de Galles.

J'oubliais de dire que pendant longtemps le vieil ascète de Bénarès avait vécu nu comme un ver de terre ; mais la pudeur de quelques visiteuses anglaises s'en étant choquée, il fut invité à se vêtir au moins d'un *langouti*. C'est une bande de coton qui fait le tour des reins et passe entre les jambes, laissant nus le buste et les jambes.

Son tombeau, sorte de petite chapelle en marbre blanc, était déjà édifié de son vivant dans un coin de son parterre de roses. A l'intérieur, le *holy man* nous montra sa statue en marbre blanc, dans la position de Bouddha assis, les jambes repliées sous lui et les bras croisés sur sa poitrine. La ressemblance est frappante.

CHAPITRE VII

La Famille indigène

Presque partout, dans nos colonies, la famille indigène est caractérisée par la subordination absolue de la femme à son mari. Sauf en ce qui concerne les Annamites et les Malgaches, chez qui la femme est considérée à peu près comme l'égale de l'homme, elle est traitée partout ailleurs en véritable bête de somme.

L'homme chasse et fait la guerre ; la femme travaille : à la femme incombent les besognes les plus pénibles, les soins du ménage, les soins à donner aux animaux ; c'est elle qui s'occupe des provisions, qui fait la cuisine, qui cultive la terre, qui laboure, qui sème et qui récolte ; en un mot, tout l'effort de la vie industrielle retombe sur elle.

Cela se constate à peu près dans toutes nos colonies ; mais celle où la condition de la femme est particulièrement pitoyable, est la Nouvelle-Calédonie. Les popinées ou femmes canaques vont à la pêche, aux champs, aux corvées, portent les fardeaux ; les hommes, eux, se promènent, leur hache ou leur lance à la main. Les usages défendent aux femmes de s'approcher des hommes, même de leur mari, autrement qu'en rampant. Il est très impoli de demander à un Canaque des nouvelles de sa mère, de sa femme et surtout de sa sœur. Une femme se jette avec son fardeau dans le bois, si elle rencontre un homme, et surtout son frère, en chemin. Aussi les femmes canaques sont-

elles flétries de bonne heure, tant par suite des privations qu'elles endurent que des rudes travaux auxquels elles sont soumises.

Chez les nègres de l'Afrique, la femme n'est pas beaucoup mieux traitée. « Le nègre, écrit le général Archinard, abuse de sa force contre tout ce qui est plus faible que lui. A la maison, c'est la femme seule qui travaille ; aux champs, c'est encore elle qui cultive et récolte ; qu'il faille ensuite porter quelque lourd fardeau au village voisin, c'est encore la femme qui le charge sur ses épaules et, pliant sous le faix, se met en route sans se plaindre, suivie de son seigneur et maître qui emboîte le pas derrière elle et porte fièrement son fusil sur l'épaule. »

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cet état de choses, puisque le mariage par l'achat de la femme est, dans ces pays, la règle générale. Ce mariage par achat ne diffère pas beaucoup du mariage des temps primitifs, qui ne se faisait que par rapt et capture. Le procédé est seulement plus pacifique : au lieu de prendre une femme de force, ce qui peut vous engager dans des conflits, guerres et vendettas dangereuses, on indemnise son possesseur, on l'achète. Le père use de son droit en vendant sa fille, en transmettant son pouvoir à un mari.

Quelquefois l'achat est déguisé : on fait la demande aux parents en leur offrant un présent ; s'ils l'acceptent, on leur en fait un plus considérable ; ils remettent alors la fille. Celle-ci, d'ailleurs, peut n'avoir pas été consultée. Souvent une partie du prix n'est payée qu'après le mariage par le mari, à qui les parents font crédit.

Dans le monde musulman, le mariage par achat est la règle générale ; mais d'ordinaire, on demande le

consentement de la femme qui est l'objet de la vente, et c'est elle qui est censée se vendre ; aussi le prix lui profite-t-il, il lui forme un douaire [1].

Une autre cause de la triste condition où nous voyons la femme indigène, est le régime de la polygamie. La pluralité des femmes les a fait descendre du rang de compagnes à celui d'esclaves. Or la polygamie est le régime de toute l'Afrique ; et on la retrouve un peu ailleurs, en Océanie, en Asie, en Amérique. Elle est absolument consacrée par la loi musulmane ; et c'est même ce qui fait la fortune de l'islamisme auprès des races primitives qui n'obéissent qu'à des instincts et à des passions. Une religion de continence et de modération, telle que le christianisme, met, au contraire, un obstacle à sa propagation dans les contrées chaudes de l'Asie et de l'Afrique ; tandis que le mahométisme, qui permet la polygamie et promet son paradis avec ses houris voluptueuses, s'est facilement propagé dans ces climats brûlants.

Il n'y a pour ainsi dire point de famille dans les contrées où la polygamie est en usage. Le voyageur anglais, sir Thomas Mitchell, raconte qu'après une bataille, on voit les femmes australiennes passer spontanément dans le camp du vainqueur, comme les biches ou les lionnes. Le général Archinard a vu des femmes du Soudan se comporter de la même manière après le sac de leur village par nos tirailleurs noirs : « Je rentrais à Kita, dit-il, avec des idées assez tristes, quand j'entendis un grand remue-ménage au camp. Le colo-

1. Le mariage par achat a dû, dans les temps anciens, exister chez nous, mais il a disparu de nos mœurs ; au contraire, nous voyons régner aujourd'hui en Europe une coutume opposée et qui est encore bien moins défendable, celle du mariage dotal, par lequel il semble presque que la femme achète son mari.

nel avait appris que nos tirailleurs noirs avaient fait des esclaves, et il voulait sévir et rendre tout ce monde à la liberté. Les tirailleurs répondaient qu'ils n'avaient pas de captives, mais des épouses heureuses de les avoir pour maris. Les tirailleurs, devenus troupiers français, avaient-ils acquis une galanterie irrésistible, toujours est-il que les femmes interrogées avaient demandé à rester les compagnes de nos tirailleurs, et elles revenaient riant et chantant partager les gourbis de ceux qui, la veille, donnaient l'assaut à leur village ; la famille détruite était déjà oubliée, et je me rappelle le colonel, riant un peu, mais murmurant : « Sale race ! des chiennes qui changent de chenil ! »

Chez les polygames musulmans ou orientaux, la femme, ayant été achetée, est devenue la propriété d'un homme. On lui interdit toute privauté avec les autres hommes. On sait à quelles extrémités la jalousie se porte particulièrement quand il s'agit des femmes d'un chef ou d'un roi : une simple imprudence de leur part, la moindre légèreté peut être punie de mort dans certains pays africains comme dans les monarchies asiatiques. Elles sont d'ailleurs tenues dans un état de séquestration à peu près absolue. En 1877, Norodom, roi du Cambodge, fit tuer une de ses femmes surprises en galante conversation, et, suivant la coutume barbare du pays, se fit présenter sur un plateau le foie tout saignant de l'infidèle. Le représentant français du Protectorat à Pnom-Penh, quand il apprit ce qui s'était passé, courut au palais et tança d'importance notre royal protégé ; mais le sauvage couronné n'en garda pas moins la conviction qu'il n'avait fait qu'user de son droit.

La femme étant la propriété du mari, suit, à la mort de ce dernier, le sort des autres biens et passe à son

héritier. Celui-ci garde les veuves ou les vend, selon sa fantaisie.

Mais, dans les sociétés où s'est établie l'idée de la prolongation de l'existence après la mort, on pratique l'immolation des veuves : on les envoie rejoindre leur mari dans sa nouvelle existence. Les sacrifices humains sur la tombe des grands personnages procèdent de la même idée : donner au mort des serviteurs, un entourage dans l'autre monde. L'immolation des veuves a été pratiquée dans les pays organisés et très civilisés comme l'Inde, aussi bien que chez les peuplades sauvages du Dahomey, de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire.

*
* *

A Madagascar et en Indo-Chine, la condition de la femme dans la famille indigène est beaucoup moins pitoyable. La femme malgache, avons-nous dit, est généralement considérée comme l'égale de l'homme; on lui reconnaît certains droits ; ce qui lui appartient en propre est mis en dépôt chez le chef de sa famille, et chaque cadeau du mari va grossir son petit pécule. Jeune fille, la Malgache est libre de ses actions, et cette liberté lui est reconnue jusqu'au moment où elle accepte un époux. La polygamie cependant est usitée à Madagascar : le moindre chef de village possède trois ou quatre femmes. La première par le rang et l'autorité qu'elle exerce est appelée *Vadi-bé*, c'est-à-dire « la grande épouse ». Elle est chargée de la direction de la maison.

La polygamie existe aussi chez les Annamites. Les mœurs, en effet, écrivent MM. Bouinais et Paulus, admettent, à côté du mariage de premier rang, carac-

térisé, comme la confarréation des Romains, par la pratique des cérémonies religieuses, des unions de second ordre reconnues par le Code civil franco-annamite, et qui confèrent aux enfants issus de ces alliances, les droits d'enfants légitimes. Les dissentiments entre les épouses de premier et de second rang sont très rares, car l'homme qui a plusieurs femmes forme, à quelques exceptions près, avec chacune d'elles un ménage particulier, situé le plus souvent dans des localités différentes ; il arrive même fréquemment que les femmes ne se connaissent pas et n'ont entre elles aucune relation. Les Asiatiques ne prennent le plus souvent des femmes de second rang que pour les placer à la tête d'une maison de commerce éloignée, où ils seraient obligés d'avoir un agent salarié beaucoup moins dévoué que l'associée que leur donne ce genre de mariage [1].

Les indigènes, qu'ils soient jaunes ou noirs, ont la stérilité en horreur. C'est au point que la jeune fille, exception faite du monde musulman, trouve d'autant plus facilement à se marier qu'elle a déjà eu un plus grand nombre d'enfants. L'Annamite regarde comme un très grand malheur de mourir sans postérité : à cause de son culte des ancêtres, il tient à avoir des fils qui rendront plus tard les honneurs funéraires à la ligne familiale et empêcheront les ancêtres d'être délaissés dans la vie future.

Par certains traits de mœurs, il y a une grande ressemblance entre les Malgaches et les Annamites. Chez

1. Les femmes annamites, d'ailleurs, travaillent beaucoup. Elles se livrent aux occupations du ménage; elles gardent les boutiques, égrènent le coton, repiquent et décortiquent le riz, portent les marchandises au marché et conduisent les barques ou sampans, comme les hommes, avec une habileté remarquable.

les uns comme chez les autres, le respect des tombeaux est profond et général ; c'est même une sorte de vénération qu'ils ont pour les lieux de sépulture. On sait que les funérailles sont une grosse affaire pour les Annamites et pour les Chinois. On se ruine pour les célébrer avec le plus de pompe possible, et des fondations sont très souvent créées pour l'entretien des tombeaux. De même, à Madagascar, à un jour déterminé, comme chez nous le jour de la Toussaint, chaque famille visite le tombeau de ses pères et y renouvelle les sacrifices qui ont accompagné les funérailles. « Certainement, dit M. Henri d'Escamps, la superstition, la crainte des revenants, se mêlent bien à ces hommages solennels; mais il y a néanmoins dans le cœur du Malgache un grand et pieux respect pour ses ancêtres, dont la volonté soigneusement accomplie passe comme une loi qui se lègue dans la famille, de génération en génération. »

Le même auteur nous dit que l'amour des femmes malgaches pour leurs enfants est extraordinaire et prouve en même temps l'attachement qu'elles portent à leurs maris. Une mère ne quitte jamais son enfant pendant les travaux de la campagne. Dans les voyages, elle le porte sur la hanche ou sur le dos au moyen d'un pagne. Il existe à Madagascar une coutume touchante qui enjoint aux enfants de présenter, dans certaines occasions, à leur mère une pièce de monnaie que l'on nomme le *Fofoun'damoussi*, c'est-à-dire le souvenir du dos, en reconnaissance de l'affection qu'elle leur a montrée en les portant si longtemps dans le pagne.

La femme malgache étant libre de son corps avant le mariage, les enfants naturels sont très nombreux à Madagascar. Mais aucune flétrissure, aucun désavan-

tage ne s'attache à la qualité d'enfant naturel. Quand la mère se marie, les enfants nés hors du mariage ou d'un précédent mariage la suivent dans la famille du mari, et celui-ci les aime et les soigne comme s'ils étaient à lui. N'est-ce pas le cas de dire que les soi-disant civilisés d'Europe ont encore bien des choses à apprendre des prétendus sauvages des colonies ?

Comme la jeune fille malgache, la femme dahoméenne, est absolument libre de ses actions, quand elle est issue de famille noble. Cette liberté de son corps lui est reconnue par les mœurs, non seulement avant, mais aussi après son mariage. En 1895, à Abomey, le résident de France me montra une des dames de la Cour du roi Agoliagbo, la femme d'un cabécère, c'est-à-dire d'un haut fonctionnaire dahoméen, qui s'était éprise follement d'un hamacaire, c'est-à-dire d'un portefaix, et qui, au su et au vu de tout le monde et de son mari tout le premier, comblait ce plébéien de ses faveurs. Le mari n'avait rien à dire et ne disait rien : comme George Dandin, c'était lui-même, en quelque sorte, qui l'avait voulu, car il devait savoir, en se mariant, que sa femme, de par sa noble origine, échappait à toute contrainte et ne pouvait être soumise à aucune sujétion, pas même à la puissance maritale.

Dans nos Etablissements français de l'Océanie, les mœurs sont aussi très relâchées. Le Tahitien est monogame, mais son tempérament le pousse à la polygamie ; et les infractions à la fidélité conjugale sont sans grande importance aux yeux des époux.

Au point de vue de la répartition des charges et de la besogne dans la famille, les Tahitiens ne font pas exception à la règle pratiquée par les indigènes de nos colonies : la femme ayant charge des enfants,

du ménage et préparant les aliments, travaille plus que l'homme.

« Il existe dans les mœurs tahitiennes, dit M. Goupil, une habitude dont la signification a été l'objet de fréquentes méprises. L'extrême affection des natifs pour les petits enfants porte ceux qui n'en ont pas ou qui en ont peu, à recevoir et à nourrir chez eux ceux de leurs parents ou même de leurs voisins plus encombrés, et à témoigner à ces nourrissons un attachement qui a fait confondre cet acte de charité ou de fantaisie, qui n'a pas même les effets d'une tutelle officieuse, avec une véritable adoption légale, donnant à l'adopté les droits d'un enfant légitime. »

Et le même auteur ajoute : « L'affection des indigènes pour leurs enfants est poussée jusqu'aux dernières limites de la faiblesse. Ceux-ci sont les véritables maîtres de la maison. Leurs parents les consultent, même dans les circonstances graves, dès qu'ils ont atteint une dizaine d'années.

On conçoit que, lorsque la femme est libre de son corps, suivant l'expression adoptée, la seule filiation possible soit maternelle. La parenté par les femmes a donc été adoptée partout où l'on ne savait à qui attribuer la paternité. C'est ainsi que dans nombre de pays en Afrique, les fils du roi ne deviennent jamais rois : on choisit un fils de la sœur du roi, estimant que par ce moyen on est plus sûr que le souverain pouvoir est transmis à un membre de la famille royale. Telle est la loi pratiquée à Krinjabo, royaume situé au nord d'Assinie, à la Côte d'Ivoire.

A Madagascar aussi, les Hovas et les Sakalaves ont la filiation utérine : l'héritier est le neveu, c'est-à-dire le fils de la sœur ; les enfants suivent la condition de la mère ; la noblesse se transmet par les femmes.

CHAPITRE VIII

Chants et Danses indigènes

On a dit avec raison que le chant et la danse avaient été de tous les arts les premiers à se manifester. On les trouve, en effet, chez les peuples les plus primitifs, les plus sauvages. En ce qui concerne en particulier la danse, la passion en est effrénée chez les peuplades nègres de l'Afrique. A défaut sans doute d'autres divertissements, elles s'adonnent à celui-ci avec une véritable frénésie. Dans nos colonies de l'Afrique occidentale française, il y a régulièrement tam-tam tous les soirs de clair de lune. L'Administration est partout obligée de prendre des mesures pour que ces bruyantes réunions se tiennent un peu loin des centres et n'incommodent pas trop le repos nocturne des Européens.

En Afrique équatoriale, au Gabon, il en est absolument de même. Mais quand on quitte le continent africain, on constate que les danses sont beaucoup moins fréquentes et surtout beaucoup plus calmes.

J'ai assisté en 1897, à Kayes, à un tam-tam qui fut organisé un soir à l'occasion de la venue au Soudan du ministre des Colonies, M. André Lebon. Ce fut une sorte de concours de bamboulas nègres. Dans l'intention des organisateurs de la fête, nous devions être mis à même, ayant déjà vu au Sénégal les tam-tams des Ouolofs, des Sérères et des Sarracolés, de comparer et de juger les danses des différentes peuplades de

5.

la colonie. On fit donc danser successivement devant nous les Bambaras, les Malinkés, les Khassonkés, les Toucouleurs, etc. Mais sans doute à cause du mauvais éclairage de la scène, qui ne comportait que des lampes fumeuses, allumées en plein vent, et des torches non moins fumeuses et incommodes, j'avoue n'avoir pas su démêler la différence qui caractérise les danses bambaras, toucouleurs ou autres de celles qui les avaient précédées ou suivies.

C'étaient toujours des trémoussements du corps, avec agitation des bras et des jambes, saltations désordonnées, une suite enfin de pas arbitraires, de mouvements inexpressifs, plus violents que gracieux.

Toute cette bamboula n'a rien de bien admirable. Ces danses de nègres ne sont, en définitive, qu'une manifestation très grossière de leur allégresse et l'expression de leur besoin de mouvement et d'activité physique. Il faut croire pourtant que cela les passionne beaucoup, puisqu'ils resteraient des nuits entières, par trente degrés de chaleur, à se démener ainsi comme des diables en délire, jusqu'à tomber hors d'haleine.

Au Gabon, c'est la même frénésie. Dès que le soleil est couché, hommes et femmes se réunissent à Glass, faubourg de Libreville, pour danser ou voir danser. Rien ne les empêcherait de satisfaire leur passion chorégraphique, pas même les plus lourdes redevances : tel l'impôt de cinq francs par chaque tam-tam de nuit ou de jour, que l'Administration locale avait créé en 1904, impôt impopulaire, impolitique, et qu'on pourrait même qualifier d'odieux, car, en définitive, c'était vouloir priver ces malheureux noirs de leur délassement favori, du seul plaisir peut-être qu'ils pussent goûter.

Les danses indigènes du Gabon comportent plusieurs variétés : le *kondjo*, le *bouiti*, l'*ivanga*, et enfin la

danse diabolique du *koukoué*, qui donne, paraît-il, le frisson d'épouvante. Le koukoué, c'est un et quelquefois deux danseurs qui conduisent le bal, avec le visage masqué et sous un travestissement effroyable.

La danse des indigènes de la côte orientale d'Afrique a un caractère différent. Le Cafre, le Mozambique, le nègre qui fut autrefois importé comme esclave à l'île Bourbon, est bien mieux doué pour la musique que celui de la côte occidentale. D'après Maillard, qui semble l'avoir beaucoup étudié, ce serait le véritable musicien des pays chauds. « Tout, dit-il, se réunit en lui : mélodie, harmonie, accompagnement par les instruments, voix forte et juste, rythme approprié au chant et mesure irréprochable. »

Autrefois, à Saint-Denis de la Réunion, les danses de Cafres qui s'organisaient tous les dimanches sur la place Candide, attiraient une affluence nombreuse de curieux. Le spectacle n'était vraiment pas banal. Voici la description qu'en a laissée l'ingénieur Maillard dans ses intéressantes *Notes sur l'île de la R union :* « Dans les assemblées de Cafres où la danse s'allie à la musique, l'orchestre prélude par quelques coups de tambour : le chef redit plusieurs fois le commencement de l'air que l'on doit chanter ; hommes et femmes s'alignent alors en chantonnant et marquant la mesure des pieds, du corps et de la tête. Peu à peu l'orchestre prend de la force : chanteurs et chanteuses divisés en plusieurs groupes ayant commencé à chanter séparément, mêlent leurs voix et arrivent à cet ensemble parfait qui n'a pour loi que le tact musical exquis qu'ils possèdent naturellement. Alors un danseur entre dans le cercle et, par ses poses, invite une danseuse à entrer dans l'arène. Celle-ci accepte, et alors commence une de ces scènes qui laissent loin

derrière elles tout ce qu'on a pu voir dans les ballets...

« Pendant leur scène mimique, les danseurs et les danseuses tournent autour des acteurs en chantant, et il y a, à un moment donné, une explosion de délire telle qu'il est impossible de rester indifférent et que souvent les spectateurs se surprennent à battre la mesure avec les acteurs. »

Si l'on passe ensuite à la danse pratiquée par les Malgaches, on constate tout d'abord qu'elle n'est pas brutale et violente comme chez les nègres africains, et qu'elle commence à s'assouplir jusqu'à devenir, à Madagascar, une mimique quasi-orientale. Il y a là comme une transition entre l'Afrique et l'Asie.

Le Malgache est assez musicien, mais sa musique se réduit presque à une mélodie mélancolique sans rythme. Dans les danses, ce chant mélancolique se retrouve en commençant, au moment où la danseuse invite, par ses poses, un danseur à entrer avec elle dans le cercle formé par les spectateurs. En général, les danses malgaches sont des danses de caractère, assez gracieuses, toujours lentement cadencées et n'ayant rien de la frénésie violente des bamboulas nègres.

En 1873, j'eus l'occasion d'assister à un tam-tam chez la reine Binao, dans la baie de Bavatoubé, en face de Nossi-Bé. Autour de la reine assise dans sa case, une trentaine de femmes étaient accroupies par terre, chantant et battant des mains. Dehors se tenaient l'orchestre ainsi que les danseurs et danseuses, qui chantaient et tournaient lentement. Tous ces gens-là n'avaient nullement l'air de s'amuser. Le tableau était plutôt mélancolique.

L'Indien est essentiellement antimusical, si l'on considère ce qui constitue généralement l'aptitude à

la musique, c'est-à-dire justesse d'intonation, mesure, rythme et ensemble. Les danses indiennes sont cependant assez intéressantes par leur originalité ; mais la réputation des fameuses bayadères de l'Inde m'a toujours paru avoir été surfaite.

S'il est vrai, comme le dit Aristote dans sa *Poétique*, que les danses, réglées par la musique, doivent être la représentation des mœurs, des passions et des actions des hommes, il n'est pas étonnant que les danses des bayadères restent incomprises des Européens, qui ne peuvent se faire une conception exacte des mœurs ni de la mentalité des Hindous. En décembre 1896, j'assistai, aux environs de Pondichéry, à une grande fête de nuit donnée par de riches Indiens de la ville. Entre autres distractions, on nous avait ménagé un ballet de bayadères de tout premier choix. Indépendamment des danseuses du cru, demandées à la pagode de Villenour, on avait fait venir de Trichenapoly ou de Madura des étoiles réputées de la chorégraphie indienne. Ces prétendues étoiles ne m'ont pas plus émerveillé que les autres. Et même, peut-on se demander, ces bayadères étaient-elles vraiment jolies ? Le type indien, on le sait, est fort beau ; la femme indienne, surtout quand elle est jeune, est presque toujours jolie. Les bayadères, qui forment en quelque sorte une sélection parmi les femmes de l'Inde, devraient donc être des *professionnal beauties*, comme disent les Anglais. Eh bien ! cela n'est pas toujours exact.

Celles qui dansaient ce soir-là à Pondichéry étaient surchargées de bijoux enrichis de diamants, de rubis, de perles et d'émeraudes ; vêtues d'étoffes de soie aux couleurs brillantes, elles évoluaient, tantôt seules, tantôt à deux, en chantant un hymne d'amour à Siva.

C'est du moins ce que nous disaient les initiés. Dans ces danses chantées, elles étaient accompagnées d'un orchestre criard et grêle : les vêtements chatoient, les pierreries scintillent, les bras se balancent avec lenteur, les têtes se penchent et se relèvent, et les heures s'enfuient...

Il n'y a rien de sensuel dans cette danse, à côté de laquelle le plus chaste de nos ballets serait leste. Les Hindous demeurent là, assis en Bouddhas, les jambes croisées, les mains jointes sur le ventre, immobiles et muets, et la nuit se passe ainsi.

« Étrange jouissance, écrit M. Chevrillon, la première de toutes, selon les Hindous ! Point de fête, point de solennité sans *nautch*, c'est-à-dire sans danse de bayadères. Quand un Européen de marque arrive à Calcutta ou à Bombay, les grands fonctionnaires indigènes l'invitent à voir un nautch et dépensent de grandes sommes pour lui montrer quatre danseuses. Toujours l'Européen s'ennuie ; pour tous les Anglais qui l'ont vu, ce spectacle est un plaisir incompréhensible. Ils acceptent par courtoisie et s'en vont au bout d'une heure, aspergés des essences, enguirlandés des fleurs que tout hôte hindou doit à son invité. »

La seule danse qui m'ait réellement amusé au cours de cette soirée de Pondichéry, a été une gracieuse figure de quadrille ou de cotillon exécutée par huit bayadères au son d'un air populaire de la Réunion : le *Ranz des Cabris*, du quadrille des Ségas d'Alphonse Frappier.

Voici comment s'exécute cette figure originale. Huit cordelettes de soie pendent du plafond, où elles sont attachées par un bout à un même crochet. Elles sont de couleurs différentes : blanc, rouge, vert, orangé, violet, jaune, bleu, rose. Les bayadères tien-

nent chacune de la main gauche une de ces cordelettes, tandis que de la droite elles balancent une écharpe de même couleur. Il s'agit de faire, en dansant et en chantant, une tresse régulière des huit cordelettes, et cette tresse se fabrique au moyen de charmants et subtils chassés-croisés ; puis, par des mouvements et chassés-croisés en sens inverse et en quelque sorte à rebours, les huits danseuses défont la tresse qu'elles viennent de faire. Cette danse, quand elle est bien exécutée, est des plus gracieuses, et aurait certainement du succès si on l'adoptait dans nos quadrilles européens.

Je ne dirai qu'un mot de la danse cambodgienne : Paris et Marseille en ont eu récemment des échantillons, grâce au corps de ballet dont le roi du Cambodge Sisovath s'était fait accompagner en 1908, lors de son voyage en France.

Comme dans l'Inde, la danse n'est pratiquée au Cambodge que par les femmes, et il faudrait même dire par les ballerines professionnelles seules. Ces danseuses sont, le plus souvent, censées retracer dans leurs graves pantomimes les épisodes des âges héroïques du pays khmer. Mais il faut que j'en fasse l'aveu, je n'y ai absolument rien compris. Je me suis toujours demandé pourquoi les mains de ces danseuses cambodgiennes étaient armées de longues griffes en or, et aussi pourquoi leurs gestes étaient invariablement compassés et comme hiératiques. Il est rare que leurs mouvements soient souples et élégants, même quand elles s'entrelacent et s'enguirlandent dans leurs pantomimes les plus orientales. Platon, qui excluait la poésie de sa République, n'y accordait une place à la danse qu'à la condition qu'elle se considérât comme nécessaire pour donner de la grâce aux

actions et aux mouvements du corps. La danse cambodgienne ne me paraît pas réunir cette condition.

La musique cambodgienne, au contraire, n'est pas désagréable : elle est lente, monotone, mais douce et berçante. Mais danse et musique ont un cachet très exotique ; elles n'ont rien de commun avec nos airs rapides et vivement enlevés et nos ballets mouvementés et tourbillonnants.

A l'époque déjà lointaine où je visitai le Cambodge, le roi Norodom possédait environ trois cents femmes dans son palais de Pnom-Penh. Elles y remplissaient de multiples fonctions : indépendamment des artistes lyriques et chorégraphiques, mimes, chanteuses, ballerines, il y avait des habilleuses, des coiffeuses, des pâtissières, des confiseuses, etc. De toutes ces femmes, le roi n'en connaissait réellement que quelques-unes ; les autres étaient des filles de nobles Cambodgiens, qui étaient là, nous disait-on, attendant soit un caprice royal, soit une demande en mariage de la part d'un des sujets du roi.

CHAPITRE IX

Manie des sobriquets chez les noirs

Un peu partout et dans tous les temps, la malignité publique s'est amusée à décocher des sobriquets. Sous ce rapport, les noirs sont peut-être encore plus malins que nous. Très bons observateurs en général, ils sont fort habiles à démêler chez les blancs quelque singularité, quelque défaut de corps ou d'esprit qui leur permette de les désigner par des surnoms caractéristiques. Le Malgache en particulier et les indigènes de la côte occidentale d'Afrique peuvent être considérés à cet égard comme des artistes de première force, car ils sont passés maîtres dans l'art de trouver des sobriquets de circonstance.

C'est, naturellement, sur les personnages de marque que leur verve caustique s'exerce de préférence; c'est aux hommes puissants dont ils ont à se plaindre qu'ils accolent les sobriquets les plus significatifs et les plus cinglants. Il semble que ces malheureux, privés des autres moyens de résistance à l'oppression, aient cherché à s'en dédommager en prodiguant celui-là.

Il y a des sobriquets méchants, injurieux, inspirés aux indigènes par un besoin manifeste de représailles. Heureux encore le porteur d'un surnom, quand l'épithète dont on l'a gratifié n'est point ignoble : « Blanc au cœur-de-serpent », « Commandant-chicotte », « Tou-

bab [1] aux yeux de porc », *Vasaha ampounsave* (Blanc diabolique, jeteur de sort), *Vasaha babacoute* [2] (Blanc pareil à un singe). C'est également par haine que l'aimable surnom d'*Amboa-lamb* (chien et cochon) est infligé à l'ennemi commun, à l'envahisseur, au Hova, par toutes les tribus malgaches, sakalaves, antancars, tsimihétis, betsimitsares, etc.

Mais le plus souvent, heureusement, les surnoms donnés par les indigènes sont plutôt drôles et comiques, inspirés simplement par un ridicule. Dès qu'arrive un blanc dans une colonie, les noirs l'examinent, le toisent, et, pour peu que le physique ou le moral du personnage s'y prête, le baptisent en un rien de temps d'un sobriquet qui fera la traînée de poudre, sous lequel il sera bientôt connu dans toute la région et dans lequel son nom propre a tôt fait de s'effacer et de se perdre. Cette appellation sera toujours caractéristique, elle procédera de quelque singularité, de quelque défaut corporel ou de quelque ridicule.

J'ai connu autrefois à Nossi-Bé un Européen obèse, court et fortement ventripotent. Jamais les Malgaches ne le désignaient autrement que par le sobriquet *Bé-Kibou* (le gros ventre).

Un autre était surnommé *Massou n'picho* (yeux de chat). On restait tout étonné, tant le surnom était bien trouvé, de n'avoir pas remarqué soi-même cette ressemblance qui était pourtant frappante.

Un vieil Européen très mal soigné de sa personne, était surnommé *Maloutox* (le malpropre). Dans toute l'île, on ne lui connaissait plus d'autre nom.

1. Le blanc est désigné en Afrique occidentale par le mot *toubab*, et à Madagascar par le mot *vasaha*.

2. Le *babacoute* est un grand quadrumane de Madagascar.

Un résident de Madagascar, réputé pour sa sévérité envers les indigènes et pour les nombreuses et dures amendes qu'il leur infligeait, avait reçu le sobriquet de résident *Bé-l'Amendi*. Traduction : Résident distributeur d'amendes ou, pour parler comme le merle de *Chantecler* : Résident *cadeau d'amendes*.

Un journaliste qui a vécu quelque temps à Madagascar, raconte qu'il a connu dans la Grande Ile un compatriote d'une taille bien au-dessous de la moyenne et propriétaire d'une barbe assez maigre, d'un joli blond fadasse. Ce colon malingre n'était appelé sur toute la côte Est où il résidait, que de ce surnom que les indigènes lui avaient donné : *Ksaksak ampasi*, c'est-à-dire « pied de maïs planté dans le sable ». On voit, écrit le journaliste, si la comparaison est suggestive : le maïs planté dans le sable y vient mal, demeure tout rabougri, et fournit une barbe maigre et d'un blond pâle.

D'après M. Henri Mager, le Malgache appelle la femme méchante, une femelle de caméléon ; la femme friponne, une chatte ; la femme autoritaire, une poule criarde ; le bon avocat, un tambour ; l'homme faux, un pic à deux pointes.

Il dira pour désigner celui qui n'est pas sorti de son pays : il n'a pas foulé dans la forêt la fiente des sangliers ; celui qui emprunte toujours : il a sa bouche pour tabatière ; celui qui est égoïste : il connaît deux pour lui, et pas un pour les autres ; celui qui est avare : il pleure la viande qui s'attache au couteau ; celui qui s'occupe de plusieurs affaires à la fois : il porte deux cruches d'eau sur sa tête ; celui qui bâtit des châteaux en Espagne : celui qui compte cent piastres dans son lit.

Le boy que vous chargez ordinairement de votre

appareil photographique, sera bientôt désigné par ses camarades sous le nom de *Mpanasary*, le portraitiste. C'est immanquable, absolument fatal.

Un autre sobriquet qui fit fortune autrefois aux Comores est celui d'*Acanga* (la Pintade), que les indigènes avaient donné à une jeune dame, sœur d'un haut fonctionnaire local, parce qu'elle avait la figure toute piquetée de taches de rousseur. Le surnom était si bien trouvé que les blancs eux-mêmes de la colonie l'avaient adopté et n'appelaient plus cette dame que « la Pintade ».

A la Grande-Comore, les indigènes, frappés de voir que le résident de France ne quittait jamais sa résidence à Moroni, et n'avait jamais, en dix-huit mois de séjour, effectué une tournée sérieuse dans l'île, ne le désignaient plus que par ce sobriquet : *Combé m'boivou*, qui est le nom d'un mollusque qui naît, vit et meurt immobile, à la même place, incrusté sur son rocher.

Si de nos colonies d'Afrique on passe à celles de l'Asie, on constate que le sobriquet n'est guère en usage chez les Indiens et chez les Annamites. Ces peuples cependant ont le caractère quelquefois gai et enjoué ; mais peut-être ne sont-ils pas doués de cet esprit moqueur qui, chez les noirs, fait décocher le sobriquet comme une flèche de Parthe. Peut-être aussi le despotisme oriental, ce régime d'oppression sous lequel ils ont été courbés durant tant de siècles, a-t-il éteint chez eux toute étincelle de l'âme qui aurait pu trahir leur haine des tyrans. Ce qui justifie encore cette hypothèse, c'est que nos sujets asiatiques sont tout confits en formules de respect, presque d'adoration pour ceux qui détiennent le moindre pouvoir civil, militaire ou religieux. On ne se représente

pas un paria se moquant d'un brahme ou de tout autre Hindou de haute caste. On ne le voit pas non plus s'exposant, par un mot caustique, à encourir la colère d'un maître européen.

Quant aux Annamites, M. de Lanessan les dit railleurs, faiseurs de chansons et d'épigrammes, et cachant sous les apparences d'un respect profond pour leurs chefs, un esprit très vif de critique et d'indépendance. Il faut croire que cet esprit, ils savent le cacher très bien, car on ne s'en aperçoit guère. J'estime, quant à moi qui les ai vus de près pendant cinq ans et demi, et à trois époques différentes, qu'ils sont encore plus timorés et plus respectueux que les Indiens devant le pouvoir. Ne les voit-on pas se prosterner chaque jour devant leurs mandarins, même les plus infimes, en leur faisant des *laï* qui les obligent à se courber plusieurs fois jusqu'à terre? Bien mieux, n'appellent-ils pas « Seigneur » le plus cruel des animaux, le tigre, uniquement parce qu'ils en ont grand'peur. *Ong Kop!* (Monseigneur le Tigre !) Tel est le titre respectueux par lequel ils désignent l'horrible félin. Ce qui n'empêche nullement Sa Seigneurie de les croquer comme de simples moutons, toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion.

Il en est de même avec les Européens. L'Annamite ne voit en nous que l'uniforme et les galons, c'est-à-dire les insignes de la force qu'il craint, et du pouvoir qui le terrorise. Il nous appelle « capitaine deux galons », « capitaine trois galons », « capitaine cinq galons », parce qu'il ne regarde et n'aperçoit en nous que les signes distinctifs de notre autorité hiérarchisée. Mais que ce capitaine à galons soit un brave chef juste et bienveillant envers les indigènes, ou un vilain monsieur qui les frappe de la cadouille, l'Annamite, qui

s'en rend très bien compte cependant, n'osera pas le dire, ni montrer par un mot qu'il fait la différence.

Les noirs africains, au contraire, avec leur nature plus fruste, ont vite fait de marquer d'un surnom indélébile le bon ou le mauvais chef. Le pacifique et bienveillant Savorgnan de Brazza, ils l'ont appelé « le grand Chef blanc qui fut le père et la mère des Noirs ». Et pendant longtemps on gardera, au Congo, le souvenir de ce Français juste et bon ; aussi longtemps peut-être que durera la légende macabre de l'Ogre blanc, du vieux roi barbu de Bruxelles qui se baignait, pour se rajeunir, dans le sang de ses sujets nègres et qui se nourrissait de leur chair.

Il m'a été donné souvent, au cours de mon premier voyage au Soudan, en 1897, d'entendre le soir, aux étapes, les noirs bavarder entre eux. J'avais été frappé par un nom, « commandant Diougou », qui revenait constamment dans leurs discours. — Qui est-ce, le commandant Diougou ? demandai-je un jour à mon boy. — *Ça, manière noirs* (C'est une manière de parler des noirs), me répondit-il en éludant toute explication. Mais j'insistai et je finis par apprendre que *Diougou*, en langage bambara, signifiait « sauvage », et qu'on avait appliqué ce surnom à un commandant de cercle qui se distinguait par sa sévérité à l'égard des noirs et par sa manie de les traiter constamment de « sauvages ». Ses administrés lui rendaient la monnaie de sa pièce en le surnommant lui-même « Diougou ».

« Lui, m'expliqua mon boy, lui toujours dire nous Bambaras, *savages ;* nous Khassonkés, *savages ;* nous Toucouleurs, *savages*. C'est lui-même toujours faire mauvais bougre, même chose *savage*. » (Traduction : Que nous soyons Bambaras, Khassonkés ou Toucou-

leurs, il nous appelle toujours « sauvages ». C'est plutôt lui, le méchant, qui se comporte comme un sauvage.)

Ce chapitre sur la manie qu'ont les noirs de donner des sobriquets aux blancs et surtout aux grands personnages, ne saurait se clore sans qu'il y soit question des deux ministres des Colonies qui ont visité l'Afrique occidentale française : M. André Lebon en 1897, et M. Milliès-Lacroix en 1909. Ces visites ont dû faire impression sur les nègres. Oui, ce furent deux événements sensationnels pour les colonies visitées. J'étais du voyage de M. André Lebon ; et, revenu au Soudan sept ans après, en 1904, j'ai pu constater qu'on y parlait encore avec admiration de ce ministre, en l'appelant « le grand Chef de France qui est chaussé de bottes rouges ».

Ce nom vient de ce que M. André Lebon, au cours de sa traversée de Saint-Louis à Kayes sur le steamer *Brière-de-l'Isle*, se plaisait à chausser d'immenses bottes de maroquin rouge, chef-d'œuvre rutilant d'un artiste du cru. Aux escales du fleuve, à Richard-Toll, à Podor, à Saldé, à Matam, à Bakel, quand le *Brière-de-l'Isle* stoppait et que le ministre descendait à terre avec sa nombreuse suite pour assister aux tam-tams organisés en son honneur et aux fantasias des indigènes, la foule se le montrait : « C'est celui-là, celui qui porte des bottes rouges ! »

Ces mirobolantes bottes écarlates avaient été une idée de génie. Elles firent là-bas la traînée de poudre, tel un météore qui passe éblouissant dans un ciel noir. Elles ont été célébrées par les poètes locaux, par les griots, ainsi que j'en ai eu la preuve par ce chant lyrique qu'on m'a traduit à Saint-Louis en 1904, et qui était adressé à un laptot revenu au pays avec la

bourse garnie de quelques économies : « Oh ! verse sur ton griot tes libéralités, toi qui es généreux, toi qui es riche et puissant comme ces grands Chefs de France qui chaussent des bottes rouges ! »

La légende s'est, en effet, établie que les ministres du Gouvernement français portent des bottes de maroquin écarlate comme marque distinctive de leur dignité. Aussi quelle surprise et quelle déception quand, douze ans plus tard, en 1909, un autre ministre vint visiter l'Afrique occidentale française sans bottes de maroquin ! « Il n'a pas mis ses bottes rouges ! » disaient tout désappointés les nègres et les négresses venus pour l'admirer. Quelle faute ! On assure que le prestige ministériel s'en est considérablement ressenti.

Dans tous les cas, on n'a pas su ou voulu me dire de quel surnom les indigènes de l'Afrique occidentale française avaient désigné le second ministre qui est allé là-bas leur rendre visite.

Un sobriquet très répandu dans plusieurs de nos colonies, aussi bien d'ailleurs chez les blancs que chez les noirs, est celui de « moustique ». Mais il n'est pas toujours appliqué avec la même signification. Tantôt il s'emploie comme synonyme de notre gavroche français, pour désigner un gamin au corps fluet et à l'esprit dégourdi, déluré et moqueur ; tantôt on en fait l'équivalent de notre « mouche du coche » ou du légendaire « Auguste » des cirques, pour l'appliquer à une personne qui montre un zèle excessif et inutile, ou qui fait l'empressée, se donne beaucoup de mouvement et d'importance sans rien produire en réalité.

Mais, quel que soit le sens dans lequel on l'emploie, ce surnom de moustique m'a toujours paru suggestif et singulièrement bien trouvé. Quand on connaît la nature agitée et agaçante du moustique, qui vous pique,

vous harcèle, échappe à votre poursuite et semble toujours vous narguer en claironnant, on ne peut s'empêcher de l'assimiler au gavroche intrépide et gouailleur des *Misérables* de Victor Hugo. D'autre part, quand on se reporte à la jolie fable de La Fontaine, *le Coche et la Mouche*, on est frappé de voir que tous les traits du portrait que le fabuliste fait de la mouche, se rapportent bien plus encore au moustique. Qu'on en juge :

Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les animer *par son bourdonnement*,
Pique l'un, pique l'autre...
S'assied sur le timon, *sur le nez du cocher...*
Va, vient, fait l'empressée : il semble que ce soit
Un sergent de bataille allant à chaque endroit
Faire avancer ses gens et hâter la victoire.

C'est surtout dans l'administration coloniale qu'on en rencontre, de ces moustiques-là. J'ai connu autrefois, dans une de nos vieilles colonies, un fonctionnaire à peu près incapable, mais qui n'avait nullement conscience de son insuffisance, car il répétait vingt fois par jour et de la meilleure foi du monde : « Il faut que je fasse tout dans cette boutique. » Par *boutique* il entendait les bureaux de l'administration à laquelle il appartenait, et il rimait ainsi sans le savoir avec le sobriquet de « moustique » sous lequel on le désignait.

CHAPITRE X

Les Castes aux Colonies

Le voyageur qui débarque pour la première fois dans une colonie, s'attend bien à y trouver du nouveau et à constater que la manière de vivre, de penser, de sentir des races avec lesquelles il va faire connaissance, diffère de ce qu'il a vu en Europe ou ailleurs. Mais bien des étonnements lui sont néanmoins réservés, qu'il ne lui était pas possible de prévoir.

En ce qui me concerne, c'est surtout dans l'Inde, mais seulement après quelque temps de séjour et d'observations, que j'ai éprouvé les plus grandes surprises. L'âme hindoue est, en effet, étrange, extraordinaire. Un nègre, un Galibis, un Canaque, un Papou de l'Océanie nous ressemblent davantage. Ils peuvent adopter nos usages, s'accommoder à notre manière de vivre ; ils peuvent enfin approprier à leur mentalité quelque chose de la nôtre. L'Hindou, au contraire, est absolument réfractaire, il ne subit aucune de nos influences. J'entends l'Hindou de caste, brahme, chatraya ou soudra, qui vit et pense aujourd'hui comme son ancêtre vivait et pensait il y a mille ans ; car la caste représente dans l'Inde la persistance des coutumes, la permanence des traditions.

On a vu des Hindous intelligents, au courant de nos idées et de nos sciences, goûter par mégarde à du bouillon de bœuf et s'évanouir d'horreur. On en a vu qui, se croyant souillés, soit parce qu'ils avaient frôlé

un paria, soit parce qu'ils avaient mangé de la nourriture non préparée par une personne de leur caste, soit encore parce qu'ils avaient dû donner la main à un Européen ganté de peau, estimaient qu'ils ne pouvaient se laver de la souillure que par la purification par la vache : c'est-à-dire qu'ils avalaient les quatre produits du plus sacré des animaux ; en d'autres termes, ils avalaient une pâte faite de lait, de salive, d'urine et de fiente de vache [1] !

Les parias seuls, dans l'Inde, osent se permettre l'usage de la viande, et surtout de la viande de bœuf. Eux seuls oseraient porter des vêtements de laine. Les brahmes ne se vêtiraient même pas de soie, attendu que c'est une matière de provenance animale, comme la laine ; il leur faut des tissus tout végétaux, considérés seuls comme purs.

Chaque caste a une profession spéciale que lui assigne la loi brahmanique. Chaque Hindou est donc né prêtre ou médecin, scribe ou potier, forgeron, laboureur, ciseleur ou menuisier. La caste est si étroite, si exclusivement, si rigoureusement fermée que l'individu sorti de sa caste n'a plus aucune espèce de refuge dans la société. C'est un déchu, un excommunié, un réprouvé ; il tombe au-dessous de tout, il devient paria.

La caste absorbe l'Hindou complètement ; il devient sa propriété, sa chose. Il ne peut s'unir avec une jeune

1. Voir à cet égard le volume de Chevrillon : *Dans l'Inde*. « Pour l'Hindou, écrit d'autre part M. Paul Mimande, les Européens sont à la fois dignes d'admiration et méprisables, comme sont les bayadères qu'on respecte en tant que prêtresses et que l'on vitupère en tant que courtisanes. Nous sommes des parias blancs, supérieurs par le génie scientifique et l'intelligence des affaires, mais irrémédiablement souillés par notre habitude profanatrice de nous nourrir de la chair d'animaux, notamment de celle du bœuf, qui est sacré, et d'employer à de nombreux usages leurs dépouilles. »

fille de caste supérieure, qui se considérerait comme souillée à son contact ; il ne saurait davantage épouser une jeune fille de caste inférieure, car il serait alors répudié par les siens, rejeté du sein de la tribu, maudit dans son ascendance et dans sa postérité.

D'autre part, tout Hindou qui sort du territoire brahmanique, qui traverse la mer, par exemple, pour venir en Europe, est déchu de sa caste. Mais ce crime peut se racheter : il faut, en guise d'expiation, bâtir une pagode, doter une fondation pieuse, nourrir des brahmes, etc. A son retour d'Europe, le maharadjah de Baroda eut à dépenser plus de 60.000 francs pour rentrer dans sa caste.

Mais il n'y a pas toujours avec la loi brahmanique des accommodements. Ainsi l'on peut encore se racheter du crime d'avoir mangé de la viande ; mais la loi brahmanique est impitoyable pour le téméraire qui épouse une veuve.

Autrefois, quand les Anglais à Madras, à Calcutta, à Bombay, et quand nous-mêmes, dans nos Etablissements français de l'Inde, nous négligions d'observer dans le régime des prisons les prescriptions de caste, on a vu des criminels, condamnés pour vol ou assassinat, se laisser mourir de faim plutôt que de toucher à la nourriture souillée, au riz qui n'avait pas été cuit par un homme de leur caste [1].

En 1857, les Cipayes ont cru qu'on leur faisait dé-

1. Pour se conformer aux prescriptions de caste, l'Administration des chemins de fer de l'Inde a dû, à chaque station, charger des brahmes du service d'eau potable à fournir aux voyageurs. Eux seuls peuvent s'acquitter de ce service, car un homme de caste se souillerait en buvant l'eau versée par un individu de caste inférieure. Au contraire, tout le monde peut toucher ce qu'a touché le brahme. Celui-ci, malgré son infime emploi, garde son prestige; la supériorité de caste subsiste dans l'infériorité du métier.

chirer avec les dents des cartouches enduites de graisse. et ils se sont révoltés en désespérés et en furieux. L'Inde faillit du coup échapper à la domination anglaise.

Il y a quelques années, le Gouvernement anglais de l'Inde établit une canalisation d'eau dans la ville de Calcutta. Des bornes-fontaines, munies de robinets, distribuaient l'eau dans tous les quartiers. Hindous, musulmans, chrétiens y avaient libre accès. Les Hindous de caste frémirent : toucher un robinet souillé par le contact des castes inférieures ou des gens sans caste, était un cas d'exclusion irrémissible ! Le Gouvernement sollicité refusa d'accorder à chaque caste un robinet spécial... L'affaire faillit encore mal tourner, mais on fit charger avec opportunité la « Cavalerie de Saint-Georges [1] » : la « Société pour la défense des lois hindoues » fut achetée ; elle discuta gravement l'affaire et prononça une sentence de conciliation. Si horrible que fût le péché, on pouvait le considérer comme racheté par la taxe que le Gouvernement avait perçue. Les Hindous n'hésitèrent plus alors à se servir des bornes-fontaines.

Même quand on engage un domestique dans l'Inde, il ne faut pas perdre de vue la question de caste. Car votre boy, si votre choix ne s'est point arrêté sur un paria, ne consentira pas à vous servir à table : à respirer l'odeur des viandes, à vous voir manger du bœuf, il risquerait d'être exclu de sa caste ; ce serait une souillure dont il se laverait difficilement.

1. On désigne ainsi la monnaie d'or anglaise, valant une livre sterling (25 francs environ), sur laquelle est représenté saint Georges à cheval. L'Angleterre se sert de sa cavalerie de Saint-Georges comme Philippe de Macédoine se servait de son mulet chargé d'or.

En Indo-Chine, chez les Annamites, il n'existe aucune aristocratie de race ou de caste. Les mandarins, classe puissante et hiérarchisée, ne forment pas, à vrai dire, une caste, puisque chacun peut y accéder par le savoir et les concours.

A Madagascar, avant notre occupation, le système des castes était d'une rigueur inflexible chez les Hovas : « L'idée de hiérarchie, dit le docteur Lacaze, est tellement marquée, indélébile, qu'il n'est pas permis à tel degré de noblesse de se vêtir de la couleur qui appartient au rang supérieur. Le sang royal ou princier a seul droit au parasol rouge ; la noblesse a seule droit de porter le *lamba* (pagne) rouge ; le salut qu'on fait à un plébéien n'est pas celui auquel a droit un noble, et tel noble, en haillons, misérable, passant à côté d'un riche plébéien porté par des esclaves, se redresse fièrement et reçoit un salut de respect auquel il répond à peine. »

Chez les noirs de l'Afrique, il n'existe pas, en général, de castes ethniques. Les Arabes n'ont aucune répugnance à se mêler aux nègres. Cependant les Abyssins, les Somalis, les nègres sémitisés ou berbérisés du nord-est se défendent pour la plupart avec orgueil d'avoir rien de commun avec les autres noirs.

Mais, chez les peuplades africaines, il existe des castes politiques, aristocratiques, d'origine guerrière : castes de chefs, d'anciens chefs, de courtisans de roi, d'une part ; d'esclaves, de l'autre. Il y a aussi des castes professionnelles : au Soudan, par exemple, il y a les forgerons-bijoutiers, les ouvriers en cuir et enfin les griots.

« Chez toutes les peuplades du Soudan, dit le général Archinard, la société se divise en hommes *libres* et en *esclaves*, plus souvent appelés *captifs*.

Ils sont, les uns et les autres, guerriers, agriculteurs, pasteurs, ouvriers, griots, chasseurs ou pêcheurs. Aucun métier, pas même celui des armes, n'est l'apanage des hommes libres, de préférence aux esclaves. Souvent le même individu est successivement guerrier, ouvrier, agriculteur.

Il n'y a guère d'exception que pour les forgerons et les griots qui, libres ou captifs, forment des corporations fermées pour quiconque n'est pas d'une famille de forgerons ou de griots.

Les membres de ces corporations, véritables castes, passent pour avoir des relations avec les esprits, pour être plus ou moins sorciers. Ils ne sont pas tenus, parce qu'ils sont forgerons ou griots, de forger ou de danser et chanter ; mais toujours on a pour eux une sorte de crainte superstitieuse ; on les ménage, on les flatte, on les nourrit, on leur fait des cadeaux ; on courtise leurs filles, mais on ne voudrait pas entrer dans leur famille ; on regarde comme une injure d'être appelé griot ou forgeron, et, après leur mort, les griots ne sont pas enterrés dans le cimetière commun.

Les forgerons savent extraire le fer de son minerai. Ils fabriquent des instruments aratoires, des armes, des couteaux, des étriers, des éperons, des entraves pour les captifs ; ils réparent les fusils, ils fabriquent leur outillage : soufflets de forge, marteaux, limes, tenailles, petites enclumes, coupelles.

Ils font des bijoux en or et en argent, en fer et en cuivre, des pipes en fer, des clochettes et divers instruments de musique en fer.

Quant aux ouvriers en cuir, ils sont, au contraire, très considérés sur tout le continent africain. Ils tannent les peaux et en font des équipements militaires,

des harnachements, des chaussures, des outres, des sachets et des étuis à amulettes.

Chose curieuse ! Les corroyeurs et autres ouvriers en cuir, entourés de considération en Afrique, sont mis hors caste dans l'Inde avec les parias et traités en parias. Je me rappelle l'étonnement manifesté un jour chez le gouverneur, à Pondichéry, par Chanemougam, le grand électeur de l'Inde, le *nadou*, c'est-à-dire chef de caste, quand on lui apprit que Félix Faure, alors président de la République française, avait dans sa jeunesse appris le métier de tanneur et avait établi au Havre une maison de peausserie. Le nadou n'en croyait pas ses oreilles.

C'est le même Chanemougam, homme instruit et très intelligent cependant, qui se croyait perdu quand il avait dû donner la main à un Européen ganté de peau. Même quand il avait touché la main nue d'un Européen, il s'empressait, en rentrant chez lui, de laver la souillure avec de la bouse fraîche de vache. Il s'en frottait les mains pour se les purifier !

Nulle matière, d'ailleurs, n'est plus précieuse dans l'Inde que la bouse, le fumier de vache. Les démons n'approchent pas de la demeure du fidèle sectateur de Siva ou de Vichnou qui a enduit de bouse de vache les murs de sa maison.

Dans son *Voyage autour du monde*, M. A. Tissandier raconte qu'il a assisté, à Madura, à la crémation d'un cadavre sur un bûcher composé de plusieurs couches de mottes faites de bouse de vache desséchées[1].

1. Aux Indes, on n'enterre pas, mais on brûle les cadavres. « Il est peu de spectacles, écrit le comte de Beauvoir dans son *Voyage autour du monde*, qui soient aussi horribles pour les vivants et qui fassent sur l'âme une impression plus destinée à revenir dans les nuits blanches comme un torturant cauchemar. »

Et ce voyageur ajoute : « Les mottes desséchées qu'on utilise pour la crémation, ne sont pas toujours employées à cet usage dans les Indes. On en fabrique dans toutes les localités du Nord et du Sud ; elles servent aussi dans les ménages pour la cuisine, et partout, dans les villages et les faubourgs, on voit les femmes et les enfants pétrir, le long des routes, les bouses de vaches dans leurs mains et les plaquer sur les murs de leur maison ou sur des rochers pour les faire sécher au soleil [1]. »

M. Chevrillon, dans le volume qu'il a publié à la suite de son voyage dans l'Inde, termine ainsi la relation d'une visite qu'il a faite au célèbre *Pinjrapool*, ou hospice des animaux, à Bombay : « Comme une vache urinait, un brahme a plongé ses mains dans le liquide sacré et j'ai vu ses lèvres remuer. Sans doute il prononçait le puissant mantra : Salut, vache ! mère de Rudra, sœur de l'Aditya, source de l'ambroisie ! »

Et le même auteur ajoute : « S'il y a eu quelque parenté entre nous et ces gens de l'Inde, les croisements, l'action séculaire d'une nature et d'un climat différents l'ont effacée. Leur âme est un composé d'espèce mystérieuse situé non pas seulement au delà, mais au dehors de ce que nous pouvons imaginer. Le fond nous en est impénétrable. »

1. Un autre voyageur, M. Emile Delmas, dit la même chose au sujet de Bénarès : « Rien ne se perd, écrit-il, en ce curieux pays. Mon boy m'explique que les bois carbonisés, débris des bûchers où l'on a brûlé les cadavres, sont soigneusement mis à part et vendus à la consommation par la compagnie qui a l'entreprise de ce genre de funérailles. Le matin, me voyant considérer curieusement les milliers de galettes collées sur les maisons de la ville hindoue, il m'avait expliqué que c'était de la bouse de vaches agglomérée et mise au séchage pour être vendue comme combustible. »

Les missionnaires reprochent surtout au système des castes d'entraver les conversions : plus d'un Hindou, sur le point de recevoir le baptême, recule devant la crainte d'être exclu de sa caste.

Il est juste, en effet, de reconnaître que la caste est un obstacle à la diffusion du progrès social. C'est elle qui a empêché le décret du 21 septembre 1881 sur la renonciation des Indiens à leur statut personnel et sur leur admission au bénéfice de la législation française, de recevoir une application plus étendue dans nos Etablissements français de l'Inde. Nous ne comptons parmi les renonçants qu'un nombre infime d'Indiens de caste ; tous les renonçants ou presque tous sont des parias qui, au point de vue brahmanique, n'avaient à craindre aucune déchéance en changeant de statut.

Ce n'est pas encore notre décret de 1881 qui détruira les préjugés de caste. L'Angleterre use d'un autre moyen peut-être plus efficace : elle fait voyager les Hindous. A traverser des contrées diverses, à se coudoyer en chemin de fer, les natifs s'instruisent, et leur esprit doit s'élargir. C'est pourquoi les compagnies ont réduit au minimum le prix des places sur toutes les voies ferrées de l'Hindoustan.

CHAPITRE XI

La nourriture aux Colonies

Presque tous les Européens, en arrivant aux colonies, essaient d'y conserver leur régime et d'y vivre absolument comme ils vivaient en Europe ; mais, quelque soin qu'ils prennent de garder leurs habitudes, ils sont bientôt forcés de se conformer aux pratiques locales. La dyspepsie et l'inappétence ne tardent pas à leur rappeler que, ayant changé de climat, ils doivent changer de régime.

C'est ainsi d'ailleurs que se comportent les animaux guidés par leur instinct. En voici un exemple : le merle de la Réunion, cousin du merle noir d'Europe, a bien deviné la bonne hygiène à suivre sous le soleil des tropiques, et ne mange jamais de chair. « Il est singulier, écrit à ce sujet le docteur Jacob de Cordemoy, que deux oiseaux aussi voisins que le merle noir d'Europe et celui de Bourbon se nourrissent aussi différemment, l'un surtout de vers et de larves, l'autre exclusivement de fruits. »

Le besoin de nourriture est moins fréquent et moins impérieux dans les pays chauds que dans les pays froids ou tempérés : une température ambiante peu élevée nous oblige à une dépense de chaleur animale plus considérable, et ce supplément de chaleur, n'est-ce pas l'aliment, ce combustible de la machine humaine, qui doit le fournir? Aux colonies, la machine humaine a moins besoin de combustible ; mais comme il faut

cependant se nourrir, on remédie au défaut d'appétit et à la paresse de l'estomac en usant de moyens que l'expérience a enseignés aux aborigènes : on fait usage d'épices et surtout de piment.

Le piment, ce stimulant merveilleux des fonctions digestives, ce régulateur du régime alimentaire aux pays chauds, que de gens le dénigrent sans le connaître, c'est-à-dire sans avoir vécu sous les tropiques! J'en causais il y a bien longtemps, en 1872, avec un vieux médecin de la Marine et des Colonies, le docteur Monestier, qui avait fait presque toute sa carrière à Mayotte, où son nom est toujours bien connu et est resté populaire, car il avait su guérir de la terrible bilieuse hématurique bien des colons ou fonctionnaires de cette île des Comores : « Croiriez-vous, me disait-il, qu'à mon arrivée dans les colonies, je ne cessais de pester contre le piment et de répéter à tout venant : Mais ne mangez donc pas de cette saleté! Cela vous détraquera l'estomac et vous mettra le feu dans le corps ! Eh bien ! voyez-vous, je faisais comme les imbéciles : je parlais de choses que je ne connaissais pas. »

Et non seulement le brave docteur ne déconseillait plus le piment à ses clients, mais encore il était le premier à en faire usage. Et il s'en trouvait très bien.

Comment peut-on soutenir que le besoin du piment est une perversion du goût, quand on sait que dans tous les pays chauds, sans exception, on use de ce condiment ? Non seulement les hommes, les femmes et les enfants le mangent, mais encore de nombreux oiseaux en sont très friands et s'en chargent le jabot. C'est même pour cette raison que l'on a donné au petit piment enragé le nom de « piment des oiseaux ».

Enfin, chose singulière et qu'on paraît ignorer en Europe, nombre de maladies des voies digestives, gastrite, dyspepsie, entérite, hémorrhoïdes, etc., sont à peu près inconnues des mangeurs de piment. D'autre part, le piment a été spécialement employé dans le choléra algide. Les Anglais s'en servent sous forme de pastilles et de teinture alcoolique.

A la Côte d'Ivoire, les indigènes ne se contentent pas de manger chaque jour du piment, ils le consomment encore en lavements. Tous ceux qui ont séjourné dans cette colonie ont pu constater que les noirs des deux sexes et de tous âges employaient journellement « l'eau de piment » en irrigations intestinales.

J'ai peut-être tort de dire que tout voyageur à la Côte d'Ivoire a pu constater la chose, car je ne l'ai apprise que par hasard et plusieurs semaines seulement après mon débarquement dans la colonie. Voici d'ailleurs dans quelle circonstance : M. le Gouverneur Binger et moi, nous étions partis un soir de Grand-Bassam pour aller faire une tournée du côté d'Assinie, d'Elima, du lac Aby et de Krinjabo. Nous voyagions en hamac et de nombreux indigènes avaient demandé à nous suivre, car ils craignaient, en voyageant seuls, d'être pillés ou assassinés. La région, en effet, n'était pas très sûre depuis l'agitation causée peu auparavant par le passage de la colonne Monteil. Toute la nuit, j'avais été intrigué par un bruit de crécelle que faisaient les indigènes qui couraient derrière mon hamac. J'en demandai l'explication à M. Binger. « — Ce sont leurs calebasses, me dit-il, qui en s'entrechoquant produisent ce bruit-là. — Quelles calebasses ? demandai-je encore. — Comment, fit-il étonné, vous ne connaissez pas leurs calebasses ? Ce sont leurs clysoirs, parbleu, les fameux clysoirs avec lesquels ils

s'administrent tous les matins leurs lavements d'eau de piment. Ils ne voyagent jamais sans cet ustensile. »

Je crus à une plaisanterie, et comme je manifestais mon incrédulité, le gouverneur appela l'interprète et lui dit d'aller emprunter à nos compagnons nègres quelques-unes de leurs calebasses pour me les montrer ; et, avec les pièces à conviction sous les yeux, j'eus de l'interprète lui-même une explication détaillée et très peu gazée de la façon dont on se servait du clysoir : la calebasse a la forme d'une poire à injection en caoutchouc, avec un col effilé dont le bout est percé et qui sert de canule ; le fond de la calebasse est également percé d'un trou par lequel on la remplit d'eau de piment. C'est par ce trou qu'un camarade vous rend le service, à charge de revanche, de vous souffler le liquide dans le corps.

Décidément les voyages forment la jeunesse ; j'en eus bien la preuve ce jour-là. Sans mon séjour à la Côte d'Ivoire, je n'aurais jamais cru aux calebasses-clysoirs ni à l'eau de piment.

J'avais rapporté en France une douzaine de ces calebasses pour confondre les sceptiques. Les circonstances me servirent à souhait. Quelques mois après mon retour, le docteur Polaillon, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, avec qui je me rencontrais quelquefois chez un de nos amis communs, m'apprit qu'au cours d'une séance de l'Académie de médecine, un membre avait, à la grande stupéfaction de la savante assistance, parlé de l'habitude qu'ont les noirs et négresses de la Côte d'Ivoire de prendre des lavements incendiaires d'eau de piment. « — Vous, me dit-il, qui avez été en mission dans ce pays, pourriez-vous me confirmer le fait ? » Non seulement je le lui confirmai, mais encore je promis au savant chirurgien

de lui donner, dès le lendemain et en plusieurs exemplaires, la preuve de cette pratique des indigènes. Et c'est ainsi que mes calebasses eurent l'honneur d'une présentation sensationnelle à l'Académie de médecine.

Un de mes cousins, le docteur Henri Vergoz, qui périt si tragiquement avec sa femme dans la catastrophe du 8 mai 1902 à Saint-Pierre de la Martinique, avait été, peu auparavant, chef du service de santé à la Côte d'Ivoire et en avait rapporté des photographies très curieuses. L'une d'elles représentait une négresse insufflant l'eau de piment à son enfant, un bébé encore tout petit, qu'elle tient d'une main par les pieds, tandis que l'autre main est occupée à fixer la calebasse.

Il serait intéressant de connaître la formule et le mode de préparation de cette eau de piment qui, au dire des Agnis et des Apolloniens de la Côte d'Ivoire, leur est si salutaire et prévient toutes les maladies des intestins. Un de mes plantons de Kayes, au Soudan, ancien tirailleur qui avait servi à la Côte d'Ivoire, me raconta un jour qu'il me voyait malade de la dysenterie, qu'il avait été autrefois guéri de cette maladie à Grand-Bassam par l'eau de piment qu'une femme indigène lui préparait; mais que plus tard, revenu au Soudan, il avait vainement essayé d'employer ce remède. Ce n'était plus la même chose, m'affirmait-il. Il faut donc croire qu'il y a une formule et un mode spécial de préparation.

Le piment ne se mange généralement pas avec le pain; le riz, au contraire, s'accompagne presque toujours aux colonies, de cari, de rougail, d'achards, de sauce-à-papa ou autres préparations pimentées. Or le riz, cultivé un peu partout, en Asie, en Afrique, en Océanie, dans une grande partie de l'Amérique et dans les régions méridionales de l'Europe, est un aliment

quasi-universel. Il nourrit plus de la moitié des habitants du globe. Pour un homme qui mange du pain, qui consomme du blé, on en compte au moins dix pour qui le riz est la base de la nourriture, et souvent la nourriture exclusive. Il faut donc, pour emprunter une comparaison à Alfred de Musset,

Il faut être ignorant comme un maître d'école,

pour classer, comme on le fait si souvent, le riz parmi les céréales *secondaires*, avec le seigle, l'orge, le maïs ou le millet. Secondaire, une céréale qui se consomme dix fois plus que le blé !

On fait aussi usage de piment avec la cassave et la farine de manioc. A la Côte d'Ivoire, on en abuse dans le *foutou*, qui se mange avec une pâte d'igname ou de banane verte. Les noirs de la côte occidentale d'Afrique en assaisonnent leur couscous et leur plat d'arachides bouillies; les Malgaches en mettent dans leurs *brèdes* et les Indiens dans leur *moulouktani* et dans toutes leurs sauces.

Mais en voilà assez sur le piment; parlons un peu maintenant, pour l'édification des lecteurs curieux, de certains mets étranges autant que bizarres que l'on voit manger quelquefois aux colonies. C'est ici le cas de dire que tous les goûts sont dans la nature.

Ainsi dans une lettre que publiait le *Gil Blas* en mars 1910, le publiciste bien connu Urbain Gohier écrit de Cayenne qu'il n'est pas venu en Guyane comme candidat aux élections législatives, ainsi qu'on l'avait annoncé à tort, mais pour y plaider un procès et aussi pour y goûter de l'iguane, de l'agouti, du hoko, du pack, du rat-pack, du tamanoir, du tatou, du requin, du boa, du singe rouge, etc.

Quelle indigeste nourriture ! s'exclame avec raison le *Gil Blas*. J'ai fait deux séjours à la Guyane, j'y ai mangé de l'agouti, du pack, du pécari, qu'ils appellent là-bas *patira ;* mais jamais aucune des horreurs énumérées plus haut, telles que le requin, le boa, le singe rouge, le tatou et le tamanoir. Ce sont sans doute des innovations, le progrès !

A propos de singe, il y en avait, paraît-il, autrefois à l'île Maurice, et l'on en mangeait. Aussi, pour taquiner les Mauriciens, les Réunionnais les appellent-ils quelquefois « mangeurs de singe », comme les Anglais traitent les Français de « mangeurs de grenouilles ».

Je me rappelle qu'en 1874, à Nossi-Bé, le docteur Jouveau-Dubreuil, qui était de la même popote que moi, avait eu un jour la fantaisie de nous faire goûter de la chair d'un maki qu'il avait tué. Le maki, comme on le sait, est un quadrumane ; c'est en quelque sorte le singe de Madagascar. Mais au moment du déjeuner, le docteur eut la malencontreuse idée de nous dire qu'en passant par la cuisine où l'on faisait cuire le maki, il avait senti absolument la graisse humaine. Ce fut alors un tollé général, et le maki ne parut pas sur la table.

Mon estomac s'est d'ailleurs toujours montré réfractaire à de pareilles expériences culinaires. Au Tonkin, en 1891, M. Bideau, l'inspecteur général des Colonies, avec qui j'étais en mission, me proposa un jour de goûter du chien chinois, dont la chair se débitait tous les matins au marché. Je m'y refusai absolument. Je refusai non moins énergiquement de goûter du caïman.

De même, à Kayes, au Soudan, les indigènes vinrent souvent me proposer de la chair de serpent-python. Je n'en voulus jamais acheter. Mais il paraît que cette chair, très blanche et belle à voir, était fort

appréciée à la popote voisine des employés des Postes et Télégraphes. On s'y régalait presque toujours des quartiers de boa dont je n'achetais que la peau.

« Au Siam, écrit le comte de Beauvoir, on débite presque tous les jours du serpent-boa sur les marchés de Bangkok. Le P. Renaudie, qui en a mangé, nous déclare que ce mets est exquis. »

J'ai toujours éprouvé une répulsion insurmontable devant l'iguane, grand et vilain lézard, dont la chair est très estimée à la Guyane et aux Antilles.

Le ver palmiste de Cochinchine, grosse larve d'un coléoptère, m'a également toujours répugné. C'est un mets que les Annamites considèrent comme très délicat et dont ils se montrent très friands, presque autant que les Chinois de l'horrible et dégoûtante holothurie qu'ils appellent *tripang*. C'est une espèce de ver ou de chenille de mer ressemblant à un gros boudin noir, mou et visqueux. Il y en avait autrefois beaucoup dans les récifs de l'île Bourbon ; mais les Chinois introduits dans la colonie les ont mangés et presque entièrement détruits. D'après Bory de Saint-Vincent, ces tripangs jouiraient d'une puissante vertu excitante qui les fait tant rechercher des Chinois.

J'avoue cependant avoir mangé à Nossi-Bé du *fanihy*, c'est-à-dire de la roussette, grosse chauve-souris très laide. Pour mon excuse, je dirai qu'elle vit exclusivement de fruits et de jeunes pousses d'arbres, et que, pour la faire cuire, on lui coupe la tête, qui serait trop désagréable à voir dans le plat. Comme aspect alors et comme goût, cela rappelle le pigeon.

J'ai aussi mangé, à la Guyane, une très vilaine bête : le poisson-crapaud. Il est également nécessaire de lui enlever la tête à cet affreux animal : la chair n'en est pas mauvaise, sans être pourtant bien esti-

mable. D'ailleurs, à la Guyane française, il ne faut pas se montrer trop difficile sous le rapport de l'alimentation ; et, en ce qui concerne les poissons, on n'a guère le choix, d'autant moins qu'il ne faut manger en ce pays — tout le monde vous le recommande — que du poisson à écailles, les autres étant des poissons de vase dont la chair peut communiquer des maladies de peau.

A Saïgon, je me suis laissé entraîner un jour à faire comme des camarades, qui voulaient profiter de l'occasion exceptionnelle d'une capture, pour goûter du tigre. J'ai donc goûté du bout des dents de la chair du terrible félin, mais j'en avais pris si peu, si peu, que je ne saurais dire quel goût elle doit avoir.

Ma plus sérieuse débauche gastronomique a été un dîner chinois auquel j'ai pris ma part, en compagnie d'une vingtaine d'autres convives, chez un négociant américain de Saïgon, M. Spooner, qui, malgré sa nationalité, était conseiller privé du Gouvernement de la Cochinchine.

M. Spooner, très au courant des coutumes chinoises, avait eu la fantaisie de convier le gouverneur et son état-major ainsi qu'un certain nombre d'Européens de Saïgon, à un dîner ou plus exactement à un souper chinois, car on ne se mit à table que vers onze heures du soir, après un concert et un feu d'artifice.

Sur la table on voyait une quantité de ravissantes petites soucoupes pleines de choses bizarres : des crevettes sauce au sucre, de la chair de crabes en hachis, des œufs durs de canard, des œufs de pigeon découpés en morceaux, des champignons confits, des huîtres frites, des menus morceaux de poulet, d'ailerons de requin, encore des œufs durs d'un bleu verdâtre et

qu'on disait fortement faisandés. Il y avait aussi des gelées de toutes les couleurs.

Comme potage, on avait servi des nids d'hirondelles gélatineux, sorte de vermicelle fade. La réputation de ce potage m'a paru surfaite.

Chaque convive disposait de plusieurs petites tasses pour boire soit du thé, soit du vin chinois, qui n'est pas autre chose qu'une liqueur fermentée et aromatisée, faite avec de l'eau-de-vie de riz et de millet.

Le dessert se composait de menus morceaux de fruits confits, de confitures de gingembre et de bambou, d'amandes, de graines de citrouille grillées et de beaucoup de petites pâtisseries de saveur bizarre, le tout contenu dans des soucoupes très variées et de porcelaine très fine.

Je ne me rappelle pas qu'on ait servi à ce souper du chien, ni du rat tapé, qui sont, paraît-il, des plats de fondation dans les repas chinois. Tout cela, dans tous les cas, avait coûté très cher et était foncièrement détestable.

La crème et le fromage ne figurent jamais sur les tables chinoises. Chose singulière, en Chine et en Indo-Chine, les natifs éprouvent, en général, beaucoup de répugnance pour le laitage. On peut même dire que les Chinois et les Annamites ont le lait en horreur.

En revanche, le poisson avancé, même un peu décomposé, ne leur fait pas peur. Ainsi le *nuoc-mam* malodorant, de qualité inférieure, dont le bas-peuple annamite assaisonne son riz, est bel et bien du jus de poisson corrompu.

Le *nuoc-mam* se prépare de la façon suivante : sur des claies on dispose alternativement des couches de poissons et des couches de sel jusqu'à une certaine

hauteur ; on comprime ensuite le tout, très lentement, pour en extraire le *nuoc-mam* qui signifie « eau de poisson ». Le premier jus n'est pas désagréable, surtout quand il provient d'une variété de poisson recherchée des gourmets, comme la *rascasse* est appréciée à Marseille pour la bouillabaisse. Beaucoup d'Européens s'accommodent très bien du *nuoc-mam* de premier jet ; mais les dernières coulées, provenant de poissons plus ou moins décomposés, répandent une odeur repoussante. Cette odeur est telle, que le corps de l'Annamite qui en a mangé en demeure imprégné, et que, sans avoir l'odorat d'un chien de chasse, on pourrait le suivre au fumet qu'il a, comme un gibier, laissé sur son passage.

Ne lui jetons pas trop la pierre, à cet Annamite, car nous mangeons, en Europe, du fromage qui sent presque aussi mauvais ; et il en est même parmi nous qui se régalent de gibier faisandé ! Non, messieurs les amateurs de bécasse, vous n'avez pas le droit de vous moquer du *nuoc-mam*[1].

Les Siamois ont quelque chose de plus dégoûtant que le *nuoc-mam* des Annamites : c'est leur *kapi*, composé avec du frai de crevettes mis en saumure dans des cuves de bois jusqu'à ce qu'il ait atteint une fermentation putride. Alors on écrase le tout avec les pieds par une danse en rond, et il en résulte un mastic nauséabond de couleur violette. C'est le régal des Siamois.

1. Les Hovas ne sont pas non plus très dégoûtés. D'après d'Escamps, ils n'écorchaient pas autrefois les bœufs abattus pour la boucherie, parce qu'ils en mangeaient la peau. D'autre part, la viande était étendue au marché sur une natte et coupée en petits morceaux contenant des parties d'intestins qui, n'ayant pas été nettoyés, exhalaient une odeur insupportable. Aujourd'hui, les bœufs sont écorchés, et les peaux font l'objet d'un commerce actif.

Dans le même pays de Siam, un des fruits les plus recherchés est le *douriàn*, sorte de petit melon d'une odeur innommable. Voici ce qu'en dit Mgr Pallegoix dans son ouvrage sur Siam et les Siamois : « Quand on mange de ce fruit exquis, son odeur, qui rappelle celle de la matière fécale, se change dans la bouche en un parfum délicieux ! »

Voici, à son tour, l'opinion du comte de Beauvoir : « L'odeur de ce fruit pénétrant de la façon la plus vive dans les fosses nasales est de celles qu'on ne peut pas nommer. Elle fait horreur, mais dès que, par bravade, on a mordu une fois dans ce melon non avouable, la délicatesse et la saveur du fruit vous font triompher d'une répulsion première, et on en redemande encore. Je me souviens qu'à Singapour on n'en voyait jamais sur les tables dans les bungalows, mais nous avons surpris plusieurs fois des résidents européens qui se cachaient dans les tonnelles de leur jardin pour en manger. Quant aux tonnelles, elles gardaient, hélas ! le fatal parfum ! »

J'ai failli un jour manger du dourian. C'était en 1876, au palais du Gouvernement à Saïgon. Le consul général de France à Bangkok, M. Garnier, était venu faire visite à l'amiral Duperré, gouverneur de la Cochinchine, et lui avait apporté quelques dourians en pleine maturité. On devait servir ces fruits au déjeuner ; mais dès qu'ils parurent, ils répandirent une odeur telle dans la salle à manger, que personne ne voulut en goûter et qu'on dut bien vite les faire disparaître [1].

1. Au cap Sainte-Marie, à la pointe sud de Madagascar, pays des Antandroïs visité en 1866 par M. Grandidier, on manque absolument d'eau pendant la saison sèche. Les naturels laissent alors les courges mûrir outre mesure et même pourrir, afin que la pulpe se liquéfie et leur serve de breuvage.

Que le lecteur ne juge pas trop vite, par ce qu'il vient de lire, des ressources alimentaires des colonies ; cela pourrait l'arrêter dans ses projets, s'il avait l'intention de se faire colon. Mais qu'il se rassure : les mets étranges qui viennent d'être passés en revue sont là-bas l'exception, l'infime exception. Il y a, au contraire, d'excellentes choses à manger dans nos établissements d'outre-mer.

Prenons les fruits, par exemple. Quels sont les meilleurs parmi ceux que produit la France ? La pêche, la poire, la prune reine-Claude, le raisin, la figue, la fraise, la cerise, n'est-ce pas ? Eh bien ! on peut soutenir, quoique des goûts et des couleurs il ne faille pas disputer, que les fruits des tropiques ne craignent pas de leur être comparés.

Qu'il me suffise de citer : la *mangue*, qu'on trouve à peu près dans toutes les colonies, et dont les variétés sont aussi bonnes les unes que les autres (Auguste, reine-Amélie, Divine, José, Cyrille, Charlotte, etc.) ;

Le *letchi* qui a la saveur du très bon raisin muscat et qui a cet avantage sur celui-ci qu'on ne s'en rassasie pas ;

Le *mangoustan*, d'un goût si fin et si délicat ;

L'*ananas*, et en particulier l'*ananas-Victoria*, à la chair fondante et parfumée, et qui l'emporte sur tous les autres ananas comme la prune reine-Claude l'emporte sur toutes les autres prunes.

Et ce n'est pas tout ; il y a bien d'autres fruits tropicaux qu'on peut encore classer au premier rang : l'*atte* ou *pomme-cannelle*, l'*anone*, l'*évy*, ou *fruit de Cythère*, l'*avocat*, la *sapotille*, la *bibasse*, le *longani*, les bonnes variétés de *bananes*, etc.

En voici encore d'autres, de qualité secondaire, mais prônés cependant par beaucoup d'amateurs :

corossol, *goyaves* diverses, *grenade*, *grenadille*, *barbadine*, *papaye*, *jaque*, *sapote-négro*, *kaki* ou *coing de Chine*, *oranges* diverses, *mandarines*, *pamplemousse*, *vangassaye*, *limons* et *citrons* variés, *jujube*, *jamrose*, *jamalac*, *carambole*, *cerises* diverses, *prune malgache*, *vavangue*, *coco*, *datte*, *rima*, *noix d'acajou*, *badamier*, etc.

Parmi les légumes, il n'en existe pas en France qui puisse rivaliser avec le *chou-palmiste*, surtout avec celui que produit le palmiste de Bourbon (areca borbonica). Ce même chou-palmiste, si on veut le manger cru, à l'huile et au vinaigre, est une salade royale, la reine incontestée des salades.

Comme poissons, on trouve dans certaines colonies les plus fins et les meilleurs qui soient au monde : le *cabot de fond*, le *rouge*, le *vivaneau*, le *capitaine* et vingt autres encore.

Le *camaron*, pêché dans les eaux vives de montagne, est bien supérieur à l'écrevisse d'Europe.

Comme gibier, le meilleur rôti que j'ai jamais mangé est le jeune paon sauvage de l'Indo-Chine, qui rappelle un peu la dinde et qui est à celle-ci, pour la qualité de la chair, ce que la pintade sauvage est à la pintade domestique. De même la poule sauvage du Tonkin me paraît supérieure au perdreau.

Pour la viande de boucherie et pour le poulet, la métropole reprend le dessus, incontestablement. Mais, dans tous les cas, on peut très bien, même quand on est difficile, se contenter, au point de vue alimentaire, de la vie matérielle qu'on trouve dans la plupart de nos colonies.

*
* *

Après avoir montré ce que l'on mange aux colonies, il faut maintenant indiquer ce que l'on y boit. Les boissons ne sont pas moins utiles à l'organisme que les aliments solides.

L'eau est le breuvage naturel de tous les animaux. L'homme devrait donc la considérer comme la boisson la plus saine et la plus bienfaisante ; mais il est rare qu'il se contente d'eau pure, car il en est de l'eau comme de la modestie : tout le monde la vante, mais personne ou presque personne ne la pratique. Le plus souvent, l'homme n'use de l'eau comme boisson qu'après l'avoir additionnée d'alcool, de sucre ou de principes aromatiques.

De même que parmi les nations civilisées, le vin, la bière et le cidre constituent les boissons les plus usuelles, de même nous trouvons chez les peuples moins avancés dans le progrès l'emploi et même l'abus des boissons alcooliques. Ainsi le nègre africain demande au vin de palmier ou à des liquides spiritueux obtenus avec le mil ou le sorgho l'excitant alcoolique dont il est très avide. A Madagascar, cette boisson fermentée et alcoolique est la *betsabetsa* fournie par le jus de canne à sucre ; dans l'Inde, c'est le *callou*, sorte de vin fermenté que l'on retire du rameau floral du cocotier ; dans nos colonies à sucre, c'est le tafia, le rhum et l'arack qui sont des eaux de-vie extraites de la canne à sucre.

Bien entendu, nous ne mentionnons que les boissons fabriquées sur place. Disons un mot de chacune d'elles.

La *betsabetsa*, dans la langue malgache, désigne le vin de canne, c'est-à-dire la boisson alcoolique provenant de la fermentation du jus de canne à sucre ou vesou. Dans toutes les colonies à sucre on connaît le

vin de canne, qui est fort ou doux suivant sa richesse en alcool, qui mousse comme le cidre ou le champagne, et qui, s'il est bien préparé, est assez agréable à boire.

Les anciens habitants de nos vieilles colonies de Bourbon et des Antilles n'avaient pas toujours à leur disposition du vin de raisin ni de la bière, mais ils consommaient couramment du vin de canne. C'est le cas, à l'heure actuelle, pour les Malgaches. Mais jusqu'ici la betsabetsa était fabriquée librement dans notre colonie de Madagascar ; un arrêté local du 20 mai 1909 a réglementé, non sans soulever des plaintes nombreuses, la fabrication, la vente et le transport de cette boisson.

Le tafia, le rhum et l'arack sont aussi des alcools tirés de la canne à sucre ; mais il ne faut pas les confondre avec la betsabetsa. Celle-ci est simplement fermentée, tandis que les autres sont des eaux-de-vie obtenues par la distillation. Il y a entre eux et la betsabetsa la même différence qu'entre le cognac et le vin de raisin, qu'entre le cidre et le calvados ou eau-de-vie de cidre.

D'autre part, le tafia, le rhum et l'arack se distinguent aussi entre eux. Le rhum et le tafia sont des eaux-de-vie de mélasse de canne à sucre. Quand le liquide est nouvellement distillé et encore absolument incolore, on le désigne sous le nom de tafia ; il prend le nom de rhum, quand il a été réduit au degré commercial voulu et mis en fût pour prendre couleur et pour vieillir. Quelquefois d'ailleurs on le remonte en couleur simplement avec du caramel.

L'arack, au contraire, ne provient pas de la mélasse ; c'est l'eau-de-vie obtenue par la fermentation et par la distillation directe du jus de canne ou vesou.

En distillant, par conséquent, la betsabetsa, on obtiendrait de l'arack et non du rhum.

C'est une question très débattue entre les amateurs de savoir à laquelle des deux boissons, rhum ou arack, il faut donner la préférence. Je n'ai pas grande compétence en la matière, n'ayant absolument aucun goût pour les liqueurs fortes; mais, sans prétendre trancher le différend, je dirai que l'arack me paraît plus fin d'arome, et qu'il n'a pas, dans tous les cas, ce goût de cuir qui distingue le rhum, goût que beaucoup de gens apprécient fort, mais que, pour ma part, je trouve très désagréable.

Il y a dans le commerce, en Europe, beaucoup de rhums artificiels fabriqués avec des alcools d'industrie. Ce sont de véritables poisons. Nos colonies devraient rechercher les moyens de protéger leurs produits contre cette concurrence déloyale. L'Allemagne est le grand centre de falsification des rhums, comme déjà elle détient le record de la falsification des cafés.

Sur le continent africain, partout où croît le palmier à huile, les nègres non mahométisés usent du vin de palme, produit naturel et relativement sain. Ailleurs, où ils ne trouvent pas ce palmier, ils fabriquent une boisson fermentée dont la base est l'eau-de-vie de mil ou de sorgho. Le mil est en Afrique ce que le blé est en Europe, c'est-à-dire la céréale cultivée par excellence. C'est lui qui fournit le couscous des indigènes de la Sénégambie et du Niger, du Sénégal et de la Mauritanie. La boisson alcoolique que les noirs préparent avec le mil et le sorgho s'appelle *dolo* en Afrique occidentale, et *tialva* chez les Cafres de l'Afrique orientale.

Mais indépendamment de ces liqueurs produites sur place par eux-mêmes, les nègres africains trou-

vent dans le commerce diverses eaux-de-vie de traite, gin, tafia, anisado, absinthe, dont ils font, en certains pays, une consommation excessive et avec lesquelles ils s'empoisonnent absolument. Etrange inconséquence! C'est nous-mêmes qui leur vendons ces poisons et qui propageons chez eux l'alcool qui abrutit, l'alcool qui rend fou, l'alcool qui tue, nous qui crions haro sur l'Angleterre, parce qu'elle abrutit et empoisonne la Chine avec l'opium que fournit sa colonie de l'Inde!

*
* *

Dans nos Etablissements français de l'Inde, il se fabrique un grand nombre de liqueurs spiritueuses, dont la consommation assure au budget local un très important revenu. La principale de ces liqueurs est le *callou* ou vin de cocotier.

Si l'on veut faire le sacrifice des fruits du cocotier et qu'on coupe, dans sa jeunesse, le rameau floral, appelé régime, ou balai, ou spadix, il s'en écoule un suc abondant et sucré qui, à l'état de fraîcheur, offre une boisson un peu piquante, tonique et assez agréable. Par l'évaporation on en peut obtenir une eau-de-vie de bon goût et fort enivrante. En s'aigrissant, ce vin de palme se convertit en une sorte de vinaigre.

Le vin de cocotier, que les Hindous appellent *callou*, on le trouve généralement partout où l'on cultive le cocotier. Les Caraïbes de l'Amérique le connaissent très bien et l'appellent *souva*. Il constitue le produit le plus riche de ce bel arbre que l'on nomme quelquefois le roi des végétaux et qui est peut-être le plus utile qui soit au monde.

Il n'est point d'arbre, en effet, qui offre à l'homme des ressources naturelles plus importantes et plus va-

riées. La nature d'ailleurs semble l'avoir approprié au sol tropical où il croît pour s'harmoniser avec l'indolence des indigènes et le peu de développement de leurs facultés industrielles. L'enveloppe extérieure du tronc, qui présente une grande dureté, fournit des poutres légères et incorruptibles pour les cases ; dégagée des fibres intérieures, elle sert on ne peut mieux à faire des gouttières et des conduites d'eau. Les feuilles si coriaces et presque incorruptibles conviennent parfaitement pour la couverture des habitations. Les folioles se tressent, et on en fait des corbeilles, des chapeaux légers, imperméables et frais pour la chaleur tropicale dont on a à se défendre. Les petites côtes médianes des folioles sont excellentes pour la confection d'une foule d'ustensiles. L'enveloppe fibreuse du fruit est un crin végétal des plus précieux dont on fabrique des cordages solides, élastiques et incorruptibles dans l'eau de mer.

Indépendamment de la boisson fermentée dont nous venons de parler, le cocotier donne un aliment exquis, le chou-palmiste; le fruit fournit le lait de coco, le beurre de coco ou végétaline, le coprah et l'huile. Avec la coque dure de l'amande, imperméable à tous les liquides, les indigènes fabriquent des vases, des tasses, des ustensiles de toute sorte, qu'ils enjolivent souvent de sculptures et d'ornements curieux. Enfin, avec la racine du cocotier on prépare une tisane très rafraîchissante, diurétique et d'un emploi courant chez les indigènes.

Le lait frais du fruit du cocotier, ou eau de coco, est une boisson excellente, qui est surtout agréable lorsque la pulpe sucrée et butyreuse de l'amande est encore à l'état de crème qu'on peut manger à la cuiller. Cette boisson est regardée aussi comme diurétique.

Il y a des cocos d'un volume énorme et qui peuvent contenir plus d'un litre de liquide, quelquefois même sept verres à boire : de là vient le nom de *coco-sept-verres* qu'on donne à la Réunion à cette variété de cocotier à gros fruits.

Le *callou* n'est pas la seule boisson alcoolique des Hindous ; ils fabriquent aussi une quantité de *jagres* ou sucs fermentés d'essences spéciales : le jagre du palmier qui, mêlé à l'écorce d'un acacia, produit l'*arack-patté ;* l'*avoira* (suc des fibres du palmier) ; le *loddi* (vin du palmier) ; le *coir* (suc des fibres du cocotier) ; le *banqui*, mélange de jagre de palmier, de feuilles de *ganja* ou *cannabis indica* et de cardamome. La régie de tous ces spiritueux dans nos Etablissements français de l'Inde constitue un des services les plus compliqués de l'Administration locale, en raison du nombre des boissons fermentées tirées du cocotier, du palmier, de la canne à sucre et du riz, et qui se consomment dans la colonie.

*
* *

En Indo-Chine, les Annamites fabriquent de l'eau-de-vie de riz, dont le nom local est *choum-choum ;* ou plus exactement, ils en fabriquaient jusqu'à ces derniers temps ; car l'Administration s'est avisée de créer, entre autres monopoles, celui des alcools et de distiller à l'européenne un *choum-choum* qui répugne au goût de la population. La fabrication et la vente ne sont donc plus libres ; mais tant de plaintes et de protestations se sont élevées contre cet état de choses que le Gouvernement a dû décider de ne plus renouveler à leur expiration les contrats relatifs à l'alcool de riz.

Mais laissons de côté cette question des monopoles qui a déjà fait couler des flots d'encre et qui, d'ailleurs, n'entre pas dans le cadre de ce chapitre.

On trouve encore, en Indo-Chine, le vin chinois qui est une liqueur fermentée et aromatisée dont la base est l'eau-de-vie de riz et de millet. Il ne s'en consomme pas beaucoup parmi les indigènes. Mais, en revanche, la boisson universelle en Indo-Chine est le thé, soit qu'il vienne de Chine, soit qu'on le récolte en Annam même ou au Tonkin. Car dans ces deux pays de l'Union indo-chinoise, le thé est cultivé sur de vastes étendues, et dans ces dernières années sa qualité a été améliorée constamment. On peut même dire que sa préparation est aujourd'hui analogue à celle que lui font subir les Chinois. Plusieurs maisons françaises se livrent depuis quelques années, en Annam et au Tonkin, à la culture et au commerce du thé. Il suffit de citer, du côté de Hatinh, des plantations de la maison Dérobert, de Tourane ; celles de la Compagnie des Thés de l'Annam (ancienne Société Lombard et Cie), et celles de MM. Delignon et Paris, dans la province de Binh-Dinh.

*
* *

Le thé, providence des estomacs débiles, est une boisson saine et tonique. Les Européens qui résident en Indo-Chine, où ils souffrent de tant de troubles des voies digestives (dyspepsie, inappétence, pyrosis, gastrite, diarrhée, etc.), devraient imiter les Orientaux et se mettre au régime du thé. Ils devraient remplacer par le thé non seulement le vin et la bière, mais aussi les boissons glacées, dont il se fait un si grand abus dans tous les pays chauds. Une question, en ef-

fet, que j'ai entendu bien souvent poser dans l'Inde, est celle de savoir si la boisson tiède ne désaltère pas mieux et plus vite que l'eau glacée. D'après mon expérience personnelle, je n'hésite pas à me prononcer pour le thé qui, dans tous les cas, n'a jamais provoqué les dilatations d'estomac que l'on constate si fréquemment dans certaines de nos colonies chez ceux qui abusent des boissons trop froides.

D'autre part, le thé qui se prend généralement sucré, est un des meilleurs remèdes contre l'alcoolisme. Car c'est un fait bien constaté que le goût pour le sucre et les sucreries ne se trouve presque jamais associé à la funeste passion de l'alcool. Un médecin de Londres, qui était membre de la Chambre des communes, a fait récemment devant ses collègues cette importante déclaration : « Si le goût des sucreries se développe chez un ivrogne, nul doute qu'il ne se guérisse et ne redevienne un sujet normal, car les gens qui aiment les sucreries sont rarement susceptibles de devenir alcooliques [1]. »

Diverses boissons théiformes sont d'un usage assez général dans d'autres colonies. C'est ainsi que les feuilles de l'*ayapana*, plante de la famille des Composées, donnent une infusion qui est connue un peu partout dans les pays chauds, de temps immémorial, et qui a même passé autrefois pour une panacée. J'ai lu jadis, dans la *Revue de philosophie positive*, un article très curieux de Littré, d'après lequel le fameux breuvage que le médecin Philippe fit boire à Alexan-

1. A l'appui de cette thèse, on peut citer ce fait incontestable que peu de femmes sont alcooliques, les femmes étant généralement friandes de sucreries, de liqueurs sucrées et préférant, pour la plupart, les vins doux aux vins secs. Observez celles qui ont le goût contraire : elles ont la tare alcoolique, par atavisme le plus souvent.

dre le Grand, malade après le bain froid qu'il avait pris si imprudemment dans le Cydnus, n'était autre qu'une infusion chaude de feuilles d'ayapana. Il est de fait que cette plante, qui renferme de l'acide gallique et de l'acide benzoïque, est un sudorifique excellent et très actif.

Une autre boisson aromatique et digestive est l'infusion de *faham*, très appréciée des Réunionnais et des Mauriciens. On l'appelle même le « thé de Bourbon ». Elle est fournie par les feuilles du faham, petite orchidée épiphyte que l'on trouve sur les vieux arbres moussus des forêts de la Réunion. L'infusion de faham est riche en coumarine et par conséquent très parfumée. Le goût en est assez fin, mais ne plaît pas à tous les palais.

Le café mérite ici une place à part. La consommation en était très grande autrefois dans nos anciennes colonies. A l'île Bourbon, par exemple, il était d'usage d'en offrir une tasse dans la journée à tous les visiteurs. Chaque maîtresse de maison se piquait de préparer le meilleur café, et par meilleur café on entendait surtout l'infusion la plus concentrée, celle qui pouvait, suivant l'expression consacrée, « tacher la tasse ».

A tout prendre, cet abus du café valait encore mieux que celui des prétendus rafraîchissements, si funeste à certains estomacs dans les pays chauds. Il est vrai qu'on a dit du café que, lui aussi, était un poison. Cette opinion avait cours surtout au XVIIIe siècle ; mais puisque des écrivains morts centenaires comme Fontenelle, ou octogénaires comme Voltaire et Delille, en ont fait un emploi constant et presque exclusif, il faut bien convenir que c'est un poison lent.

La spirituelle Mme de Sévigné prédisait que le café

et Racine passeraient de mode. La vogue du café, comme celle de Racine, n'a fait qu'augmenter depuis le XVII[e] siècle, et aujourd'hui tout le monde s'accorde à reconnaître que le café n'est pas seulement un breuvage sain, tonique, un précieux excitant du cerveau, mais encore qu'il a contribué à supprimer l'ivresse que se permettaient nos bons aïeux dans leurs grands repas. Aussi toutes les sociétés de tempérance et les ligues contre l'alcoolisme préconisent-elles l'usage du café et celui du thé et la substitution de ces deux boissons qui contiennent du sucre à celles qui contiennent de l'alcool. On voit aisément d'ailleurs combien on éprouve de différence dans la faculté de penser, suivant que l'on consomme des boissons alcooliques ou que l'on se met au régime du thé et du café.

*
* *

Pour compléter la liste des boissons qui se fabriquent aux colonies, mentionnons le vin d'oranges des Antilles, les eaux-de-vie d'ananas, de mangue, de letchi, de jamrose, de bibasse, de l'île de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et autres établissements. Il serait peut-être intéressant de faire mieux connaître ces diverses liqueurs en Europe, où elles seraient très probablement appréciées.

Aux colonies, elles ne le sont que trop. Et ce n'est pas seulement avec ces produits du cru, généralement non sophistiqués, que nous nous empoisonnons là-bas ; c'est bien plutôt avec les liqueurs plus ou moins toxiques que la métropole nous envoie sous le nom fallacieux d'apéritifs.

L'apéritif ! Il est déjà bien dangereux sous les climats froids ou tempérés ; mais on ne pourra jamais

dire tout le mal qu'il fait dans nos colonies tropicales. Le nombre de ses victimes y est incalculable, il y a tué plus de blancs et de noirs que le paludisme, le choléra et la peste. Absinthe, cocktail, bitter, rhum, amer, vermouth, tout cela, disait un de mes amis en Cochinchine, c'est de la gastralgie en bouteilles. Et il avait bien raison.

J'ai connu un haut fonctionnaire colonial qui n'absorbait pas moins d'une demi-douzaine de verres d'absinthe dans son après-midi. Il en est mort du reste. Signe caractéristique : il n'additionnait jamais son absinthe d'un morceau de sucre ou d'un peu de sirop.

J'en ai connu un autre qui, lorsque approchait « l'heure verte » — c'est ainsi qu'il appelait l'heure de l'apéritif à cause de la couleur verte de l'absinthe — n'était plus capable d'aucun travail, d'aucun effort, d'aucune attention. Il voyait vert, pour ainsi dire, comme les fous furieux voient rouge. On n'obtenait plus rien de lui. L'idée de l'absinthe le hantait implacablement. Il lui fallait son pernod à tout prix : le moindre retard le rendait inquiet, malade et l'affolait. Il en est mort aussi.

J'ai connu, dans une petite colonie, un tout jeune magistrat tellement alcoolique qu'il en avait le *delirium tremens*. Nuit et jour il avait soif ; il ne pouvait rester plus d'une heure sans sentir le besoin de boire quelque chose, n'importe quoi, pourvu que cela contînt de l'alcool, mais point de sucre ; car, comme tous les alcooliques, il tenait le sucre en horreur. Lui aussi a succombé bien vite sous le ciel des tropiques.

Quand convaincra-t-on les buveurs d'apéritifs que ces liqueurs alcooliques qu'ils boivent, avant les repas, soi-disant pour s'ouvrir l'appétit, produisent un résultat absolument inverse à l'effet qu'ils désirent ? Elles

détruisent les liquides chargés d'effectuer la digestion, les sucs gastrique et pancréatique, et provoquent ainsi des maux d'estomac et des diarrhées persistantes. « On ne doit pas s'étonner de ces résultats, dit à ce sujet M. Girard, chef du laboratoire de Paris ; la qualité des alcools est indifférente à l'industrie des liqueurs, parce qu'elle mêle à sa fabrication des substances aromatiques qui en masquent le mauvais goût originel. Il s'ensuit que les analyses ne révèlent jamais un alcool satisfaisant. »

D'autre part, les essences employées pour parfumer ces liqueurs sont des poisons convulsivants, d'où la rapidité de l'alcoolisme chez les buveurs d'apéritifs.

CHAPITRE XII

Coût de la vie aux Colonies

J'ai vu nombre de colonies et j'ai pu les comparer entre elles. Il en est où la vie coûte fort cher ; d'autres, au contraire, où il suffit d'une somme minime pour assurer tous les besoins matériels de l'existence. Mais ce qui m'a toujours frappé, et c'est sur ce point que je veux insister, c'est qu'il existe un rapport très étroit entre le bon marché de la vie dans un pays et la grande diffusion dans ce pays d'une monnaie très subdivisée. Il n'y a point là une simple coïncidence, mais bien certainement une relation de cause à effet.

Ainsi, à cette question : Quelles sont celles de nos colonies françaises où la vie est chère ? on peut répondre sans crainte de se tromper : Celles où la monnaie est la moins subdivisée.

Exemples : la Guyane française, le Gabon-Congo, la Nouvelle-Calédonie, les Etablissements français de l'Océanie, tous pays où l'on ne connaît pour ainsi dire pas la monnaie de cuivre, la monnaie de très faible valeur.

A Cayenne, on accepte bien le décime, la pièce de 10 centimes, mais pas celle de 5 centimes ; ou du moins on n'y peut rien acheter avec une pièce d'un sou. J'ai vu dans cette colonie des petits négrillons à qui des Européens nouvellement débarqués avaient donné des sous, jeter avec dédain ces pièces en disant : « Ce n'est pas bon, ça ne passera pas. »

A Libreville, chef-lieu du Gabon, c'est bien plus fort : le moindre objet qu'on achète au marché ou dans les boutiques, se paie 50 centimes. On paie donc dix sous une pelote de fil à coudre, une botte de radis ou une couple d'œufs.

Il en est absolument de même en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti, où la monnaie de cuivre n'a quasiment point cours parmi les indigènes [1].

Quelles sont, au contraire, les colonies où l'on vit à bon marché ? Celles précisément où la monnaie est très subdivisée, celles où l'on fait usage de *sapèques*, comme l'Indo-Chine ; ou encore de *cashes* ou *païces*, comme l'Hindoustan ; et surtout celles où les *cauris* sont encore la monnaie courante, comme le Dahomey et certaines régions de la Guinée et du Soudan.

Les *cauris*, petites coquilles univalves importées autrefois de Ceylan et des Maldives, puis des Philippines, et aujourd'hui de Zanzibar et de Mozambique, sont la monnaie courante du Dahomey, d'une certaine partie du Soudan et de quelques autres pays de l'Afrique tropicale. Cette coquille a été certainement importée, car elle ne se trouve pas dans l'Atlantique. Quelques auteurs disent même que par les relations

1. Dans une lettre du 29 octobre 1910 insérée dans la *Presse Coloniale*. M. Ballande, député de Bordeaux, signale en ces termes la cherté de la main-d'œuvre en Nouvelle-Calédonie : « Pour vous donner la note exacte du besoin de travailleurs dans notre colonie, je suis heureux de vous signaler, comme je l'ai déjà fait à l'Office Colonial, que mes représentants à Nouméa sont prêts à embaucher, à 6 ou 7 francs par jour, tous les terrassiers qui se présenteront. Dans un pays tempéré, où le pain est moins cher qu'en France, la viande à 0 fr. 50 le kilo, le logement à peu près gratuit sur les chantiers, où des Européens, venus sans autre capital que leurs bras, ont pu, en deux ou trois ans, réunir un joli pécule, le fait que je vous révèle me paraît rendre inutile tout autre commentaire sur ce sujet. »

commerciales elle a pu se propager à travers le continent africain, de l'est à l'ouest, depuis le Mozambique jusqu'au Sénégal et au golfe de Guinée.

Sur le continent asiatique on en trouve l'usage surtout répandu au Siam et dans le nord de l'Hindoustan.

C'est certainement une monnaie encombrante, mais qu'elle est utile! Elle est seule en usage dans l'intérieur du Dahomey et double souvent de valeur à mesure qu'on s'élève dans l'hinterland. A Porto-Novo et sur la côte, on peut avoir 4.000 cauris pour 1 franc. Que de choses il est possible d'acheter avec 1.000 cauris, c'est-à-dire cinq sous ! Vingt articles peut-être, maïs, manioc, poisson, sel, piment, tabac, etc.

Une boule d'acassa (150 grammes environ de maïs cuit à l'eau) vaut 20 cauris. Avec dix acassas coûtant 200 cauris ou un sou, un homme robuste peut donc assurer sa subsistance pendant un jour, puisqu'il peut se mettre dans l'estomac un kilogramme et demi de maïs cuit à l'eau.

On m'a cité au Soudan le cas d'une femme habitant un village sur le bord du Niger, qui allait le matin au marché avec 250 cauris valant sur ce point 8 centimes environ et qui rapportait à sa case, tout ce qu'elle avait pu acheter avec cette somme : du mil, du poisson ou un morceau de viande, de l'huile, du sel, du piment, et divers autres ingrédients en quantité suffisante pour se préparer, à elle et à ses trois enfants, un couscous savoureux qui les nourrissait copieusement jusqu'au lendemain !

On parle beaucoup en Europe de l'extinction du paupérisme. Que n'essaie-t-on d'y subdiviser un peu plus la monnaie pour atténuer la cherté de la vie ? Mais c'est tout le contraire que l'on fait : on ne frappe plus de pièces d'une et de deux centimes, et celles qui exis-

taient ont été peu à peu drainées et exportées en Afrique.

En 1895, au cours de mon voyage au Dahomey, j'ai souvent entendu dire à Porto-Novo que par suite de l'introduction de la monnaie française dans la colonie et de la difficulté de se procurer en quantité suffisante de la monnaie subdivisionnaire du franc, c'est-à-dire des centimes et doubles centimes, les denrées commençaient à augmenter de prix, surtout celles qui se vendaient aux Européens. Les petites pièces d'un centime faisaient prime sur tous les marchés : les indigènes se les arrachaient, et le cours était de 4 piécettes d'un centime pour une pièce d'un sou, et 8, voire même 7 piécettes pour le décime.

Les blancs eux-mêmes, au Dahomey, se servent de cauris pour les transactions avec les indigènes et pour les salaires qu'ils leur paient. Les traitants ont des compteuses de cauris attitrées, qui se servent de leurs doigts avec une agilité étonnante.

Au Siam, où les cauris sont aussi employés comme monnaie, on constate de même que la vie est à très bon marché. Le comte de Beauvoir dans son *Voyage autour du monde*, nous apprend qu'un Siamois peut vivre confortablement en dépensant en cauris la valeur de trois ou quatre sous par jour.

En Indo-Chine, la monnaie indigène est constituée par les *sapèques*, petites rondelles d'étain, quelquefois de cuivre, avec un trou carré au centre, au moyen duquel elles sont enfilées et attachées par un lien en rotin. Il en faut 600 pour former une *ligature* valant 75 ou 80 centimes. Ici encore, grâce à cette monnaie subdivisionnaire, on constate la plus grande facilité dans l'existence matérielle. Que d'articles, en effet, un Annamite peut se payer au marché avec 80 centimes représentés par 600 pièces de monnaie !

A Saïgon, à l'époque où j'y ai séjourné, une popote de quatre à cinq personnes avait sa table garnie de mets variés, matin et soir, pour le prix d'une piastre remise chaque jour au cuisinier. C'était un prix à forfait. Le maître-coq ne rendait aucun compte : en échange de cette piastre, qu'il s'empressait naturellement de convertir en sapèques, il fournissait pain, riz, viande de boucherie ou volaille, gibier, légumes, c'est-à-dire trois, quatre ou même cinq plats le matin et autant le soir, et de plus des fruits nombreux pour le dessert.

Ce cuisinier — Chinois ou Annamite — faisait consciencieusement les choses, chargeant même la table de plats trop nombreux, et cependant il devait réaliser chaque jour un bénéfice très appréciable, représentant non plus le sou du franc des cuisinières de Paris, mais le triple ou le quadruple. Ce qui doit le faire supposer, c'est que tout cuisinier chinois ou annamite, quand il vient s'offrir dans une maison, ne se contente pas de demander à quel chiffre se montera son salaire mensuel, mais encore de quelle somme il disposera chaque jour pour le marché, étant connu le nombre de personnes qu'il aura à nourrir. Il table là-dessus le bénéfice quotidien qu'il doit réaliser sur le marché, et c'est après ce calcul qu'il acceptera ou refusera la place.

Dans tous les cas, on voit par les détails qui précèdent combien était facile et bon marché la vie matérielle à Saïgon. Il n'y a que les articles d'alimentation venant d'Europe qui coûtent cher : le vin, les liqueurs, le fromage, les jambons, saucissons et conserves en boîtes ou en flacons. Les loyers des maisons et les gages des domestiques, surtout quand ceux-ci sont des Chinois, montent aussi à des prix assez élevés.

Mais dans l'Inde française, à Pondichéry notamment, tout, sans exception, est à un bon marché extraordinaire. Une famille qui n'aurait que de modestes revenus pourrait y vivre presque largement et, dans tous les cas, plus confortablement qu'elle ne le ferait à Paris avec des ressources trois fois supérieures. C'est que dans ce pays encore la monnaie est très subdivisée : la seule qui ait cours aux Indes est la *roupie* dont la valeur, bien que variable d'après le cours, est en moyenne de 1 fr. 60. La roupie se divise en 16 *annas* dont chacun se subdivise lui-même en 12 *cashes* ou *païces*. On peut donc, pour une roupie, avoir 192 cashes valant chacun un peu plus d'un demi-centime, exactement huit millimes et tiers.

A Pondichéry, le prix des logements est en moyenne de 25 à 30 francs pour les Européens célibataires, de 50 à 100 francs pour une famille occupant toute une maison avec ses dépendances. L'habillement complet d'un Européen en drill anglais coûte de 10 à 12 francs ; en alpaga, de 30 à 35 francs. Le prix des articles de lingerie et de chaussure est à l'avenant.

Les domestiques, qui ne sont d'ailleurs ni logés, ni nourris, se paient en moyenne 5 ou 6 roupies par mois, c'est-à-dire de 8 à 10 francs. Les plus privilégiés touchent exceptionnellement 10 roupies, soit 16 francs. Seulement, le personnel domestique est nombreux dans l'Inde. On ne connaît point dans ce pays ce que nous appelons en France la bonne à tout faire. Chaque domestique, au contraire, a sa spécialité, son emploi, et se garde bien d'aider son voisin. Une famille européenne, menant une vie des plus modestes, n'en est pas moins forcée d'avoir au minimum un cuisinier, une bonne et un pousseur. Celui-ci, quand il n'est pas occupé au pousse-pousse,

peut être employé à tirer le panka. La famille européenne aura encore à payer, à raison d'une roupie par mois, le *toty* [1], c'est-à-dire le vidangeur, qui passe discrètement chaque jour, à une heure déterminée, et qui va jeter à la mer ce qu'il emporte de chaque maison pour revenir quelques instants après rapporter les récipients soigneusement nettoyés. Ce système de vidange est sans doute primitif, mais il est certainement bien plus hygiénique et moins dégoûtant que celui des tinettes et des fosses d'aisance qu'on voit dans beaucoup de pays.

Mais en voilà assez sur ce sujet, et revenons au coût de la vie matérielle dans l'Inde. En ce qui concerne la nourriture des Européens, on peut se rendre compte de son bon marché par les prix suivants : le mouton et le bœuf coûtent, la première qualité, de 40 à 45 centimes la livre, et moitié moins pour la seconde qualité. Le filet de bœuf, par exception, se paie 90 centimes la livre ; le gibier, perdrix, caille, bécassine de 0 fr. 08 à 0 fr. 30 la pièce ; le poulet, de 0 fr. 45 à 0 fr. 60 ; le canard de 1 franc à 1 fr. 50 ; les œufs de 0 fr. 30 à 0 fr. 40 la douzaine ; les légumes indigènes, haricots, gombos, pipangailles, 0 fr. 15 la livre. Le pain et les pommes de terre coûtent relativement un peu plus cher, se rapprochant des prix d'Europe. Quant aux fruits, on a plusieurs bananes pour un sou, un ananas pour deux sous, une papaye ou une pomme-cannelle pour un sou, une demi-douzaine d'oranges pour deux sous, et le reste à l'avenant.

1. Le *toty*, indépendamment de son métier de vidangeur est spécialement chargé de l'incinération des morts. Il doit aussi brûler les cadavres d'animaux. Le *toty* est donc forcément un paria, car aucun Indien de caste ne consentirait à faire ces métiers-là.

Tout abonde et tout est à vil prix. C'est d'ailleurs facile à expliquer : le natif, dont la population est très dense, travaille, cultive la terre, fait de l'élevage, produit enfin beaucoup, mais ne consomme pour lui-même qu'un peu de riz assaisonné d'un maigre *cari* de poisson et d'herbe, fortement épicé et pimenté. En fait de boisson, il ne boit que de l'eau claire.

Il faut bien d'ailleurs que le prix des objets nécessaires à la vie soit fort peu élevé dans notre colonie de l'Inde, puisque le salaire du travail est d'une extrême modicité. Toute une famille indienne comprenant le père, la mère et les enfants, ne dépense guère plus de 6 francs par mois pour sa subsistance, et, quant à son logement, elle peut avoir une maison entière pour un loyer mensuel de 5, 6 ou 7 francs.

Les voyages dans l'Inde, surtout quand on prend le chemin de fer, coûtent beaucoup moins cher qu'en Europe. Pour les indigènes en particulier, c'est d'un bon marché inouï. M. Chevrillon, dans son volume sur l'Inde, écrit que le billet avec lequel son boy avait fait douze cents lieues à travers l'Hindoustan, n'avait coûté que 44 roupies, c'est-à-dire 70 francs environ. En France, le même trajet en troisième classe ne se paierait pas moins de 240 francs.

En première classe, l'écart est moindre entre les tarifs de l'Inde et ceux d'Europe, mais il est encore du simple au double. Et puis, le confort est bien plus grand là-bas. Chaque voiture, plus spacieuse que celles de France qui contiennent huit voyageurs, n'est occupée que par quatre Européens ; car les Anglais n'y admettent pas les indigènes, de quelque condition qu'ils soient. Ces wagons de première classe ont quatre couchettes, dont les deux plus hautes peuvent se relever contre la cloison pendant le jour, tandis

que les deux plus basses tiennent alors lieu de sièges. Chaque voiture est munie de petites tables articulées sur lesquelles on peut manger ou jouer. Enfin tous les wagons de première classe possèdent des cabinets de toilette, où il est même possible de prendre des douches. D'autre part, ils communiquent avec un petit compartiment réservé aux domestiques, car aucun gentleman ne voyage dans l'Inde sans être accompagné d'un ou de deux domestiques. Ceux-ci disposent, dans leur compartiment, de tout ce qu'il faut pour préparer à leurs maîtres du thé, du café, du chocolat, des rôties, voire même pour leur griller une côtelette.

J'ai vu les chemins de fer de nos colonies françaises et j'ai pu les comparer à ceux de l'Inde anglaise. La comparaison est loin d'être à notre avantage : à tous les points de vue, prix, confort et le reste, nous sommes littéralement distancés.

Dans les parties de l'Hindoustan non encore desservies par la voie ferrée, les voyages ne sont pas non plus bien coûteux. Un architecte français, M. A. Tissandier, envoyé en mission dans l'Inde il y a une vingtaine d'années, voulut aller à Kashmir, où la voie ferrée ne parvenait pas encore. Il dut, au point terminus du chemin de fer, continuer son voyage à cheval. « Pour porter tous mes bagages, écrit-il, il me fallait huit coolies, j'avais ensuite pour moi un cheval, et un autre pour mon domestique. Cela formait presque une petite expédition. Il ne faudrait pas croire cependant que tout cet équipage soit très dispendieux. On le renouvelle à chaque étape. Les huit coolis coûtent 4 roupies, les deux chevaux, la même somme ; et, bien entendu, on n'a pas à s'occuper de la nourriture des hommes et des bêtes. »

Dans mes différents voyages à l'intérieur du Soudan et sur le cours du fleuve Sénégal, il m'a été donné de voir moi-même combien il était facile, quand on était renseigné, de se procurer à vil prix tous les objets d'alimentation. C'est la monnaie de troc qu'il faut alors savoir employer : ici, on peut tout avoir avec du tabac ou de la toile de Guinée ; là-bas, il faut avoir des noix de kola ; sur tout le bord du fleuve, depuis Kayes jusqu'au bas Sénégal, la monnaie d'échange la plus recherchée est le sel.

Dans les villages où j'avais vainement offert de l'argent pour avoir un poulet, ou quelques œufs, ou un litre de lait, j'obtenais, avec quelques gobelets de sel, tout ce que je désirais. Plusieurs fois j'ai pris plaisir à en tenter l'expérience. Quand, à la tombée de la nuit, mon chaland s'arrêtait près d'un village, dont les habitants venaient en curieux sur la berge, je disais à mon cuisinier : « Ne les avertis pas que nous paierons avec du sel, et demande-leur s'ils veulent nous vendre des vivres. »

Mon domestique entrait en pourparlers, et, après quelques instants : « Ils répondent tous qu'ils n'ont rien à vendre. »

Nous avions beau insister, ils ne voulaient rien savoir. Mais dès que le mot de sel était prononcé, on les voyait tous s'envoler vers les cases comme une nuée d'oiseaux et revenir bien vite, qui avec des œufs, qui avec des poulets, qui avec du lait. Il y en avait même qui apportaient des oiseaux sauvages et autres bêtes qu'ils avaient capturés, pour les échanger contre du sel. Parfois aussi, ils allaient jusqu'à retirer des œufs sous une poule couveuse pour nous les apporter. Un soir, mon cuisinier, en préparant mon dîner, cassa un œuf d'où surgit un petit poussin vivant

qui était sur le point de briser lui-même sa coquille. La petite bête était si bien à terme qu'elle vécut trois jours, et je serais peut-être parvenu à la sauver sans mon boy qui imagina une nuit de l'enfermer dans sa boîte à tabac, avec l'excellente intention de la tenir ainsi plus au chaud. Le lendemain, le nigaud fut tout étonné de constater que le poussin, au lieu de se réchauffer, s'était tout à fait refroidi.

CHAPITRE XIII

Des habitations coloniales

Comment se loge-t-on aux colonies? En général, l'Européen qui s'expatrie et va s'établir dans les pays d'outre-mer, entend y importer ses habitudes et sa manière de vivre d'Europe. Mais il est bien vite forcé de s'adapter au milieu nouveau où il se trouve.

En France, par exemple, on aime le soleil, on le déclare bienfaisant ; ce qu'on désire avant tout, quand on choisit un logement, c'est qu'il soit orienté au midi et largement visité par les rayons solaires. Dans les pays chauds, c'est tout le contraire ; le soleil, c'est l'ennemi : il cause les insolations, les coups de chaleur, les congestions cérébrales, ainsi que certains accès de fièvre particulièrement redoutables. Les habitations y diffèrent donc beaucoup de celles d'Europe.

Mais chaque pays chaud a, quant à ses maisons, son cachet propre. Autant de colonies, autant de genres d'habitation. Ainsi, dans nos établissements où règne l'islamisme, Sénégal, Soudan, Côte des Somalis, Comores, on trouve le type plus ou moins modifié de la maison arabe : case en maçonnerie avec très peu de portes et presque jamais de fenêtres, peinte à la chaux et surmontée, en guise de toiture, d'une plate-forme en terrasse, appelée argamasse.

Il y a aussi des colonies où toutes les maisons, sauf quelques édifices, sont construites en bois. C'est le cas, notamment, de la Guyane et de la Réunion. Mais

pour la disposition des pièces et dans leur apparence extérieure, les habitations en bois des deux pays n'offrent aucune ressemblance. En Guyane, les maisons, construites en bordure sur la rue, sont accolées les unes aux autres ; il en est de même à la Martinique ; elles sont, en outre, à deux étages pour la plupart. A la Réunion, toutes les maisons, sauf en quelques rues commerçantes de Saint-Denis et de Saint-Pierre, sont bâties entre cour et jardin, et elles ne comportent qu'un étage, quelquefois même un simple rez-de-chaussée.

Ce qui caractérise surtout l'habitation bourbonnaise, c'est la *varangue*, qu'on retrouve dans l'Inde sous le nom de *vérandah*, et en Indo-Chine, ainsi qu'à Nossi-Bé, à Mayotte et un peu à Madagascar, mais pour ainsi dire jamais dans les colonies d'Amérique.

La varangue, à Bourbon, est la pièce préférée. C'est là qu'on se réunit en famille, pour prendre le frais et pour causer ; c'est là qu'on reçoit les intimes, le salon étant réservé aux visites de cérémonie.

Dans la vie créole, la varangue joue un rôle aussi important que l'*atrium* dans l'ancienne maison romaine. Chez les Romains, l'atrium était la pièce principale de l'habitation : le père de famille y recevait ses clients et ses hôtes ; la mère y travaillait entourée de ses enfants et de ses esclaves. On y plaçait les images des ancêtres, l'autel domestique ; c'était le lieu de réunion de la famille.

Voici d'ailleurs une description de la varangue que je trouve dans l'*Album de la Réunion* de Roussin, sous forme de lettre écrite par M. de Montforand, professeur du lycée de Saint-Denis :

« Tu me demandes, cher ami, ce que c'est qu'une varangue ; tu veux savoir quelle est cette partie de

mon appartement dont le nom revient presque invariablement dans toutes mes lettres. Je t'assure que ta question m'embarrasse singulièrement, car pour te faire comprendre une expression dont je me suis servi avec toi par l'entraînement de l'habitude, il faudrait t'initier à nos mœurs créoles, il faudrait te faire croire à ce climat exceptionnel que tu ne connais pas, dont tu ne voudrais pas admettre la réalité.

« Quand je t'aurais dit qu'une varangue est une sorte de galerie ouverte où l'air circule en liberté, où la préoccupation de l'architecte a été de donner le plus large accès possible à tous les souffles des quatre points cardinaux : un champ de bataille préparé à l'avance pour l'Eurus et le Notus ; un Pré-aux-Clercs dans lequel se mesurent sans obstacle l'Aquilon et le Zéphir, tu prendras une triste idée de nos goûts et tu ne comprendras pas mon exclamation convaincue : Rien ne vaut la varangue !

« C'est que tu ne connais pas, pauvre ami, le pays d'où te viennent mes lettres, ce pays si beau qu'Adam l'eût préféré au Paradis terrestre, s'il l'eût pu deviner. Tu ne sais pas que sous ce ciel béni où la nature sourit et fleurit sans cesse, nous n'avons qu'un ennemi, mais un ennemi implacable ; qui nous chasse du salon, nous condamne à mourir d'inanition, comme Tantale, devant la table la mieux servie ; qui nous fait des nuits sans sommeil et nous force, en dépit de toute pudeur, à regretter le costume le plus primitif. Cet ennemi, c'est la chaleur, la chaleur étouffante et opiniâtre, contre laquelle il n'est pas de résistance possible, car saisi par elle, vous perdez même la volonté de vous y soustraire.

« Eh bien ! ce n'est que dans la varangue que nous pouvons défier ce fléau ; c'est là seulement que nos

folles brises de la mer ou des montagnes viennent combattre pour nous et mettre en fuite l'ennemi. Il s'y fait alors une de ces températures que tu rêveras en vain toute ta vie sous le ciel d'Europe, une fraîcheur tiède qui fait de la respiration un plaisir, de la vie un bonheur. Ainsi permets-moi de te le redire encore : Rien ne vaut la varangue !

« C'est la pièce importante de l'appartement créole ; c'est la seule indispensable. La varangue est un demi-salon : c'est là qu'on reçoit le fournisseur qui présente son compte et le commis qui vous apporte ses échantillons ; c'est là que s'échangent les mille relations insignifiantes de la journée. C'est là aussi que l'on reçoit les amis. Je ne parle pas des amis suivant le monde ; ceux-là ont leurs sièges au salon. C'est encore sous la varangue qu'après le déjeuner on vient savourer ce café créole que vous nous enviez vainement; ce café Bourbon qui, fils du Moka, est resté digne de son noble père... »

Comme on le voit, la grande affaire dans nos colonies qui toutes, sauf Saint-Pierre et Miquelon, sont situées sous les tropiques, est de se bien abriter du soleil et de combattre la chaleur. A cet égard, les maisons de l'Inde française et, en particulier, de Pondichéry, sont les mieux comprises. Chaque habitation pondichérienne est pourvue de tout ce qu'il faut pour entretenir dans les pièces intérieures la plus grande fraîcheur possible : grandes galeries circulaires s'interposant entre le soleil et les chambres, le salon, le bureau et la salle à manger ; stores tamisant la lumière, arrêtant les rayons solaires, mais laissant passer l'air ; pankas dans presque toutes les salles et pouvant même vous éventer la nuit sur le lit; tubs, baignoires et appareils à douches, etc.

Dans nos colonies neuves, dans nos colonies d'Afrique et de Madagascar, par exemple, où l'agglomération blanche ne compte encore que quelques colons et commerçants, l'Administration locale est obligée de pourvoir elle-même au logement de la plupart de ses fonctionnaires, employés et agents. Mais, triste constatation ! à part quelques fonctionnaires principaux, relativement bien installés, que de plaintes on entend à ce sujet de la part des petits employés et des agents subalternes !

C'est pourtant une nécessité de premier ordre qu'un bon logement dans un pays insalubre : sans un bon logement, sain, hygiénique, il n'est pas de santé capable de résister au climat. Les gouverneurs coloniaux ne l'ignorent pas, et cependant il en est qui, pour *bluffer*, pour pouvoir verser de l'argent à la caisse de réserve en clôture d'exercice, afin de faire croire en France à leur habile administration ou à une excellente situation financière permettant de gager un emprunt ; il en est, dis-je, qui privent leur personnel, non pas même du confort, mais du nécessaire, refusant d'employer les crédits budgétaires prévus pour les logements et réparations d'immeubles, et réalisant ainsi des économies criminelles aux dépens de la santé de leurs subordonnés. Oui, cela est criminel et en même temps bien maladroit. Car ce bluff ne réussit pas ; il est trop cousu de fil blanc, si l'on peut s'exprimer ainsi, et à Paris, au ministère des Colonies, on ne s'y laisse pas prendre. On s'aperçoit, en effet, bien vite, en opérant un simple rapprochement entre les budgets et les comptes, c'est-à-dire entre les dépenses prévues et les dépenses effectuées, que les fonds versés à la réserve ne proviennent pas d'excédents de recettes — ce qui eût indiqué une

bonne situation financière — mais bel et bien d'économies réalisées sur des dépenses de première nécessité — ce qui est absolument blâmable.

Il arrive aussi que c'est par suite de l'imprévoyance de l'Administration centrale que nos fonctionnaires coloniaux ne trouvent point d'installations convenables à leur arrivée dans les colonies nouvelles. Si je racontais, par exemple, l'histoire de l'installation aux Comores, en 1886, des trois premiers résidents de France, on crierait à l'invraisemblance. J'en ai été cependant le témoin oculaire et j'affirme que je n'exagère pas.

Dans les dernières semaines de 1886, arrivèrent inopinément à Mayotte, sur le courrier des Messageries Maritimes, MM. X., Y. et Z., nommés résidents de France à la Grande-Comore, à Anjouan et à Mohéli. Aucun avis de leur prochaine venue ne les y avait précédés. Rien n'était préparé pour les recevoir. A Dzaoudzi, minuscule rocher sur lequel est concentrée toute l'administration de Mayotte, on dut tout bouleverser pour les loger provisoirement, en attendant leur installation dans leurs résidences définitives à Moroni (Grande-Comore), à Mutsamoudou (Anjouan) et à Fomboni (Mohéli). De ces trois fonctionnaires, deux étaient mariés et accompagnés de leur famille, ce qui compliquait encore les choses : l'un débarquait, en effet, avec sa femme et sa belle-mère ; et l'autre avait avec lui sa femme et quatre enfants.

Un sous-chef de bureau de Mayotte, célibataire, fut délogé d'un pavillon qu'il occupait à Dzaoudzi, et on y installa la famille Y. Les sœurs de l'hôpital s'arrangèrent pour loger la famille X... et M. Z... dans leur établissement. Cela dura quelques jours, au bout desquels on vit arriver le commandant Dorlodot des

Essarts, chef de la Division navale de l'Océan Indien, avec trois navires, le *Nielly,* le *Fabert* et un petit transport, pour prendre les résidents et les emmener dans leurs îles, avec le gouverneur de Mayotte chargé de procéder officiellement à leur installation.

On commença par la Grande-Comore. Les navires mouillèrent en rade de Moroni ; on descendit à terre, et on se rendit chez Saïd-Ali, qui était sultan de l'endroit et qui avait lui-même demandé que son île fût placée sous notre protectorat. Où donc se trouvait à Moroni, la maison destinée au résident de France ? Personne n'y avait encore songé ! Alors Saïd-Ali désigna un de ses « palais ». C'était une case arabe un peu plus grande que les cases voisines et dont on fit à la hâte déloger une smala. Quelques instants après, le gouverneur, le commandant, le résident et sa famille vinrent en faire la visite.

Ce que c'était sale, puant, immonde ! Ma plume se refuse à décrire ce cloaque... Qu'il me suffise de dire que dans un cabinet, qui tenait lieu de water-closet et qui n'était jamais nettoyé, les habitants de ce logis déposaient à même sur le sol leurs déjections. Pouah !

Mais ce n'était pas tout d'avoir une case. Et les meubles ? demanda le résident. — Quoi ! vous ne les avez donc pas apportés de France ? répondit le gouverneur.

Non, personne n'avait pensé au mobilier des résidences, ni le ministère, ni le gouverneur de Mayotte, et encore moins les résidents eux-mêmes. Ceux-ci, dans leurs caisses qu'on débarqua ce jour-là, avaient en revanche apporté des objets de harnachement et des costumes d'amazones dans un pays où il n'y a pas de chevaux, ainsi que des armes et des costumes de

chasse, avec chapeaux tyroliens, dans une île où il n'existe aucun gibier !

En toute hâte, le commandant Dorlodot des Essarts fit descendre du *Nielly*, du *Fabert* et de l'autre navire des ouvriers marins avec des madriers, des planches, des matelas du bord, des oreillers, quelques ustensiles, et les braves mathurins se mirent à l'ouvrage : en deux jours, ils fabriquèrent des cadres en bois qui tinrent lieu de lits, quelques sièges et des tables ; ils construisirent des tablettes et fournirent à peu près l'indispensable. Puis, nous levâmes l'ancre pour aller à Anjouan et enfin à Mohéli, où les choses se passèrent à peu près de la même manière. Notons cependant qu'à Mohéli, le sultan, pour fêter l'arrivée du résident de France, tint absolument à faire tirer du canon, un canon tout rouillé qui fit le méchant et qui mit à mal deux pauvres noirs qu'on avait improvisés artilleurs pour la circonstance.

Beaucoup de nos lecteurs ont lu certainement le délicieux roman colonial d'Alphonse Daudet : *Port-Tarascon*. Peut-être avaient-ils estimé que le romancier était doué d'une imagination un peu trop méridionale. Eh bien ! il y a dans l'histoire de nos colonies des choses vécues qui sont encore plus ébouriffantes et plus incroyables que dans le roman.

CHAPITRE XIV

Produits du sol

Aux colonies, les produits du sol sont nombreux ; les ressources végétales, en particulier, y sont aussi riches que variées : canne à sucre, café, cacao, riz, manioc, arachides, caoutchouc, huiles, vanille, essences, épices, kola, bois de teinture, bois de construction et d'ébénisterie, fruits et enfin légumes de toute sorte.

Il serait trop long et peut-être fastidieux de parler de tous ces produits ; mais il en est quelques-uns qui méritent une mention spéciale.

Arachides. — Ainsi, voici l'arachide, une graine qui a existé au Sénégal de temps immémorial, mais dont le commerce était insignifiant, et que les indigènes se bornaient à cultiver pour leur alimentation. Ils mangeaient ces pistaches de terre simplement grillées ou réduites en pâte et bouillies avec du piment. Mais survient un fait nouveau, la construction du chemin de fer de Saint-Louis à Dakar, qui ouvre tout le Cayor à la vie civilisée et qui met les indigènes de ce pays en relations fréquentes et faciles avec les Européens. Aussitôt une révolution agricole s'accomplit. Elle transforme brusquement tout le Cayor, jusqu'alors inculte ou à peu près, en immenses champs d'arachides ; et, sur tout le parcours de la voie ferrée, de Thiès, de Tivavouane jusqu'à Rufisque, on voit, durant trois ou quatre mois de l'année, s'entasser d'innombrables sacs d'arachides qui doivent être transportées

à Rufisque et de là à Marseille pour servir à la fabrication des huiles, des savons et de la parfumerie.

Quand on a vu comme moi cette transformation si rapide d'une région de sables arides en contrée plantureuse, on ne peut plus douter de l'influence civilisatrice des chemins de fer dans les pays neufs ou arriérés.

Quelques chiffres montreront avec quelle rapidité s'accroissait, dès le début, la production de l'arachide et, par conséquent, la surface cultivée. En 1880, l'exportation de l'arachide du Sénégal a été de 53 millions de kilogrammes ; en 1881, de 60 millions ; en 1883, de 70 millions de kilogrammes ayant une valeur de 17.500.000 francs.

Ce produit est devenu la principale exportation de notre colonie africaine et distance aujourd'hui de très loin la gomme, qui pendant longtemps avait tenu le premier rang.

Notre Etablissement de Pondichéry produit aussi de l'arachide, et le commerce de cette graine y avait même pris, à un moment donné, une extension considérable. Mais, à partir de 1894, la récolte sur la côte de Coromandel se réduisait de plus en plus chaque année, et en 1897, lors de la première mission que je fis dans l'Inde, la question se posait de savoir s'il ne fallait pas abandonner complètement cette culture. La graine était rachitique, la coque presque vide, et l'on citait certains propriétaires qui avaient renoncé à la recueillir, le rendement de leurs champs ne devant pas suffire à couvrir les frais de la récolte.

C'était, d'après les uns, l'épuisement des terres qui était la principale cause de la diminution de la production ; pour moi qui avais vu les superbes graines récoltées au Sénégal et qui pouvais les comparer avec

les gousses vides qu'on me montrait dans l'Inde, j'estimais que le mal devait provenir surtout de l'emploi d'une semence étiolée. Je conseillai donc de faire venir des semences du Sénégal ou de Mozambique. Ce conseil fut suivi, et en 1902, quand je revins à Pondichéry, j'eus la satisfaction de constater que le commerce d'exportation des arachides y était redevenu florissant.

Quoi qu'il en soit, les arachides de l'Inde sont loin encore d'avoir l'aspect superbe qu'elles ont au Sénégal et au Soudan ; et il me semble nécessaire que les Indiens se conforment un peu plus aux règles de l'agriculture moderne et cessent de cultiver toujours le même produit dans les mêmes terrains, et cela sans rendre à la terre, par des engrais, une force nouvelle.

J'ai vu, à Rufisque, de véritables montagnes d'arachides entassées dans les cours des maisons de commerce. Jamais ces entassements n'avaient occasionné de fermentation, jamais aucune odeur malsaine ne s'en dégageait. A Pondichéry, au contraire, les arachides s'échauffent, rancissent et exhalent un relent de moisi et en même temps des miasmes morbifiques qui auraient tôt fait de vous rendre malade, si vous n'aviez hâte de fuir cette atmosphère irrespirable. La population pondichérienne se plaignait beaucoup, en 1902, de la tolérance de l'Administration qui laissait les commerçants transformer le rez-de-chaussée des maisons de la ville blanche en magasins de dépôt pour les arachides. L'air n'était réellement pas sain dans ces maisons. Il faut croire que depuis cette époque on aura pris des mesures pour sauvegarder la santé publique.

Un mot encore au sujet des arachides, afin d'indiquer aux planteurs des colonies, qui sont chasseurs

de lièvres, une recette facile et sûre, mais très peu connue, pour avoir toujours à leur portée le gibier de leur choix.

Je leur apprendrai donc que le lièvre est très friand de l'arachide : il en mange avidement, non seulement la feuille, mais aussi et surtout la graine. Aux environs d'un champ d'arachides, on trouve presque toujours du lièvre. Ainsi, planteurs coloniaux, réservez à cette culture un coin de votre jardin ou quelques ares de votre verger, et la plupart des lièvres du pays, à plusieurs lieues à la ronde, viendront gîter chez vous.

Je tiens cette recette de mon père, qui était un très habile et passionné chasseur. A la Réunion où je suis né, j'ai toujours connu chez nous un petit champ de pistaches de terre cultivé à l'intention de nos amis les lièvres.

Mais, pour peu que le gibier abonde, il ne faut pas compter sur une récolte même modique de graines. Le lièvre, en effet, est le plus grand dévastateur, le plus grand gaspilleur du monde : il opère identiquement comme le sauvage qui coupe l'arbre pour avoir un fruit.

On sait comment pousse l'arachide. Autour du pied et à partir du collet même de la plante, rayonnent six ou sept branches de 40 à 50 centimètres de long qui s'étalent horizontalement sur le sol. A l'aisselle de la feuille sort une fleur qui, aussitôt fécondée, se dirige par un long pédoncule vers la terre où elle s'enfonce pour se développer en fruit. De là son nom de pistache de terre.

Quand donc la graine est bien formée et prête à mûrir, le lièvre, d'un coup de dent habilement donné au collet de la plante, coupe une branche qu'il soulève en même temps de manière à mettre à l'air les

cinq, six ou sept graines que la branche nourrissait. Il mange une de ces graines, peut-être deux, puis va couper une autre branche et ainsi de suite. On voit par là le dégât qu'un lièvre peut faire en une nuit dans un champ d'arachides.

Quoi qu'il en soit, chasseurs créoles, si vous voulez avoir du lièvre, plantez des pistaches de terre.

Palmier à huile. — Comme l'arachide, l'huile de palme est un des articles les plus importants que le commerce européen tire des colonies de l'Afrique tropicale. Cette huile est extraite du fruit du palmier oléifère (*Elœis guineensis*) qui se trouve sur toute la côte ouest, depuis le Cap Vert jusqu'au Congo. Sans exiger pour ainsi dire aucune culture, aucun entretien, le palmier, qui donne deux récoltes par an, produit chaque fois trois ou quatre régimes comptant, l'un dans l'autre, de 1.000 à 1.500 fruits ressemblant à de grosses dattes un peu arrondies et rouges quand elles sont mûres. Ces fruits se composent, comme la datte, de chair et d'un noyau.

La chair contient une huile d'une belle couleur jaune orange qui répand, lorsqu'elle est chaude, une odeur assez agréable rappelant l'iris. On la consomme sur place comme huile comestible ; en Europe, on l'emploie pour la fabrication des savons, bougies et graisses à machines.

Du noyau ou amande du palmier oléifère, on extrait également une matière grasse, qui est blanche, solide et peut servir, lorsqu'elle est fraîche, aux mêmes usages que le beurre.

On expédie l'huile de palme en Europe dans d'énormes futailles d'une contenance de 600 à 700 litres et qu'on appelle *ponchons*. J'ai vu un jour, en 1895, sur la rade de Grand-Bassam, plusieurs de ces ponchons

s'écraser sous le poids d'une embarcation qui s'était renversée dans un accident de barre. Toute la rade, en quelques instants, fut couverte d'une couche d'huile jaune. Cela m'a rappelé un tableau du même genre qui m'avait frappé en 1876 à Pnom-Penh, au Cambodge, où, sur toute la surface du fleuve le Mei-Kong, s'étalait une couche d'huile verdâtre provenant des têtes et résidus de poissons du Grand-Lac jetés à l'eau pendant la saison des pêches. Fallait-il qu'il y eût de têtes de poissons coupées pour qu'une pareille quantité d'huile se montrât ainsi à si grande distance !

Quand on a séjourné un peu à Grand-Bassam et qu'on a pu voir avec quelle activité et quelle ardente concurrence l'on y fait le commerce d'exportation de l'huile de palme ; quand surtout l'on a visité le Dahomey où le palmier à huile est la principale richesse du pays et fournit annuellement plus de 5 millions de francs aux producteurs ; on reste stupéfait en constatant que dans les colonies voisines (Gabon et Guinée française), où ce palmier croît aussi facilement et produit des fruits aussi abondants, ces fruits soient en quelque sorte dédaignés et considérés comme n'ayant qu'une valeur marchande très secondaire et presque négligeable.

D'après un calcul fait par M. d'Albéca, administrateur colonial, dans son livre : *La France au Dahomey*, le revenu brut annuel d'un palmier à huile dans cette colonie serait de plus de 10 francs. N'est-ce point tout profit pour les noirs pour qui le temps ne compte pas ? Et puis, quels sont donc les produits naturels de si grand rapport qu'exploiteraient les indigènes du Gabon et de la Guinée et qui leur font dédaigner l'huile de palme ? Au Gabon, je ne vois pour eux que le commerce du bois et celui du caoutchouc, car il ne

faut point parler du cacao ni de la vanille dont la culture n'a été entreprise jusqu'ici que par les colons européens. Or le caoutchouc devient de plus en plus rare, et quant au commerce du bois, je doute qu'il soit aussi rémunérateur et aussi facile que celui de l'huile de palme. Dans tous les cas, le commerce du bois est au moins aussi actif à la Côte d'Ivoire qu'au Gabon, et n'empêche pas les indigènes d'exploiter concurremment le palmier oléifère.

A la Guinée française, les produits riches exploités par les indigènes sont plus nombreux. Il y a d'abord le caoutchouc, qui y est de qualité excellente ; il y a ensuite la noix de kola, l'arachide, le riz et enfin la banane qu'on commence à cultiver sur une grande échelle en vue de l'exportation. Il y a enfin l'élevage très rémunérateur du gros bétail qu'on peut exporter avec grand bénéfice à la Côte d'Ivoire et même au delà.

Bois d'acajou. — En janvier 1895, je débarquai à Grand-Bassam, à la Côte d'Ivoire. Tous les commerçants de cette ville et ceux d'Assinie étaient en ébullition par suite de l'application d'un décret du 21 octobre 1893 approuvant une convention du 20 septembre de la même année, passée entre le sous-secrétaire d'Etat des Colonies et M. Verdier et créant au profit de la Maison Verdier le monopole de l'exploitation et de l'exportation des bois de la Côte d'Ivoire. La concession de ce monopole, d'une durée de trente années, englobait tout le territoire compris entre la rivière Lahou et la rivière Tanoé, c'est-à-dire plus de 5 millions d'hectares de forêts denses !

Quand on y réfléchit un peu, on se demande comment un gouvernant a pu accorder une pareille concession. Il faut, dans ce pays, dépenser 2.000 francs

au minimum pour défricher un hectare de terrain boisé : on voit par là quel capital fantastique il eût fallu à M. Verdier pour exploiter d'une façon sérieuse ses 5 millions d'hectares de forêts.

Dès le jour de mon débarquement, je vis que le mécontentement était général, chez les indigènes aussi bien que chez les Européens. Le privilège concédé à M. Verdier était inique, me disait-on de tous côtés. Il lésait des droits acquis : les maisons européennes Clinton frères et Swanzy et quelques traitants indigènes se disaient les promoteurs de l'industrie forestière à Assinie et à Grand-Bassam ; ils avaient entrepris l'exploitation de l'acajou bien avant M. Verdier.

C'était donc la ruine pour les traitants qui avaient mis tout leur avoir dans l'affaire des bois, et dont la plupart possédaient un matériel payé 6.000, 8.000 et jusqu'à 10.000 francs et qui devenait tout à coup inutilisable. C'était aussi la ruine pour les grandes maisons de commerce qui restaient dans l'embarras avec un matériel bien plus considérable : decauvilles, treuils, baleinières, ancres, crics, chaînes, haussières, sans compter les outils, scies, haches, herminettes, etc. Celles de ces maisons de Grand-Bassam et d'Assinie qui avaient commandé en Europe des scieries à vapeur pour débiter les bois en madriers, planches et plateaux, s'étaient empressées de les décommander.

Par contre-coup enfin, c'était un désastre pour la colonie entière. De nombreux commerçants quittaient la Côte d'Ivoire pour aller s'établir dans la colonie anglaise voisine de Gold-Coast. MM. Clinton frères avaient déjà envoyé leur chaloupe à vapeur dans la colonie anglaise ; ils liquidaient leur factorerie d'Assinie. De même, l'*Imperial West Africa C°* devait fermer ses comptoirs d'Assinie. Enfin, la riche Maison

Swanzy, qui jusqu'alors avait fourni au service local ses plus fortes recettes de douane, venait d'acheter un terrain sur le territoire anglais pour y transférer sa succursale d'Assinie qui n'était, en définitive, qu'un vaste chantier de bois. Quant aux marchands indigènes, ils avaient déjà, en grand nombre, commencé l'exode vers la colonie anglaise. Ainsi tout ce que notre Etablissement de la Côte d'Ivoire allait perdre devait aller augmenter le mouvement commercial et la prospérité de nos rivaux, les Anglais !

Telle était la situation que je dus signaler au ministre des Colonies en lui transmettant les réclamations écrites qui m'avaient été remises par les négociants de Grand-Bassam et d'Assinie. L'affaire fut portée, à la fin de 1895, devant la Chambre des députés par M. Turrel, rapporteur de la Commission du budget. Le ministre, M. Chautemps, trouvant que le décret que son prédécesseur avait fait signer le 21 octobre 1893 était indéfendable, le fit rapporter par un autre décret du chef de l'Etat. Mais M. Verdier s'adressa alors au Conseil d'Etat qui, sans aller jusqu'à lui maintenir un monopole injustifiable, décida cependant que, dépossédé de sa concession, il devait être indemnisé. Seulement le Conseil d'Etat se garda bien de dire par qui l'indemnité devait être payée... Et ce fut la colonie de la Côte d'Ivoire qui eut à verser un million et demi pour s'affranchir d'un monopole que la métropole lui avait imposé malgré elle !

Pauvre colonie, elle n'était pas encore au bout de ses déboires. Elle commençait à peine à se remettre de cette rude alerte, qu'un nouveau décret, aussi néfaste que le premier, l'englobait — sans qu'elle fût consultée, bien entendu — dans le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Ce rattache-

ment fâcheux lui enlève toutes ses recettes de douane, c'est-à-dire le plus clair de ses revenus ; entrave son essor vers le progrès et compromet même sa sécurité intérieure en paralysant l'action du gouverneur local qui n'ose plus prendre aucune initiative un peu énergique par crainte du gouverneur général, lequel réside à Dakar et ne sait rien des choses de la Côte d'Ivoire, pas plus du reste que de celles du Dahomey, de la Guinée ou du Soudan.

Mais revenons au commerce des bois. Nulle part au monde il n'y a autant d'essences forestières à exploiter qu'à la Côte d'Ivoire ; mais, pour la plupart des bois de la forêt, le transport à la mer était trop difficile, la densité de ces bois ne leur permettant pas d'être flottable comme l'acajou.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur place, il y aurait notamment comme bois de construction et d'ébénisterie :

1° Un bois très rouge, plus foncé que l'acajou et que les indigènes appellent *racéré ;*

2° Un autre bois rouge, mais plus pâle que l'acajou, et appelé *macoré ;*

3° Un bois très bon ayant les qualités et la couleur du chêne d'Europe ;

4° Un autre rappelant absolument, mais en plus grand, notre buis ;

5° Un bois jaune d'or pouvant être utilisé pour l'ébénisterie et la marqueterie ;

6° Un autre dont le cœur est aussi dur que le gaïac, dont il a du reste la couleur, etc., etc.

Toutes ces essences, surtout les quatre premières seraient très communes ; et comme, en général, elles vivent en famille, elles pourraient faire l'objet d'une importante et facile exploitation. Seulement, il fau-

drait, en raison de leur densité, les scier sur place et les débiter en madriers afin de pouvoir les transporter jusqu'à la côte et même jusque sous palan des navires en rade.

Pour le bois d'acajou qui est très flottable, puisque sa densité ne dépasse guère 0,7, le transport n'est réellement difficile que de l'endroit où il est coupé jusqu'au fleuve où on le rassemble en drome pour le remorquer jusqu'à la côte. Les billes, que j'ai pu voir en très grande quantité à Assinie et à Grand-Bassam, mesurent, en général, plus de 2 mètres cubes, les dimensions étant, pour la plupart d'entre elles, de 0 m.75 d'équarrissage sur 4 mètres environ de longueur.

J'ai admiré nombre de billes ayant 1 m.25 et 1 m.30 d'équarrissage. Les arbres énormes qui les produisent ne sont pas rares, bien au contraire; mais on hésite toujours à les abattre, tant il est difficile ensuite de transporter de si grosses masses jusqu'au bord d'un cours d'eau flottable. Et puis, l'on craint souvent que l'intérieur de ces gros arbres ne soit pas absolument sain, qu'il n'offre quelque excavation, quelque commencement de carie ; ce qui, dans l'état encore rudimentaire de l'industrie locale, ferait rejeter absolument toute la bille comme n'étant point marchande.

Le procédé d'équarrissage au moyen de l'herminette est des plus défectueux et fait perdre beaucoup de bois. Avec une scierie on gagnerait, sur les quatre faces de la bille, quatre madriers de 8 à 15 centimètres d'épaisseur sur 60 ou 70 de largeur ; mais avec l'herminette ces quatre faces sont absolument déchiquetées et perdues.

De même, avec une scierie on utiliserait toutes les parties saines des plus grosses billes ayant un trou ou une défectuosité quelconque qui, actuellement, rend

toute la bille inutilisable pour l'exportation. Et il faut noter qu'en général les parties saines qu'on en retirerait seraient d'autant plus belles et plus estimées, que ce sont les arbres les plus vieux et dont le bois est le plus richement veiné et nuancé qui ont ainsi des excavations et des caries partielles produites par leur grand âge.

Bananes. — La banane est un fruit que l'on cultive dans presque tous les pays chauds. On la trouve dans toutes nos colonies des tropiques, cela va sans dire, et les variétés en sont même assez nombreuses dans quelques-unes d'entre elles ; mais on peut se borner à les classer en deux groupes : la banane à cuire ou banane proprement dite, qui est moins un fruit qu'un légume, et la figue-banane, qui est réellement un fruit de table, se mangeant cru.

Dans le premier groupe, il faut citer en première ligne la banane du paradis (*Musa paradisiaca*), répandue à la Guyane, aux Antilles, à la Réunion, à Madagascar, au Gabon, etc. Sous forme de beignets, ou simplement frite par tranches coupées dans le sens de la longueur, et saupoudrée de sucre, elle constitue un entremets des plus fins. On la mange aussi bouillie ou cuite au four ou simplement cuite sous la cendre, lorsqu'elle est à mi-maturité.

Des figues-bananes, qui se mangent crues, la meilleure variété est la *Musa sapientium*, qui s'appelle *bacove* à la Guyane, *figue-pomme* aux Antilles françaises, et *figue mignonne* à la Réunion, dans l'Inde et en Indo-Chine, ainsi qu'à Madagascar et aux Comores.

La variété de banane qu'on importe en France et qui se vend assez couramment à Paris, est produite par une autre variété, très commune partout, le bananier nain, dont la tige très courte et trapue ne s'élève

guère à plus d'un mètre et demi du sol. En l'absence de bateaux frigorifiques, les importateurs d'Europe sont bien obligés de s'adresser aux pays producteurs les plus proches : les îles Canaries, les Antilles, et, depuis peu, notre colonie de la Guinée française.

De ces trois variétés, la banane à cuire est de beaucoup la plus grosse : elle mesure au moins 25 centimètres de longueur et son diamètre est double de celui des bananes qu'on vend en France. La *figue mignonne*, comme son nom l'indique, est la variété la plus petite. A la Réunion, cependant, et dans l'Inde, on cultive une petite figue-banane minuscule, dite *figue gingeli*, qui mesure à peine 10 centimètres de longueur, et dont la pulpe est très sucrée.

On peut citer encore plusieurs bonnes variétés : la banane dite de Calcutta, qui est courte et ventrue ; la banane rouge, qui se mange indifféremment cuite ou crue, etc. Au Gabon, une banane très grosse et très répandue, est appelée *banane-cochon*. Elle constitue, avec le manioc, la base de la nourriture des M'Pongoués et des Pahouins.

Les bananiers ne sont pas des arbres, comme on le croit généralement ; ce sont plutôt des herbes géantes dont les feuilles, longues d'un mètre et demi et larges de 75 centimètres, ont leurs pétioles, grands en proportion, qui s'enroulent et s'engainent les uns sur les autres pour former le tronc de la plante. C'est sous une de ces gigantesques feuilles de bananier qu'on représente souvent Paul et Virginie s'abritant de la pluie.

Le bananier est un des végétaux les plus utiles des pays chauds : ses fruits sont un aliment des plus nutritifs ; ses larges feuilles servent à couvrir les cases ; avec ses fibres on peut faire des cordages et des ouvrages de vannerie ; une variété fournit la matière textile con-

nue sous le nom de *chanvre de Manille* ou d'*Abaca* ; et le tronc lui-même qui, dans sa partie centrale, contient une substance spongieuse, légèrement sucrée et féculente, peut être employé à la nourriture des animaux domestiques. Dans beaucoup de pays, la banane est la principale nourriture des indigènes. A la Côte d'Ivoire, par exemple, les bananes, encore vertes, après avoir été épluchées, sont bouillies dans l'eau, puis on les pile jusqu'à ce qu'elles forment une pâte qui remplit l'office de pain.

C'est avec cette pâte de banane, qui est jaune pâle, et une autre pâte analogue faite avec de l'igname bouillie, et qui est toute blanche, que les nègres de la Côte d'Ivoire mangent leur mets national, le *foutou*, qu'ils préparent avec du poisson ou de la volaille, parfois même avec de la chair de singe, auxquels ils ajoutent de l'huile de palme, des arachides pilées, du sel et une très forte quantité de piment. J'ai mangé du *foutou* de poisson et aussi de volaille ; ce n'est pas mauvais.

Il se fait, depuis quelques années, dans les bananeries de l'Amérique du Nord, avec de la banane verte séchée et moulue, une fécule très recherchée, d'une conservation facile, représentant une nourriture très substantielle. Elle est, dit-on, aussi nutritive que la farine de froment.

L'Administration de la Guyane hollandaise donne la banane à cuire comme légume à ses troupes métropolitaines en garnison à Paramaribo. Pourquoi, dans notre colonie de la Guyane française, ne suivrions-nous pas cet exemple en distribuant la banane à cuire comme denrée de substitution à nos rationnaires militaires et à ceux de l'Administration pénitentiaire ? Ils l'accepteraient très volontiers, j'en suis certain, et

même de préférence aux légumes secs et surtout à certains haricots légendaires de cuisson laborieuse et de digestion plus laborieuse encore.

Nous avons, dans cette colonie, cette ressource naturelle très précieuse et nous ne l'utilisons pas. En revanche l'Administration pénitentiaire perd son temps et son argent à vouloir faire, à Kourou, les mêmes cultures maraîchères qu'en France !...

Bien mieux, n'a-t-on pas vu, il y a quelques années, le Conseil général de la Guyane vouloir accorder une prime d'encouragement à la culture de la vigne ! C'est contrarier la nature que de demander à la terre, sous le ciel des tropiques, des productions d'Europe. Les pays chauds sont faits pour produire avec facilité et avec abondance du manioc, du riz, des arachides, des patates, des ignames, des bananes, plantes alimentaires parfaitement nutritives. Qu'on y cultive aussi des produits d'exportation de grand rapport, tels que les épices, le café, le cacao, la vanille, les essences, le caoutchouc, etc. Mais c'est folie que de vouloir faire du vin sous l'Equateur.

Même à l'île de la Réunion, dont le climat est relativement tempéré, les essais qu'on a faits jusqu'à ce jour pour cultiver la vigne en grand et en tirer du vin, ont été absolument infructueux. La culture du raisin y était pourtant assez productive avant l'apparition de la maladie qui n'a pas encore complètement disparu. La vigne donne deux récoltes par an dans la colonie, mais le raisin est généralement acide et mûrit mal. Comment procéder à une vendange régulière, lorsque la même plante porte des grappes mûres et d'autres encore vertes, et, bien pis, lorsque la même grappe contient des graines très mûres, d'autres vertes et d'autres à peine formées ?

Manioc. — On donne ce nom aux racines tuberculeuses d'un arbrisseau, le *Jatropha Manihot*, de la famille des Euphorbiacées, qu'on trouve dans beaucoup de pays tropicaux, au Brésil, à la Guyane, aux Antilles, à la Réunion, à la Nouvelle-Calédonie, à Singapore, au Sénégal, au Niger, au Gabon, au Congo, etc.

On en cultive deux principales variétés : le *manioc doux*, qui ne contient aucun principe vénéneux, et le *manioc amer*, dont les tubercules ainsi que les feuilles renferment, au contraire, en outre de la fécule alimentaire, une forte proportion d'un poison très dangereux, l'acide cyanhydrique appelé aussi acide prussique.

Le manioc amer exige, par conséquent, pour pouvoir être consommé, une préparation longue et compliquée qui le débarrasse de son principe vénéneux.

Les deux variétés ne se distinguent guère extérieurement que par la fleur, et, à première vue, on pourrait les confondre. Dans les pays où elles coexistent, le bétail ne s'y trompe pas ; il se repaît volontiers des feuilles du manioc doux, mais il se garde bien de toucher à la variété toxique. D'ailleurs, à défaut de leur instinct, la grande amertume de la feuille suffirait à les avertir.

C'est le manioc amer que l'on trouve aux Antilles, à la Guyane, au Brésil, en Afrique, à Singapore. Mais l'on y cultive aussi, bien rarement, il est vrai, parce qu'elle y est moins productive, l'autre variété généralement désignée dans ces pays sous le nom de *cramanioc*.

Aux Antilles, à la Guyane et au Brésil, le manioc préparé sous diverses formes (farine, cassave, couaque, moussache, etc.), est consommé journellement par toute la population blanche ou noire. Il y remplit l'office

de pain, comme le riz dans l'Inde, en Indo-Chine, à Madagascar et à la Réunion, comme le mil au Sénégal et au Soudan, comme le maïs au Dahomey, et l'igname à la Côte d'Ivoire.

A l'île de la Réunion, on fait aussi une grande consommation de manioc. Voici ce que l'ingénieur Maillard, l'ami de George Sand, écrivait à ce sujet, il y a cinquante ans, dans ses intéressantes *Notes sur l'île de la Réunion*, dédiées à l'illustre romancière : « Précieuse pour la nourriture des bestiaux et même des hommes, la racine de manioc n'a, à Bourbon, aucun des inconvénients qui la rendent quelquefois, aux Antilles, un poison violent, et où on ne la fait cuire qu'après une préparation longue et coûteuse. Dans notre colonie de la mer des Indes, on consomme le manioc au naturel ou préparé. Après la récolte, il suffit de la faire bouillir dans l'eau ou cuire sous la cendre. On en tire aussi un excellent tapioca fort recherché des gourmets et des malades. »

Depuis que Maillard a écrit ces lignes, la culture du manioc et l'industrie du tapioca se sont développées et ont pris une très grande extension à l'île de la Réunion. C'est même, au dire de beaucoup de personnes, ce qui relèvera la colonie de la funeste crise économique qu'elle traverse et qui est due à la monoculture de la canne à sucre et à la lutte inégale qu'elle a soutenue contre la betterave métropolitaine. C'était une étrange illusion de la part des fabricants de sucre de canne de croire qu'ils pourraient lutter contre l'industrie betteravière protégée par la législation sucrière de la métropole.

Le tapioca est de qualité incontestablement supérieure et bien plus fine, quand il est fabriqué avec du manioc non toxique, comme celui de la Réunion.

Le goût en est bien meilleur ; et, pour un connaisseur, il y aurait entre les deux tapiocas du Brésil et de la Réunion autant de différence qu'entre un gros vin ordinaire et sans bouquet et un bon cru de Bordeaux ou de Bourgogne.

C'est comme pour l'arrow-root véritable, qui est extrait uniquement et honnêtement de la plante désignée, en botanique, sous le nom de *Maranta arundinacea*. Quelle différence avec l'arrow-root du commerce et l'arrow-root dit anglais ! Voici ce qu'on lit à cet égard dans la *Grande Encyclopédie* publiée sous la direction de Berthelot :

« Le véritable arrow-root, celui qui s'extrait du rhizome du *Maranta arundinacea*, est un analeptique ; c'est un excellent aliment pour les convalescents et pour les personnes chez lesquelles la digestion stomacale est pénible ou capricieuse ; il est également utile dans l'alimentation des enfants en bas âge. Malheureusement, l'arrow-root du commerce est presque toujours falsifié par d'autres fécules, s'il n'est même tout à fait absent de la fécule vendue sous ce nom. »

Dans la même *Grande Encyclopédie*, je trouve encore que c'est le manioc qui fournit l'*arrow-root* dit *de Portland*, et que c'est la pomme de terre qui donne l'*arrow-root* dit *anglais*. Ce sont donc des produits vendus sous un nom usurpé.

Ignames. — A la Côte d'Ivoire, ce n'est pas le manioc, c'est l'igname qui est la principale culture vivrière des indigènes. Cette culture y est même considérée comme si importante, que, chaque année, l'on organise des fêtes en son honneur. On sait que jusqu'à ces derniers temps, ces fêtes de l'igname ne se

passaient pas, à Krinjabo, dans le nord d'Assinie, sans quelques sanglants sacrifices humains.

L'igname qu'on cultive à la Côte d'Ivoire et dans tout le golfe de Guinée est de la variété blanche. Elle est assez volumineuse, mais n'approche pas, comme dimension, de certaines ignames de Madagascar. On la mange bouillie ou rôtie sous la cendre, mais pour leur mets favori, le *foutou*, les nègres de la Côte d'Ivoire la préparent d'une façon spéciale : ils la réduisent en une pâte élastique et indigeste, en la pilant dans un mortier après l'avoir fait bouillir dans l'eau salée.

La grande île de Madagascar possède plusieurs variétés d'ignames, grosses et petites, blanches ou violettes, qui entrent pour une large part dans l'alimentation des indigènes, concurremment avec le riz, le manioc, la patate, le maïs et les songes (*Arum esculentum*).

On cultive aussi l'igname à l'île de la Réunion. Mais dans cette colonie, l'igname est désignée sous le nom de *cambare*. Il y a la cambare blanche, la cambare violette dite cambare-cheval ; il y a aussi la cambare fine, variété plus petite et d'un goût bien plus délicat que les autres.

Les grosses variétés d'ignames atteignent et même dépassent souvent le volume des plus grosses betteraves d'Europe. A Madagascar, une variété nouvelle, provenant de la région sakalave, mesurant en moyenne un mètre de longueur et pesant de 10 à 12 kilos, a fait récemment l'objet d'une étude de la part de MM. Jumel et de la Bathie, étude qui a été présentée par M. Gaston Bonnier à l'Académie des sciences. D'après les auteurs de cette étude, chaque pied peut porter 80 kilogrammes de tubercules !...

Noix de kola. — Un jour, à Conakry — c'était en novembre ou décembre 1894 — mon boy, un jeune Soussou de la Guinée française, m'apporta trois cabosses de kolatier : « — Ce sont les fruits de mon arbre, me dit-il. — Ah ! tu es donc propriétaire et tu as des kolatiers ? — Tout le monde, me répondit-il, a un kolatier, celui que son père a planté le jour de sa naissance. »

Cette phrase fut pour moi une révélation. Je pris des informations et j'appris — ce dont beaucoup d'Européens de la colonie n'avaient pas l'air de se douter — que dans la Guinée française la naissance de chaque enfant était marquée par la plantation d'un arbre utile, l'arbre qui produit la précieuse noix de kola.

S'il est vrai, comme on l'a dit, que planter un arbre, c'est rendre un service à tout le monde, quelle belle leçon nous donnent là ces nègres soussous que nous considérons cependant comme des demi-sauvages ! Que de villages laids, dénudés, poussiéreux, seraient vite transformés en bouquets de verdure, en vergers plantureux, si nous suivions l'exemple de ces indigènes !

Certes le soleil et la lumière sont de belles et bonnes choses ; mais l'ombrage des futaies, le bon air oxygéné que donnent la verdure et les arbres sont des choses tout aussi utiles. Et puis, n'est-ce pas la déforestation qui est la cause principale des deux terribles fléaux dont nous souffrons si souvent, la sécheresse et l'inondation ?

Mais revenons à nos moutons.

A quel âge un kolatier commence-t-il à porter des fruits ? Cette question, je l'ai posée en vain aux Européens que je voyais à Konakry ; mais en interrogeant

les indigènes, en leur demandant, non pas quel âge — ils n'auraient su le dire — mais quelle taille ils avaient lorsqu'ils ont vu et mangé pour la première fois les noix de leur kolatier, j'ai pu déterminer approximativement que cet arbre si précieux pour les Africains, mettait de sept à huit ans, sous le climat de Conakry, pour commencer à fleurir et à donner des fruits.

Il faut avoir circulé au Soudan, comme j'ai pu le faire à deux reprises différentes, pour se rendre compte de la valeur de la noix de kola en Afrique occidentale et de l'importance du commerce dont elle est l'objet. Les Sénégalais et les Soudanais en font une consommation énorme. Ils la considèrent comme une denrée de première nécessité. Ils la mangent comme les Indiens et les Annamites mâchent leur bétel. Pour employer une comparaison plus exacte, elle remplace, pour les nègres de la côte occidentale d'Afrique, la *coca* des Indiens du Pérou, le *maté* des indigènes du Brésil, et le café des Européens.

La noix de kola soutient leurs forces, tant par la forte proportion de caféine qu'elle contient et qui agit sur le système nerveux, que par le rouge de kola, mélange d'alcaloïdes qui agissent sur le système musculaire. Un courrier soudanais, à qui l'on donne une provision de noix de kola, se dit capable de marcher tout un jour sans fatigue et sans prendre de nourriture.

Dans certains pays de l'Afrique tropicale, ces fruits jouent un rôle important dans la vie sociale. Offrir une ou deux noix de kola à un étranger, c'est le traiter en ami, c'est lui souhaiter la bienvenue. En quelques régions, c'est par un échange de kolas que se font les demandes en mariage et les réponses aux postulants : ceux-ci sont agréés, si on leur retourne des

kolas blancs ; mais la réponse est défavorable, si les kolas sont rouges.

J'avais pensé, comme beaucoup de personnes, que les trois couleurs, blanche, rose ou rouge des noix de kola, indiquaient trois variétés différentes, et qu'il y avait des kolatiers à noix blanche, d'autres à noix rouge, d'autres enfin à noix simplement rosée. Nullement : la même cabosse — et j'ai pu le constater maintes fois — peut renfermer, côte à côte, des graines blanches, rouges ou roses. La couleur, d'ailleurs, n'influe en rien sur leur goût ni sur la proportion de caféine et d'alcaloïdes que ces fruits contiennent.

L'arbre à kola ne croît que dans la région littorale de la Guinée française, de la colonie de Sierra-Léone et des divers pays du golfe de Guinée jusqu'au Gabon : Libéria, Côte d'Ivoire, Gold-Coast, Dahomey, Lagos, Cameroun, etc. Mais c'est surtout de Conakry et de Freetown qu'on en exporte la plus grande quantité ainsi que les noix les plus réputées. Plus on s'éloigne de la côte, c'est-à-dire des centres de production, et plus son prix devient élevé. Les kolas valent dans l'intérieur jusqu'à 2 francs la pièce, et l'on dit que le demi-cent, pesant environ un kilogramme, représente souvent le prix d'un esclave. A Conakry, la même quantité de kolas ne coûte guère que de 2 à 5 francs, selon l'abondance ou la rareté du produit sur le marché.

La noix de kola a été mise à la mode en Europe depuis quelques années ; elle est même entrée aujourd'hui dans la pharmacopée mondiale sous forme de vins, d'extraits, d'élixirs et d'une foule de spécialités dont elle est la base.

Mais il est une autre espèce de kola, qui ne ressemble pas du tout à celle dont il vient d'être question, qui ne provient pas du *Sterculia acuminata*, et dont

la graine plus petite, un peu allongée, est toujours blanche sous une pellicule noire, et ne se sépare pas, comme l'autre, en deux cotylédons. C'est le *bitter-kola* des Anglais ; au Sénégal il est désigné sous le nom de *petit kola*. Ce bitter-kola est un merveilleux spécifique contre la dysenterie. J'en puis parler à bon escient, car par deux fois j'ai pu constater sur moi-même l'efficacité de ce remède.

La première fois, c'était en 1893, au Sénégal. Depuis un mois les médecins de Saint-Louis avaient vainement essayé de tous les moyens, ipéca, calomel, opium, pour me guérir d'une dysenterie dont j'étais atteint. Ayant dû venir ensuite à Dakar, j'y continuais mon traitement, lorsqu'un matin, mon planton, un vieux Ouoloff, ancien sergent de tirailleurs, me dit dans son langage : « — Toi guérir bien vite, si toi mangeais petit kola. Lui guérir toujours maladie dans le ventre. » Et comme j'avais l'air de ne pas savoir ce qu'il appelait petit kola : « — Attends, dit-il, moi aller chercher au marché. »

Quelques instants après, il m'apportait deux graines noires. « — Ça, me dit-il, ça beaucoup amer ; mais faut pas manger beaucoup comme gros kola ; faut manger petit, petit morceau, tout le temps ; et demain, toi verras, toi fini guéri. »

Je suivis son conseil, je me mis à grignoter mon petit kola, qui était, en effet, d'une amertume très prononcée, et dès le lendemain j'étais sensiblement mieux, et le surlendemain, tout à fait guéri.

Cinq ans après, j'eus encore la dysenterie ; mais c'était au Soudan. Impossible, sur les marchés de Kayes et de Médine, de trouver du bitter-kola. On n'y vendait que la noix de kola ordinaire si recherchée par les indigènes. Je dus, malgré les remèdes de

la pharmacie, garder mon mal jusqu'au retour au Sénégal, qui eut lieu, du reste, peu de jours après. A Podor, mon boy put trouver du bitter-kola au marché, et ma dysenterie put être alors immédiatement enrayée.

Si mon malheureux collègue et ami, l'inspecteur général des colonies Danel, qui fut chargé de diriger la mission suivante d'inspection au Soudan, avait connu le bitter-kola, il se fût peut-être, lui aussi, guéri de la crise dysenterique à laquelle il succomba au cours de cette mission. Ce bitter-kola est vraiment trop peu connu. J'en ai parlé cependant à beaucoup de médecins, à beaucoup de coloniaux ; mais je n'ai encore vu préconiser dans aucune publication ce spécifique de la dysenterie. Il n'est même pas mentionné dans le savant et très complet *Précis de Pathologie* exotique du Dr A. Le Dantec, dont la publication est cependant très récente, puisqu'elle est de 1900.

Ambrevade. — Aux plantes alimentaires qu'on trouve aux colonies peut être rattachée l'*ambrevade* ou *pois d'Angole* (*Cajanus flavus*) dont les fruits que consomment les indigènes sont en forme de gousse donnant des graines analogues aux haricots, mais plus arrondis et généralement panachés. Mais ce n'est pas au point de vue alimentaire que je veux parler ici de l'ambrevade ; c'est au point de vue de son utilisation industrielle pour la production de la soie, car ses feuilles servent de nourriture à une espèce de ver à soie de Madagascar.

On sait que depuis très longtemps l'on fabrique des étoffes de soie dans la grande île malgache. Dans l'Imérina surtout, les Hovas avaient acquis une réelle

habileté, et leurs pagnes de soie, si solides et souvent brochés d'or ou d'argent, sont bien connus sous le nom de *lambas* de Madagascar.

Mais où se procurent-ils la matière première, la soie dont ils tissent leurs lambas ? C'est une chenille fileuse, un ver à soie indigène, le *landinambérivaty*, qui le produit. Cette chenille, très rustique, se nourrit de la feuille de l'arbuste appelé ambrevade et qui est répandu dans la grande île depuis la montagne d'Ambre jusqu'au sud du Betsiléo à la limite du pays Bara. Dans les champs d'ambrevade, les Malgaches élèvent ce ver à soie indigène à l'air libre et sans aucune des peines et des précautions si minutieuses que l'on prend dans nos magnaneries d'Europe.

En 1895, au cours d'un voyage à travers le Dahomey, j'ai été frappé de trouver dans une grande partie de la colonie, à Cana, à Abomey, à Cové, à Zagnanado, à Agonie, à Sagon, etc., de nombreuses et importantes plantations d'ambrevade. Mais ce végétal, au Dahomey, s'appelle « kolékou », de même qu'on le désigne à la Guyane et aux Antilles sous le nom de « pois d'Angole ». Dans ces derniers pays, la plante est plutôt rare, tandis qu'elle est excessivement répandue dans tout le nord du Dahomey.

Etant données les très nombreuses plantations de « kolékou » dans l'ancien royaume d'Abomey, je me suis demandé s'il ne serait pas intéressant d'essayer de les utiliser au point de vue industriel et d'y créer sans retard et sans frais l'industrie si riche de la sériciculture. Il suffirait pour cela d'introduire au Dahomey le *landinamberivaty*, le ver à soie rustique de Madagascar. La rusticité de cette chenille est telle qu'elle ne réclame aucun soin particulier, et que l'indigène n'aura d'autre peine à se donner qu'à aller

dans son champ de kolékou faire la récolte des cocons et ensuite qu'à procéder à leur dévidage.

Il y a quinze ans passés que j'ai appelé sur ce point l'attention de l'Administration coloniale. Elle n'a pas été convaincue, puisqu'aucun essai n'a été tenté dans le sens que j'avais indiqué. Une objection, une seule, m'avait été faite : c'est qu'il serait très difficile, voire même impossible, vu la distance et la durée du voyage, de transporter vivantes au Dahomey les chenilles fileuses de Madagascar.

Mais, avais-je répondu, ce n'est pas la chenille elle-même qu'il faudra transporter, ce sont ses œufs, sa graine, comme on dit en parlant des vers à soie. C'est ainsi qu'on opérait vers le milieu du XIXe siècle, avant les beaux travaux de Pasteur sur la maladie des vers à soie, et alors que les magnaneries européennes étaient infestées par la pébrine et la flacherie et menacées de la ruine la plus complète. On faisait venir chaque année de la Chine et du Japon, c'est-à-dire des antipodes, toute la graine de ver à soie nécessaire à l'industrie séricicole en France, en Autriche, en Italie et en Espagne.

Si ce transport du Japon en Europe a pu se faire couramment pendant des années, pourquoi de nos jours, où les communications sont plus faciles et plus rapides, ne pourrait-on l'effectuer avec succès, une fois au moins, de Madagascar au Dahomey ?

CHAPITRE XV

Pêcheries coloniales

Les ressources de nos colonies ne se bornent pas aux produits du sol et à la faune terrestre ; il faut y comprendre aussi les richesses de la faune aquatique. La pêche y est une industrie des plus lucratives, elle donne souvent un très gros profit à ceux qui l'exploitent. « Tout homme qui pêche un poisson, disait Franklin, tire de la mer une pièce de monnaie. » Un économiste a dit à bon droit que la pêche était l'agriculture de la mer.

Les poissons nous fournissent les produits les plus utiles et les plus variés. Au point de vue alimentaire, ils représentent une valeur de premier ordre : leur chair est des plus nutritives, les huiles qu'on en extrait sont précieuses pour la consommation et pour l'industrie; les vessies natatoires servent à faire de la colle ; les peaux des requins et des crocodiles sont employées en maroquinerie; la nacre, les perles, le corail donnent lieu à un commerce des plus considérables.

Les colonies où l'industrie de la pêche est particulièrement importante sont Saint-Pierre et Miquelon, l'Afrique occidentale, le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, les Etablissements français de l'Océanie et, peut-être dans un avenir prochain, les îles de Saint-Paul et Amsterdam.

Nos pauvres petites îles de Saint-Pierre et Miquelon, derniers vestiges de nos splendeurs d'Amérique, te-

naient encore, jusqu'au commencement du XXe siècle, un rang très honorable comme importance commerciale parmi toutes nos colonies. Mais le dernier coup leur a été porté par le déplorable règlement de la question de Terre-Neuve. Dans ce règlement inqualifiable tous les intérêts de la France ont été sacrifiés...

Espérons que l'industrie des pêches françaises sera dédommagée bientôt par les nouvelles pêcheries de la baie du Lévrier et du banc d'Arguin de tout ce que lui a fait perdre ce fâcheux règlement de la question de Terre-Neuve.

Ces pêcheries de la côte occidentale d'Afrique paraissent, en effet, devoir donner de très beaux profits à nos pêcheurs de la Bretagne et du golfe de Gascogne. Peu de régions marines semblent plus riches en espèces de poissons ou de mollusques utilisables.

Quand on quitte l'Europe pour se rendre directement au Sénégal, toute la côte d'Afrique qu'il faut longer depuis le Cap Blanc, au 22e degré, est française. C'est la Mauritanie, habitée par les Braknas, les Trarzas et autres tribus maures. Au sud du Cap Blanc, on passe devant la baie du Lévrier, puis devant le fameux banc d'Arguin où se perdit la *Méduse* en 1817. A partir de ce point jusqu'à Dakar, c'est-à-dire sur une étendue de côte de 600 kilomètres environ, la mer est tellement poissonneuse qu'on ne cesse de voir d'immenses troupes de gros poissons fuir devant le paquebot en bondissant à la surface.

Les espèces de poissons qui abondent dans cette région sont surtout des soles de deux variétés, des mulets et des morues, ou du moins une variété de poissons rappelant beaucoup la morue; sans compter des poissons migrateurs tels que le thon, la sardine

qui apparaissent en quantités innombrables à des époques déterminées.

A ces ressources magnifiques s'ajoute celle qu'offre la pêche à la langouste. Au cours d'une conférence qu'il fit à Paris en 1908, M. Gruvel, qui fut chargé de deux missions ichtyologiques à la côte de Mauritanie, racontait qu'un bateau parti avec sept casiers avait capturé, en trois semaines, 18.500 langoustes, dont plusieurs mesuraient 75 centimètres et pesaient 6 kilogrammes.

On pourrait encore juger de la quantité de poissons qu'on trouve sur cette partie de la côte d'Afrique par le fait suivant que le hasard m'a fait connaître. En vérifiant, en 1893, la comptabilité du receveur municipal de Dakar, une dépense singulière, non prévue au budget, avait frappé mon attention. Il s'agissait des frais d'enlèvement d'un banc de poissons échoués sur la plage de Dakar. Je demandai des explications et j'appris que quelque temps auparavant un banc énorme de poissons de mer, sans doute poursuivis par d'autres poissons plus gros, était venu tout entier se jeter à la côte. La population de la ville et des environs s'était naturellement empressée d'accourir et de se partager cette aubaine ; mais la quantité de poissons échoués était telle qu'on avait dû en abandonner la plus grande partie, laquelle pourrissant au soleil avait constitué un danger sérieux pour la santé publique. Force avait donc été à la municipalité d'organiser un service spécial de voirie pour dégager la plage et faire disparaître le foyer de pestilence. De là cette dépense qui m'avait frappé sur les livres du comptable de la ville [1].

1. A la Côte d'Ivoire, dans le golfe de Guinée, entre Assinie et

Nous avons une autre colonie, Mahé, sur la côte de Malabar, dans l'Hindoustan, où le poisson est peut-être aussi abondant. Lorsque je visitai cet Etablissement en 1897, la Maison française Amieux frères y avait une exploitation de pêcheries et une grande fabrique de conserves de sardines à l'huile. On m'assurait alors à Mahé que la pêche y était si fructueuse qu'un bateau partant en mer avec deux pêcheurs, dont un enfant le plus souvent, rentrait au bout de quelques heures tellement chargé qu'il risquait de couler bas. L'abondance du poisson ne permettait pas toujours de l'utiliser pour l'alimentation, et on en fabriquait alors un engrais riche dont le prix était très rémunérateur et qui était toujours recherché par les planteurs de café des monts Nilghirrys.

A mon second voyage dans l'Inde, en 1902, j'appris que la succursale de la Maison Amieux avait changé de mains et que le nouvel exploitant des pêcheries, bien qu'il fût Français, avait dû, à cause de la cherté du sel sur notre Etablissement de Mahé, transporter sa fabrique de conserves et ses sécheries de poissons de l'autre côté de la rivière, sur le territoire anglais.

C'est ainsi que beaucoup de nos entreprises industrielles ou commerciales dans nos colonies finissent par tourner au profit de l'Angleterre. On a vu plus haut quelle était la situation de Saint-Pierre et Miquelon : cette colonie, autrefois très active, est aujourd'hui plongée dans la misère noire et les habitants

Grand-Bassam, j'ai trouvé aussi des poissons échoués sur le sable. C'étaient généralement d'assez gros poissons, dans le genre des thons. Poursuivis peut-être par des requins ou autres gros ennemis, ils s'étaient affolés et jetés à la côte. Des échouements de même nature se constatent assez fréquemment sur les côtes de l'Indo-Chine.

parlent de se détacher de la France. Quelques-uns ont déjà émigré au Canada ou aux Etats-Unis. D'autre part, j'ai expliqué dans un précédent chapitre, qu'à la Côte d'Ivoire, le malencontreux monopole concédé par le Gouvernement à M. Verdier en 1894, avait fait fuir de notre colonie vers la Côte d'Or anglaise nombre de négociants qui traitaient à Assinie les affaires de bois d'acajou. Les maladresses de l'Administration coloniale française coûtent cher, comme on le voit.

Sur tout le littoral de l'Indo-Chine, l'industrie de la pêche est assez active. On voit à l'embouchure de tous les fleuves de nombreuses et importantes pêcheries en bambous. Les poissons de mer remontent d'ailleurs très loin dans l'intérieur des terres, où on les capture en très notable quantité. Sur la côte même, on pêche beaucoup de requins dont les ailerons desséchés sont utilisés pour la cuisine indigène ou exportés vers la Chine où ils sont très recherchés. Vers les seules îles Go-Thon, au Tonkin, une trentaine de jonques ont pêché en 1908 plus de 1.200 requins et le produit a atteint 10.000 kilogrammes environ. Les ailerons ont été vendus à Monkay et à Packoï.

Toute la magnifique baie d'Along est sillonnée de barques de pêcheurs. De même, en Annam, dans la baie de Cam-Ranh, qui possède des fonds de quinze à vingt mètres, des Français, MM. de Barthélemy et de Pourtalès, ont créé une vaste exploitation de pêcheries et y emploient des grillages galvanisés. Ils font le séchage, la salaison et la saumure.

Malheureusement l'impopulaire et néfaste impôt du sel est venu dérouter l'industrie de la pêche en Indo-Chine. Les pêcheurs chinois ont profité de ce désarroi : ils affluent sur nos côtes tonkinoises et installent sur

le littoral des pêcheries où le poisson est salé, puis envoyé en Chine, où il est définitivement traité, pour revenir ensuite au Tonkin.

Mais c'est surtout au Cambodge que la pêche donne des produits vraiment extraordinaires. D'abord à Pnom-Penh même, une pêche fructueuse est celle du commencement de l'année et qui ne dure guère plus de deux semaines : elle porte sur des espèces de passage, les unes descendant du Grand Lac vers la mer, les autres remontant le bras du Grand Lac.

Quant au Grand Lac lui-même ou Tonlé-Sap, c'est un inépuisable vivier de masses énormes de poissons qui, séchés, fumés, salés, transformés en huile et en préparations diverses, alimentent une foule d'industries variées et donnent lieu à un commerce des plus étendus.

Cette pêche dans le Grand Lac est affermée pour 300.000 piastres environ par an et fournit plus de 15.000 tonnes de poissons. Elle occupe de 12.000 à 14.000 individus, Cambodgiens, Malais, Siamois, Annamites et Chinois. Indépendamment de leur chair, les poissons fournissent des vessies natatoires, ainsi que le *nuoc-mam* et le *pro-hoc*, condiments fort appréciés des indigènes. Des bateaux-viviers transportent du poisson vivant à Saïgon et à Cholon. Mais c'est surtout en Chine et à Singapore que s'expédie le poisson préparé.

Sur plusieurs points des côtes de l'Indo-Chine se rencontrent des dauphins, des cachalots, des marsouins et d'autres cétacés souffleurs, qui souvent s'échouent et reçoivent alors des indigènes, d'après ce que nous apprennent MM. Bouinais et Paulus, le culte superstitieux de la baleine protectrice des naufragés.

A Tahiti, le poisson abonde, le poisson de mer sur-

tout. Il y est de toutes formes et de toutes couleurs. Les plages tahitiennes, écrit M. Goupil, peuvent à bon droit être considérées comme le paradis de l'ichtyophage et de l'ichtyologiste.

Mais le poisson de Tahiti se consomme sur place et ne s'exporte guère. En revanche, le commerce d'exportation s'alimente des huîtres à nacre et à perle qui abondent dans les lagons de nos Etablissements français de l'Océanie, et particulièrement dans l'archipel des Tuamotu. La nacre, on le sait, figure parmi les produits les plus riches que l'Europe emprunte aux régions intertropicales. A Tahiti, aux Tuamotu, aux Gambier et aux îles Marquises, où les indigènes sont habitués à cette pêche difficile, où ils abusent même de la plonge — ce qui contribuera à les décimer — la France pourrait trouver dans cette industrie la source d'importants bénéfices. Mais il serait nécessaire qu'elle s'occupât de l'élevage et de l'exploitation méthodique des huîtres si précieuses qui fournissent la nacre et la perle.

Ces riches produits ne sont point particuliers à nos Etablissements français de l'Océanie. Il m'a toujours semblé qu'ils pourraient être aussi exploités à Nossi-Bé. Je ne connais guère de régions marines plus riches en coquillages de toutes sortes. J'y ai fait en 1873 une belle collection de conchyliologie que j'ai offerte en grande partie au Muséum d'histoire naturelle de la Réunion et dont le reste a été dispersé entre quelques amis. On trouve à Nossi-Bé des cornes d'abondance, des bénitiers, des burgaus, des pintadines, des rochers, des lyres, des olives, des vénus, des cyprées, des tritons, des murex, des cônes, des mitres, des spondyles, des tridacnes, des strombes, des ptérocères, des peignes, des fuseaux, des solens, etc. Certaines parties de la baie

de Passandava, du côté surtout de l'île de Tanikély, sont littéralement tapissées d'énormes bénitiers diversement colorés. Aussi, lorsque l'eau est calme et transparente, tout le fond de la mer figure-t-il de vastes parterres émaillés de fleurs gigantesques.

La perle fine existe soit à Nossi-Bé même, soit du côté des îles voisines de Nossi-Faly et de Nossi-Mitsiou, car les indigènes viennent vendre aux Européens d'Hellville, à certaines époques, quelques petites perles recueillies, paraît-il, dans les pintadines, qui sont classées, comme l'on sait, parmi les meilleures huîtres perlières.

Quant au poisson lui-même, il est, à Nossi-Bé, des plus abondants et des plus variés. On le pêche généralement le matin, et c'est dans l'après-midi, vers deux heures que pêcheurs et pêcheuses rentrent à Hellville pour le vendre au marché. C'est l'heure de l'arrivée du poisson, disent les indigènes ; mais les Européens pourraient aussi l'appeler l'heure du réveil de la sieste.

Le poisson de rivière est moins commun. Ce qui mérite surtout d'être mentionné, ce sont les grosses crevettes qu'on trouve abondamment dans les ruisseaux de l'île, qui ressemblent aux langostines d'Espagne et qui rappellent aussi les excellents camarons de la Réunion.

Pour les Malgaches, le peuple le plus superstitieux de la terre. beaucoup de poissons sont *fadis*. Ils n'y touchent pas. Telles sont les anguilles, sans doute à cause de leur ressemblance avec les serpents. La sole aussi est fadi, mais pour une tout autre raison : c'est parce que la sole est à leurs yeux un poisson inachevé, dont la forme n'est pas encore définitivement fixée. « Elle n'a qu'un seul côté, disent les Malgaches, l'*autre n'a pas fini de pousser.* »

*
* *

Si le Gouvernement se décidait à fonder aux îles Saint-Paul et Amsterdam un établissement de pêche comme celui qu'il a enfin créé à la baie du Lévrier, cet établissement contribuerait certainement dans une bonne mesure au relèvement des industries maritimes et de la grande pêche française. Mais le Gouvernement s'y décidera-t-il ?

On pourrait en désespérer, car il y a si longtemps qu'on attend cet effort de la métropole ! Il est vrai qu'il a fallu bien des années à M. Penant, le distingué directeur de *la Tribune des Colonies et des Protectorats*, pour secouer l'apathie publique en France et au Sénégal au sujet de l'exploitation des pêcheries du banc d'Arguin. Espérons donc que dans un avenir pas trop lointain, on s'occupera d'exploiter aussi celles que nous possédons aux îles Saint-Paul et Amsterdam.

Les eaux de ces deux îles sont essentiellement poissonneuses. Elles sont fréquentées par de nombreux pêcheurs de baleines, presque tous Américains ; les otaries y sont nombreuses ; mais ce qu'on y pêche en abondance, c'est une espèce de morue très belle et de qualité tout à fait supérieure. Autrefois, quelques caboteurs de la Réunion ne manquaient point d'aller chaque année y faire une campagne de pêche. Il fallait voir alors avec quelle impatience leur retour était attendu ! Et quand ils rentraient à Saint-Denis avec leur cargaison de poissons préparés, dits *poissons d'Amsterdam*, on pouvait juger de l'excellence de ce produit par l'empressement avec lequel il était recherché par les créoles de toutes classes de notre colonie

et par ceux de l'île Maurice. En un rien de temps, toute la marchandise était vendue ; il n'y en avait jamais assez pour les demandeurs.

D'après le Dr Trouessart, une sorte de pingouin, le manchot, vit en si grand nombre dans les deux îles que les naturalistes de l'expédition française pour l'observation du passage de Vénus, en 1875, ont appelé *Pingouinville* la région de l'île d'Amsterdam où ces oiseaux plongeurs, incapables de voler, se reproduisent par milliers sans aucun souci des étrangers qui viennent de temps en temps les déranger et les détruire. Les poissons, ajoute cet auteur, sont très abondants et se pêchent facilement à la ligne [1]. Parmi les crustacés, il faut signaler une espèce de langouste rouge qui se prend à la main.

Tout cela ne montre-t-il pas qu'il y a quelque chose à faire à Saint-Paul et Amsterdam ? Depuis longtemps n'aurait-on pas dû y attirer nos pêcheurs de la Bretagne, de la Gascogne et de la Provence ? N'aurait-on pas dû comprendre qu'il y avait là une œuvre de colonisation à poursuivre pour la France ?

Seuls quelques créoles de la Réunion l'avaient compris : MM. Camin, Deltel et Cie, ainsi qu'un réfugié polonais, le capitaine au long cours Miéroslowski,

1. Les noms des poissons qui font la base des pêcheries des îles Saint-Paul et Amsterdam ont été donnés par M. Lantz, conservateur du Muséum d'histoire naturelle à l'île de la Réunion et qui a fait partie de la mission scientifique du commandant Mouchez et de M. Ch. Vélain pour l'observation du passage de la planète Vénus sur le disque du soleil (9 décembre 1874). Voici la liste de ces poissons :

1° Poisson bleu (*Cheilodactylus fasciatus*) ;
2° Tazard (*Aprion virescens*) ;
3° Morue (*Lastris hecateia*) ;
4° Cabot ou poisson de fond (*Polyprion cernium*) ;
5° Poisson-musique (*Mendosama elongatus*).

avaient fondé en 1843 une société de pêcheries des îles Saint-Paul et Amsterdam. Cette société avait réuni des fonds et offrait au Gouvernement de faire à ses frais toutes les dépenses d'installation et de pourvoir à la garde du pavillon et à l'entretien de la petite garnison qu'elle sollicitait à cet effet. En compensation des sacrifices qu'elle s'imposait pour augmenter ainsi le domaine de la France dans l'Océan Indien, elle ne demandait que la protection du Gouvernement et, au point de vue commercial, les avantages accordés aux produits de Terre-Neuve.

M. Bazoche, gouverneur de l'île Bourbon, pressé par M. Camin, avait pris, le 8 juin 1843, un arrêté aux termes duquel il était prescrit à M. Dupeyrat, capitaine au long cours, commandant de *l'Olympe*, de se rendre à Saint-Paul et Amsterdam et de procéder à la prise de possession officielle des îles au nom de la France. Le même arrêté avait chargé M. Miéroslowski des fonctions de chef des îles, et organisé un poste militaire composé de cinq soldats du 3e régiment d'infanterie de marine.

Mais le Gouvernement métropolitain n'approuva pas l'arrêté de M. Bazoche. Il estima que ce fonctionnaire n'aurait pas dû agir sans attendre des instructions. Quant à la Société des pêcheries de Saint-Paul et Amsterdam, elle pouvait bien continuer à faire flotter les couleurs nationales sur ses établissements, mais à la condition de les encadrer d'une laize blanche, ainsi que le font les traitants sur divers points non français de la côte d'Afrique, ce qui signifiait que le pavillon francisait l'entreprise, mais non les terres sur lesquelles il flottait.

C'était le lâchage du Gouvernement, pour éviter des observations de l'Angleterre! Mais les Réunionnais,

eux, ne lâchèrent point. De même qu'ils luttaient obstinément, passionnément, malgré la mollesse de la métropole, pour la reprise de la grande terre malgache ; de même ils forcèrent le Gouvernement à veiller à la conservation de nos droits sur les îles Saint-Paul et Amsterdam. C'est grâce à leur vigilance et à leur opiniâtreté que le domaine de la France s'est enrichi dans la Mer des Indes de ces deux petites îles et de la grande colonie de Madagascar.

C'est en 1875, après la mission scientifique qui y avait été envoyée avec Ch. Vélain pour l'observation du passage de Vénus sur le soleil, que les deux îles Saint-Paul et Amsterdam ont été déclarées françaises. Mais depuis cette date déjà lointaine on attend toujours l'installation d'un dépôt de charbon et d'ateliers de réparation pour les navires, ainsi que la création de sécheries et d'usines pour l'extraction de l'huile, pour la salaison et pour la fabrication d'engrais. Tout est donc encore à créer.

Je ne me pardonnerais pas de clore ce chapitre sur les Pêcheries coloniales sans dire un mot d'une pêche vraiment miraculeuse qui se pratique tous les mois, au moment de la nouvelle lune, à l'île de la Réunion. Je veux parler de la pêche des bichiques.

« Aux nouvelles lunes de chaque mois, lit-on dans les *Notes sur l'île de la Réunion* par L. Maillard, une infinité de très jeunes individus de la famille des *Gobioïdes* remonte par l'embouchure des rivières. On les pêche avec des nasses très serrées (*vouves*) ou simplement avec un morceau d'étoffe. Ils se vendent en très grande quantité sous le nom de *bichiques*, et servent de nourriture à la classe pauvre, sans toutefois être dédaignés par les plus riches. »

En effet, ce petit poisson si fin de goût, si abondant

et si facile à capturer, est une vraie manne pour les habitants de l'île. Il faut voir avec quelle ardeur toute la population pauvre se porte aux embouchures des rivières dès que la nouvelle se répand comme une traînée de poudre que « les bichiques montent! » On abandonne tout travail, tout plaisir ; en un clin d'œil les ateliers se vident, les champs sont désertés. Nasses, corbeilles, paniers, pagnes de coton, tout est emporté à la rivière, tout ce qui peut servir à capturer le précieux petit poisson.

CHAPITRE XVI

Colonies aurifères

On a dit que la France était la puissance coloniale la mieux partagée de l'Europe sous le rapport des colonies aurifères. Elle possède, en effet, bien des « champs d'or » à mettre en exploitation avec la Guyane, Madagascar, la Guinée, le Soudan, la Côte d'Ivoire, l'Indo-Chine même et peut-être aussi le Dahomey.

La Guyane française, parmi ces colonies, détenait jusqu'à présent le record de la production aurifère ; mais peut-être sera-t-elle bientôt dépassée par Madagascar. Depuis cinquante ans que l'or fut découvert à la Guyane, cette colonie a produit plus de 150.000 tonnes du précieux métal, ce qui représente une valeur de près d'un demi-milliard. Il faut d'ailleurs noter que ce résultat a été atteint sans concours sérieux des capitaux de la métropole et presque exclusivement par le procédé primitif des battées. Faut-il que les gisements aurifères de ce pays aient été riches !

Il y a déjà bien des années que l'on parle de substituer à la main-d'œuvre coûteuse et beaucoup trop rare, des procédés mécaniques perfectionnés ; mais cette révolution dans l'industrie minière locale n'est pas encore réalisée, et l'on compte le très petit nombre de dragues à or qui fonctionnent sur les rivières ou les alluvions marécageuses de la colonie.

Dès 1901, dans un rapport qui m'avait été demandé

par l'Office Colonial au moment de mon envoi en mission à la Guyane, j'avais rappelé que les montagnes et les cours d'eau de la Guyane renfermaient d'immenses richesses en or, que la France possédait en cette colonie un « champ d'or » égal aux plus réputés du monde entier, et qui, si on l'exploitait d'après les procédés industriels modernes, pourrait faire de ce pays une nouvelle Californie ou un Transvaal.

Je n'ai pas été seul à le dire. Cinq années plus tard, mon collègue Picanon, devenu gouverneur de la Guyane française, déclarait dans un discours au Conseil général de la colonie, que la mise en marche des dragues à or dans les rivières serait un événement qu'on ne saurait saluer avec trop d'enthousiasme, parce qu'il révolutionnerait l'industrie aurifère à la Guyane.

Son successeur, le gouverneur Rodier, préconisait également l'emploi des machines et leur substitution à la main-d'œuvre insuffisante des ouvriers des placers.

Enfin un ingénieur des mines, M. de Bailliencourt, revint en 1908 de Cayenne plein de confiance dans les richesses minières de la Guyane ; mais il essaya vainement d'entraîner les capitaux français dans une exploitation en grand de l'or des gisements guyanais.

Mais malgré sa richesse incomparable en métal précieux, la Guyane est menacée de toujours végéter. Cette colonie a, en effet, trois graves défauts : elle est insalubre, la main-d'œuvre y manque, et enfin l'on n'y peut accéder aux placers qu'au prix de mille fatigues et de mille dangers.

Son insalubrité a été contestée. On a dit que la mortalité n'y était pas plus grande qu'ailleurs et que les fièvres y sévissaient moins que dans nombre d'autres pays tropicaux. Cela peut être vrai pour Cayenne, qui

est relativement saine ; mais Cayenne est loin d'être toute la Guyane, surtout lorsqu'on se place au point de vue de l'exploitation de l'or. Ce qu'on ne peut contester, c'est que dans cette colonie où la santé des Européens court les plus grands risques, la population autochtone elle-même décroît d'année en année. Sans parler du paludisme et des insolations, je ne connais guère de pays au monde où l'on constate plus de cas de lèpre et d'éléphantiasis, et où l'on rencontre plus de parasites de toute sorte : moustiques, poux d'agouti, chiques, tiques, ver-macaque, mouche mangeuse d'homme, etc.

Quant à la difficulté d'accéder aux placers de la Guyane, elle est telle que depuis un demi-siècle que ces gisements aurifères sont exploités, aucun gouverneur, aucun directeur de l'intérieur ou secrétaire général, aucun chef du service judiciaire n'a encore osé aller les visiter et se rendre compte *de visu* de la façon dont les choses se passaient. Il faut plusieurs journées de voyage en pirogue, sous la pluie ou le soleil, avant d'atteindre les premiers placers. En 1887, j'entendais dire à Cayenne que la route des gisements aurifères de l'Awa était en quelque sorte jalonnée par les cadavres des chercheurs d'or. Il en a peut-être été de même du côté de Carsevène et de l'Inini.

Enfin le troisième grave défaut de la Guyane française est de manquer de main-d'œuvre. Il est impossible de compter sur les Indiens Guyanais, Galibis ou Roucouyennes, qui ne sont plus que quelques milliers ; ni sur les Bonis ou nègres marrons réfugiés depuis longtemps dans les forêts et dont le nombre est d'ailleurs infime. Il n'y a donc rien à tenter dans un pays aussi désert, à moins d'y faire venir en grand nombre des immigrants.

Les Anglais et les Hollandais ont résolu le problème en introduisant dans leurs Guyanes respectives, ceux-là des Hindous et ceux-ci des Malais ou Javanais. Quant à la Guyane française, où s'adressera-t-elle pour avoir des immigrants? En Afrique occidentale? Mais nos colonies africaines n'ont pas trop de tous leurs bras pour leurs propres besoins. A nos Antilles françaises? Mais tous les essais tentés de ce côté jusqu'à présent n'ont pas réussi, malgré l'appât des concessions gratuites de terres et autres avantages offerts aux immigrants.

Grande comme le tiers au moins de la France, notre colonie de la Guyane ne compte que 22.000 habitants. Et encore est-ce le chiffre officiel, accusé par le recensement. Mais il est certain que ce chiffre est majoré; il ne peut en être autrement, et la raison en est bien simple : la Guyane, en effet, est partagée en 14 communes, lesquelles n'ayant aucunes ressources propres, ne vivent que du produit de l'octroi de mer. Or ce produit d'octroi est réparti entre elles au prorata de la population. Chaque municipalité a donc un intérêt évident, lors des recensements, à majorer le chiffre de sa population et à compter, par exemple, comme vivants, nombre d'habitants qui dorment déjà depuis longtemps au cimetière. Et chaque commune se livre à cette petite falsification de chiffres avec d'autant moins de scrupules, qu'elle sait que toutes les autres ne s'en privent pas, afin de toucher une plus grosse somme dans la répartition du produit de l'octroi de mer.

La seule agglomération sérieuse de la colonie est Cayenne, où l'on compte environ 10.000 âmes. Les principaux centres après Cayenne ne sont que des bourgades : tels sont Saint-Laurent, Mana, Sinnamarie et Saint-Georges-de-l'Oyapock, qui ont chacun

quelques centaines d'habitants. Dans les autres communes il n'y a qu'un village, deux au plus ; et quant au reste de la colonie, c'est la forêt vierge et quasi déserte. Dans ces conditions, comment songer à doter le pays d'un outillage économique coûteux ? Ce serait folie que d'y construire, ainsi que quelques-uns l'ont demandé, un chemin de fer de pénétration, qui n'aurait aucun trafic et qui ne transporterait ni voyageurs, ni marchandises.

Cela est vraiment regrettable, car la teneur en or des alluvions de la Guyane est telle que, pendant quelques semaines, pendant l'année 1901, on a pu récolter, sur les gisements de l'Inini, plus de 600 kilogrammes d'or (1.700.000 francs). En 1887, il a été extrait 60 millions d'or du territoire de l'Awa, contesté franco-hollandais, et en 1894, plus de 100 millions du Carsevène, territoire contesté franco-brésilien ; mais rien qu'en ce qui concerne la Guyane incontestée, c'est-à-dire le pays compris entre l'Oyapock et le Maroni, les exportations annuelles d'or natif s'élèvent à plus de 3.000 kilogrammes et dépassent même 4.000 kilogrammes dans les fortes années.

Il faut noter que ces chiffres ne se rapportent qu'à l'or *déclaré*, c'est-à-dire à l'or qui a acquitté les droits de sortie à la douane de la Guyane française. Quant à l'or qui passe en fraude, il est impossible d'en évaluer la quantité. Il est si facile de dissimuler un produit pareil qui, sous le plus petit volume, réunit une si grande valeur. Les maraudeurs et même les orpailleurs réguliers ne se gênent pas pour éluder les droits de sortie en faisant filer clandestinement leur or en Guyane hollandaise, par Albina, qui est juste en face de Saint-Laurent, sur l'autre rive du Maroni. Et cette contrebande est d'autant plus tentante, que le droit

de sortie de l'or exigé à Cayenne est exorbitant : 8 % de la valeur, soit plus de 225 francs par kilogramme d'or, c'est-à-dire pour un lingot dont le volume ne dépasserait pas beaucoup celui d'un œuf de poule.

L'or sort donc couramment en fraude. Je me rappelle qu'en 1901, me trouvant à Saint-Laurent-du-Maroni, j'ai entendu citer ce fait de trois noirs qui, en une vingtaine de jours, venaient de récolter 14 kilogrammes d'or dans une crique de l'Inini, et qui de là les avaient portés directement à Albina, sur la rive gauche du Maroni, pour se soustraire à l'obligation de payer à la douane française 3 milliers de francs de droits de sortie.

Après la Guyane, notre plus riche champ d'or serait Madagascar ; et même, si la production aurifère de la grande île continue à progresser, comme c'est probable, Madagascar passera bientôt au premier rang. On lit, en effet, dans un journal de Tamatave, que plus de 4.000 kilogrammes d'or ont été déclarés et exportés pendant l'année 1909. Ce chiffre n'a été dépassé à la Guyane que dans les années exceptionnellement productives : en 1902 et en 1903, par exemple, et en remontant plus loin, en 1894, année des productions de Carsevène.

Il faut aussi considérer que, jusqu'à présent, l'or n'a été extrait à Madagascar qu'à la battée. Ce n'est qu'à la fin de 1909 que MM. Mortages et Grignon ont commencé leurs importantes installations de machines pour l'extraction industrielle de l'or à Andavakoera, près de Diégo-Suarez [1].

1. En mars 1910, après deux années d'exploitation, la production de la seule région de l'Andavakoera s'élevait à trois tonnes, pour

L'exploitation alluvionnaire ne se fait pas à Madagascar de la même manière qu'à la Guyane. Ici, chercheurs d'or et ouvriers des placers creusent des trous dont ils prennent la terre à la pelle pour la jeter et la battre dans le courant d'eau de leurs *sluices*, sorte de caniveaux en planches avec une série de traverses contre lesquelles l'or se dépose par son poids, tandis que la terre délayée s'écoule. Au fond de ces sluices on met ordinairement du mercure pour retenir l'or et l'amalgamer. C'est le seul perfectionnement du reste.

A Madagascar, l'opération est encore plus simple, plus primitive. L'orpailleur, armé d'un grand van en métal ou en bois, appelé battée, procède avec le sable aurifère comme un vanneur avec le blé, l'orge ou tout autre grain qu'il veut nettoyer. A la suite de secousses provoquées par un tour de main spécial, il fait que les paillettes d'or, la poudre d'or et les pépites vont se tasser, en raison de leur densité, au fond du récipient, tandis que les impuretés plus légères, petites pierres, détritus, terre ou sable vaseux, sont rejetés à petits coups par-dessus les bords du van.

Les indigènes du golfe de Guinée et du Soudan opèrent encore d'une troisième manière. Leur battée est une grande calebasse dans laquelle ils délaient de la terre contenant des paillettes ou de la poudre d'or et à laquelle ils impriment un mouvement de rotation

lesquelles le budget local de Madagascar avait perçu la somme de 700.000 francs représentant le produit du droit de 7 °/₀ sur la sortie de l'or. En attendant l'installation de machines et pilons pour le traitement industriel des minerais, le procédé en usage à Madagascar consiste à acheter de l'or aux indigènes autorisés à travailler sur les placers pour le compte du concessionnaire, à des prix variant de 1 fr. 50 à 2 francs le kilogramme.

très rapide qui précipite l'or au fond du récipient ; tout le reste est entraîné et rejeté.

Quel que soit le procédé employé, il est facile de se rendre compte de l'imperfection du travail à la battée. Ce travail d'ailleurs ne peut s'appliquer qu'aux alluvions ; pour l'exploitation des filons, il faut nécessairement employer des broyeurs, des machines capables de pulvériser le quartz aurifère.

Aujourd'hui, personne ne met plus en doute la richesse réelle des placers de la Guyane et de Madagascar. Mais il n'en est pas de même des gisements aurifères du Soudan et de la Côte d'Ivoire. L'opinion paraît se confirmer de plus en plus que ces colonies ne figureront jamais au nombre des pays gros exportateurs d'or.

Au Soudan, l'or se recueille principalement dans le Bombock, dans le bassin de la Falémé et surtout dans le Bouré. Toutes ces régions sont plus ou moins aurifères, mais nulle part, jusqu'à présent, on n'y a rencontré de filons. La poudre d'or se trouve dans le sable alluvionnaire ou dans l'argile, et s'extrait à ciel ouvert. Ces gisements ne donneraient guère, d'après les renseignements recueillis, plus d'un gramme de métal par mètre cube de minerai. C'est là un rendement bien faible et qui explique pourquoi l'or n'a été exploitable jusqu'ici au Soudan que par les indigènes et pour leur propre compte. Le temps, en effet, n'est rien pour les noirs, qui n'ont pas de frais généraux et dont les dépenses sont à peu près nulles. Une exploitation européenne, au contraire, se ruinerait bien vite à ne produire qu'un gramme d'or en moyenne par mètre cube de terre manipulée. Mais peut-être le rendement en métal serait-il augmenté, si les mines étaient exploitées d'après les procédés qui sont en

usage en Australie, en Californie et au Transvaal.

Pour la Côte d'Ivoire, il semble que la richesse plus grande des gisements aurifères y assurerait peut-être une exploitation profitable à des Européens. D'ailleurs, contrairement à l'opinion des premiers prospecteurs, l'or peut s'y trouver en filons, et des gîtes de quartz y ont été tout récemment découverts.

Toutefois, il ne faudrait pas trop s'illusionner sur la richesse en or des terrains miniers de la Côte d'Ivoire, ni prendre à la lettre cette phrase un peu trop enthousiaste de notre vaillant explorateur Marchand disant que « tout ce pays suait l'or ».

Il ne faut point non plus juger de la quantité de pépites recélées dans le sol par le nombre de celles qu'on voit journellement entre les mains ou attachées aux cheveux des principaux chefs indigènes. L'or, on le sait, est fétiche chez les Agnis, les Achantis et les Apolloniens. Ces belles pépites qu'on voit, aux jours de fête, à Krinjabo et dans les villages de l'Alangoua et de l'Indénié, orner la chevelure crépue des chefs indigènes, existent peut-être depuis deux ou trois générations dans la famille de ces chefs. Ceux-ci les gardent avec un soin jaloux et superstitieux, et se croiraient véritablement déconsidérés s'ils les vendaient. « Vendre mes pépites, vous disent-ils, mais alors tout le monde me croirait ruiné et réduit aux pires extrémités ! »

L'étalage de leurs pépites d'or et de quelques bijoux de filigrane, qui sont portés par les femmes aux jours de fêtes et aux grandes cérémonies, est donc le grand luxe de ces indigènes. Ils conservent soigneusement leurs pépites comme nous nos bijoux de famille qui se transmettent d'une génération à l'autre. Le seul or dont ils trafiquent, c'est la poudre d'or qu'ils vont

échanger dans les factoreries contre des étoffes, de la quincaillerie, de la poudre de traite, des fusils et des spiritueux.

La poudre d'or est enfermée dans des calebasses enterrées sous la terre battue qui forme le sol de la case. Certains chefs possèdent ainsi des richesses considérables qu'on ne soupçonne pas. M. Verdier racontait souvent l'anecdote suivante. Il devait recevoir d'un chef de la contrée une somme de 3.000 francs en poudre d'or. Arrivant chez celui-ci quelques instants avant l'heure fixée pour le rendez-vous, il le trouva entouré d'immenses calebasses pleines d'or qu'il venait de déterrer. M. Verdier estimait qu'il y en avait là pour plus d'un demi-million de francs.

Jusqu'à ces dernières années où une sorte de fièvre, née peut-être de la spéculation, s'est emparée des demandeurs de concessions, les prospections et analyses de terrains aurifères de nos colonies africaines n'avaient pas donné de brillants résultats. C'est ainsi qu'un échantillon de terre du Bouré, analysé à l'Ecole des Mines de Paris, n'avait accusé que 5 grammes d'or avec quelques traces d'argent, pour 1.000 kilogrammes de minerai. L'incertitude règne donc toujours.

Les statistiques ne nous renseignent guère mieux que les prospections et les analyses. Cependant de nombreuses maisons de commerce achètent journellement de la poudre d'or aux indigènes, et elles n'ont point l'air de s'en cacher. Mais dès qu'on leur demande de vouloir bien dire quel chiffre d'affaires elles font dans ce genre de commerce, elles se mettent aussitôt sur une sorte de défensive et cessent toute confidence, se persuadant que des renseignements trop précis éveilleraient peut-être la cupidité fiscale de l'Administration, qui frapperait l'or d'un droit de sortie.

Les quantités exportées de poudre d'or ne seraient donc pas, d'après les statistiques de la douane, bien importantes. Les renseignements seraient plus précis et plus sincères, et le commerce de l'or dans nos colonies de production aurait été, en même temps, plus actif, si les commerçants avaient eu la ressource d'expédier leur métal en France, par la poste, sous boîtes scellées et comme valeur déclarée.

Quoi qu'il en soit, la fièvre de l'or qui a menacé un moment de sévir à la Côte d'Ivoire, s'est assez vite calmée. Les découvertes récentes qu'on disait si belles dans le Baoulé, au nord de Thiassalé et dans les monts Sika-Boka (montagnes de l'Or) n'auraient donc pas donné tout ce qu'elles promettaient.

Je ne cite que pour mémoire le Dahomey parmi nos colonies aurifères. Il ne m'a jamais été donné, au cours de la mission que j'y ai faite en 1895, d'entendre parler dans ce pays d'aucune exploitation minière. Mais j'ai appris plus tard que la présence de l'or dans le sol dahoméen était en question. M. Paul Gaffarel, dans un article de journal, se demandait même si le Dahomey ne serait pas une autre Californie. « On n'ose l'affirmer encore, ajoutait-il, mais certains terrains quartzeux ressemblent à s'y méprendre aux placers aurifères de la colonie anglaise de la Côte d'Or. Si quelques négociants s'entendaient pour envoyer au Dahomey un ingénieur des mines chargé d'étudier le sol, cette prospection pourrait bien ne pas être infructueuse. »

Considérée au point de vue des droits des indigènes, dont il faut nécessairement tenir compte, l'exploitation de l'or dans nos colonies d'Afrique ne laisse pas de rencontrer de sérieuses difficultés, qu'on ne rencontre heureusement pas à la Guyane ni à Mada-

gascar. Et cette situation ne serait peut-être pas étrangère à la répugnance qu'éprouvent les capitaux français à s'aventurer dans l'industrie aurifère au Soudan et à la Côte d'Ivoire.

En effet, presque toutes les demandes de recherches ou d'exploitation de mines faites par les Européens dans ces colonies, visent des terrains qui sont notoirement connus comme étant déjà exploités superficiellement par les indigènes. Comment concilier les intérêts des uns et des autres? Comment accueillir de pareilles demandes sans léser les droits acquis des indigènes et sans troubler profondément la région?

A cette question l'on répond que les principes généraux de la loi métropolitaine du 21 avril 1810 et de toute notre législation minière ont été reproduits dans les décrets applicables aux colonies, en ce qui concerne la distinction à établir entre la superficie du sol et le sous-sol, entre le fonds et le tréfonds, entre la propriété de la surface et celle de la mine. Il y a là, en effet, d'après la loi française, deux propriétés que le législateur a eu soin de bien séparer dans le but d'assurer l'exploitation de la richesse minière. Ces deux propriétés ne peuvent tellement pas se confondre, que la concession d'une mine, même quand elle est donnée au propriétaire de la surface, crée une propriété immobilière nouvelle, complètement distincte de celle de la surface, sur laquelle peuvent se constituer, conformément au Code civil, de nouveaux droits de privilèges et d'hypothèques.

Tout cela, ajoute-t-on, a été bien spécifié dans le décret du 17 juillet 1896 pour Madagascar et dans celui du 6 juillet 1899 pour les colonies de l'Afrique continentale.

On peut répondre que tout cela était également

spécifié dans le décret du 14 août 1896, précédemment appliqué au Soudan et dont l'article 30 était ainsi conçu :

« En ce qui concerne les mines d'or et de sel gemme, les indigènes conservent leur droit coutumier d'exploiter les alluvions et autres gisements superficiels, suivant leurs procédés actuels, jusqu'à une profondeur maximum de 12 mètres.

« Le permis d'exploitation ne s'étend qu'aux terrains aurifères compacts en filons et en couches profondes qui échappent aux procédés primitifs en usage dans le pays. »

Les droits des indigènes semblaient donc bien réservés ; ils pouvaient continuer à exploiter les alluvions jusqu'à la profondeur de 12 mètres. La mine, c'est-à-dire la propriété nouvelle, distincte de la leur et concédée à l'Européen, ne commençait qu'à partir de cette couche superficielle de 12 mètres. Chacun dès lors aurait dû être chez soi, l'indigène à la surface, l'Européen dans le tréfonds. Et cependant l'on a bien vu que tout cela n'était vrai qu'en théorie et sur le papier, et que dans la pratique il a été impossible d'établir la distinction entre l'exploitation du tréfonds et celle de la surface.

En somme, il ne s'est créé, sous le régime du décret de 1896, aucun *modus vivendi* possible entre les indigènes et les propriétaires ou concessionnaires européens ; aussi l'Administration locale, harcelée par les réclamations des uns et des autres, ne cessait-elle de répéter que permettre à l'Européen d'aller, au Soudan, exploiter une mine là où l'indigène exploite déjà l'alluvion superficielle, équivalait à la dépossession de l'indigène, et que c'était en quelque sorte décréter la guerre civile et se condamner à ne plus pouvoir

recouvrer l'impôt sur les indigènes de cette région.

Le Gouvernement finit par en être convaincu : il abrogea le décret de 1896 et lui substitua celui du 6 juillet 1899. On lit, en effet, dans le rapport qui précède ce dernier acte : « Les règlements en vigueur au Sénégal, au Soudan et en Guinée ont permis de constater, au cours des applications qui en ont été faites, qu'il laissait prise à certaines difficultés entre les prospecteurs et les indigènes se livrant à l'exploitation d'alluvions aurifères. »

Le décret fut donc abrogé, mais l'on maintint les principes de la législation antérieure, et l'on crut avoir remédié aux difficultés reconnues en se bornant à prévoir dans le nouveau règlement le paiement d'une indemnité en faveur des indigènes. Voici ce que porte à cet égard l'article 9 du décret de 1899 :

« Les indigènes conservent leur droit coutumier d'exploiter les gîtes superficiels d'or et de sel jusqu'à la profondeur à laquelle ils peuvent atteindre, suivant les conditions de chaque gisement, avec leurs procédés actuels.

« Nul permis d'exploration, de recherches ou d'exploitation ne peut donner droit d'entraver ces travaux.

« Toutefois des puits peuvent être foncés à travers ces gisements superficiels pour l'exploration, la recherche ou l'exploitation des gisements profonds, après entente avec les exploitants indigènes, ou, à défaut d'entente, moyennant une autorisation de l'Administration et le paiement d'une indemnité en faveur des ayants droit, égale au double de la valeur du préjudice causé.

« En cas de contestation sur la nature, l'étendue et l'exercice des droits appartenant aux indigènes en vertu du présent article, il est statué par le comman-

dant ou l'administrateur du cercle, sauf appel dans le délai de six mois devant le tribunal de première instance ou la justice de paix à compétence étendue de la région. »

Ce règlement vaut-il mieux que l'ancien ? J'en doute, car il constitue une source inépuisable de conflits et de procès. Assurément, il prévoit, ce que ne faisait pas le décret de 1896, le paiement d'une indemnité aux indigènes troublés dans leur jouissance ; mais le décret abrogé avait au moins l'avantage de préciser la ligne de séparation entre les deux propriétés superposées, et fixait exactement à 12 mètres la profondeur de la couche superficielle distincte de la mine. Aujourd'hui, au contraire, cette ligne de démarcation est devenue arbitraire, et les indigènes restent maîtres d'exploiter les gîtes superficiels « jusqu'à la profondeur à laquelle ils peuvent atteindre, suivant les conditions de chaque gisement, avec leurs procédés actuels ».

On ne saurait rien imaginer de plus vague, de plus incertain et, par conséquent, de plus dangereux et de plus fertile en conflits.

CHAPITRE XVII

Exploitation méthodique des richesses naturelles des colonies

En janvier 1909, à l'occasion du remplacement à l'Académie française de M. Marcelin Berthelot, on a parlé des remarquables travaux de ce grand savant sur la chimie organique. On a rappelé notamment que grâce à la synthèse chimique, qui est redevable à M. Berthelot de merveilleux progrès, la science peut aujourd'hui, à l'instar de la nature, composer des couleurs, des parfums et toutes sortes de produits utiles au commerce, à l'industrie, à la médecine. Pour cela, il lui suffit de combiner, selon les proportions et dans les conditions voulues, les quatre éléments constitutifs des végétaux : le carbone, l'hydrogène, l'oxygène et l'azote. Cette science nous réserve, paraît-il, bien des surprises, et l'on nous prédit que l'avenir de la chimie sera plus grand encore que son passé.

Cet avenir ne laisse pas d'être menaçant pour certaines productions du sol. Si l'on se place au point de vue particulier des colonies, l'on constate que déjà l'indigotine chimique a ruiné les indigoteries de Pondichéry. Elle a tué l'indigo naturel, comme l'alizarine tirée de l'anthracène avait tué, en la remplaçant industriellement, la garance autrefois cultivée en Provence. Aujourd'hui, c'est la vanilline, obtenue aussi par voie synthétique, qui tend à se substituer à la vanille naturelle. Ce sera, si le Parlement n'y met bon

ordre et ne vote des mesures de protection, la ruine à brève échéance des planteurs de vanille de la Réunion, des Comores, de Madagascar, de Tahiti et de bien d'autres colonies.

Demain peut-être viendra le tour du caoutchouc artificiel, produit de laboratoire qui pourrait bien remplacer le caoutchouc naturel. Or nul n'ignore que le caoutchouc a été jusqu'à présent le principal aliment de l'activité commerciale de la Guinée française et du Congo. Le coup serait terrible pour ces deux colonies.

Et qu'on ne dise pas que c'est évoquer ici un péril imaginaire. Est-ce que le caoutchouc artificiel, obtenu de diverses façons et notamment en chauffant des huiles végétales avec du chlorure de soufre, n'a pas déjà fait son apparition sur le marché ? Certaines industries ne l'ont-elles pas adopté ? Ne s'emploie-t-il pas couramment pour la fabrication des rouleaux d'imprimerie, pour imperméabiliser des tissus et pour préparer des cuirs de sellerie ? A quoi se réduira le commerce du Congo et de la Guinée française lorsque, par suite des progrès incessants de la chimie, ce caoutchouc artificiel qui possède déjà tant d'analogies de propriétés avec le caoutchouc naturel, et notamment l'élasticité, et qui reviendra à bien meilleur marché, sera rendu plus ductile et plus résistant ?

Il a suffi, en 1907, de la crise financière des Etats-Unis pour déterminer en Guinée un ralentissement de plus d'un million de kilogrammes, dans l'exportation du caoutchouc. Et cependant, malgré ces mille tonnes en moins sur nos marchés, il y eut encore pléthore de ce produit en Europe : la fermeture des usines des Etats-Unis et la ruine de beaucoup d'industries américaines avaient fait refluer vers l'Europe toute la matière première inutilisée, d'où encombrement des mar-

chés, abstention des acheteurs et finalement baisse de 40 et même de 50 °/. dans les cours des caoutchoucs.

Il faudrait aviser à ce que des crises pareilles ne puissent plus influer d'une façon trop désastreuse sur la prospérité de nos colonies. Le seul moyen est d'y multiplier les produits d'exportation. Le souci de l'avenir commande donc d'y stimuler le travail agricole, d'y créer et développer des cultures nouvelles ainsi que des industries variées, de manière à pouvoir alimenter le commerce de produits supplémentaires aujourd'hui auxiliaires du caoutchouc, demain, au besoin, ses remplaçants.

En d'autres termes, il est nécessaire que l'on comprenne que toute colonie livrée à la monoculture ou à la monoproduction court les plus graves dangers. Sa prospérité est à la merci d'un accident ; son sort dépend d'un article unique soumis aux fluctuations d'un cours toujours changeant et aux caprices de la spéculation, sans compter qu'il peut être délaissé par suite de l'envahissement du marché par un produit rival né d'une invention de chimiste.

*
* *

C'est la monoculture de la canne à sucre qui a ruiné nos îles des Antilles, de la Réunion, de Mayotte et de Nossi-Bé. L'industrie sucrière n'est, pour ainsi dire, plus possible à l'heure actuelle aux colonies, étant donnés, d'une part, l'avilissement du prix des sucres, d'autre part, la hausse de la main-d'œuvre indigène, et, brochant sur le tout, la législation sucrière qui favorise la betterave métropolitaine.

Lorsque, vers 1862, s'abattit sur l'île de la Réunion ce fléau, ce ver appelé *borer*, qui dévastait les champs

de cannes à sucre comme en France le phylloxera dévasta les vignobles, on aurait dû comprendre que c'était l'occasion de renoncer à la canne et de chercher autre chose. Certes, la colonie aurait beaucoup souffert durant la période de transition, mais elle aurait fini par se ressaisir et elle eût trouvé sa voie. Elle aurait utilisé tant bien que mal les machines existantes ; elle aurait développé ses distilleries de rhum et d'arack : elle eût même fabriqué de l'alcool industriel pour l'employer à son éclairage et au chauffage des machines, et se serait ainsi affranchie du tribut assez lourd qu'elle paie à l'étranger pour le pétrole et la houille qu'elle consomme. En même temps, elle aurait mis en culture les hautes plaines de l'intérieur très propices aux vivres, même aux céréales et à l'élève du bétail ; elle aurait relevé de leur décadence quelques-unes des plantes rivales de la canne ; enfin elle se serait débarrassée de cette industrie sucrière qui aujourd'hui ruine ceux qui s'y adonnent, puisqu'ils ne peuvent plus, en quelque sorte, produire qu'à perte.

Une leçon d'énergie bien remarquable nous a été donnée à cet égard par la colonie anglaise de Ceylan où sévissait, il n'y a pas bien longtemps, la monoculture du café. Un jour, un champignon parasite, l'*hémiléia*, vivant sur les feuilles du caféier et empoisonnant l'arbuste, envahit la plupart des plantations de l'île, réduisant les récoltes à rien. Devant le fléau, les colons cynghalais n'hésitèrent point : avec un courage et un esprit de décision rares, ils brûlèrent tous leurs caféiers et les remplacèrent par des arbres à thé. Leur geste résolu fut récompensé : on vend aujourd'hui sur tous les points du globe du thé de Ceylan, dont la consommation est devenue mondiale.

Sans faire preuve d'une énergie aussi radicale, cer-

taines de nos colonies ont commencé, il est vrai, depuis quelques années à entrer dans la voie des réformes agricoles et industrielles. Elles se sont remises à planter et à exporter du cacao, du café, du tabac, du coton ; elles produisent encore pour l'exportation de la vanille, des essences, du tapioca, des fibres d'aloès ; elles fabriquent des liqueurs, des conserves alimentaires, enfin elles développent leurs distilleries de rhums. Tout cela est très bien, mais qu'elles se gardent des emballements qui se traduisent par la fâcheuse surproduction !

*
* *

La surproduction, en effet, est un écueil que l'on n'a pas toujours su éviter aux colonies. Ainsi, j'ai connu un temps où la vanille se cotait à un prix tellement rémunérateur qu'une vanillerie de moyenne importance à l'île de la Réunion pouvait, en cinq ou six bonnes années sans cyclone, faire réaliser une fortune à son heureux propriétaire. Après quelques cas d'enrichissement aussi rapide, tout le monde dans cette île voulut planter de la vanille. Puis, la fièvre gagnant de proche en proche, on se mit à créer de nombreuses et vastes vanilleries à Mayotte, à Mohéli, à Anjouan, à la Grande-Comore, et aussi à Nossi-Bé et à Sainte-Marie de Madagascar. Il se trouva bientôt que les produits de toutes ces plantations purent être jetés sur le marché en masses énormes qui ne rencontrèrent pas une demande suffisante. D'où baisse désastreuse des cours et ce résultat que la vanille, qui se vendait naguère 70 et 80 francs le kilo, ne trouvait plus acheteur à 35 francs.

C'est ce qui arriva également, dans des proportions moindres, il est vrai, pour les essences de géranium-

rosat et de verveine des Indes. Le même sort ne sera-t-il pas réservé à l'essence d'ylang-ylang, si à la Réunion et dans l'archipel des Comores la production, déjà très développée de ce parfum, continue à suivre une progression trop rapide ?

Les besoins de la consommation, en ce qui concerne la vanille et les essences, ne sont pas illimités. Le marché de ces parfums est, au contraire, des plus restreints. Une surproduction exposerait donc les colonies à ne plus pouvoir écouler tous leurs produits, d'où formation de stocks invendus, avilissement des prix et ruine. La sagesse est de proportionner la production à la consommation, et de constituer dans ce but des syndicats, des ententes entre producteurs.

Quant aux plantations de coton, nos colonies françaises devraient être encouragées à en créer tant qu'elles pourront. Il devrait en être de même pour les cacaos et les cafés, si notre législation douanière était plus favorable à nos colonies et les défendait mieux contre la concurrence étrangère. Avec un peu plus de protection, le tapioca colonial serait aussi en bonne situation, et les féculeries de la Réunion n'auraient pas à craindre de trop produire, puisqu'elles fournissent à peine le quart des 8.000 tonnes de tapioca qui se consomment en France.

*
* *

La révision de la législation douanière, tel est avant tout le vœu des colonies. Mais elles demandent aussi que la métropole, rompant avec ses habitudes d'autoritarisme intransigeant et ses réminiscences du pacte colonial, n'apporte plus d'entraves aux entreprises des colons français, même quand celles-ci pourraient con-

currencer certaines industries métropolitaines. Elles n'ont pas oublié les protestations par lesquelles était accueillie naguère, dans quelques-uns de nos départements du Midi, la nouvelle que des plantations de vigne allaient être entreprises à Madagascar. Elles se rappellent également avec quelle intransigeance fut repoussée la demande de notre Etablissement français de Chandernagor de faire admettre en franchise en France et dans les colonies françaises ses sacs de jute servant à l'emballage. De même, ne prétendait-on pas, dans certains milieux métropolitains, faire traiter comme étrangères les cotonnades provenant des filatures de Pondichéry? Enfin faut-il rappeler les difficultés et les tracas suscités aux colons qui avaient créé des fabriques de conserves de viande à Diégo-Suarez d'abord, et plus récemment en Nouvelle-Calédonie?

Les colonies n'admettent pas qu'on les ramène au régime du pacte colonial où elles ne pouvaient fabriquer des produits similaires à ceux de la métropole, où il leur était interdit, par exemple, de raffiner leurs propres sucres dans l'intérêt de la raffinerie métropolitaine, et où elles étaient obligées d'alimenter les fabriques de la mère patrie en lui envoyant leurs cotons bruts qui leur revenaient ensuite sous forme de cotonnades.

On a toujours dit aux producteurs des colonies que ces rigueurs douanières étaient réclamées par les nécessités du fisc et que c'est à l'intérêt général de la France que leurs intérêts particuliers étaient sacrifiés. Cela est-il bien exact? N'est-ce pas plutôt pour satisfaire quelques commerçants ou industriels influents de la métropole que nous tarissons les sources les plus précieuses de la prospérité des colonies et que nous arrêtons leur développement économique? Nous

ne citerons à cet égard qu'un fait, mais il est bien typique.

*
* *

Il n'est personne en France qui n'ait entendu parler du chemin de fer du Soudan destiné à relier Kayes, sur le Sénégal, à Bammako ou plus exactement à Koulikoro, sur le Niger, c'est-à-dire à relier ces deux grands fleuves aux deux points extrêmes où ils commencent à être navigables. Que de peines, que d'argent et que d'hommes dépensés depuis le 26 février 1881, jour où fut promulguée la loi ouvrant le premier crédit de 8 millions et demi voté par les Chambres pour cette audacieuse entreprise coloniale ! Aussi n'y avait-il qu'une voix pour proclamer la nécessité de terminer cette ligne dans le plus court délai possible. Mais les crédits accordés chaque année par le Parlement étant très limités, il fallait se débrouiller, comme on dit dans la marine et aux colonies. D'abord on s'ingénia à se procurer des matériaux à bon marché. La chaux venant de France coûtait à Kayes 110 fr. la tonne, et le prix de revient de 1.000 briques venant de France ne montait pas à moins de 125 francs : le Service du chemin de fer créa des briqueteries et des chaufourneries et réalisa sur ces deux articles des économies de 50 et même de 60 °/₀. Une scierie à bois fut également créée à Kayes.

D'autre part, aussitôt qu'un tronçon exploitable de la voie ferrée fut terminé, on commença l'exploitation, dont les recettes devaient venir en atténuation des dépenses de ce budget spécial du chemin de fer ; mais cette exploitation fut d'abord peu rémunératrice, le

trafic étant encore insignifiant tandis que le prix de revient du combustible était de plus en plus exorbitant. La tonne de charbon rendue à Kayes ne coûtait pas moins de 95 francs ; elle revenait même, pour quelques cargaisons, à plus de 100 francs ; et ce prix de revient augmentait naturellement encore au fur et à mesure qu'il fallait transporter le charbon plus loin dans l'intérieur en s'avançant vers le Niger. L'idée vint alors de procéder comme pour la chaux et la brique et de remplacer cette houille si chère par un combustible bien moins coûteux, le tourteau d'arachides, qu'il était facile de produire sur place et dont les qualités étaient reconnues suffisantes pour ce chemin de fer colonial.

C'est indirectement et par une sorte de contre-coup qu'était venue cette idée de substituer à la houille les tourteaux d'arachides. La difficulté de trouver dans le commerce l'huile d'arachides qui lui était nécessaire pour ses machines avait obligé le Service du chemin de fer à en fabriquer lui-même. Un moulin avait été monté à Kayes en 1897 et, pour l'actionner, on se servit d'abord d'une vieille locomotive, puis d'une locomobile neuve de la force de douze chevaux. Les arachides traitées avaient donné un rendement en huile de 27 °/₀, dont le prix de revient se chiffrait à 50 centimes par litre ; mais peu à peu ce prix baissait à 43 centimes, parce que, d'une part, la marche du moulin était devenue plus régulière et que, d'autre part, les arachides, achetées d'abord au prix de 10 francs les 100 kilogrammes, avaient ensuite été livrées par les indigènes à raison de 8 francs seulement.

La locomobile n'avait été chauffée qu'avec les tourteaux d'arachides provenant du moulin. D'après les expériences faites à Kayes, la valeur de ces tourteaux

comme combustible représentait 60 °/. de celle du charbon.

Bientôt la quantité de tourteaux produite excéda les besoins de la locomobile. On les employa au chauffage des locomotives ; les trains qui, deux fois par jour, font le trajet de Kayes à Médine et *vice versa*, ne brûlèrent plus que des tourteaux.

A ce moment, il fallait plus de 800 tonnes de houille pour la consommation annuelle du chemin de fer ; mais, d'année en année, cette consommation devait naturellement augmenter, au fur et à mesure de l'avancement de la ligne, et devait même dépasser 2.000 tonnes au moment où l'on atteindrait le Niger.

Que l'on calcule la dépense d'après ces données, en considérant, comme il a été dit plus haut, que le transport de plus en plus long de ce charbon aux différents dépôts devait forcément devenir de plus en plus coûteux, et l'on se convaincra facilement que c'est par centaines de mille francs que devait se chiffrer chaque année le crédit à inscrire pour achat de charbon au budget spécial du chemin de fer.

Dès lors, avais-je dit en 1897, n'était-il pas tout indiqué d'économiser une grande partie de ces dépenses en substituant au charbon les tourteaux d'arachides ? Bien mieux, n'était-il pas évident qu'en autorisant la production des tourteaux en quantités considérables, on permettait au Service du chemin de fer non seulement de les employer pour ses besoins personnels, mais encore de fournir cet article à bon marché à la flottille du Niger et aux autres services de la colonie ? D'où une source nouvelle d'économies.

En même temps, le budget du chemin de fer aurait réalisé, en atténuation de ses dépenses, des recettes certaines et considérables par la vente des huiles d'ara-

chides qui auraient été également produites en grande masse.

Mais ici s'est dressée une première objection : Où trouver, a-t-on dit, le débouché de cette grande quantité d'huile ?

J'avais répondu que d'abord on en pouvait consommer une partie dans la colonie même, et qu'ensuite cette abondance d'huile à bon marché pouvait provoquer au Soudan la création d'une industrie nouvelle, la fabrication des savons. Il est, en effet, reconnu que presque toutes les essences de bois du Soudan, le caïlcédra notamment, donnent en brûlant des cendres d'une richesse potassique extraordinaire. Sur tous les marchés de la colonie on vend un grossier savon que les indigènes fabriquent en utilisant les cendres des bois du pays.

Et puis, pourquoi y aurait-il empêchement à ce que cette huile fût exportée du Soudan et dirigée sur Bordeaux, sur Marseille ou sur tout autre port de la métropole ? Point ne serait besoin de demander pour elle, à son entrée en France, un traitement de faveur comme, par exemple, l'admission en franchise que la loi du 19 juillet 1890 accorde aux huiles d'olives de la Tunisie transportées en droiture à Marseille. Le prix de revient de l'huile d'arachides fabriquée au Soudan et transportée directement en France par les paquebots venus à Kayes pendant la crue du Sénégal, serait tellement bas que cette marchandise pourrait supporter sans grand inconvénient le droit d'entrée de 6 fr. les 100 kilogrammes dont elle est passible d'après les tarifs douaniers.

Mais, a-t-on objecté encore, les fabriques d'huiles et de savons de Marseille n'auront-elles pas sujet de se plaindre et de protester contre une concurrence que

viendrait leur faire, non pas une société industrielle privée ou un négociant, mais l'Etat lui-même ou une administration payée et entretenue par l'Etat ?

Il n'en a pas fallu davantage pour faire échouer tout le projet. Et cela est bien malheureux, car l'objection n'était que spécieuse. On a oublié que le budget spécial du chemin de fer n'était pas autre chose, en définitive, qu'une subdivision du budget même de l'Etat alimenté par tous les contribuables de France ; de sorte que c'est l'intérêt général de tous les contribuables qu'on a fait passer après les intérêts particuliers de quelques fabricants d'huiles et de savons.

On a oublié aussi de considérer que la création au Soudan, sur le parcours du chemin de fer, de nombreux moulins à huile aurait eu pour conséquence immédiate de donner un immense essor à la colonie, en développant sur tous les territoires avoisinant la voie ferrée la culture si riche des arachides.

Cette graine peut être cultivée en grande quantité depuis Kayes jusqu'à Koulikoro. Elle est d'ailleurs cultivable dans tout le Haut-Sénégal et Niger, où elle produit aussi abondamment que dans le Bas-Sénégal. Des moulins à huile, qui seraient facilement alimentés d'arachides, pourraient être installés à Kayes et dans les dépôts secondaires du chemin de fer, à Mahina, à Dioubéba, à Toucolo, à Kita, à Bammako.

La culture de l'arachide est la plus facile et la plus rémunératrice de toutes celles auxquelles se livrent les indigènes du Soudan. Si ces hommes étaient bien certains de pouvoir vendre cette graine au prix très avantageux pour eux de 8 francs les 100 kilogrammes, ils en couvriraient leurs lougans ; et l'on verrait alors se produire au Soudan la même révolution agricole, la même abondance d'arachides que celle que l'on a pu

constater dans le Cayor, dans le Sine, dans le Saloum, et qui a fait la fortune de ces régions à la suite de la création du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

C'est donc de l'avenir économique du Soudan qu'il s'agissait, et dès l'instant qu'on ne demandait aucun traitement de faveur pour les huiles qui auraient été fabriquées dans cette colonie, il semble que le commerce de Marseille eût eu mauvaise grâce à formuler des protestations. Mais, comme on le voit, c'est toujours la même antienne : les colonies n'ont point le droit de fabriquer des produits similaires à ceux de la métropole !

Décidément, rien ne vaut la liberté. C'est le régime qui non seulement sauvegarde les droits, mais encore protège le mieux les intérêts. En laissant les colonies libres de produire et de fabriquer le plus possible et ce que bon leur semble, ne leur donne-t-on pas, en définitive, les moyens de s'enrichir et, par conséquent, de développer leurs facultés d'achat et de devenir de plus forts clients pour le commerce et pour l'industrie de la métropole ?

*
* *

Au lieu d'entraver des initiatives qui pourraient être fécondes, que le Gouvernement métropolitain aide plutôt les colonies à mieux connaître et à mieux exploiter leurs richesses naturelles. Que n'organise-t-on, par exemple, pour certaines de nos possessions encore mal étudiées, des missions d'exploration scientifique ? La question s'en est posée déjà plusieurs fois, et tout récemment elle a été remise sur le tapis par le président du Conseil général de la Guyane, qui demandait qu'on chargeât une mission spéciale d'explorer le sol

et le tréfonds de cette Guyane française que nous occupons depuis plus de trois siècles et qui est encore plus inexplorée que les plus récentes de nos possessions africaines.

Mais, comme il fallait s'y attendre, la mesure proposée a trouvé immédiatement des détracteurs. « A quoi, ont-ils dit, tendrait un pareil projet ? A établir auprès du gouverneur un état-major de géologues, chimistes, agronomes ou minéralogistes chargés de faire l'inventaire des richesses spéciales à chaque colonie et de guider ensuite les capitalistes dans le choix des meilleurs moyens à employer pour mettre le pays en valeur ? Mais l'expérience n'en a-t-elle pas déjà été faite, et n'a-t-elle pas été suffisamment concluante avec la légendaire mission d'études que le général de Trentinian, à l'exemple de Bonaparte partant pour l'Egypte, avait, en 1898, emmenée avec lui au Soudan ? Le résultat le plus certain de tout cela sera la dépense qu'occasionnera l'organisation nouvelle, dépense qu'on mettra naturellement à la charge des pauvres budgets locaux, sans même en excepter les frais qui résulteront de la création d'un bureau centralisateur au ministère des Colonies. »

Et puis, a-t-on encore objecté, les sciences dont on veut envoyer des spécialistes aux colonies n'y sont-elles pas déjà suffisamment représentées à l'heure actuelle : la chimie et l'histoire naturelle, par nos médecins et pharmaciens civils et militaires ; l'agronomie, la géologie, et la minéralogie, par nos divers ingénieurs et par les officiers provenant des écoles savantes et particulièrement de l'Ecole Polytechnique ? Est-il bien nécessaire, d'ailleurs, que les études soient toujours faites sur place ? Les échantillons de terre à analyser, par exemple, ainsi que les minerais, ne peuvent-ils

pas facilement s'expédier en France, où se trouvent des laboratoires admirablement outillés pour de telles analyses ? N'avons-nous pas notamment à Paris un Jardin Colonial et une Inspection générale de l'Agriculture Coloniale chargée spécialement de l'étude des questions touchant à la production agricole végétale ou animale des colonies ?

Sans contester absolument la valeur de ces arguments, on peut bien répondre qu'on ne connaît réellement une chose que pour l'avoir étudiée à fond, non seulement en théorie, mais aussi en pratique. Or, qu'attendre d'une Inspection de l'Agriculture dite coloniale, d'une Ecole d'Agriculture dite coloniale, dont tous les membres, à une ou deux exceptions près, n'ont jamais mis les pieds aux colonies ? Quant à nos fonctionnaires coloniaux, ils sont pour la plupart à la hauteur de leur tâche ordinaire ; mais on ne saurait compter sur eux pour d'autres besognes, pour des études spéciales qui, dirait M. de La Palice, exigent des spécialistes. De même, nos officiers des troupes coloniales, et, en particulier, ceux qui proviennent de l'Ecole Polytechnique, sont doués d'un mérite réel et de qualités incontestables en tant que militaires et artilleurs ; mais ce n'est pas avec le seul flair d'artilleur qu'on arrive aux découvertes d'ordre scientifique et économique qui nous préoccupent.

En faut-il citer un exemple ? Tout le monde sait combien il a été envoyé d'officiers d'artillerie, dont la plupart provenaient de l'Ecole Polytechnique, dans ce Soudan français qu'on avait même surnommé « la Chasse gardée de l'Artillerie ». Eh bien ! nous n'en avons pas moins occupé ce pays en aveugles, en ignorants, sans nous douter que la pierre calcaire, si nécessaire à l'industrie, existait dans le sol soudanais ; et

la colonie faisait venir d'Europe, à raison de 110 francs la tonne vendue à Kayes, toute la chaux dont elle avait besoin ! Heureusement qu'arriva dans la colonie, en 1896, un explorateur, un minéralogiste, M. Moufflet, qui démontra que la pierre calcaire abondait dans le voisinage même de Kayes, et qui en fit voir un banc compact dans une trouée de la voie ferrée, au Fouti.

Du coup, toute une révolution s'accomplit dans l'industrie locale. Le Service du chemin de fer du Soudan s'empressa de créer une chaufournerie dont les résultats furent tout de suite satisfaisants. En même temps, l'Administration faisait faire dans la région traversée par la voie ferrée des recherches qui amenèrent la découverte d'autres bancs calcaires, dont un très important, situé à Dinguira, et qui pouvait être attaqué en carrière, à ciel ouvert, sans travaux de dégagements préliminaires.

Depuis lors, la Direction du chemin de fer fabrique de la chaux non seulement pour ses propres besoins, mais encore pour en céder par grandes quantités aux autres services publics de la colonie.

Au point de vue de la qualité, cette chaux ne laisse rien à désirer. Celle qu'on obtient avec les calcaires du Fouti et de Dinguira a été soumise, à Kayes même, à l'essai Vicat et a fait prise sous l'eau au bout d'un temps variant entre trois et cinq jours. C'est donc une chaux éminemment hydraulique. Des échantillons furent d'ailleurs envoyés en France, où les analyses donnèrent des résultats identiques. L'économie résultant pour la colonie du Soudan de cette substitution de la chaux produite sur place à celle qui venait d'Europe, n'a pas été moindre de 75 %.

N'y a-t-il pas un enseignement à tirer de ce simple fait, et n'est-il pas présumable que si, au début de

notre occupation, on avait envoyé au Soudan un spécialiste ingénieur des mines, on aurait peut-être reconnu vingt ans plus tôt qu'il n'était pas nécessaire de faire venir à grands frais de très loin une chaux que la colonie était capable de produire elle-même?

Bien mieux, nous estimons qu'aujourd'hui encore il ne serait pas inutile d'envoyer là-bas un ingénieur des mines ou un géologue avec mission d'étudier ce sous-sol qui n'a pas encore été exploré d'une manière méthodique. La dépense n'en serait pas bien lourde pour le budget local ; et, dans le cas, fort probable, où il en résulterait la moindre découverte, celle-ci compenserait dix, vingt et cent fois peut-être les avances consenties par la colonie.

***

Dans certains cas et, en particulier, quand il s'agit de productions agricoles, on aurait peut-être avantage à remplacer les savants théoriciens par des hommes pratiques, plus aptes à guider les planteurs et à leur donner des leçons de choses en leur montrant expérimentalement comment se cultivent et comment se préparent les produits qu'on se propose de créer ou d'améliorer.

Pour les tabacs de la Réunion, par exemple, la question s'était posée, il y a quelques années, de les produire dans les conditions de qualité propres à les faire admettre en France par la Régie, comme y sont admis les tabacs de Manille, de Java, de Sumatra et de La Havane. Seulement, la colonie s'était avisée de faire venir de France, pour guider les planteurs, un contrôleur des tabacs, très savant sans doute, mais malheureusement très inexpérimenté en matière de

cultures tropicales. Aussi, après le départ de ce théoricien, n'était-on pas plus avancé qu'auparavant. Il est probable que le résultat eût été tout différent, si l'on avait fait venir de Sumatra ou de Manille une équipe de contremaîtres et d'ouvriers spéciaux, qui auraient vite initié les planteurs de la Réunion aux méthodes de culture et de préparation des tabacs, telles qu'elles se pratiquent aux Philippines en vue de leur exportation pour l'Europe et spécialement pour la Régie française [1].

De même, les colonies qui voudraient s'adonner à la culture du thé, seraient probablement mal inspirées si elles s'adressaient, pour les guider, à des savants d'Europe, voire même à des professeurs des écoles d'agriculture. Un contremaître d'une des plantations de thé de Ceylan ferait plus sûrement leur affaire.

C'est pour n'avoir pas procédé de cette façon pratique que l'Association Cotonnière a fait école sur école, en Afrique occidentale française, dans ses tentatives de développement de la culture du coton. Nous lisons, en effet, dans le récent volume de M. Eugène Jung sur « l'Avenir économique de nos Colonies », que l'Association Cotonnière, après avoir fait semer à différents endroits des graines venues d'Egypte et d'Amérique et après avoir reconnu que le coton produit était de qualité satisfaisante, s'en était remis à l'Administration locale du soin de poursuivre les expériences et d'arriver à la culture pratique.

L'Administration — dont les fonctionnaires sont déjà surchargés de besogne, chacun d'eux ayant à

1. M. Archambeaud, député de la Réunion, rappelait dernièrement que sur 62 millions, l'administration de la Régie consacre annuellement 35 millions à l'achat de ces tabacs étrangers, dits exotiques.

administrer avec un ou deux auxiliaires des territoires immenses, grands comme plusieurs départements français, — montra toute la bonne volonté possible, mais ne put que faire venir les indigènes pour leur distribuer les graines avec force recommandations ; et elle les laissa ensuite se débrouiller tout seuls. Le résultat fut pitoyable : les produits obtenus étaient si médiocres, si difficilement utilisables en Europe, qu'on les laissa pour compte aux indigènes. De là, déception et découragement de ces noirs incapables de comprendre les besoins de nos manufacturiers. Ils se montrent aujourd'hui dégoûtés de la culture du coton et se refusent pour la plupart à recommencer l'expérience.

Pendant ce temps, dans la colonie anglaise du Lagos, où l'on avait entrepris la nouvelle culture à la même époque que nous dans la vallée du Niger, on obtenait, méthodiquement et sans perte de temps ni d'argent, les plus brillants résultats. C'est que les Anglais, fidèles à leur méthode pratique, avaient envoyé en même temps que des graines, des moniteurs spéciaux pour guider et diriger les planteurs indigènes, en surveillant non seulement la culture, mais aussi la récolte. Les Anglais avaient également créé dans la colonie des cultures modèles. Aussi, en 1907, a-t-on pu exporter du Lagos pour l'Angleterre plusieurs milliers de balles de coton vendues plusieurs millions de francs, alors que l'Afrique occidentale française n'a envoyé en France que quelques balles représentant quelques milliers de francs.

Et M. Jung ajoute : « Nos ingénieurs des jardins d'essai, malgré leur mérite, les deux agents que l'Association Cotonnière a eus pendant quelques mois à son service, les administrateurs occupés à d'autres besognes, n'avaient pas pu joindre la démonstration

pratique concluante à leurs recommandations verbales. On n'avait pas eu non plus les ressources suffisantes pour mener à bien la tentative pourtant si intéressante pour notre industrie cotonnière qui demeure soumise aux marchés anglais et américain. »

On éviterait bien des écoles et par suite de grosses pertes de temps et d'argent en opérant comme les Anglais. J'ai visité en 1899, dans une île des Comores une giroflerie créée par un Français actif, courageux, qui pouvait être très expert en matière d'agriculture européenne, mais qui était encore peu au courant des cultures tropicales. Avait-il cru que les girofliers étaient de simples arbrisseaux, comme nos cerisiers, par exemple, alors que ce sont des arbres atteignant jusqu'à quinze et même vingt mètres de hauteur ? Toujours est-il qu'il les avait plantés à quatre mètres à peine les uns des autres ! Agés de cinq ans au plus, ces arbres formaient déjà une forêt dense dont les branches s'entre-croisaient et sous laquelle les rayons du soleil ne pénétraient plus. On comptait plus de 600 girofliers à l'hectare ! Pour bien faire, il aurait fallu en abattre les quatre cinquièmes. C'est à cette condition que les girofliers restants, enfin enveloppés d'air et de lumière, auraient pu fleurir et porter des fruits.

Dans le même ordre d'idées, j'ai vu, en 1895, à la Côte d'Ivoire, la très grande plantation de café d'Elima, créée par M. Verdier, dont le rendement eût certainement été doublé si le planteur avait été plus expérimenté. Les caféiers étaient trop peu distants les uns des autres. On n'y pouvait pratiquer l'écimage, cette opération si utile, qui développe les branches horizontales et les rend plus fructifères. Les caféiers croissaient donc en hauteur au lieu de s'étendre en épaisseur, de sorte que non seulement ils produisaient

moins de fruits, mais encore la difficulté de la cueillette était considérablement accrue.

Au Gabon, terre d'élection du cacao, on n'a pas non plus toujours su résister à cette fâcheuse tendance d'accumuler trop de plants dans les cacaoyères. Beaucoup de plantations sont donc trop touffues, et lorsque les arbres grandiront, on sera forcé d'en abattre le tiers ou même la moitié, afin que les autres fructifient suffisamment. Les colons gabonais auraient opéré plus judicieusement si, avant de commencer leurs plantations, ils avaient visité l'île de San-Thomé, qui est toute voisine et où les Portugais cultivent le cacao depuis plus de quarante ans.

En revanche, on peut donner en exemple d'admirables plantations de vanille entreprises il y a une douzaine d'années à Anjouan, dans l'archipel des Comores. Là, des colons européens, bien avisés, MM. Bouin et Regoin avaient eu la sage précaution de faire venir de la Réunion, pour les guider, des agents parfaitement initiés aux détails de la culture des lianes de vanille, de la fécondation des fleurs et de la préparation des gousses. Aussi, sans tâtonnement aucun et sans faire d'écoles, réalisa-t-on tout de suite de superbes bénéfices.

En ces matières donc, rien ne remplace la pratique. C'est aux hommes d'expérience, par conséquent, qu'il est logique de faire appel. Mais en matière industrielle, pour les explorations minières, ainsi que pour les recherches de produits nouveaux, la pratique doit céder la place à la science ; et c'est aux savants, aux chimistes, aux ingénieurs des mines que l'on doit recourir. Seulement, au lieu de missions permanentes de ces doctes spécialistes, je préconiserais des missions mobiles, momentanées, dont le séjour dans chaque

colonie serait limité à quelques mois et n'excéderait point une année. Ce temps serait très suffisant, s'il était mis à profit, pour pousser à fond les recherches et les investigations qui conduisent aux découvertes. Pendant un long séjour, nos savants courraient le risque de s'enlizer sur place, d'émousser leur flair scientifique, et d'avoir, à l'instar des fonctionnaires fixés au pays, leur attention retenue ailleurs et absorbée par les questions courantes et les affaires de routine locale.

Ces missions mobiles constitueraient d'ailleurs une charge bien moins lourde pour les finances des colonies visitées que les états-majors de savants de toute sorte qu'on installerait en permanence auprès des gouverneurs.

CHAPITRE XVIII

Quelques mots d'histoire naturelle

Lorsque, tout jeune encore, je fis, en 1865, ma première traversée sur mer, je vis embarquer un jour sur le paquebot, à l'escale de Mahé des Seychelles, une grande caisse grillagée contenant de jeunes plants de goyavier. On nous apprit à bord que sur ces arbustes se trouvaient des insectes extraordinaires, des mantes ressemblant si parfaitement aux feuilles du goyavier sur lequel elles vivaient, qu'il était presque impossible de les en distinguer. Et c'était vrai. Pendant un très long temps, plusieurs passagers et moi, nous restâmes à examiner et à scruter les goyaviers de la caisse sans découvrir aucun insecte ; nous n'y voyions que des feuilles. Or plusieurs de celles-ci étaient bel et bien des mantes vivantes, mais qui effrayées de notre approche et se sentant observées, se tenaient si immobiles et figuraient si exactement des feuilles, ayant la même couleur, la même forme, les mêmes nervures et, qui plus est, affligées des mêmes taches, des mêmes défectuosités accidentelles, qu'il fallait des yeux très exercés et surtout avertis pour les découvrir. Et qu'on ne croie pas que la confusion était rendue facile par la petitesse de la feuille de goyavier avec laquelle l'insecte se confond si bien : cette feuille est loin d'être petite, elle mesure six ou sept centimètres de longueur sur quatre en moyenne de largeur.

Ces mantes si curieuses étaient destinées, nous expliqua-t-on, à nos savants naturalistes du Muséum de Paris. Six ans auparavant, en 1859, Darwin avait publié son grand ouvrage sur l'*Origine des espèces*. C'était donc l'époque où les théories du savant anglais et du grand naturaliste français Lamarck sur le *Transformisme* et la *Sélection naturelle*, révolutionnaient le monde savant et soulevaient tant de discussions scientifiques. On commençait à parler du *Mimétisme*, c'est-à-dire de la faculté qu'ont certains animaux de s'adapter à la couleur du sol et des végétaux sur lesquels ils vivent. Comme exemples de mimétisme, on citait le caméléon, qui prend la couleur des objets qui l'entourent ; les oiseaux et animaux des régions arctiques ou des montagnes neigeuses, dont le plumage ou le pelage devient blanc en hiver ; les crevettes, qui prennent l'aspect des fonds marins, de même que les poissons plats (raies, soles, plies), qui ont le dos de la couleur des fonds de sable sur lesquels ils reposent. De même encore, on avait observé que la couleur des animaux qui vivent dans les déserts est ordinairement *isabelle* ou *kaki clair*, pour s'adapter et se confondre avec la teinte du sol sablonneux des régions qu'ils habitent [1]. Mais combien plus frap-

1. Chez les autruches, le mimétisme ne se produit que dans le plumage de la femelle : celle-ci est grise, et le mâle est noir et blanc. Or l'on sait que chez les autruches l'incubation des œufs se fait aussi bien par le mâle que par la femelle ; mais tandis que celle-ci couve ses œufs pendant le jour, le mâle couve seulement la nuit. Pourquoi ? Parce que les teintes gris clair du plumage de la femelle se confondent le jour avec celles des plaines sablonneuses habitées par les autruches en Afrique, tandis que le noir éclatant des plumes du dos et les grandes plumes d'un blanc de neige des ailes et de la queue du mâle, qui le trahiraient pendant le jour, sous le soleil, ne sont pas visibles pendant la nuit.

pant et plus parfait était le mimétisme des mantes du goyavier des Seychelles !

L'arrivée de ces insectes en Europe fut donc un événement quasi sensationnel ; ils apportèrent une importante contribution aux études entreprises par la pléiade de naturalistes qui s'employaient alors à la vérification des idées et des théories de Darwin.

Tout léger qu'il soit, cet incident de mon premier voyage a certainement marqué dans ma vie. Sans lui je n'aurais peut-être jamais eu la curiosité éveillée du côté des sciences naturelles ; dans tous les cas, ce n'est qu'à partir de ce moment que j'ai commencé à prendre intérêt à ce qui se publiait au sujet du transformisme, de l'évolution des espèces et de la philosophie zoologique. N'est-ce pas une preuve de plus de la vérité de l'adage d'après lequel les voyages forment la jeunesse et lui ouvrent des horizons nouveaux ?

Depuis cette époque, que d'observations curieuses j'ai pu faire dans les nombreux pays que j'ai visités ! Ainsi, un exemple de mimétisme des plus remarquables m'a été donné par le *bradype*, ce mammifère si lent dans ses mouvements et que l'on désigne ordinairement sous le nom de *paresseux*. J'ai vu cet animal en 1901 au Maroni, en Guyane française. Au repos, lorsqu'il se cache au nœud des branches d'un arbre, sa tête entre ses jambes et ses longs bras repliés, son pelage d'un gris jaunâtre ou verdâtre lui constitue la meilleure des protections, car à quelques mètres de distance, il est impossible de ne pas le confondre avec un paquet de feuilles sèches [1].

1. Dans la relation qu'il a publiée en 1898 de son voyage aux Indes, M. Emile Delmas parle ainsi d'une collection de papillons des vallées de l'Himalaya qu'il a admirée chez un marchand de Darjeeling : « J'ai vu là des papillons qui, leurs ailes une fois fermées

Pour le caméléon, dont j'ai pu observer des spécimens à Nossi-Bé et au Sénégal, j'estime qu'on exagère beaucoup en disant que cet animal change de couleur constamment et à volonté, et que son corps prend toutes les teintes des objets qu'on lui présente. Son changement de coloration se fait très lentement et n'est nullement varié. Les seules teintes que j'aie pu observer ne sortaient pas du vert, du jaune et du brun. Mais ce que j'ai trouvé de particulièrement étrange dans le caméléon, ce sont ses yeux : ils sont complètement indépendants l'un de l'autre ; tandis que l'un se dirige en avant, l'autre peut regarder en arrière ou en haut et *vice versa*.

Un caméléonisme bien plus vif, bien plus brusque et plus intense est celui que, dans mon enfance, j'ai constaté maintes fois chez le lézard vert de la Réunion. Ce lézard était jadis très commun dans l'île [1] ; il a presque entièrement disparu depuis l'introduction d'un autre saurien plus gros, plus robuste, le galiote versicolore, que l'on a improprement appelé caméléon dans la colonie, parce que, à certains moments, sa peau

présentent exactement l'aspect d'une feuille sèche ; le bout de la tige desséchée, les fibres, les nervures, tout y est ; la nature n'a rien oublié ; le papillon, au repos, peut dormir en toute sécurité ; l'œil de l'oiseau, son ennemi, ne peut plus l'apercevoir sous ce déguisement en feuille sèche. Mais voici un jeu de nature encore plus surprenant : le papillon que le marchand nous met sous les yeux, les ailes repliées, représente absolument l'aspect d'une tête de serpent aux aguets ; c'est à s'y méprendre. Jamais l'oiseau, victime ordinaire des serpents, n'ose s'en approcher. Voici plus loin un insecte qui ferait le régal de la gent ailée, mais qui leur échappe parce qu'il a l'apparence exacte d'une brindille de bois mort. »

1. Ce lézard de la Réunion aux belles couleurs vertes, bleues et rouges est un gecko que Lamarck avait dédié à Lacépède (*Platydactylus Cepedianus*). La couleuvre de Madagascar, introduite accidentellement à la Réunion, a contribué aussi à le détruire.

ordinairement d'un gris brun se colore partiellement de quelques tons rouges.

J'ai vu le lézard vert passer d'une coloration vive à une autre non moins vive, et cela en moins d'une minute. Je l'ai vu devenir successivement jaune, rouge, violet, bleu. Pour cela, il suffisait à l'enfant qui l'avait capturé — cet âge est sans pitié — de lui introduire dans la bouche une pincée de tabac en poudre.

Ce n'est plus du mimétisme, mais c'est encore du transformisme de parler des modifications que subissent les animaux par suite de l'influence du climat, de l'alimentation et des conditions de vie. Dès le XVII[e] siècle, ces variations avaient attiré l'attention de nos savants français. « Les conditions extérieures, écrivait le philosophe et physicien Descartes, influent sur les individus. » Buffon, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, précisa cette influence et mit en lumière l'action des milieux : il indiqua la nature du climat et la qualité des aliments comme causes déterminantes des modifications subies par les animaux et pressentit l'idée darwinienne de la survivance des mieux adaptés et de la sélection naturelle. Cinquante ans plus tard, Lamarck, encore un Français, signala l'influence de l'usage et de la désuétude sur les organes : il établit que l'organe ne fait pas la fonction, mais que, au contraire, c'est la fonction qui crée l'organe.

Les variations que les naturalistes appellent lentes et continues et qui résultent de l'influence des milieux et de la nature du climat, j'ai pu les constater souvent au cours de mes voyages, et elles m'ont particulièrement frappé chez les oiseaux. Le gobe-mouches de la Réunion (*Muscicapa borbonica*), que l'on désigne communément dans la colonie sous le nom d'*oiseau de la Vierge*, je l'ai retrouvé bien modifié à Mada-

gascar et surtout aux Comores : dans cet archipel, le plumage du gobe-mouches mâle change avec l'âge de l'oiseau ; la queue s'allonge, comme chez les veuves, de deux longs brins, quand il arrive à l'âge adulte ; puis, dans la saison des amours, ce plumage, de marron qu'il était, devient blanc avec des stries noires, la tête restant toujours bleue, et les deux longues plumes de la queue s'allongent encore en devenant blanches.

Le passereau qu'on appelle *cardinal* à la Réunion, parce que le mâle y est d'un beau rouge écarlate, existe en bandes nombreuses à Nossi-Bé ; mais dans cette dernière île, on ne lui donne pas le nom de cardinal par la bonne raison que le plumage du mâle reste d'un gris jaunâtre ne se distinguant en rien de celui de la femelle.

Le merle de la Réunion s'est modifié également à Nossi-Bé : la coloration jaune du bec et des pattes n'est plus la même, le chant non plus.

Le petit bengali moucheté (*Estrilda bengalus*), que j'ai pu voir si souvent en volière et en liberté dans l'Inde, à la Réunion, au Sénégal et au Soudan, subit dans chacun de ces climats des changements très apparents dans son plumage ainsi que dans ses mœurs. Ainsi, au Soudan, où les noirs l'appellent le petit oiseau de Mahomet, on le rencontre partout dans les villages comme dans les lougans ; et comme il n'est jamais inquiété, il devient familier jusqu'à venir construire son nid dans le chaume dont sont faites les cases indigènes. En Afrique, je ne l'ai jamais entendu chanter, tandis que le bengali mâle chante souvent dans l'Inde et à la Réunion. C'est même un des chants d'oiseaux les plus curieux, à modulations douces sur le ton mineur et très agréable à entendre.

Le merle bronzé ou métallique (*Lamprotornis*) est très répandu dans l'Afrique occidentale. On le trouve dans le Bas et le Haut-Sénégal, dans la Gambie, dans la boucle du Niger, au Gabon, dans le bassin de l'Ogooué. Mais son plumage varie tellement avec son habitat que la plupart des ornithologistes ont créé des variétés distinctes qu'ils ont appelées *Lamprocolius*, *Coccycolius*, *Comopsarus*, etc. Au fond, c'est une seule et même espèce d'oiseau qui a subi dans la coloration de son plumage, dans la forme et la longueur de sa queue, l'influence du climat, de l'alimentation et des conditions de vie.

On peut en dire autant du tisserin, cet oiseau si curieux, que l'on appelle communément *gendarme* en Afrique, à cause de son plumage jaune comme le baudrier de Pandore. Les tisserins que j'ai vus au Dahomey n'étaient plus les mêmes que ceux que j'avais observés à Conakry, en Guinée française : ils avaient subi dans leur plumage des changements de tons, dus sans doute à l'influence du milieu.

Ces oiseaux méritent une mention particulière à cause de leurs mœurs sociables et de leur habileté à construire leurs nids. Le talent artistique qu'ils déploient à tisser ces nids de fibres et de brins d'herbes entrelacés, leur a valu ce nom de tisserins, c'est-à-dire tisserands. Accrochés par leur partie supérieure, ces nids sont en forme de poche ou de bourse ; ou plutôt, qu'on se figure un cylindre en paille finement tressée, renflé en son milieu et suspendu à la branche d'un arbre : tel est le nid du tisserin. L'ouverture est en col dirigé vers le bas. Les œufs sont pondus et couvés dans la partie renflée formant poche. Mais ce nid a ceci de particulier qu'il s'allonge constamment d'une nouvelle chambre, où le couple couve des œufs,

tandis que dans le compartiment supérieur la couvée précédente achève de grossir. Ces nids supportent ainsi jusqu'à cinq renflements superposés ; et comme les tisserins, vu leur sociabilité, vivent en nombreuses colonies, on peut souvent compter, sur un même arbre, plus d'une centaine de ces nids, qui de loin ressemblent à des fruits longs et bizarres.

La première fois que je vis de ces oiseaux, c'était en 1894, en débarquant à Conakry : un grand fromager qui s'élevait à quelque vingt mètres seulement du débarcadère, abritait sous son feuillage une quantité innombrable de nids de tisserins. Et il n'était guère possible de ne point les remarquer, vu leur nombre et leurs dimensions et tant étaient bruyants les petits habitants qui piaillaient là-dedans.

Quelques jours plus tard, M. Ballay, le gouverneur de la colonie, me montrant des palmiers à huile déplumés de leur feuillage et ressemblant à de vieux plumeaux dégarnis, m'expliquait que c'étaient les tisserins qui les avaient mis en si piteux état. Ces oiseaux, en effet, enlèvent aux feuilles leurs fibres une à une pour en tisser leurs nids ; et ils mettent tant d'activité à cette opération que, malgré leur faiblesse apparente — leur taille ne dépasse guère celle de nos moineaux de France — ils arrivent, à force d'effilocher et d'emporter brin à brin les feuilles du palmier, à détruire un des arbres les plus robustes qui soient au monde.

Les variations qui résultent de l'influence du climat n'affectent pas seulement les oiseaux ; elles se constatent chez beaucoup d'autres animaux, même parmi les plus grands. Ainsi, pour ne citer que le lion, on sait que celui qui vit au Sénégal, au Soudan et en Abyssinie n'a point de crinière, tandis que la crinière est

longue et touffue chez le lion de l'Atlas et de l'Asie occidentale. Comme taille cependant, le lion sans crinière ne le cède pas à son congénère chevelu. En 1898, à Kayes (Soudan français), des marchands indigènes vinrent un jour me vendre une peau de lion qu'ils avaient étalée par terre sous une vérandah. Elle était si grande que je l'avais prise tout d'abord pour une peau de bœuf fauve ; et la confusion était d'autant plus explicable que la tête du lion manquait entièrement, ainsi que le bout des membres où sont les griffes.

Enfin le transformisme s'observe aussi chez les végétaux ; et même ici l'influence du milieu se fait sentir encore plus rapidement que chez les animaux. Ainsi, la semence de la grosse tomate de France, transportée dans les pays chauds, à la Réunion, par exemple, ne donne un produit non modifié dans son volume et dans sa forme que la première année ; mais si l'on sème la graine de ce produit, on constate tout de suite un commencement de dégénérescence ; et si l'on persiste à n'employer que de la semence locale, la tomate finit par devenir petite, toute ronde, acide, semblable enfin aux tomates-cerises de la colonie.

Il en est de même du gros piment doux, dit *bonnet carré :* il se reproduit bien une première fois, mais il ne tarde guère à dégénérer et à devenir fort, en diminuant sensiblement de volume.

Mais un exemple tout à fait remarquable du transformisme chez les végétaux est celui qui a été observé sur le manioc de la Réunion. Mahé de Labourdonnais avait, en 1741, rapporté du Brésil, aux îles de France et de Bourbon dont il était gouverneur, des boutures de manioc d'Amérique. Mises en terre à l'île Bourbon, ces boutures réussissent merveilleusement. Mais des noirs en volent des racines et les mangent : ils meu-

rent empoisonnés. Grand émoi alors parmi les colons effrayés, qui parlent de détruire toutes les plantations. Il fallut l'intervention la plus active de Labourdonnais en personne pour sauver la plante et réagir contre la prévention des habitants. Aujourd'hui le manioc de la Réunion, provenant incontestablement du manioc amer d'Amérique, ne contient plus aucun principe vénéneux. On peut en consommer de cru sans danger, et c'est d'ailleurs en cet état qu'il est livré aux bestiaux. Je doute qu'il existe un exemple plus frappant de l'influence modificatrice du sol et du climat.

D'après M. Elie Pajot (*Simples renseignements sur l'île Bourbon*), le manioc doux, à l'île de France et à Bourbon, avant de devenir, comme à l'heure actuelle, une espèce fixe et déterminée, dégénérait souvent et retournait au type amer. Il est certain que le fait ne se produit plus aujourd'hui.

Empruntons au même auteur cette observation qui rentre certainement dans le cadre de notre sujet et qui montre combien est différente parfois l'influence des milieux même les plus voisins sur les êtres qui y vivent. « Notons, écrit M. Pajot, cette particularité de géographie zoologique que, malgré la proximité des lieux et une parfaite similitude dans le règne végétal, les singes qui abondent à Maurice, n'ont jamais pu s'acclimater à Bourbon ; ce qu'on attribue au courant d'air glacial qui, la nuit dans cette dernière île, descend des montagnes et affecte les organes pulmonaires. Les singes, comme on le sait, contractent facilement les maladies de poitrine. »

A propos de ces deux îles sœurs de l'Océan Indien, ajoutons que la rage qui sévit si souvent à Maurice, est un fléau qui a toujours été inconnu à Bourbon.

Dans les deux îles, le cerf d'Europe (*Cervus elaphus*)

fut autrefois importé : il a été détruit à Bourbon, pays trop accidenté ; mais à l'île Maurice, où le sol présente une disposition contraire et des plaines immenses, il est devenu très commun.

Dans la même île de Bourbon, les lapins ne réussirent pas non plus à l'état libre : les pluies torrentielles de l'hivernage, en remplissant les terriers, ont été la cause de leur défaut d'acclimatation en liberté. Moins impressionnable et se passant de terrier, le lièvre, également importé, est fort abondant dans la colonie. Ce lièvre, dit à collier noir, est originaire du Cap de Bonne-Espérance ; il est plus petit que celui d'Europe, mais sa chair est incontestablement plus délicate. Les Européens eux-mêmes sont les premiers à en témoigner.

Mais si le lapin à l'état libre ne s'est pas acclimaté à l'île Bourbon, on y trouve, au contraire, dans la domesticité presque toutes les espèces, même les plus délicates comme celles dites de Russie. Elles s'y élèvent parfaitement, à condition de leur fournir toujours une alimentation sèche et une habitation privée d'humidité.

Il ne faut pas croire que nous ayons réussi à acclimater tous les animaux domestiques partout dans nos possessions d'outre-mer. Quelques colonies seulement, comme la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe, l'Inde, l'Indo-Chine, la Nouvelle-Calédonie, le Sénégal et aujourd'hui Madagascar, possèdent à peu près la collection complète : bœuf, mouton, chèvre, cheval, mulet, âne, chien, poule, dinde, canard, oie, pintade, pigeon. Mais il s'en faut de beaucoup que tout cela se retrouve ailleurs.

La Guyane, par exemple, bien qu'elle soit la plus ancienne de nos colonies, ne possède pas encore le

mouton, ni même la chèvre ; les bœufs y sont très rares, alors que la race bovine s'élève en grand au Para et dans tout le Vénézuéla, pays limitrophes ou tout au moins avoisinants. Les porcs aussi sont rares à la Guyane, les chevaux encore plus. En fait de volailles domestiques, on n'y trouve guère que quelques poules et quelques canards.

Au Gabon-Congo, le nombre des animaux domestiques est encore plus restreint. Si l'on rencontre dans les villages de la volaille et des porcs, il est rare d'y voir des chèvres et surtout des moutons. L'âne et le cheval ne sont pas connus, et peut-être faudrait-il bien des années de travail pour leur procurer une alimentation convenable, en admettant qu'ils puissent s'acclimater. L'élevage du bœuf devrait être facile au Gabon, puisque le bœuf sauvage existe au Cap Lopez où on le chasse comme un gibier.

Les animaux domestiques se comptent aussi au Dahomey et surtout à la Côte d'Ivoire : il faut aller très loin dans l'hinterland de ces deux colonies, pour trouver des bœufs, plus loin encore pour trouver des chevaux.

A la Guinée française, c'est un peu mieux : il existe dans le Fouta-Djallon de nombreux troupeaux de bœufs, mais c'est encore assez loin de la côte. Quant aux chevaux, il n'y en a point, à moins de remonter très haut vers le Soudan.

Même en Indo-Chine, le mouton n'existe pour ainsi dire point. Celui que l'on consomme en Cochinchine, en Annam et au Tonkin, comme viande de boucherie, est généralement apporté par les navires.

C'est un fait digne de remarque que les races animales et principalement les races chevaline et bovine tendent à diminuer de forme dans les îles ; que celles

des continents, au contraire, sont élevées et développées. Il faut, bien entendu, considérer ici comme de véritables continents les très grandes îles telles que la Grande-Bretagne, l'Australie et Madagascar, où les chevaux et les bœufs, non seulement n'ont point diminué de taille, mais encore se sont développés sensiblement. C'est le cas notamment pour le cheval de pur sang anglais qui est devenu plus grand que son ancêtre, le cheval arabe. C'est le cas aussi pour le bœuf à bosse de Madagascar qui, importé de l'Hindoustan, a acquis, dans son habitat nouveau, une taille et un volume presque doubles de ceux des zébus indiens dont il descend.

Mais dans les petites îles, la dégénérescence des deux races se constate communément : les chevaux de Corse, d'Islande, de Batavia, de l'île de Timor accusent des proportions très minimes ; la vache bretonne est déjà de bien petite taille, mais transportée dans les îles normandes, elle y a formé une race encore plus réduite de volume, la race bovine de Jersey, qui est presque naine.

L'île Bourbon a reçu autrefois des chevaux de diverses provenances : d'abord des territoires de Mascate et de la Mer Rouge avec lesquels l'île paraît avoir eu de bonne heure des relations commerciales ; puis du Cap de Bonne-Espérance, où la race chevaline est des plus remarquables ; enfin de l'Australie et de la France elle-même. Mais de quelque provenance que fussent les chevaux qui ont produit à Bourbon l'espèce connue sous le nom de chevaux créoles ou chevaux du pays, il est certain que cette espèce n'a plus qu'une taille de beaucoup inférieure à celle des ancêtres.

CHAPITRE XIX

IMPRESSIONS COLONIALES ET SOUVENIRS D'OUTRE-MER

Les Singes

De nombreuses variétés de singes se rencontrent dans nos colonies françaises. En Indo-Chine et dans l'Inde, on en voit à peu près partout ; à la Guyane, toutes les personnes qui ont un peu circulé dans ce pays de forêts vierges, en remontant ou en descendant les cours d'eau — car il n'y a guère d'autres routes, — ont souvent entendu le matin, à l'aube, ou le soir au coucher du soleil, le concert assourdissant des singes hurleurs. L'on peut voir encore à la Guyane des sajoux, des sapajoux et des ouistitis. Mais c'est surtout en Afrique que les singes pullulent : troupes folâtres des singes bleus, macaques et cynocéphales réunis en bandes pillardes et tapageuses dans les solitudes du Sénégal et du Soudan ; chimpanzés anthropoïdes dans les forêts de la Guinée et de la Côte d'Ivoire ; singes noirs à fourrures précieuses, singes perlés et singes à pain à cacheter dans le golfe de Guinée ; enfin l'affreux et redoutable gorille, le plus grand des anthropoïdes, dans les forêts du Gabon-Congo.

Quant à notre colonie de Madagascar, elle possède aussi de nombreux quadrumanes ; mais ce ne sont pas de véritables singes, de l'ordre des Primates ; ce sont des makis, des babacoutes et des ayes-ayes, de l'ordre des Lémuriens.

Chimpanzés. — De tout ce monde simiesque, le chimpanzé est certainement ce que j'ai vu de plus curieux. En juillet 1893, revenant du Gabon en France, je fus, à l'escale de Conakry, invité par le regretté gouverneur Ballay, à descendre chez lui et à y passer la journée. Pendant le déjeuner, il me raconta les tours vraiment plaisants que jouait un jeune chimpanzé qui appartenait à un négociant de Conakry et qui faisait l'amusement de toute la ville. Très doux et très familier, ce petit anthropoïde était laissé en liberté. Il aimait à se promener dans les rues de Conakry et pour pouvoir marcher debout à l'imitation des hommes, il prenait sans façon la main d'un passant, du premier venu, noir ou blanc. Tous les hommes sans distinction étaient ses amis. Il entrait comme chez lui dans toutes les maisons, et, malin comme un singe qu'il était, il savait choisir les heures où le fonctionnaire était à son bureau et le commerçant à son magasin, afin de pouvoir déboucher tout à son aise les bouteilles laissées à la traîne. Car il avait un goût très prononcé pour les liqueurs diverses que les hommes conservent dans les bouteilles.

« — Un jour, me dit le gouverneur, je monte, comme d'habitude après le déjeuner, dans ma chambre pour faire la sieste ; et qui trouvai-je installé sur mon lit ? Le chimpanzé qui, avec un sérieux comique, feuilletait une revue, comme il me l'avait vu faire quelquefois ! Mais, ajouta M. Ballay, je vais vous faire chercher le phénomène. Il vous amusera. »

Un domestique fut expédié aussitôt, et, quelques instants après, il revenait avec le chimpanzé qui marchait debout à ses côtés en lui donnant la main.

Le « phénomène » mesurait un mètre environ. Il était, d'ailleurs, encore très jeune. Le gouverneur fit

apporter de la chartreuse, et, à la vue de la bouteille, le petit gourmand manifesta sa joie par des *reu! reu!* répétés. « — Vous voyez, me dit M. Ballay, combien ce petit verre est fragile ; eh bien ! il n'y a aucun risque avec lui qu'il soit brisé. » En effet, lorsque le domestique le lui tendit, le chimpanzé qui s'était mis sur son séant, le prit avec précaution et, sans se presser, huma une petite gorgée de liqueur, puis une seconde, toujours lentement, comme un connaisseur qui déguste ; enfin il garda le verre en main tant qu'il y resta une goutte de chartreuse. Alors, il passa sa langue jusqu'au fond pour en extraire la dernière goutte, puis, très délicatement, il posa le verre vide à terre, en le couchant. C'était toujours ainsi qu'il déposait les verres ; aussi se gardait-il bien de les lâcher tant qu'ils contenaient du liquide.

L'année suivante, me retrouvant à Conakry, je m'informai du jeune chimpanzé. Hélas ! il avait mal tourné. Il était devenu ivrogne et insupportable. Les mauvaises fréquentations l'avaient perdu. Un détachement de la Légion étrangère avait, en effet, séjourné pendant quelque temps à Conakry, et le jeune singe n'avait pas manqué de lier amitié avec les légionnaires. Ces soldats, grands amateurs d'absinthe, lui faisaient boire de cet affreux poison. Le chimpanzé ne dessoûlait plus, tant et si bien que son maître dut s'en débarrasser et le vendit à un capitaine de navire anglais, qui l'embarqua. Depuis, on n'eut plus de ses nouvelles.

Un peu plus tard, je rencontrai à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), un très sympathique et très distingué administrateur colonial, M. Bricard, celui-là même qui avait fait don au Muséum de Paris du fameux chimpanzé Edgard dont beaucoup de Parisiens doi-

vent encore se souvenir. Ce nom d'Edgard n'avait pas toujours été le sien : il lui avait été donné à Paris, et du temps qu'il appartenait à M. Bricard, il ne répondait qu'au nom d'*Aka*, mot qui signifie *chimpanzé* dans la langue agni parlée à la Côte d'Ivoire.

« — Cet animal, me disait M. Bricard, était très intelligent, très docile et paraissait m'aimer beaucoup. Quand je dus rentrer en France, je ne voulus pas le laisser derrière moi et c'est ainsi qu'il devint Parisien. Je le donnai au Muséum de Paris, certain qu'il y serait bien soigné. Il y reçut, en effet, les meilleurs soins, et il a fait longtemps l'amusement des promeneurs du Jardin des Plantes. Mais le climat d'Europe est toujours fatal aux chimpanzés. Bien qu'on veillât sur la santé d'Edgard avec toute la sollicitude voulue, le pauvre animal tomba malade. Au cours d'un second congé que je passais en France, j'appris qu'il était moribond. Je voulus le revoir, je vins à Paris et je me rendis au Muséum. Il était au fond de sa cage sous une couverture, sans mouvement. « Aka », criai-je. En entendant son nom et, sans doute aussi, en reconnaissant ma voix, cette pauvre bête qui depuis longtemps restait immobile et comme insensible à tout, se réveilla tout à coup, rejeta sa couverture et manifesta une joie qui tenait du délire. Peu de jours après, Edgard était mort. »

Paris a d'ailleurs connu plus récemment un autre chimpanzé, le fameux Consul, qui, en 1906 et 1907, fit des prouesses en Europe et aux Etats-Unis, s'habillant comme un gentleman, menant la vie mondaine, dînant en ville, se promenant en automobile et fumant des cigares. En Amérique surtout son succès a été fabuleux.

Langage des singes. — Les preuves nombreuses d'intelligence données par les singes et surtout par les chimpanzés ont fait supposer que ces animaux pouvaient bien se comprendre entre eux au moyen d'un vrai langage. Il nous paraît intéressant d'examiner ici cette question.

Tous les animaux, surtout quand ils sont de même espèce, se comprennent par des cris divers et par l'intonation qu'ils donnent à ces cris. Mais personne ne peut soutenir que c'est là un véritable langage, un langage articulé. On a prétendu que les singes hurleurs de la Guyane et du Brésil tenaient de véritables Conseils, chacun parlant ou chantant à son tour. C'est plutôt leur manière de saluer le soleil, le matin et le soir, comme le font d'ailleurs nos oiseaux des bois, comme le font aussi certains singes de la Malaisie dont les cris, dit-on, s'entendent à plus d'un mille au lever et au coucher du soleil.

Il y a une vingtaine d'années, un professeur de Chicago nommé Richard Gardner prétendit qu'il avait découvert le langage des singes. Ayant séjourné quelque temps en Afrique, afin, disait-il, d'étudier sur place ce langage, il publia un lexique avec traduction dans les idiomes européens. En mars 1893, j'arrivai à Libreville (Gabon) quelques semaines après le passage dans cette ville du professeur Gardner, et l'on m'y raconta les tentatives infructueuses faites par cet Américain auprès des singes que j'ai pu voir dans les factoreries de Glass, faubourg de Libreville. Chaque fois que le professeur Gardner tenta de converser avec eux, ils n'avaient jamais voulu rien savoir. Dédaignant d'ailleurs ces sujets inférieurs, qui n'étaient que de vulgaires macaques et des cynocéphales, le professeur n'avait fait qu'un assez court séjour à Libreville, et

s'était transporté plus au sud, dans le Fernan-Vaz, dont les forêts abritent des gorilles, avec l'espoir de lier conversation avec ces grands anthropoïdes.

Dans le livre qu'il a publié, Richard Gardner prétend qu'il a pu noter des mots ou des cris exprimant la colère, la crainte, la jalousie, la sympathie, l'appel de la mère à ses petits et la réponse de ceux-ci.

Mais, d'autre part, le naturaliste français Trouessart, qui a beaucoup étudié les singes, se refuse à leur reconnaître une voix articulée. « L'idée que les singes possèdent un véritable langage a été soutenue, dit-il, par un auteur anglais, qui a écrit un gros volume sur ce sujet. Il prétendait avoir passé plusieurs années dans les forêts équatoriales de l'Afrique occidentale, à seule fin d'étudier la langue des singes, et avoir réussi à connaître leur idiome compliqué au point d'en donner dans son livre les règles grammaticales. Cette prétendue découverte fit beaucoup de bruit il y a quelques années. Mais bientôt, d'autres voyageurs revenant du même pays, certifièrent que l'auteur n'avait jamais quitté les ports de la côte et par conséquent n'avait pu réaliser l'expérience dont il donnait tous les détails dans son livre. Il fut avéré que cet ouvrage n'était qu'un roman par lequel l'auteur avait cherché à mystifier les naturalistes de profession. Il suffit d'ailleurs d'observer les singes en captivité, lorsqu'ils sont lâchés en nombre dans une de ces grandes cages ou rotondes que l'on voit au Jardin des Plantes et au Jardin d'Acclimatation, pour s'assurer que ces animaux, même quand ils sont de même espèce, se comprennent bien plus par une mimique expressive que par un langage articulé. Ils ne cherchent même pas à imiter celui de l'homme, et à ce point de vue ils semblent bien moins doués que les perroquets eux-mêmes. »

Ajoutons que non seulement les singes n'ont pas la voix articulée, mais qu'ils n'ont pas davantage l'industrie, qui caractérise l'homme, même à l'état le plus primitif.

Je ne puis parler ici du gorille, parce que je n'ai jamais eu l'occasion d'en voir un spécimen vivant. C'est, certainement, le plus grand des singes. Il est beaucoup plus fort et plus robuste que le chimpanzé, mais il ne paraît pas éducable comme ce dernier. Sa force, disent les naturalistes, est extraordinaire, et, bien qu'il n'ait, à l'état adulte, que la taille moyenne d'un homme, c'est-à-dire de 1 m. 60 à 1 m. 70, on a calculé qu'un homme normalement proportionné qui aurait les bras du gorille, serait un géant de plus de deux mètres et demi de haut.

Son aire d'extension est très restreinte. On ne trouve guère le gorille que dans le bassin du Congo, de l'Ogooué et du Gabon, c'est-à-dire tout à fait sous l'équateur entre le 2° degré de latitude nord et le 5° degré sud.

L'habitat du chimpanzé est beaucoup plus vaste : on rencontre cet anthropoïde dans les forêts intertropicales de la Guinée française, de Sierra-Léone, de Libéria, de tous les pays situés dans le golfe de Guinée, ainsi qu'au Cameroun, au Gabon et au Congo, ce qui comprend une douzaine de degrés autour de l'équateur. Mais c'est surtout dans notre colonie de la Côte d'Ivoire qu'on le voit le plus souvent. Sa chair est très recherchée par les indigènes Agnis et Achantis, qui en font la base de leur *foutou*, sorte de mets national très violemment assaisonné de piment.

Les crânes de chimpanzés plantés sur des pieux à l'entrée des villages de la Côte d'Ivoire, servent de fétiches. On peut juger par leur nombre de la grande

consommation qui est faite de ces singes. Leur nom « Aka » en langue agni, s'ajoute souvent à celui des principaux personnages indigènes. C'est ainsi que le roi nègre de Krinjabo, que je vis en 1894 à la Côte d'Ivoire, s'appelait Aka-Simadou.

Orangs Outangs. — Des quatre genres de singes anthropoïdes, deux sont Africains, le gorille et le chimpanzé, et les deux autres Asiatiques, le gibbon et l'orang-outang. Ces derniers ne se rencontrent même que dans une partie très limitée de l'Asie, à Sumatra et dans la Malaisie.

Des gibbons je ne puis parler, n'ayant jamais eu l'occasion de les voir de près; mais au cours de mes voyages en Indo-Chine, j'ai pu observer plusieurs fois des orangs-outangs.

Il n'est point rare, quand on fait escale à Singapour, de voir de jeunes orangs exposés en vente sous les hangars à charbon des quais du débarcadère, en compagnie de perroquets, de loris, de faisans-argus, ainsi que des joncs, coquillages et autres produits du cru que les Malais viennent offrir aux passagers des paquebots. C'est à Singapour que je vis pour la première fois de ces singes anthropoïdes. A l'une de mes plus lointaines escales dans ce port, un très jeune orang, à l'air doux et craintif, nous était offert par un indigène pour le prix de cinq livres anglaises (125 francs), et au moment du départ du steamer, on eût pu l'avoir pour deux livres seulement (50 francs). Mais, bien que le jeune animal nous eût beaucoup intéressés, aucun de nous ne se laissa tenter et ne voulut s'en embarrasser.

En 1890, à Saïgon, j'eus l'occasion d'observer à loisir un orang, tout jeune encore, que possédait le

Jardin Botanique de la colonie. Enfermé dans une cage un peu exiguë, il restait des heures entières accroupi, sans se donner de mouvement et se bornant à considérer ses visiteurs d'un œil toujours triste et presque humain. Est-ce cette tristesse qui émut l'Administration du Jardin et la décida à extraire le jeune singe de sa prison et à lui octroyer une liberté relative ? Toujours est-il qu'on le plaça dehors, sur un arbre dont les branches surplombaient la fosse aux ours. La grande distraction du jeune orang, qui était devenu taquin, consistait à adresser des agaceries aux ours en se tenant suspendu au bout des branches. Mais ce jeu devait mal finir : un jour la branche vint à se rompre, et le jeune taquin tomba entre les griffes terribles de son ennemi. On ne put l'en retirer vivant.

Cynocéphales. — Les cynocéphales sont, après les anthropoïdes, les plus grands et les plus forts des singes. Leurs mâchoires sont garnies de dents formidables ; les canines surtout sont énormes et constituent des armes redoutables chez les mâles adultes. Ils vivent en familles nombreuses et perchent ordinairement sur les rochers, très rarement sur les arbres. Tous les voyageurs qui ont remonté le Sénégal pour se rendre au Soudan, ont pu voir des cynocéphales en liberté dans les environs de Bakel, sur les rochers qui bordent la rive gauche du fleuve. C'est là, à Bakel, qu'on peut entendre parler des histoires bestiales, des horreurs commises par les cynocéphales sur les négresses qu'ils surprennent loin des lieux habités. Malheur, en effet, aux femmes des villages qui ont l'imprudence de s'écarter seules dans la brousse. Que de fois elles ont été assaillies par les cynocéphales et laissées pour mortes sur place après avoir subi tous les caprices

lubriques de ces horribles bêtes ! La scène représentée par le sculpteur Frémiet dans le groupe fameux qui lui valut la médaille d'honneur du Salon de 1887, *Gorille enlevant une femme*, a été vécue plus d'une fois dans le Haut-Sénégal, avec cette variante que le gorille y était remplacé par des cynocéphales.

A mon premier séjour au Soudan, en 1898, j'avais, avec l'inconscience d'un novice, entrepris de chasser les cynocéphales toutes les fois que l'occasion s'en présenterait. Un jour, j'eus à me rendre de Kayes dans les divers postes du Sahel, sur la rive droite du fleuve Sénégal. J'avais emporté mon fusil, toute cette partie de la colonie étant l'habitat préféré de cette variété de singes. Dès le premier jour de mon voyage, je chevauchais sur une route bordée à droite et à gauche d'un petit bois aux arbres rabougris, lorsque des cris et des aboiements répétés attirèrent mon attention. « Golos[1] ! » me dit le palefrenier qui me suivait. En même temps j'aperçus, à une centaine de mètres en avant, toute une bande de cynocéphales qui traversaient la route. Les femelles portaient leurs petits sur le dos ; les grands mâles avaient le cou et les épaules garnis d'une fourrure épaisse qui leur donnait tout à fait l'apparence de lions. Ils ressemblaient certainement plus au roi des animaux, tel que nous nous le représentons, que les vrais lions du pays, lesquels, on le sait, n'ont point de crinière.

En m'apercevant, la bande s'arrêta et se mit à aboyer furieusement. « Ils nous injurient », déclara mon palefrenier. Je mis pied à terre et je pris mon fusil dans lequel je glissai deux cartouches à plomb. A ce geste, toutes les femelles et les jeunes disparurent sous bois,

1. « Singes ».

tandis que les mâles adultes firent front en aboyant de plus belle. Je m'avançai de quelques pas pour tâcher d'être à bonne portée, mais ils reculèrent d'autant, puis, quittant la route, ils se dissimulèrent sous bois. Je les y suivis et, visant à longue distance une sentinelle perchée sur un arbre, je lui envoyai une décharge de mon canon gauche choque-bored. L'animal, touché sans doute mais légèrement, sauta précipitamment de son arbre en hurlant et la bande, au milieu d'aboiements assourdissants, recula alors tout à fait hors de portée. J'essayai quelque temps encore de les approcher, mais sans succès. De guerre lasse, je revins sur la route et je remontai à cheval ; mais toute la troupe ne laissa pas, jusqu'à ma sortie du bois, de me poursuivre de ses aboiements menaçants.

A mon arrivée à l'étape, quand je parlai à l'officier qui me recevait de ma rencontre avec les cynocéphales, cet officier blâma fort mon imprudence. « Il ne faut jamais, me dit-il, s'attaquer aux cynocéphales quand on est seul. Dans ce pays, c'est peut-être la chasse la plus dangereuse. Il serait bien plus facile de se défendre contre un fauve qui vous charge que contre une bande de cynocéphales. » Et ce capitaine de spahis, excellent cavalier et grand chasseur devant l'Eternel, me raconta qu'un jour il avait dû rebrousser chemin devant une bande de ces singes qui s'étaient mis en tête de lui barrer la route et lui signifiaient par leur attitude décidée qu'ils ne le laisseraient point passer.

En compagnie de ce même officier, je fis quelques semaines plus tard un raid du côté du lac Toïa, situé au nord de Yélimané, sur la limite du Soudan français et du pays saharien occupé par des Maures indépendants et pillards. Ils s'agissait d'une tournée de police, et j'en profitai pour aller voir ce lac Toïa qui, pendant

la saison sèche, attire à vingt lieues à la ronde tout le gibier, gros et petit, du Soudan.

Nous campâmes au nombre de 30 cavaliers, dont 25 spahis soudanais, sur le bord du lac, en aval, et pendant deux jours nous eûmes le loisir d'observer plusieurs milliers de cynocéphales qui, gênés par notre présence, n'osaient descendre jusqu'au lac pour boire et restaient à aboyer après nous du haut des rochers environnants.

Dans presque tous les postes du Soudan on peut voir des cynocéphales en captivité. Ils sont généralement sournois, traîtres et méchants. Bien que tenus à la chaîne, ils ne laissent pas d'être dangereux, et il est prudent de se garer toujours à bonne distance, car il savent parfaitement vous lancer des pierres et autres projectiles capables de vous blesser.

Autres singes. — D'autres variétés de singes vivent au Sénégal et au Soudan : singes bleus, singes pleureurs, singes noirs. Cette dernière variété n'existe, il est vrai, que dans l'extrême-sud, quand on se rapproche du golfe de Guinée. On la trouve en familles nombreuses dans la grande forêt équatoriale qui couvre en partie notre colonie française de la Côte d'Ivoire et la colonie anglaise voisine de Gold-Coast. Depuis quelques années, la fourrure longue et soyeuse des singes noirs est recherchée, surtout en Angleterre et en Hongrie, où elle commence à devenir un article de commerce important.

En 1895, me trouvant à Grand-Bassam, j'eus l'occasion d'acheter, sur les conseils du gouverneur Binger, quatre douzaines de peaux de ces singes noirs. A Paris, la maison de fourrures à qui je les confiai m'en trouva l'utilisation en m'en fabriquant un superbe

dessus de lit. Cette fourrure est si solide, qu'après quinze années de service, elle n'a pas encore perdu un poil : elle est aussi intacte, aussi soyeuse et aussi brillante qu'au premier jour.

Dans la même colonie de la Côte d'Ivoire, on rencontre encore un autre singe dont la peau est recherchée par les fourreurs, qui en font de très jolies manchons et des étoles pour dames et fillettes. C'est le petit singe perlé, dont la fourrure est très épaisse et assez riche en couleur, avec des poils moins longs, mais plus touffus que chez le singe noir.

Quant aux petits singes bleus du Soudan, ils sont ainsi nommés à cause de leur ventre bleu et de leur robe à reflet bleuâtre. Les indigènes les capturent assez facilement et en font un grand commerce. Pour les avoir vivants et sans blessures, ils leur tendent un piège inoffensif, mais qui ne manque pas d'ingéniosité. Ils les prennent par leur gourmandise et leur goût déréglé pour le sucre et les liqueurs alcooliques. C'est ce qu'ils appellent « la chasse à la calebasse ». Voici en quoi elle consiste. A la tombée de la nuit, ils placent dans les endroits fréquentés par les singes bleus une ou plusieurs calebasses remplies d'eau sucrée qu'ils ont fortement additionnée de tafia ou d'eau-de-vie. Dès l'aube, les singes viennent boire, et les libations sont si copieuses que les gourmands restent sur place ivres-morts. Les chasseurs n'ont plus qu'à venir les ramasser et à les mettre en cage ou à la chaîne.

Au dire des indigènes, ces petits singes sont très folâtres et se livrent souvent à des jeux divertissants mais qui ne sont pas sans danger pour eux. Ainsi, aux heures chaudes de la journée, ils viennent en groupes joyeux se rafraîchir au bord du fleuve et jouer dans les arbres dont les branches sont penchées sur

l'eau. C'est l'heure aussi où les caïmans viennent sur la berge ou à la surface des eaux pour se chauffer au soleil et peut-être aussi pour chercher aventure et trouver occasion de happer quelque bête imprudente qui se mettrait à l'eau. Or la vue d'un caïman flottant comme un bois mort sur le fleuve met toujours en joie les petits singes. Ils se réunissent en bandes sur les branches qui surplombent le fleuve et, comme les petits oiseaux qu'on voit pépiant autour d'un chat-huant, ils piaillent de tous leurs poumons et taquinent à qui mieux mieux le monstre amphibie. Mais parfois l'un des petits imprudents tombe à l'eau, ou bien c'est la branche qui fléchit et plonge sous le poids des piailleurs, et le caïman, agile comme un poisson dans son élément liquide, a vite fait de happer une patte ou une queue dont le propriétaire, hurlant de douleur, est entraîné au fond du fleuve. Témoin de cet horrible drame, la bande joviale s'enfuit épouvantée ; mais le lendemain, tout est oublié : la comédie des piailleries et des taquineries recommence, qui se terminera peut-être encore par le même dénouement tragique.

Lémuriens. — A Madagascar, on trouve, ainsi qu'il a été dit plus haut, des Lémuriens (makis, indris, aye-aye), qui ne sont pas des singes proprement dits et qui ne ressemblent aux singes que parce qu'ils sont quadrumanes et arboricoles. Ils sont loin d'ailleurs d'avoir l'intelligence aussi développée.

Les makis, espèce diurne, alors que les deux autres sont plutôt nocturnes, vivent en petite troupe dans les forêts. Ils se distinguent par leur museau de renard, leur fourrure laineuse, et leur queue longue, touffue et cylindrique. Cette fourrure, ainsi que la taille d'ailleurs, varie beaucoup suivant les localités et quel-

quefois suivant le sexe. Sur la côte Nord-Est, en face de l'île Sainte-Marie, on trouve la grande variété pie, tachée de blanc et de noir ; à Nossi-Bé, dans la forêt de Loucoubé, se rencontre une variété plus petite, dont le mâle est entièrement noir et la femelle rousse. Mais le maki que les amateurs recherchent de préférence et qu'on voit d'ordinaire dans les ménageries et les jardins zoologiques est le maki-chat, variété gracieuse et vive qui s'apprivoise facilement et dont la queue est annelée de blanc et de gris foncé.

En 1874, rentrant de Nossi-Bé à la Réunion, j'apportai avec moi un maki roussâtre qui venait de je ne sais quel point de Madagascar et qui ne me paraissait présenter aucune particularité extraordinaire. J'étais, paraît-il, dans l'erreur, car à sa vue le préparateur du Muséum de Saint-Denis, M. Lantz, s'exclama d'admiration. C'était un maki à collet rouge ! C'était une variété extrêmement rare et dont un seul musée d'Europe possédait un spécimen ! Devant ce débordement d'enthousiasme, mon frère à qui j'avais donné l'animal, s'empressa de l'offrir à son ami Lantz afin d'en enrichir les collections du Muséum de la Réunion. Le maki à collet rouge fut donc empaillé et déposé dans une vitrine du rez-de-chaussée, où il figure en très bonne place et en nombreuse compagnie zoologique.

Les makis, sans être aussi méchants que les singes, n'en sont pas moins des animaux traîtres et dangereux. A bord d'un paquebot des Messageries Maritimes, la fillette d'un officier passager qui rentrait de Madagascar, fut un jour mordue affreusement et presque défigurée par un maki. A Nossi-Bé, en 1874, mon domestique, un jeune nègre de quinze à seize ans, fut un jour attaqué dans la rue par un maki-chat à queue annelée que l'on croyait bien apprivoisé, qui

était très familier et que son maître laissait journellement en liberté. La canine aiguë de l'animal avait pénétré profondément dans un muscle de l'avant-bras et y avait opéré une section aussi nette que l'eût fait le tranchant d'un rasoir. Une artère avait été tranchée et, vu l'hémorragie qui s'en suivit, il fallut l'intervention d'un médecin et la ligature de l'artère.

Les Lémuriens, comme les singes d'ailleurs, ont l'humeur fantasque et manifestent leurs sympathies ou leurs antipathies aux personnes et aux animaux. J'ai connu à Salazie, dans les montagnes de la Réunion, un maki-chat apprivoisé, dont l'humeur était très changeante suivant les êtres qu'il voyait. Il vivait en bonne intelligence avec les chiens de son maître et même avec certains chiens étrangers ; mais il avait voué une haine à mort à une chienne braque qui m'appartenait. A sa vue, il devenait nerveux et irrité, et cette irritation s'accompagnait de gestes saccadés par lesquels il arrachait les feuilles de l'arbre où il était embusqué, prêt à l'attaque. Plusieurs fois il avait bondi traîtreusement sur le dos de la chienne pour la mordre ; mais celle-ci ne se laissait pas faire, et le maki eût chèrement payé ses agressions si elle avait pu réussir à le saisir entre ses crocs.

Des indris, dont on trouve plusieurs espèces répandues par petits groupes dans presque toute l'île de Madagascar, je ne citerai que les babacoutes, que l'on considère comme les plus grands des Lémuriens et qui sont remarquables par l'absence de queue. C'est une sorte de tubercule qui en tient lieu, et c'est sans doute ce qui leur a valu ce nom de *babacoutes*, traduisez d'*hommes des bois* que leur donnent les Malgaches.

Leurs pattes de derrière, très développées, douées d'un ressort puissant, leur servent à sauter d'arbre

en arbre à des distances énormes et sans effort apparent. De là peut-être est née cette légende qui a cours à Sainte-Marie de Madagascar et chez les Betsimitsares, que les babacoutes doivent savoir sauter et s'accrocher aux branches dès le plus bas âge et que, à cet effet, ils sont soumis, le jour même de leur naissance, à une épreuve de voltige à travers les arbres de la forêt. Quand naît, en effet, un petit babacoute, la tribu se réunit dans une clairière où le nouveau-né est lancé d'arbre en arbre, et il n'est reconnu vrai babacoute et de pure race que s'il réussit, au cours de cette voltige aérienne, à toujours s'accrocher quelque part, à une branche ou à une main tendue, sans jamais toucher terre. Mais malheur à lui s'il a eu la maladresse de se laisser choir : toute la famille s'enfuirait alors, l'abandonnant sur place et le reniant pour un des siens.

Cette légende est amusante, et l'épreuve du petit babacoute n'est-elle pas pleine d'analogie avec celle qu'on faisait, dit-on, subir autrefois aux petits Normands le jour de leur naissance ? Projetés contre un mur, il fallait qu'ils y restassent agriffés pour être reconnus vrais Normands et descendants non dégénérés des hardis compagnons de Rollon.

J'ai vu des Malgaches à Nossi-Bé — c'étaient des Antankares et des Sakalaves — qui déclaraient que tout était légende au sujet des babacoutes et que ces soi-disant « hommes des bois » avaient été créés de toute pièce par l'imagination des Betsimitsares. Et, à l'appui de leur opinion, ils rappelaient qu'en 1872 M. Le Clos, commandant particulier de Nossi-Bé, avait promis une forte prime à celui qui lui apporterait un babacoute, et que jamais cet animal n'avait pu être trouvé.

Mais, à ce compte, l'existence du aye-aye pourrait

aussi bien être contestée. Car je sais que le même fonctionnaire de Nossi-Bé avait aussi promis de payer très cher un aye-aye vivant, et qu'aucun Malgache ne lui en procura. La raison en est, non pas que l'aye-aye soit une bête imaginaire, mais que pour les indigènes de Madagascar, c'est un animal *fadi*, c'est-à-dire sacré. Ces indigènes, superstitieux à l'excès, n'oseraient jamais capturer un animal fadi. Aucun village d'ailleurs n'aurait consenti à recevoir un pareil prisonnier [1]. Il est possible que cette mentalité soit changée maintenant que Madagascar est devenu colonie française et que les indigènes se sont plus ou moins frottés à la civilisation européenne.

On peut s'expliquer du reste que les Nossibéens n'aient jamais vu de babacoute par cette double raison, d'abord que cet indri ne se rencontre que dans la partie orientale de la grande terre, et ensuite que le babacoute, sans être absolument nocturne, ne se montre que le matin et à la fin du jour, restant caché dans le feuillage, au plus profond des bois, pendant les heures chaudes de la journée. Quant à en faire un animal imaginaire, ce n'est pas possible aujourd'hui que de nombreux spécimens ont été étudiés, décrits et déposés dans les musées.

La taille du babacoute, quand il est debout, mesure

1. Dans l'*Album de l'île de la Réunion*, par A. Roussin, M. Grandidier a raconté comment il eut maille à partir un jour avec les Malgaches du Cap Sainte-Marie, à propos d'un *sifak*, Lémurien très rare qu'il venait de tuer et de dépouiller pour en emporter la peau : « Cette maque est respectée chez les Antandroys et je faillis avoir une querelle sérieuse avec les habitants du village pour avoir dépouillé le beau spécimen que j'avais eu le bonheur de tuer. Il me fallut, pour apaiser leur colère, enterrer en grande pompe le corps que j'avais retiré de la peau et faire planter, entre les pierres dont j'avais recouvert cette tombe, quelques feuilles charnues de nopal. »

environ un mètre de haut ; son pelage, un peu laineux, est brun clair et noir ; il vit dans les arbres et fait la chasse aux oiseaux, aux reptiles et aux insectes. On l'apprivoise assez facilement, et l'on assure même que les indigènes le dressent à la chasse aux oiseaux.

L'aye-aye, lui, est absolument nocturne, et comme tous les animaux nocturnes, il a les yeux grands, ronds et dirigés en avant. Sa taille est à peine celle du chat, sa fourrure est brune et sa queue longue et touffue. Ses membres sont courts et terminés par des mains à cinq doigts armés de longues griffes. Ces doigts grêles et secs, ainsi que leurs griffes, servent à fouiller les bois pourris et l'écorce des arbres, comme font nos pics-verts, pour en retirer les larves d'insectes dont il est très friand.

L'aye-aye est un animal assez rare ; néanmoins on a pu l'observer quelquefois à Paris, dans les ménageries et au Muséum. On le nourrit, en captivité, de lait et de riz cuit. On ne s'étonne pas, à l'aspect d'une bête aussi étrange, qu'elle ait été considérée comme fadi par les Malgaches et qu'elle leur ait inspiré une crainte superstitieuse.

En 1901, au Maroni, en Guyane française, on me montra, sur un chantier de l'Administration pénitentiaire, un bradype, vulgairement appelé paresseux. A sa vue, j'avais tout d'abord pensé que c'était un aye-aye, et j'en étais assez surpris, car je savais que le aye-aye ne se rencontrait qu'à Madagascar. Mais, en me rapprochant de l'animal, je ne tardai pas à reconnaître mon erreur. Le paresseux est bien, comme l'aye-aye, une bête nocturne ; ses doigts sont aussi, comme ceux de l'aye-aye, armés de longues griffes, mais ils ne sont qu'au nombre de trois à chaque main, et cette main ne donne pas l'impression de maigres

pattes d'araignées ; au surplus, sa queue est très courte, sa tête est plus large, et il n'a pas les oreilles aussi grandes que le aye-aye. Ses mouvements, même quand il est perché sur un arbre, sont aussi beaucoup plus lents, ce qui lui a fait du reste donner le nom de paresseux et de tardigrade.

CHAPITRE XX

Les Éléphants

Chez les animaux, le sceptre de l'intelligence est tenu, à mon avis, par l'éléphant. Seul peut-être, le chien serait en droit de le lui disputer, mais non le singe ni le cheval.

Plusieurs de nos colonies sont des pays à éléphants : le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Congo, le Dahomey et certaines parties du Haut-Sénégal et Niger.

Autrefois ces puissants pachydermes se rencontraient un peu partout sur le continent africain. A l'époque romaine, ils vivaient en troupeaux dans toute la région du Nord qui était très boisée et qui forme aujourd'hui le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine. On ne les trouve plus maintenant qu'au sud du Sahara ; la chasse effrénée dont ils sont l'objet à cause de leur ivoire, les a fait disparaître de toute la côte et on ne les rencontre plus que dans la partie centrale de l'Afrique, c'est-à-dire, en ce qui concerne nos possessions françaises, au Congo, dans l'hinterland du Dahomey et dans certaines parties du Soudan.

Si, comme le croient les naturalistes, il n'existe qu'une seule espèce de lion ; s'il n'est pas douteux que le lion chevelu de l'Asie ou de l'Atlas, transporté au Soudan, n'y perde sa crinière au bout de deux ou trois générations, il n'en est pas de même de l'éléphant, dont il existe deux espèces bien distinctes : celle d'Asie et celle d'Afrique.

Les différences entre ces deux espèces sont très caractéristiques : l'éléphant d'Asie se distingue d'abord par son front, qui est concave au milieu avec deux bosses latérales, tandis que l'éléphant africain a son front uniformément bombé. Celui-ci, d'autre part, a des oreilles deux fois plus grandes. Puis, l'éléphant d'Asie a *quatre* ongles ou sabots aux pattes postérieures, alors que son congénère africain n'en a que *trois*. Enfin, les défenses de la femelle, en Asie, sont petites, droites, sortant à peine de la bouche ; en Afrique, au contraire, les défenses de la femelle sont recourbées et saillantes comme celles du mâle, bien que généralement plus petites.

Les deux espèces se distinguent encore par le caractère : tandis qu'en Asie l'éléphant se laisse très facilement domestiquer, même à l'âge adulte ; en Afrique, au contraire, la question de sa domestication n'est pas encore résolue. On a beau dire que les Carthaginois avaient su le dresser, le rendre docile et l'utiliser dans leurs armées, il n'en est pas moins certain qu'on ne réussit aujourd'hui à apprivoiser quelques éléphants d'Afrique qu'à la condition de les capturer très jeunes et de commencer de très bonne heure leur éducation. Il y a même des personnes qui pensent que l'éléphant d'Afrique, si bien dressé qu'il ait été dans sa jeunesse, a toujours une tendance à reprendre son caractère farouche et intraitable quand il devient adulte et dès sa première crise de rut.

J'ai aperçu deux fois des éléphants sauvages au Soudan, dans le nord d'Yélimané, sur les bords du lac Toïa ; j'en ai aperçu une fois dans l'intérieur du Dahomey, près de Zagnanado ; mais je n'ai connu en Afrique qu'un seul éléphanteau apprivoisé. C'était en 1893, au Cap Lopez, dans notre colonie du Gabon. Cet

animal était alors tout jeune et ne mesurait guère plus d'un mètre soixante de hauteur. D'humeur folâtre, il venait tous les jours s'amuser parmi les maisons du village, bâties en bois sur pilotis ; et quand, pour se gratter, il s'y frottait, il leur imprimait un assez fort ébranlement. Un jour, un douanier, réveillé par ces secousses au milieu de sa sieste, se leva furieux et tua la pauvre bête d'un coup de fusil.

A la même époque, un autre jeune éléphant était, me disait-on, élevé par le Père Bichet à la mission catholique du Fernan-Vaz. Il serait intéressant de savoir ce qu'il est devenu à l'âge adulte.

Ce sont les deux seuls spécimens qu'on puisse citer d'éléphants domestiqués dans notre colonie française du Gabon-Congo. Dans le Congo belge, au contraire, on a fait quelques tentatives d'élevage et d'utilisation des éléphants, et l'on m'a assuré là-bas, en 1905, que les Belges en avaient déjà domestiqué une trentaine, et que cinq grandes fermes d'élevage et de dressage avaient été créées par eux. D'autre part, les Allemands avaient cinq éléphants apprivoisés dans leur colonie du Cameroun ; la colonie portugaise d'Angola en avait un. On ne s'explique pas que notre Administration française et nos sociétés concessionnaires ne poursuivent pas, elles aussi, ces très intéressantes expériences de capture et d'utilisation de l'éléphant d'Afrique, alors que ces expériences sont depuis longtemps demandées par l'opinion pour le Congo français.

La domestication de l'éléphant d'Afrique est aujourd'hui une question à l'ordre du jour. « Le roi Léopold, de Belgique, était, de son vivant, l'un des plus gros marchands d'ivoire du monde, et, à ce titre, écrit Emile Gautier, il avait eu, plus que personne, sa part de responsabilité dans la disparition de l'éléphant

menacé d'aller bientôt rejoindre son grand'oncle le mammouth dans les limbes de la paléontologie. La domestication de l'éléphant n'est pas seulement le meilleur moyen d'enrayer cette disparition lamentable; elle est aussi le meilleur, pour ne pas dire le seul moyen d'en finir avec cet odieux régime du travail forcé dont les horreurs, heureusement atténuées depuis que le Congo a cessé d'être un domaine privé pour devenir une colonie belge, valurent au feu roi, en même temps qu'une fortune colossale, les malédictions de l'univers civilisé. »

Capturons donc de tout jeunes éléphants. Apprivoisons-les. Tâchons de retrouver les procédés et recettes qu'employaient autrefois les Carthaginois qui excellèrent, paraît-il, à dresser les éléphants. Il y faudra certainement de l'habileté, tantôt de l'énergie et tantôt de la douceur. Il y faudra aussi beaucoup de justice, car l'éléphant se montre très chatouilleux sur ce point. En quoi il se rapproche plus que le chien de l'espèce humaine. Ainsi, l'on a vu souvent, dans les jardins zoologiques, des éléphants, après avoir emmagasiné de l'eau dans une poche pharyngienne qu'ils ont à la base de la langue, la régurgiter par leur trompe pour en inonder les visiteurs qui les trompent et abusent de leur patience en leur faisant trop longtemps attendre une friandise offerte et retirée tour à tour.

L'éléphant, à l'époque du rut, devient souvent dangereux ; il l'est encore, en tout temps, s'il est maltraité : il saisit quelquefois l'homme qui a excité sa colère et, l'attirant sous ses pieds, il l'écrase impitoyablement [1].

1. Un autre animal, le buffle, si bien domestiqué, si docile avec

Dans l'Inde, on cite le trait suivant qui montre combien l'éléphant s'irrite quand il est victime d'une injustice. Un de ces animaux, ayant à se plaindre de son gardien qui lui dérobait chaque jour une partie de sa ration de riz, vint deux fois, à quelques jours d'intervalle, déposer aux pieds de son maître le panier contenant cette ration injustement diminuée par l'infidèle gardien. Il grognait en même temps d'une façon significative. Sa plainte ayant été reconnue fondée, l'Indien voleur fut chapitré d'importance ; mais il ne tarda pas à recommencer. L'éléphant furieux se fit alors justice : il saisit l'individu avec sa trompe et, après quelques tours de moulinet, il le lança à quinze mètres de hauteur, d'où le malheureux retomba sur le sol et s'y écrasa.

Ce fait est rapporté par feu M. Adolphe Le Roy, ancien négociant à Saint-Denis de la Réunion, dans la relation qu'il publia vers 1860 de son voyage dans l'Inde. Dans la même brochure on peut lire un autre trait bien remarquable de l'intelligence des éléphants. Dans le port de Trinquemalé, une équipe de ces animaux était journellement employée sur les quais au transport et à l'arrimage des bois de construction. Elle était dirigée par un des éléphants mêmes, qui remplissait les fonctions de contremaître et surveillait le travail des autres et l'arrangement des bois. Ceux-ci devaient être disposés en piles régulières, et l'éléphant-chef, pour juger de la rectitude de l'alignement, prenait chaque fois le recul nécessaire et, quand il y avait lieu, faisait rectifier le travail.

les Annamites de la Basse-Cochinchine, s'inquiète généralement et devient même comme fou furieux à la vue d'un Européen; il est alors très dangereux. Les buffles du Tonkin paraissent mieux se familiariser avec les blancs.

Des actes aussi réfléchis ne placent-ils pas l'éléphant bien au-dessus des autres mammifères, au point de vue de l'intelligence ? Il est vrai qu'à l'actif du chien on peut citer des traits bien remarquables aussi, par exemple celui dont beaucoup de chiens de berger sont coutumiers et qui consiste à faire observer au bétail qui pâture une prairie, la consigne de ne point toucher aux plantations ni même à l'herbe des champs voisins.

L'éléphant jouit d'une force prodigieuse. Sa puissance, comme bête de somme, équivaut à celle d'une dizaine de chevaux et de plus de trente porteurs. Avec sa trompe, il peut entourer un tronc d'arbre et l'arracher violemment, il peut étreindre un tigre et l'étouffer. Cette force s'accompagne, du moins chez l'éléphant d'Asie, d'une grande douceur et d'une docilité à toute épreuve. En domesticité, on obtient de lui, par la voix et le geste, presque tout ce qu'on exige du chien et du cheval. L'éléphant, dit le Dr Trouessart, est même plus doux, plus réfléchi, plus obéissant et surtout moins vif et moins ombrageux que le cheval. Les exercices qu'il exécute dans les cirques montrent que la lenteur et la prudence qui président à tous ses mouvements, ne leur ôtent, ni adresse, ni précision, et l'on est étonné de ce qu'on lui voit faire, malgré la lourde enveloppe de cuir qui recouvre ses membres. La sensibilité exquise de l'appendice digitiforme de la trompe lui permet de ramasser à terre les objets les plus petits, tels qu'une pièce de monnaie, voire même une aiguille. Cette même trompe qui est capable de déraciner un arbre, peut saisir délicatement la fleur la plus fragile et la présenter à son cornac.

Si, comme on le prétend, la faculté de l'odorat est d'autant plus développée que la surface olfactive est

plus étendue, l'éléphant doit avoir ce sens merveilleusement subtil. On dit que son ouïe est aussi d'une grande finesse. Ses oreilles sont vastes et mobiles ; il peut les ramener en avant et, par un mouvement singulier, s'en essuyer les yeux.

La loi d'après laquelle l'organe est créé par la fonction, trouve chez l'éléphant la confirmation la plus frappante. Pour que les défenses qui pèsent jusqu'à 50 kilogrammes chacune, fussent implantées solidement, de vastes alvéoles ont dû être creusées dans l'épaisseur des os de la tête : de là l'augmentation considérable du poids de cette partie du corps ; de là aussi un cou très court. Mais comme avec ce cou très court, la bouche n'aurait pu atteindre à terre chez un animal qui a plus de trois mètres de hauteur, il a fallu qu'il fût doué d'un long organe de préhension pour atteindre les herbages et les feuilles dont il se nourrit et l'eau qui doit le désaltérer [1]. La trompe est donc un nez démesurément allongé qui est devenu un organe du toucher sans cesser d'être celui de l'odorat. C'est avec sa trompe que l'éléphant introduit sa nourriture solide et liquide dans sa bouche. Au moyen de l'aspiration, il emplit d'eau sa trompe, et celle-ci verse le liquide dans sa bouche ou la jette en pluie rafraîchissante sur son dos.

1. Il y a lieu, en effet, d'observer que tous les animaux qui sont hauts sur pattes, ont le cou long. (Exemples : le chameau, l'autruche, etc.) Ne font exception à cette règle que ceux qui disposent d'un organe préhensile, lequel doit lui-même être allongé, tel que la trompe chez l'éléphant, la main au bout d'un long bras chez les singes et les Lémuriens. D'autre part, quand le cou est très long, la tête doit forcément être petite et légère ; car le cou, vu sa longueur, ne pourrait pas supporter le poids d'une grosse tête. C'est pour cette raison que le chameau, la girafe, le lama, l'autruche, le cygne, l'oie, etc., ont la tête si petite par rapport au volume du corps.

Les dents de l'éléphant consistent en deux longues défenses et deux grandes molaires à la mâchoire supérieure, et deux grandes molaires seulement à la mâchoire inférieure. Il n'y a donc en tout que six dents, mais elles sont de taille ! J'ai vu dans les boutiques de curiosités de Pointe-de-Galles et de Colombo, à Ceylan, des tranches d'ivoire découpées dans des molaires d'éléphants, qui ne mesuraient pas moins de 25 centimètres de long sur 12 ou 15 de large. Cet ivoire des molaires n'est pas uniformément blanc comme celui des défenses ; il est pour ainsi dire marbré et formé de couches alternativement blanches et jaunes. Les défenses, qui sont de monstrueuses canines, mesurent jusqu'à trois mètres de longueur chez l'éléphant d'Afrique, et peuvent peser plus de 50 kilogrammes chacune, soit une centaine de kilogrammes pour la paire portée par l'animal.

Ce n'est pas seulement à cause de la valeur de son ivoire qu'on chasse l'éléphant ; on le pourchasse aussi, dans certains pays de cultures, à cause des dévastations qu'il commet. C'est ainsi qu'il a déjà disparu de l'Afrique australe, où les colons hollandais et anglais n'ont vu en lui qu'un être malfaisant et bon à détruire.

Il faut chaque jour à l'éléphant adulte une centaine de kilogrammes de matière végétale pour sa nourriture. On comprend, dès lors, combien le voisinage d'un troupeau d'éléphants est redoutable pour une plantation. Les dégâts qu'ils causent sont surtout considérables dans les champs de riz et de cannes à sucre, dont ils sont très friands. A Baria, en Cochinchine, quelques éléphants dévastèrent, en une seule nuit, tout un champ de cannes à sucre qui ne mesurait pas moins d'un demi-hectare de superficie. Indépendamment de

ce qu'ils avaient mangé, ils avaient brisé les tiges par milliers sur leur passage.

J'ai vu à Pnom-Penh, chez le roi Norodom, un éléphant engloutir en un rien de temps un énorme régime de bananes. Son cornac lui servait ces fruits main par main ; les mains, contenant chacune plus de vingt bananes, disparaissaient broyées sous ses puissantes molaires aussi aisément que des grains de raisin sous la dent d'un enfant gourmand.

J'ai raconté plus haut les méfaits du jeune éléphanteau apprivoisé du Cap Lopez qui s'amusait dans le village à ébranler des maisons bâties sur pilotis. Les éléphants sauvages commettent souvent des méfaits analogues. Ainsi, en Annam, ils font parfois le désespoir de l'Administration des Postes et Télégraphes par leur manie de renverser les poteaux télégraphiques. Tous ces troncs d'arbres sans feuilles, rangés en ligne dans la plaine et reliés entre eux par des fils métalliques, avaient, paraît-il, le don de les agacer ou de les intriguer, et ils les démolissaient.

Les éléphants vivent très vieux, jusqu'à cent ans et même, d'après quelques naturalistes, jusqu'à cent cinquante ans. Le Goliath du règne animal en est, en même temps, le Mathusalem. Les femelles, qui ne reproduisent à peu près que tous les quatre ans, portent vingt-deux mois : les petits naissent hauts d'un mètre et ne sont adultes que vers la quinzième ou la vingtième année. Il est rare que l'éléphant se reproduise en captivité ; le fait s'est constaté cependant quelquefois, même en Europe et dans l'Amérique du Nord.

Comme les vieux sangliers, certains éléphants mâles sont dits « solitaires ». Chassés des troupeaux, ils vivent absolument isolés, deviennent très dangereux et attaquent les animaux et l'homme.

La voix de l'éléphant, appelée barrit ou barrissement, est un cri rauque et strident qu'il lance à travers le double tube de sa trompe comme à travers un instrument de cuivre.

Son allure est un amble plus ou moins allongé, mais qui, grâce à la longueur de ses jambes, lui permet d'aller très vite, sans toutefois, comme beaucoup le prétendent, aller aussi vite qu'un cheval au galop. Il est vrai qu'il y a cheval et cheval. J'ai assisté en 1875, chez le roi Norodom, du Cambodge, à des courses d'éléphants, et il ne m'a point paru que la vitesse de ces gros pachydermes fût celle d'un cheval de pur sang anglais ou arabe. Cette vitesse n'en est pas moins très grande encore, et je tiens de M. de Verneville, administrateur des affaires indigènes, qui avait beaucoup chassé l'éléphant en Indo-Chine, qu'aucun chasseur, si agile qu'il fût, n'échapperait à la poursuite d'un éléphant blessé et rendu furieux, qui le chargerait en plaine.

C'est en Chine et au Japon que s'exporte la majeure partie de l'ivoire du commerce. On le travaille aussi beaucoup en Europe. Dans les temples de la Grèce antique, à Olympie, à Egine, à Athènes, on pouvait admirer un grand nombre de statues d'ivoire. Mais ce qui les rendait surtout remarquables, c'était leur taille. Ainsi, la Minerve du Parthénon, chef-d'œuvre de Phidias, mesurait près de neuf mètres de haut.

Beaucoup de ces statues n'étaient pas entièrement en ivoire. La Minerve avait un manteau d'or ; seuls la tête, les mains et les pieds étaient en ivoire.

Il est clair que cette tête d'une statue de neuf mètres de haut ne pouvait pas être taillée dans une défense d'éléphant, quelque volumineuse qu'elle fût. Les statuaires grecs faisaient du « plaqué » : ils appli-

quaient, en les collant, des plaques d'ivoire travaillé à une forme de bois ou de métal qui les soutenait intérieurement. Or ce travail minutieux était fait avec tant d'habileté que c'est à peine si, en examinant les statues de très près, on pouvait apercevoir les joints des différentes plaques d'ivoire.

D'ailleurs, pour obtenir de grands morceaux d'ivoire, les artistes tirent parti de la flexibilité de cette matière : ils l'amollissent à l'aide de certains procédés et parviennent ainsi à l'étendre pour en former des plaques d'assez longue dimension, d'assez grande largeur et d'épaisseur variable. C'est par ce moyen sans doute que le statuaire français Houdon a pu, dans une seule défense d'éléphant, tailler trois crucifix d'un mètre de hauteur. Il fallait tout de même que cette défense fût vraiment magnifique.

CHAPITRE XXI

Les Autruches

Ce que l'on recherche principalement chez les autruches, ce sont les belles plumes qui ornent leurs ailes et leur queue. Chez les femelles, elles sont gris clair, et chez les mâles, d'un blanc de neige. Ces plumes sont, comme on le sait, employées dans l'art de la parure et font l'objet d'un trafic très important.

Jusque vers la fin du XIXe siècle, on faisait aux autruches, en vue de ce trafic, une chasse aussi barbare que celle qui est faite encore de nos jours aux éléphants d'Afrique pour avoir leur précieux ivoire. Mais depuis une trentaine d'années, on a renoncé à ce procédé odieux de tuer les autruches pour avoir leurs plumes, procédé qui aurait amené, à bref délai, la destruction totale de l'espèce. On a domestiqué ces oiseaux et l'on a établi, d'abord au Cap de Bonne-Espérance, puis en Algérie, sur les bords du Niger, aux Etats-Unis, dans la République Argentine et à Madagascar, des fermes à autruches où l'élevage se fait aujourd'hui sur une assez grande échelle.

Bien que l'initiative en ait été prise par des Français et, en particulier, par M. Albert Chagot, membre de la Société d'Acclimatation de Paris, les Anglais sont jusqu'ici les seuls à avoir tiré de réels profits de l'élevage des autruches. Les fermes qu'ils ont établies depuis 1865 dans leur colonie du Cap de Bonne-Espé-

rance, ont admirablement prospéré. Avec 80 autruches domestiques qu'ils avaient au Cap en 1865, ils ont réussi à produire, en moins de cinquante ans, un demi-million de ces oiseaux, dont les plumes se vendent annuellement à Londres près de deux millions de livres sterling [1].

Les éleveurs du Cap trouvant l'incubation naturelle trop lente, avaient eu recours aux couveuses artificielles : la production des œufs s'en trouva presque doublée et s'éleva à 80 par an pour un seul couple. Un troupeau de 24 couples d'autruches peut en huit ans produire, par ce procédé, environ dix milliers d'individus. La surproduction fut telle qu'on dut arrêter cette multiplication faute de terrains disponibles, et de grandes quantités d'œufs furent mises dans le commerce de l'alimentation.

Chez nous, au contraire, en Algérie et au Soudan, l'élevage de l'autruche n'a donné jusqu'ici que des mécomptes. D'après un rapport de M. Guillard, publié au *Bulletin de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale*, les échecs subis en Algérie doivent être attribués, en grande partie, à ce que les premiers essais furent tentés dans le nord de cette région, trop défavorable à cause de l'humidité du climat et de la mauvaise exposition du terrain. L'entreprise serait, au contraire, rémunératrice si elle était méthodiquement menée et reprise dans les régions du Sud Algérien, surtout dans le sud de la province de Constantine, où le terrain est parfaitement plat, sablonneux sans être aride, et suffisamment arrosé.

Quant à nos tentatives d'élevage au Soudan, elles

1. Dans ces résultats il faut comprendre non seulement ceux du Cap proprement dit, mais aussi ceux obtenus en Rhodésie, au Transvaal et à Natal.

n'ont guère été plus heureuses. Et cependant où trouver un climat plus favorable et de meilleures conditions de réussite, puisque le Soudan est le véritable habitat de l'autruche, qui y a toujours vécu et y vit encore à l'état sauvage? Ce n'est pas que l'autruche domestique y fasse défaut : j'en ai vu plusieurs couples à Kayes, un chez le lieutenant-gouverneur, un autre chez le directeur du chemin de fer, et un autre encore à l'hôpital militaire; j'en ai vu aussi à Nioro. Mais parquées dans des enclos trop restreints, ces autruches, assez bien apprivoisées du reste, n'étaient là qu'à titre d'oiseaux de luxe et de curiosité plutôt que dans un but d'élevage industriel. Elles donnaient des œufs, mais ceux-ci étaient pondus au hasard, çà et là dans l'enclos, et n'étaient pas couvés.

J'ai vu aussi à Kayes et dans quelques postes du Sahel, des autruchons en petit nombre, qui paraissaient très vigoureux, très rustiques et qui n'étaient pas plus difficiles à garder que ne le sont en France des troupeaux d'oies.

Depuis 1897 cependant, l'Administration du Soudan s'était préoccupée de l'élevage en grand de l'autruche, et le budget local avait prévu des crédits pour la création d'autrucheries dans les régions du Sahel et de Tombouctou. Mais jusqu'à présent les résultats obtenus n'ont pas été brillants.

L'autrucherie de Tombouctou, la seule qui, au dire de l'Administration, a donné quelques produits, avait été constituée en avril 1897 par un premier troupeau de 21 autruches dont le prix d'achat s'élevait à 415 francs. Peu après, une nouvelle acquisition porta ce nombre à 25; mais en 1898, c'est-à-dire un an après, je constatais qu'il ne restait plus que 16 de ces oiseaux : quatre autruches étaient mortes de maladie,

quatre autres avaient péri par suite d'accidents, et une avait disparu.

On commença, dès le deuxième semestre de 1897, à recueillir des plumes. La première récolte de deux douzaines de paquets, estimée à 125 francs environ, prix de Tombouctou, fut envoyée à Kayes pour être vendue par les soins de la Direction du Service local. Mais ces paquets de plumes, apportés au chef-lieu par un officier, furent oubliés dans un magasin où on les retrouva l'année suivante dans un état de détérioration qui les rendait presque inutilisables.

Les produits d'une seconde récolte, faite en décembre 1897 et représentant trente-cinq paquets de plumes grises provenant d'autruches femelles, furent mis aux enchères à Tombouctou même et adjugés à 75 francs.

De si piètres résultats commerciaux n'étaient pas encourageants. On n'en pouvait guère attendre de plus sérieux : l'insuccès provenait de l'installation défectueuse de l'autrucherie. On l'avait placée trop près des habitations de la ville, et l'espace était trop restreint. Cette situation avait été imposée par la nécessité d'avoir une mare pour abreuver les oiseaux.

D'autre part, l'inexpérience des éleveurs était manifeste. Personne à Tombouctou ne connaissait les soins qu'il faut donner aux autruches et le régime normal à leur faire suivre.

D'après les renseignements recueillis dans la colonie, le meilleur moyen de poursuivre cet essai d'élevage avec quelque chance de succès, aurait consisté à transporter l'autrucherie à Goundam, poste du Sahel où l'on trouverait précisément tout ce qui fait défaut à Tombouctou. D'ailleurs, au moment où je quittai le Soudan pour rentrer en France, j'appris qu'un négo-

ciant français de Tombouctou, M. Colas, avait demandé et obtenu une concession de terrain à Goundam pour s'y livrer à ce genre d'élevage. A-t-il réussi? J'en doute, car cela se saurait en France, où l'on m'assure, au contraire, que l'on n'est pas encore sorti, au Soudan, de la période de tâtonnement, et que l'on est toujours loin des magnifiques résultats obtenus par les Anglais dans l'Afrique australe[1].

A Madagascar, nos éleveurs d'autruches se sont-ils montrés plus habiles ? Il y a lieu de le croire, car l'autrucherie que l'Administration locale a créée en 1903, à Tuléar, à l'aide de trois couples d'autruches, prend de jour en jour une plus grande extension. Un point est aujourd'hui acquis, c'est que l'essai d'acclimatement de l'autruche dans le sud de Madagascar a pleinement réussi.

En présence des résultats obtenus, le Gouvernement de la colonie a mis des autruches à la disposition des colons désireux d'en entreprendre l'élevage. Depuis 1909, il a été vendu une soixantaine d'autruches et autant d'autruchons.

Un stock de plumes d'autruches de Madagascar, mis en vente à Paris et à Londres en 1909 par l'intermédiaire du Comptoir national d'Escompte, a trouvé acheteur au prix moyen de 250 francs le kilogramme. C'est encore loin des 2.000 francs et plus réalisés sur le marché de Londres par les belles plumes provenant du Cap; mais les appréciations des acheteurs parisiens sont des plus encourageantes. Les rémiges des ailes ne sont pas aussi longues que celles du Cap, les barbules sont moins fournies ; mais comme les plu-

1. Il faut noter cependant qu'une autrucherie du Soudan français, celle de Niafunke, vient d'être récompensée d'une médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles de 1910.

mes sont aussi soyeuses, elles peuvent supporter la comparaison avec les produits du sud de l'Afrique. D'ailleurs, pour améliorer la qualité de leurs plumes, les Anglais ont soin d'importer chaque année des autruches sauvages du Soudan et de Barbarie. Que nos éleveurs de Tuléar en fassent autant, et qu'ils ne négligent pas d'opérer périodiquement une sérieuse sélection parmi les plus beaux oiseaux reproducteurs.

Le marché s'étend de plus en plus, la demande de plumes est toujours croissante, tandis que les terrains du Cap de Bonne-Espérance où cet élevage est pratiqué, sont dès maintenant à peu près saturés ; le moment paraît donc des plus propices pour développer sans retard nos autrucheries de Madagascar.

Il faut profiter de l'expérience acquise au Cap, où la couveuse artificielle a donné de si fructueux résultats. Le temps ici est de l'argent. Un couple d'autruches qui couve lui-même ses œufs donne, en deux pontes, de 30 à 35 œufs par an. En remplaçant l'incubation naturelle par la couveuse artificielle, on gagne au moins cinq mois par an, ce qui permet de doubler la production des œufs qui peut s'élever alors jusqu'à 80 par an pour le même couple.

La surproduction n'est pas à craindre : la concurrence faite aux plumes d'autruche par les autres plumes de parure doit forcément s'atténuer et peut-être même cesser, soit par l'extermination prochaine des malheureux oiseaux qui ornent les chapeaux des élégantes, soit par les mesures qu'on se décidera à prendre dans le monde entier pour la protection de ces oiseaux.

Le cas est urgent. Il y a trente ans, on ne comptait pas moins de trois millions d'aigrettes aux Etats-Unis ; elles pullulaient également en Chine. Aujourd'hui,

elles ont à peu près disparu dans les deux pays. En 1898, il a été tué au Vénézuéla 1.538.738 hérons-aigrettes; dix ans après, en 1908, les chasseurs n'ont pu en tuer que 257.916, ce qui prouve que cette espèce commence à disparaître.

Il y avait, il y a dix ans, à l'île de la Trinité, au moins dix-huit variétés d'oiseaux-mouches; on n'en compte plus guère que cinq. Après trois grandes ventes de plumes à Londres, où figuraient 25.000 peaux d'oiseaux-mouches, l'opinion publique s'est émue et l'importation de ces oiseaux en Angleterre a été formellement interdite. La reine Alexandra s'est mise à la tête du mouvement; elle a déclaré qu'elle ne voulait plus voir de chapeaux ornés d'oiseaux empaillés ou d'ailes d'oiseaux.

Aux Etats-Unis, on a pris aussi des mesures contre l'extermination des oiseaux. Cette année même, on a arrêté aux îles Hawaï vingt-trois contrebandiers qui avaient déjà recueilli 259.000 ailes d'oiseaux. Aux îles Lisiansky, où la chasse est également interdite, on a arrêté récemment une bande de contrebandiers qui avaient 335 caisses pleines de plumes, représentant au moins 300.000 oiseaux tués.

Il serait à désirer qu'on prît aussi des mesures dans nos colonies du Tonkin et du Haut-Sénégal et Niger pour préserver les aigrettes de la destruction. J'ai vu procéder, dans ces colonies, à de véritables massacres de ces oiseaux. Les règlements sur la chasse n'y sont pas très bien conçus et sont d'ailleurs assez mal observés. Le nombre des aigrettes, tant de la grande que de la petite espèce, diminue d'année en année. Ces oiseaux sont en train de disparaître parce que la nature les a parés de plumes trop belles. Des légions de chasseurs indigènes, à la solde de trafiquants

avides, pourchassent sans répit ces malheureuses aigrettes et en font de véritables hécatombes. Le nombre d'oiseaux tués chaque année pendant la campagne de chasse est presque incalculable.

On peut prévoir aussi à bref délai la destruction des marabouts au Soudan français, si l'Administration locale ne prend point à leur sujet des mesures de protection. J'ai été à même de constater que le nombre de ces oiseaux avait sensiblement diminué dans l'intervalle des deux missions d'inspection que j'ai faites dans cette colonie, en 1897-1898 d'abord, puis en 1904-1905.

*
* *

Aujourd'hui que les *dinornis* et les *œpiornis* ne se rencontrent plus qu'à l'état fossile, l'autruche est le plus grand des oiseaux. Elle atteint facilement deux mètres de hauteur et peut peser près de cent kilogrammes.

Elle a la tête fort petite, un cou mince très allongé, dont les dimensions sont d'ailleurs en rapport avec la hauteur des pattes. Celles-ci sont très vigoureuses, garnies de grosses écailles et terminées par deux doigts seulement, dont un seul est pourvu d'un ongle. Par ce caractère, l'autruche diffère du casoar d'Australie chez qui le pied se termine par trois doigts armés d'ongles robustes.

L'autruche est l'oiseau coureur par excellence. Elle fuit en élevant les ailes, qui tiennent lieu de balancier, et en tendant horizontalement le cou ; et ses longues et rapides enjambées sont telles qu'elle peut lutter de vitesse avec le meilleur cheval. Par l'élévation de ses jambes et la longueur de son cou, aussi bien

que par les lieux qu'elle habite, elle rappelle naturellement le chameau ; aussi les Orientaux l'appellent-ils l'*oiseau-chameau*. C'est même le nom que Linné lui a donné : *Struthio camelus*.

L'autruche s'apprivoise assez facilement : on peut la dompter, la monter comme un cheval ou l'atteler à une petite voiture, ainsi qu'on le voit faire dans les cirques et au Jardin d'Acclimatation de Paris. Mais dans la saison de reproduction, les autruches et surtout les mâles sont des oiseaux fort irascibles. Quand elles sont irritées, elles sifflent à la manière des oies.

Elles sont douées d'une vue perçante et d'une ouïe très fine ; mais leur odorat est à peu près nul, et quant au sens du goût, il est si peu développé qu'elles ne distinguent pas toujours, comme savent le faire la plupart des animaux, les substances nuisibles à leur santé. Elles se nourrissent d'ailleurs de toutes sortes de végétaux et digèrent les matières les plus dures ; d'où le proverbe « avoir un estomac d'autruche ». Enfin elle a besoin de beaucoup d'eau ; aussi ne doit-on établir les autrucheries que dans les localités pourvues d'une mare ou arrosées par une source.

Les autruches sont des oiseaux sociables, vivant parfois en troupes considérables. Elles sont polygames, et dans la saison des amours elles se groupent en petites familles composées d'un mâle et de trois ou quatre femelles. Celles-ci pondent toutes dans le même nid. Les œufs, d'un ovale arrondi, ont une coquille très résistante, blanche et polie comme l'ivoire, et équivalent chacun à une vingtaine d'œufs de poule. Leur incubation dure environ six semaines. Les autruchons sont uniformément gris et ne prennent le plumage distinctif des sexes qu'à l'âge adulte, c'est-à-dire vers la troisième année, quand ils ont atteint

toute leur taille. Le mâle devient alors noir avec les grandes plumes des ailes et de la queue d'un blanc de neige, et les femelles restent grises.

Quand elles crient, les autruches émettent des sons gutturaux ou une sorte de rugissement qui se fait entendre à plus d'un kilomètre. La première fois que je perçus de loin ce rugissement — c'était à Kayes, au Soudan — il me sembla entendre un lion ; j'étais à cheval, et comme ma monture ne manifesta aucun émoi, je fus certain qu'il ne s'agissait pas d'un fauve dangereux, et je me figurai, je ne sais pourquoi, que c'était le cri de l'oiseau-trompette, dont j'avais entendu parler, mais que je ne connaissais pas encore.

Les plumes que, dans le commerce on appelle « plumes du Soudan », sont le produit d'autruches sauvages. En 1898, me trouvant à Yélimané, dans le Sahel soudanais, j'achetais à une caravane maure deux paquets de ces plumes. Ce qui est curieux, c'est le mode d'emballage de ces plumes sauvages : suivant l'usage des chasseurs maures, elles sont enfermées dans la peau même des oiseaux qui les ont fournies. Les deux paquets comprenaient, d'une part, des plumes mâles, c'est-à-dire blanches et noires, et, d'autre part, des plumes femelles, toutes grises.

Les indigènes du Soudan disent que la chair de l'autruche est très sèche et très coriace. Ils la consomment cependant, mais en rejetant la tête : ils prétendent, en effet, que ceux qui mangent la cervelle de cet oiseau risquent de devenir fous. Ne serait-ce point pour en avoir beaucoup mangé que l'empereur Héliogabale s'illustra par les actes de démence les plus bizarres ? Car, comme le rapporte l'histoire, il se fit servir des centaines de têtes d'autruches pour en manger les cervelles, auxquelles on attribuait, à cette époque,

des vertus aphrodisiaques. Les Romains, d'ailleurs, tenaient en assez grande estime la chair de l'autruche ; les Hébreux, au contraire, la considéraient comme impure et s'abstenaient absolument d'en manger.

CHAPITRE XXII

Les Tortues

La tortue est-elle un animal intelligent ? La question, en France, serait plutôt résolue par la négative. On trouverait bien quelques personnes qui citeront des faits curieux d'intelligence et de réflexion chez certaines tortues qu'elles ont pu observer, et qui diront que ce modeste Chélonien possède la faculté de coordonner, de synthétiser les impressions de son cerveau ; mais combien plus de gens on rencontrerait qui, sans hésiter classeront la tortue, quant à son intelligence relative, dans les derniers rangs des espèces animales.

Mais est-on bien placé en France pour porter sur la tortue un jugement suffisamment motivé ? Combien de fois, en effet, et dans quelles conditions a-t-on pu l'observer convenablement ? Les meilleurs juges, en l'espèce, ne sont donc pas en Europe ; ils se trouvent dans les pays d'origine où la tortue abonde en de nombreuses variétés et où on peut la voir et l'observer tous les jours. Madagascar est placé à cet égard dans les meilleures conditions possibles. L'observateur se trouve aussi dans des conditions favorables aux îles Mascareignes, aux Seychelles, et aux Comores.

Pour les Malgaches, la tortue n'est pas seulement intelligente ; elle personnifie, en outre, la sagesse, la bonté, l'esprit ingénieux et avisé. Dans La Fontaine, la fable du Lièvre et de la Tortue, où celle-ci triomphe

de son léger concurrent, est conçue tout à fait dans le goût et les idées malgaches ; tandis qu'on étonnerait beaucoup les indigènes de la Grande-Terre, si on leur traduisait celle de la Tortue et des deux Canards, où La Fontaine représente la Tortue comme un animal « à la tête légère » et lui fait jouer le rôle d'un personnage écervelé et vaniteux. Non, pour les Malgaches, et quoi qu'en dise notre grand fabuliste,

Imprudence, babil et sotte vanité,
Et vaine curiosité

n'ont aucun parentage avec la tortue.

On en trouve la preuve dans les deux contes suivants, d'origine sakalave et betsimitsare, avec lesquels tous les enfants de l'île Bourbon ont été bercés par leurs *nénènes* [1] malgaches.

Autrefois, quand vivaient nos arrière-grand'mères, une longue sécheresse désola la terre. Tous les animaux en souffraient et étaient menacés de bientôt mourir de soif. Le roi, ému de leurs souffrances, les réunit et tint conseil. « Je ne vois, leur dit-il, qu'un moyen de remédier au mal qui nous accable : c'est d'adresser un message au bon Dieu, au grand Zanahar, pour lui demander de nous secourir en nous révélant par quel procédé nous pourrons avoir de l'eau. Qui d'entre vous, mes amis, veut se charger de ce message? S'il réussit dans sa mission, je l'en récompenserai en lui donnant ma fille en mariage. »

Devant cette perspective de devenir le gendre du roi, tous les animaux s'offrirent comme messagers. Mais le cas étant urgent, l'offre de la tortue, personne

1. Bonnes d'enfants.

sage mais dont l'allure est des plus lentes, fut tout de suite écartée, et l'on ne retint que celle des animaux réputés pour leur agilité : lévrier, gazelle, cerf, cheval, etc.

Le cerf fut choisi. Il partit fièrement et après une longue course par les chemins difficiles et toujours montants, il arriva au ciel, chez le bon Dieu. Celui-ci lui fit bon accueil, lui demanda ce qui l'amenait, et tout de suite lui indiqua ce qu'il y avait à faire pour avoir de l'eau. Le cerf remercia comme il convenait, et allait prendre congé quand le grand Zanahar, pour l'éprouver et s'assurer qu'il avait le cœur bon et qu'il avait réellement hâte d'aller secourir ceux qui souffraient en bas de la soif, lui dit : « Quoi ! vous allez partir sans vous restaurer un peu ? En déjeunant, vous vous reposerez. Asseyez-vous donc et mangez. »

Le cerf, tout glorieux d'être l'hôte du bon Dieu, et sans plus se soucier de ceux qui mouraient de soif sur la terre en l'attendant, s'empressa de s'asseoir et déjeuna. Mais, pour le punir d'être aussi égoïste et oublieux, le bon Dieu fit servir un pâté de rate de porc, sans lui dire ce qu'il allait manger. Or, vous savez, mes enfants, que la rate de porc, si peu qu'on en mange, fait perdre complètement la mémoire. Aussi, quand le cerf revint sur la terre et qu'on lui demanda ce que le bon Dieu avait dit, le malheureux eut beau chercher dans sa tête, il avait tout oublié.

Ah ! ce qu'il fut honni, mes enfants ! On faillit le lapider. Le roi le chassa de sa cour et l'exila pour toujours au fond des forêts. Bien vite alors on désigna un autre messager. Ce fut le cheval. Mais même aventure arriva au cheval, qui accepta de déjeuner au ciel et fit honneur au pâté de rate de porc. Puis ce fut le tour du lévrier, de la gazelle, du lièvre et de bien d'au-

tres. Tous s'attardèrent à manger comme des égoïstes et des sots, et, ce qu'ils avaient mangé contenant de la rate de porc, ils perdirent tous la mémoire.

On fut bien forcé alors de prendre la tortue pour messagère. Elle partit, et après des heures et des heures de marche sans repos, elle parvint chez le bon Dieu. Elle y reçut le même accueil aimable, le bon Dieu lui révéla le moyen qu'on devait employer pour faire tomber la pluie, et ensuite l'invita à déjeuner. « Grand Zanahar, répondit la tortue, excusez-moi de ne pas accepter. C'est avec le plus vif et le plus sincère regret que je refuse une invitation aussi flatteuse ; mais vous savez combien je suis lente et combien le temps est précieux. Si peu que je m'attarde, beaucoup de mes frères là-bas vont mourir. »

Charmé du bon cœur de la tortue qui ne fut pas égoïste et montra la hâte qu'elle avait de secourir les autres animaux, le bon Dieu n'insista pas et la laissa partir. La tortue revint bientôt sur la terre, et comme elle n'avait pas mangé de rate de porc, elle put transmettre aux animaux le moyen d'avoir de l'eau. Le roi, pour l'en récompenser, lui donna sa fille en mariage.

Dans l'autre conte malgache, la tortue fait encore preuve d'un esprit avisé, réfléchi et inventif.

Anciennement, mes enfants, un roi qui régnait dans un beau pays, possédait une source merveilleuse dont l'eau était aussi douce que du miel. Malgré le soin jaloux qu'il apportait à se réserver la jouissance de cette eau, il constatait chaque matin qu'un maraudeur était venu la nuit lui en dérober un peu. Quel était ce maraudeur ? Impossible de le savoir. Piqué au jeu, le roi entra dans une grande colère et lança les plus terribles menaces. Cela n'avança à rien, les vols continuaient de plus belle. De guerre lasse, il fit annon-

cer par tout le royaume, à son d'*ancive*[1], qu'il donnerait sa fille en mariage à celui qui pincerait le voleur et le lui amènerait.

Tous les animaux, à tour de rôle, montèrent la garde pendant une nuit autour de la source; mais pas un ne put résister au sommeil, et le matin le roi constatait que le maraudeur était venu et avait encore volé de son eau.

Quand la tortue vit arriver son tour d'être gardienne, elle se fabriqua de la *colle de nate*[2], vous savez bien, mes enfants, cette glu avec laquelle on prend les oiseaux et qui est bien la plus solide de toutes les glus. Sa colle de nate fabriquée, la tortue s'en couvrit la carapace; puis, la nuit venue, elle se dissimula parmi les roches qui émergeaient de la source. Immobile, on l'eût prise, surtout dans l'ombre, absolument pour une de ces roches. Vers minuit, elle entendit un léger bruit de feuilles sèches froissées et, à la faible clarté de la lune, elle vit tout à coup le lièvre s'avancer en tapinois, ses grandes oreilles aux aguets et l'œil fouillant tous les environs. Il portait une calebasse en bandoulière. Arrivé sur le bord du bassin, il s'exclama : « Pas de gardien ce soir! Alors, ne nous pressons pas. Avant de remplir notre calebasse, buvons tout notre saoul de cette eau douce comme le miel. Allons la boire là-bas, au milieu du courant, où elle est plus claire et plus fraîche. »

Là-dessus, notre petit voleur saute de roche en

1, Gros coquillage marin dans lequel on souffle comme dans une trompe, par un trou pratiqué sur le côté, près de la pointe.

2. Le *nate*, dont il existe deux variétés, est un bel arbre de forêt dont le bois est utilisé par les charpentiers et les menuisiers. C'est avec la graine du nate que se fabrique la glu des oiseaux.

roche ; mais, ô surprise ! voilà qu'en s'asseyant il sent que son derrière reste collé sur place. « Saperlotte ! dit-il, qu'est-ce qui m'arrive ? Qu'est-ce qu'elle a donc, cette roche, à coller ainsi ? »

La tortue alors dressant sa tête : « Ah ! petit brigand, c'est donc toi qui volais l'eau du roi ? Eh bien ! ton compte est bon. Le roi t'attend, petit voleur, il te fera écorcher vif et cuire dans sa grande marmite en or. Allons, en route ! » Et clopin-clopant, son prisonnier sur le dos, elle s'achemina vers le palais du roi.

« Méchante ! hurlait le lièvre, veux-tu bien me lâcher ? — Non, brigand. — Eh bien, je vais te battre. » Et de sa patte de devant il la frappa. La patte resta collée. Il frappa de l'autre patte. Celle-ci aussi resta collée. Il voulut la mordre. Son museau resta collé. Il en était fou de rage. Oh ! mes enfants, quelle catastrophe ! Vous le voyez, voilà ce qu'on gagne à faire le métier de maraudeur...

Et le conte se termine par une description détaillée du grand repas de noce qui fut donné pour célébrer le mariage de la tortue avec la fille du roi.

Dans un recueil de faits et d'anecdotes sur l'intelligence des animaux, j'ai trouvé quelques observations intéressantes prouvant que la tortue entend son nom, qu'elle distingue la voix des personnes qui la nourrissent et qu'elle vient à leur appel. Je puis personnellement citer un fait des plus curieux dont j'ai été témoin dans mon enfance, et qui montre d'une façon péremptoire que la tortue est capable de réflexion et qu'elle sait user de ruse et même de machiavélisme pour s'emparer d'une proie vivante qu'elle convoite.

Chez une de mes tantes, à Saint-Pierre de la Réunion, vivaient ensemble dans une basse-cour, des pou-

les, des canards et trois grosses tortues d'Aldabra [1]. Celles-ci m'attiraient souvent, car, tout petit alors, je prenais plaisir à monter sur leur dos à califourchon. Elles étaient pour moi des montures de tout repos, et c'est ainsi que j'ai pris mes premières leçons d'équitation.

Comme nourriture, on servait chaque jour à ces animaux du riz cuit à l'eau et des fruits de rebut qu'on déposait à même sur le sol. Les poules et les canards accouraient alors et se jetaient avidement sur le riz. Ce que voyant, une tortue, se hissant autant qu'elle pouvait sur ses quatre pattes, se plaçait au-dessus de la platée de riz, et quand poules et canards passaient leurs cous sous son plastron afin d'atteindre de leurs becs cette nourriture, la tortue se laissant tomber brusquement, broyait sous son poids de 25 ou de 30 kilogrammes, une tête de canard ou de poulet, puis se retournait tranquillement et se régalait de la chair de sa victime.

Ce fait, tout extraordinaire qu'il paraisse, s'est passé plus d'une fois sous mes yeux d'enfant, dans la basse-cour de ma tante ; et l'on m'a assuré qu'il avait été observé aussi dans une autre basse-cour de la même ville de Saint-Pierre, où se trouvait une autre tortue géante d'Aldabra.

Telle est l'intelligence de la tortue, de cet animal qu'on croirait si stupide. C'est bien le cas de dire avec le fabuliste :

1. Les îles d'Aldabra forment un petit archipel de l'Océan Indien, au sud-ouest des îles Seychelles, et dépendent comme celles-ci du Gouvernement de l'île Maurice. Elles abondent en tortues de terre et de mer, dont certaines variétés sont de très forte taille. A Mahé des Seychelles, la chair des grosses tortues se vend journellement comme viande de boucherie.

Il ne faut point juger des gens sur l'apparence.

Ajoutons encore que dans les îles Mascareignes, on prête même à la tortue un talent qui d'ordinaire n'est donné qu'aux plus habiles hommes d'affaires, celui de savoir utiliser les aptitudes d'autrui. Empruntons à ce sujet à un de nos nombreux poètes de l'île Bourbon — ils sont légion, comme on le sait, les poètes que cette île a vu naître — empruntons au poète Etienne Azéma une de ses fables où se retrouve, avec une évidente réminiscence des contes de la nénène malgache, une preuve nouvelle de la réputation d'habileté qui est faite là-bas à la porteuse de carapace.

La Tortue

(Fable)

Jadis le roi des Animaux,
Tigre, Léopard ou Panthère,
Ou Lion, si l'on veut, il n'importe à l'affaire,
Demandait un courrier qui fût leste et dispos
Pour une certaine ambassade.
De l'or et des honneurs l'attendaient au retour.
Il devait parcourir tant de lieux en un jour,
Que chacun se disait malade.
Une Tortue alla s'offrir
Et se chargea de l'entreprise.
On crut qu'elle s'était méprise ;
Peut-être voulait-elle aussi se divertir.
Mais le prince, en riant, accepta son service.
— « On fait des choix, dit-il, plus mauvais à la cour:
N'ai-je pas pourvu d'un office
Un Éléphant aveugle et sourd ? »
La porteuse de carapace
S'en va trouver un Cerf alerte et diligent,

Lui dit de courir à sa place
Et qu'ils partageraient l'argent.
— « Vous m'en laisserez bien la gloire,
Vous satisfaisant des écus ;
Et vous deviendrez un Crésus. »
Cet animal savait l'histoire.
Le Cerf dit : « Volontiers »; et sans remise il part.
Par monts et par vaux il voyage,
Puis vient à la Tortue apporter un message.
Au prince celle-ci le transmet sans retard :
On lui battit des mains; l'argent plut dans sa bourse.
Le vrai coureur en prit sa part,
Et sans bouger elle eut tout l'honneur de la course.

CHAPITRE XXIII

Les fourmis tropicales.

On connaît bien les fourmis d'Europe dont les caractères, les mœurs, l'intelligence ont été décrits par de savants entomologistes ; mais celles des régions tropicales n'ont pas encore pu être parfaitement étudiées. Ces fourmis exotiques sont très différentes des nôtres ; elles comprennent notamment beaucoup d'espèces carnassières dont les individus atteignent de grandes proportions. Ce sont, dit M. Trouessart, des insectes amis de la chaleur. Plus on se rapproche de l'équateur, plus leurs espèces deviennent nombreuses. On en compte actuellement près de 2.000, dont 120 à peine habitent l'Europe.

La plupart de ces grosses fourmis tropicales sont souvent plus redoutables que les plus dangereuses bêtes de proie. Elles forment des légions formidables qu'aucun obstacle n'arrête. Dans certains pays africains, les habitants des villages nègres sont fréquemment obligés d'abandonner leurs huttes et d'attendre pour y rentrer que ces légions se soient éloignées. A la Guyane, tout le monde s'accorde à dire que les forçats évadés craignent beaucoup plus les fourmis de la forêt que les fauves les plus féroces. On peut, en allumant du feu pendant la nuit, se mettre à l'abri des attaques des grands carnassiers ; mais un homme isolé, attaqué dans les forêts vierges par une légion de fourmis voraces, n'a aucun moyen de se défendre ;

il est dévoré tout vif en quelques heures et réduit à l'état de squelette, aussi parfaitement nettoyé que les pièces anatomiques qu'on voit dans les musées des écoles de médecine.

Les grosses fourmis carnassières de l'Afrique ne le cèdent en rien, comme voracité et férocité, à celles de la Guyane. Livingstone a raconté qu'il eut plus d'une fois maille à partir avec elles ! « Ce fut, écrit M. Victor Meunier, à Cassang que le célèbre explorateur en fit la première rencontre ; l'histoire a de l'analogie avec celle de l'astrologue qui se laisse tomber dans un puits. Absorbé par l'examen de l'horizon, Livingstone met le pied sur une fourmilière : immédiatement « les furies » l'envahissent ; son pantalon est escaladé, elles s'engouffrent dans ses manches, inondent sa poitrine, ruissellent par tout son corps, le couvrent de morsures dont chacune est une pointe de feu. « Je tressaille encore quand j'y songe, écrivait-il longtemps après. Il n'est pas de léthargie dont elles ne puissent vous tirer. » Se sauver, se mettre tout nu, se gratter avec rage, arracher une à une les mandibules, vrais crocs d'acier, logées dans la chair ; le plus brave n'eût pu faire autre chose. Heureusement, il était seul, on l'eût cru fou. Il dut à de méchants quarts d'heure, dont celui-ci n'est qu'un exemple, de voir les fourmis rouges opérer : « C'est une chose surprenante que, dans un corps aussi petit, tant de férocité puisse tenir ; elles ne se contentent pas de mordre, elles tournent sur elles-mêmes pour vous tordre les chairs, fouillent la plaie, la déchirent, et y mettent une ardeur vraiment révoltante. » Aussi faut-il voir de quelles expressions indignées l'excellent homme, aussi bon qu'illustre, les flétrit : *vermine endiablée*, *pestes rongeuses*, *atroces créatures*. « Jamais, déclare-t-il, jamais

l'humeur batailleuse n'a été poussée si loin ni chez l'homme, ni chez la bête. » En effet, il n'est besoin de les avoir offensées, ne fût-ce qu'involontairement, pour encourir leur rage : s'approche-t-on par hasard d'une de leurs colonnes, elle vomit de petits êtres furieux qui, dressés et les mandibules ouvertes, se ruent à l'assaut de l'insolent. A plus forte raison, si un pied s'égare sur quelques-unes ; non seulement les voisines des victimes s'enflamment de vengeance, mais de loin, tout aussi furieuses, d'autres accourent, ignorantes sans doute de ce dont il s'agit, mais trouvant bonne toute occasion de combattre. La crainte leur est inconnue. Entre l'animal le plus grand et le plus petit, elles ne font pas de différence d'adversaires ; à tel point que si, de son sabot, un bœuf monté vient à effleurer une de leurs bandes, le cavalier, malgré son altitude, est aussitôt traité sans plus de façon que la plus terre à terre des proies vivantes sur lesquelles la voracité de ces fourmis s'assouvit d'ordinaire.

En Cochinchine, j'eus l'occasion de constater que l'humeur batailleuse des fourmis rouges n'était pas moins développée que chez leurs congénères de l'Afrique tropicale. Une canonnière sur laquelle je me trouvais vint un jour frôler, à un tournant de la rivière de Saïgon, la berge sur laquelle se voyaient des nids de fourmis rouges. En moins d'une minute, ces insectes avaient envahi l'avant du bateau et nous vîmes les matelots annamites se jeter à l'eau, moyen radical, paraît-il, de se débarrasser des fourmis qui les avaient furieusement attaqués.

Veut-on maintenant savoir quelle est la force que peut déployer une de ces grosses fourmis coloniales ? Un soir, à Cayenne, dans l'hôtel de l'Inspection que j'occupais, des fourmis-manioc furent surprises, au

moment où l'on alluma pour le dîner, pendant qu'elles étaient en train de déménager tout le maïs contenu dans un grand sac déposé dans l'office. Chaque insecte emportait son grain de maïs avec autant et même plus de facilité qu'un loup emporterait un agneau. J'ai donc pu constater ce soir-là que ces fourmis étaient capables de soulever un poids huit ou dix fois supérieur à leur propre poids et de fuir à vive allure avec un pareil fardeau.

On est souvent incommodé, dans la brousse africaine, par une odeur cadavérique insupportable, sans qu'il se trouve aux environs aucune matière putréfiée. Ce sont les fourmis-cadavres — elles méritent bien leur nom — qui exhalent cette puanteur. J'en fis la première rencontre dans la Guinée française, au cours d'une promenade en voiture, aux environs de Conakry, en compagnie du gouverneur Ballay. Tout à coup, dans un étroit chemin bordé de grandes herbes, nous perçûmes une horrible odeur. « Il doit y avoir une charogne par ici, m'écriai-je.

— Non, répondit M. Ballay, ce doit être une colonne de fourmis-cadavres qui évolue sous ces herbes. »

Mais si elles sont désagréables et même dangereuses, toutes ces fourmis carnassières des régions tropicales y rendent d'inappréciables services : elles débarrassent le pays de tous les cadavres, quels qu'en soient le volume et le nombre ; elles purgent les habitations de toutes les vermines qui peuvent les infester, des rats, des souris, des scorpions, des scolopendres, des cancrelats et même des reptiles venimeux. Le serpent python lui-même, malgré sa taille gigantesque, lorsqu'elles le surprennent dans l'engourdissement de sa digestion, a le même sort. L'homme surpris dans son sommeil et surtout en état d'ivresse, serait traité

de même et nettoyé vif. Cela s'est vu souvent, et l'on comprend la terreur qu'éprouve le forçat évadé d'avoir à passer une nuit, tout seul, dans la forêt guyanaise. A Mayotte même, dans l'archipel des Comores, on est parfois obligé, par crainte des fourmis, d'isoler son lit à bonne distance des cloisons et d'en placer les quatre pieds dans des godets contenant un peu d'huile de pétrole.

Un autre insecte des pays chauds, appelé improprement fourmi blanche, doit trouver ici sa place, car il est aussi extraordinaire dans ses mœurs et aussi insatiable dans sa voracité que la fourmi rouge. C'est le termite ou pou de bois. Seulement c'est aux végétaux, c'est au bois que le termite s'attaque.

A Saïgon, en 1877, j'avais, en vue de mon prochain départ de la colonie, fait emballer, une semaine à l'avance, quelques objets dans des caisses neuves qu'on déposa dans un cabinet attenant à ma chambre à coucher. La veille de l'embarquement, lorsqu'on vint prendre ces caisses pour les transporter aux Messageries maritimes, tout le fond en était déjà dévoré par les poux de bois et réduit à l'état de dentelle. Ces dégâts avaient été commis en une semaine et même moins.

Mais en 1884, je vis encore mieux, dans la même ville de Saïgon. En ma qualité de commissaire aux subsistances, je fus un matin, à l'ouverture des bureaux, appelé par le garde-magasin à constater les dégâts opérés par les poux de bois dans les chais où le vin était emmagasiné. C'était un lundi : de sorte que du samedi soir au lundi matin, c'est-à-dire dans l'intervalle des trente-six heures de fermeture du magasin, ces insectes avaient eu le temps d'attaquer cinq barriques et d'en déchiqueter les douvelles.

Il n'est pas, dit-on, de tissus ligneux assez coria-

ces pour leur résister. En un temps très court, d'énormes troncs d'arbres sont dévorés. Les maisons en bois et les meubles dans lesquels ils élisent domicile sont voués à une prompte destruction ; et, comme le fait judicieusement observer un naturaliste qui les connaît bien, M. Victor Meunier, le pire c'est que leur présence peut passer inaperçue jusqu'à ce qu'elle se révèle par la catastrophe finale ; en effet, les termites ont grand soin de respecter tout le dehors du bois, charpente ou meuble qu'ils dévorent intérieurement, derrière une pellicule externe, épaisse comme un pain à cacheter.

J'ai assisté un soir, à Saïgon, à un essaimage de termites. C'était à l'heure de la tombée de la nuit et dans la première semaine de la saison des pluies. L'essaim ailé sortait de terre, à flots pressés, au pied d'une vérandah où je me tenais en observation. Plusieurs crapauds, avertis sans doute par leur instinct, s'étaient réunis autour du trou de sortie que les termites avaient pratiqué, et pendant une heure ils en avalèrent des milliers avec une inlassable voracité. Ils en étaient enflés, telle la grenouille qui voulut se faire aussi grosse que le bœuf.

Les termites fuient la lumière et ne travaillent jamais à découvert. Pour changer d'endroit, ils construisent avec une étonnante rapidité des galeries de terre mâchée sous lesquelles ils circulent dans l'ombre. Dans beaucoup de colonies et particulièrement en Cochinchine on voit souvent sur les murs des maisons, des dessins bizarres faits en terre agglutinée et qui ressemblent à des branches d'arbres se ramifiant par endroits. Ce sont des galeries sous lesquelles les termites circulent, en quête d'une poutre, d'une planche, d'un bois quelconque à dévorer.

Les termitières ou nids de termites sont, dans certains pays, de véritables édifices, des tertres de trois à quatre mètres de hauteur, remarquables par l'art architectonique qui a présidé à leur construction. Au Sénégal et au Soudan, ces nids de termites ressemblent de loin aux huttes d'un village nègre. L'argile rouge dont ils sont faits est presque absolument pure, et, dans la colonie, quand on veut avoir d'excellentes briques, il suffit de les fabriquer avec l'argile des termitières.

Nous avons parlé ailleurs de l'intelligenee du chien, de celle du singe ou de l'éléphant, et la question s'est posée de savoir quel est l'animal qui, à cet égard, doit être placé au premier rang. Les auteurs ne sont point d'accord, mais il paraît cependant que c'est la fourmi qui réunirait le plus de suffrages, que c'est elle qui, malgré l'exiguïté de sa taille, se rapprocherait le plus de l'homme dans les manifestations de ses qualités intellectuelles.

Déjà, dans l'antiquité, Cicéron admirait beaucoup sa puissance de travail, sa sociabilité, sa prévoyance, la faculté qu'elle a de communiquer avec ses semblables : *In formicâ*, disait-il, *non modo sensus, sed etiam mens, ratio, memoria.*

Un savant entomologiste, le Dr Forel, a écrit : « La fourmi est aux autres insectes ce que l'homme est aux autres mammifères. »

De son côté le professeur Mercereau dit : « Tous les naturalistes qui ont observé de très près les fourmis nous relatent des faits si extraordinaires que nous serions volontiers portés à en rire si la bonne foi et la science de ces auteurs n'étaient pas au-dessus de tout soupçon. Les fourmis ont des cités, des colonies, des soldats, des guides, des gardes et peut-être même des

troupeaux ! Plusieurs espèces font des esclaves. Elles connaissent la stratégie et ont témoigné d'un goût marqué pour certains sports qu'on n'a pu encore bien définir, mais qu'on est porté à considérer comme des sortes d'exercices gymnastiques. »

Citons encore l'opinion de sir John Lubbock dont les observations en cette matière sont universellement connues : « Sans doute, écrit-il, les singes anthropoïdes sont de tous les animaux ceux qui se rapprochent le plus de l'homme par leur structure anatomique ; mais si nous considérons les mœurs des fourmis, leur organisation en sociétés, leurs vastes communautés, les maisons et les routes qu'elles construisent, leur habitude de domestiquer des animaux et même parfois de faire des esclaves sur lesquels elles se déchargent de certains travaux, nous sommes forcés d'admettre qu'elles ont droit à réclamer une place près de l'homme dans l'échelle de l'intelligence. »

Ajoutons que pour se rapprocher encore plus de l'homme et pour mieux lui ressembler, elles se montrent parfois, comme on le voit sous les tropiques, aussi irascibles, aussi agressives et aussi méchantes que lui.

CHAPITRE XXIV

Serpents. — Scorpions. - Scolopendres. Araignées venimeuses.

Serpents. — De même qu'il existe des colonies à fièvre paludéenne et des colonies sans paludisme — la Nouvelle-Calédonie, par exemple, et autrefois la Réunion, — de même il existe des colonies à serpents et des colonies sans serpents. Ainsi la Guadeloupe ne renferme aucune de ces dangereuses bêtes, alors qu'elles abondent dans l'île voisine, la Martinique.

Dans une note de M. Albert Codé, ingénieur chimiste très renseigné sur les choses de la Martinique, je lis que si le volcan du Mont Pelé a, dans sa terrible éruption du 8 mai 1902, détruit environ 30.000 personnes, il a dû détruire plusieurs milliers de serpents. Cela donne une idée du nombre épouvantable de reptiles que doit recéler cette petite Antille française.

Ces reptiles sont surtout des *trigonocéphales* [1] ou serpents fer-de-lance. On en distingue même deux variétés : la grande aux couleurs marbrées et sombres, qui peut atteindre deux mètres en longueur, et la petite variété jaune, qui ne mesure pas plus d'un mètre.

Cependant la Martinique ne tient pas le premier rang parmi les colonies à serpents. Ce rang appartient sans conteste à nos établissements français de l'Inde qui possèdent la collection la plus riche d'ophidiens

1. De deux mots grecs : *trigonos*, triangulaire, et *céphalé*, tête.

variés et redoutables. En première ligne il faut citer parmi ces serpents le *cobra-capello* ou *naja*, vulgairement appelé *serpent à lunettes*, qui atteint jusqu'à deux mètres de longueur, et qui constitue un véritable fléau.

On ne saurait prendre trop de précaution contre sa morsure. L'Inde est certainement, dans le monde entier, le pays où les serpents font le plus de victimes. Les statistiques que le Gouvernement anglais publie chaque année sont terrifiantes : les personnes tuées par les serpents se chiffrent annuellement à 20.000 au minimum, quelquefois à 25.000! Depuis 1858, le Gouvernement a dû créer une prime par tête de serpent tué et présenté à l'autorité. Grâce à cette mesure, on détruit, bon an mal an, près de 100.000 serpents[1].

En pleine banlieue de Pondichéry, dans le lit desséché de la rivière d'Ariancoupan, on pourrait presque à chaque pas rencontrer un serpent venimeux. Que de fois, au cours des deux missions que j'ai faites dans l'Inde, ai-je entendu raconter les accidents, toujours mortels hélas! causés journellement par les terribles cobras! Une fois, c'est un enfant qui, s'appuyant contre un arbre de la place Dupleix, à Pondichéry, a été mordu par un serpent blotti dans une excavation du tronc du vieil arbre ; une autre fois, c'est une femme qui en ramassant de l'herbe, a mis la main sur un serpent qu'elle n'avait pas vu et dont

1. Le nombre de morts enregistrées aux Indes anglaises en 1908 et causées par les bêtes dangereuses est cependant toujours considérable. Sur une population de 226 409.600 habitants, il y a eu 909 personnes tuées par des tigres, 302 par des léopards, 269 par des loups, et 19.738 par des serpents. La plus forte proportion est constatée dans la province du Bengale, sur 8.436 personnes tuées, 455 ont dû leur mort aux tigres et 7.402 aux serpents.

la morsure la tue en quelques minutes. Je me rappelle encore l'émotion qui nous saisit un soir chez le Gouverneur, en apprenant tout à coup que, sur la place même du Gouvernement, un indigène qui traînait une de ces petites voitures nommées là-bas pousses-pousses, venait d'être tué par un cobra sur lequel il avait mis le pied.

Ce même soir, M. Gaston Pierre, maire de Pondichéry, me raconta ceci : chassant une fois dans les environs de Pondichéry, il venait d'abattre une bécassine au bord d'un étang. Il courait pour aller la ramasser, lorsque tout à coup un superbe cobra à la peau métallique se dressa menaçant entre lui et la bécassine. « Devant cette attitude, me dit M. Pierre, je n'eus pas une minute l'idée de lui disputer mon gibier, et je m'empressai de m'éloigner. »

Le chasseur eut certainement raison. On a beau dire que le serpent n'attaque pas l'homme et qu'il ne le mord que quand il se sent touché, il ne faut point trop s'y fier. En 1876, à Saïgon, quelques camarades et moi étions entrés chez un ami, et nous nous disposions à nous asseoir au frais dans le jardin, quand tout à coup l'un de nous cria : Un serpent ! En effet, un serpent brun, d'un mètre et demi environ de longueur, traversait lentement une allée du jardin. D'un mouvement irréfléchi, impulsif, l'un de nous s'élança vers l'animal. Mais celui-ci se lovant vivement, se dressa d'un geste si peu rassurant, que mon camarade resta pétrifié sur place. Nous criâmes alors : Un fusil ! mais avant qu'on eût le temps d'apporter un fusil de la maison, le serpent, jugeant sans doute suffisant l'effet qu'il avait produit, disparut dans une haie voisine.

A la Guyane, en 1897, il arriva une histoire de

chasse à peu près analogue à celle qui me fut racontée à Pondichéry. Un chasseur allant ramasser une pièce qu'il venait de démonter d'un coup de fusil, fut tout à coup attaqué par un énorme boa. Une lutte s'engagea. Le serpent le mordit cruellement à l'épaule et chercha à l'enrouler ; mais l'homme put heureusement dégager son couteau de chasse et, à coups redoublés, il larda le reptile et finit par lui trancher la colonne vertébrale. Mais épuisé et perdant son sang par sa blessure de l'épaule, il tomba évanoui. Ses compagnons de chasse survinrent alors qui le relevèrent et le ramenèrent à Cayenne.

En 1898, à Kayes (Soudan) deux noirs m'apportèrent un jour un python de cinq mètres et demi de long qu'ils venaient de capturer dans les conditions suivantes. Le serpent s'était emparé d'une chèvre. Au bruit fait par celle-ci qui se débattait, ils étaient accourus ; mais le python, à leur approche, se mit résolument sur la défensive, bien décidé à ne point lâcher sa proie, et il leur fallut tous leurs efforts combinés pour pouvoir s'en rendre maîtres.

Enfin, il y a quelques années, les journaux ont relaté un drame effroyable qui avait jeté l'émoi dans le personnel du jardin zoologique de New-York. Un gardien, voulant donner à manger au boa constrictor, fut happé par le monstre et immédiatement enroulé. Il eût impitoyablement péri sans l'effort de quinze hommes accourus à son secours qui le dégagèrent non sans peine de la terrible étreinte.

On prétend que souvent les charmeurs de serpents de l'Inde trompent la foule qui assiste à leurs exercices, en exhibant et en faisant danser de faux najas ressemblant à s'y méprendre aux vrais. Les psylles que j'ai vu opérer à Pointes-de-Galles, à Colombo, et

à Pondichéry, travaillaient avec de vrais najas. Mais j'avais d'abord pensé qu'ils avaient toujours la précaution d'enlever leurs crochets à venin à ces dangereux reptiles. Un jour que j'exprimai cette opinion devant un *topas* de Pondichéry [1], naturaliste d'occasion, qui s'occupait d'empaillage d'oiseaux et d'animaux divers, cet individu m'assura que je faisais erreur, et dès le lendemain, pour me convaincre, il m'amena deux charmeurs de serpents. Ceux-ci portaient, dans deux corbeilles plates, d'une part, un cobra à lunettes mesurant 1 m. 20 de longueur, c'est-à-dire de taille moyenne, et de l'autre, un serpent brun un peu plus grand. Ces deux reptiles, me déclarèrent-ils, venaient d'être capturés et étaient en possession de leurs crochets. Mon choix s'arrêta sur le serpent à lunettes.

La corbeille fut déposée par terre et découverte; le cobra était tapi au fond. Le charmeur s'accroupit à quelques pas de distance et se mit à jouer un air lent et monotone sur une petite clarinette aux sons aigrelets. Le serpent peu à peu se dressa, dandinant en cadence, et dilatant son cou sur lequel se dessinait distinctement en noir une tache en forme de binocle. C'est à ce dessin que le cobra doit son nom de serpent à lunettes.

Tout en se dandinant, l'affreuse bête sifflait et dardait sa langue effilée et fourchue. Plusieurs fois elle fit le geste de s'élancer pour atteindre le jongleur, mais celui-ci la regardait fixement et semblait la fasciner. Peu à peu, en effet, son irritation se calma, mais elle continuait à se dandiner toujours au rythme lent de la musique. Alors le charmeur s'approchant insen-

1. On nomme *topas* dans l'Inde le métis né de l'union d'un blanc et d'une femme indienne. La femme métisse est appelée *topasine*.

siblement sans cesser de jouer, lui saisit le cou tout près de la tête en serrant fortement pour lui faire ouvrir la gueule.

C'était le moment de m'assurer que le serpent avait ses crochets et que ses glandes n'avaient pas été vidées de leur venin. Or, il se trouvait que, peu de jours auparavant, les journaux locaux avaient publié une note du Dr Calmette, de l'Institut Pasteur de Lille, sur la manière de recueillir le venin des serpents, venin qui est nécessaire, comme on le sait, pour la préparation du sérum antivenimeux. D'après cette note, que mon secrétaire tamoul traduisit aux jongleurs, il faut faire mordre le serpent sur un verre de montre : le venin s'y dépose, on le recueille et pour l'expédier à Lille, on le laisse, par dessiccation dans le vide, se transformer en une petite masse de résine jaune écailleuse.

Après avoir entendu la lecture de la note, un des jongleurs me dit qu'il employait un mode d'extraction du venin bien plus rapide et plus radical. Sur sa demande, on lui apporta un godet de porcelaine blanche, et, tandis que d'une main il tenait toujours le cou du cobra, de l'index de l'autre main il pressa successivement les deux glandes placées au-dessus des crochets, c'est-à-dire au-dessous des yeux du serpent, et il fit couler dans le godet 1, 2, 3, 4... 15 gouttes enfin d'un liquide jaune ambré, visqueux et comparable à de l'huile de ricin. On voyait ce venin couler goutte à goutte du crochet très aigu, mais pourtant bien apparent du cobra. Impossible donc d'en douter, le cobra était en possession de ses crochets, et, quand le jongleur le faisait danser, il avait ses deux glandes pleines de venin.

Enfin, pour me permettre d'examiner à loisir ces crochets, l'indien les enleva devant moi de la mâchoire

supérieure de l'animal, en se servant pour cette opération de la lame d'un canif ; puis il les déposa sur une feuille de papier où j'ai pu les étudier à la loupe.

Ce n'est pas tout. Il restait au serpent ses deux petits crochets de la mâchoire inférieure. Leur extraction ne fut qu'un jeu. L'indien demanda un morceau de chiffon, l'enroula en forme de boule et le tendit au cobra qu'il venait de rendre à la liberté. Celui-ci s'élança sur cette loque et la mordit. L'indien lui arracha vivement le chiffon : les deux petits crochets y étaient restés enfoncés.

Le volume de la glande à venin est généralement en rapport avec la taille du serpent. Or celui-ci, qui n'était pas des plus grands, disposait déjà de quinze gouttes du formidable poison ! Etant admis que la densité de ce venin est supérieure à celle de l'eau, dont vingt gouttes pèsent un gramme, on arrive à cette conclusion qu'un cobra de taille moyenne peut disposer de près d'un gramme de venin, c'est-à-dire de quoi tuer cinq ou six hommes adultes en les mordant successivement !

Je payai aux deux Indiens leur séance de jonglerie et je leur achetai le cobra. L'empailleur en prit livraison et me l'empailla tant bien que mal. Je l'ai emporté à Paris où je puis encore le faire voir à mes amis.

Au cours d'un voyage que je fis de Chandernagor à Mahé, je dus traverser une partie de l'Inde anglaise et j'eus l'occasion de visiter Bénarès, Agra, Delhi, Djeypour, etc. C'est peut-être la partie de l'Hindoustan où l'on trouve le plus grand nombre de reptiles. A Delhi, on me raconta qu'il existait dans les environs de la ville un charmeur extraordinaire, nommé Kullan, qui, pour capturer les serpents, procédait par

l'hypnotisme. Quand il a dépisté un reptile, il le force à quitter son trou en fourrageant dans celui-ci avec une longue baguette ; la bête apparaissant, Kullan se dandine rythmiquement devant elle en la regardant fixement. Le serpent alors dresse sa tête et la balance selon la mesure indiquée par l'homme ; dès que le reptile commence à s'engourdir, l'hypnotiseur lui fait devant les yeux des passes lentes et méthodiques, puis il le saisit doucement par le cou et l'enfourne dans son sac.

En rentrant de cette chasse qui lui fournit en moyenne, disait un journal, une douzaine de cobras par jour, il retire un à un ses reptiles du sac et les étrangle à moitié pour les forcer à ouvrir la gueule toute grande dans laquelle il jette alors une petite boule de verre creuse et dont la paroi est percée d'un trou. Le reptile, une fois libre de nouveau, se met en fureur, bave tout son venin sur la boule et une partie du terrible liquide pénètre en celle-ci comme en une fiole. Ce venin, Kullan le cède, ajoutait le journal, moyennant une guinée par mois, au Dr Calmette, pour la production du sérum contre la morsure des serpents.

*
* *

A quelque colonial que vous vous adressiez, quand vous lui demandez quelles bêtes dangereuses l'on trouve en Cochinchine, au Cambodge, en Annam, au Tonkin et au Laos, c'est toujours le tigre qu'il vous citera d'abord. C'est au tigre, en effet, que l'on pense avant tout, et l'on paraît considérer le serpent comme un ennemi de bien moindre importance. C'est là une grande erreur. Le jour où l'Administration de l'Indo-

Chine publiera, comme le fait le Gouvernement anglais dans l'Inde, la statistique des accidents occasionnés par les animaux, on verra que les personnes tuées par les serpents sont en bien plus grand nombre que les victimes des tigres, panthères, léopards et autres fauves. D'après les renseignements consignés dans le troisième volume des *Etudes diverses* de la mission Pavie en Indo-Chine, on peut voir que plus de cinquante accidents mortels sont causés annuellement par la morsure des serpents, alors que le chiffre des morts du fait des tigres ne dépasse guère cinq par an en Cochinchine.

Dans nos colonies indo-chinoises, le *cobra capello* est assez rare, mais d'autres serpents venimeux sont très communs. On trouve presque partout le *bongare*, l'*ophiophage*[1], le *serpent-corail*, le *serpent vert-tendre du bananier* et de nombreux serpents d'arbres. C'est au moment des inondations que ces affreuses bêtes font le plus de victimes en Indo-Chine. Et cependant, même en saison sèche, que de fois ai-je constaté en Cochinchine l'empreinte du passage de serpents, tantôt gros, tantôt moyens, tantôt petits, marquée dans la poussière des chemins ou des allées des

1. *Ophiophage* veut dire : qui se nourrit de serpents. Mais sans être absolument ophiophage, il arrive quelquefois qu'un serpent quelconque mange son semblable, par exemple dans le cas suivant constaté en France même au mois d'août 1909. Non loin de Pierrevert (Basses-Alpes), M. G. entrant dans son jardin, ne fut pas peu surpris d'y trouver un serpent avec deux queues et dont la tête, avec bouche grande ouverte, paraissait être au milieu du corps. Après avoir assommé le prétendu monstre, M. G. voulut se rendre compte de sa conformation : il ne se trouvait pas en présence d'un seul, mais bien de deux serpents ; le plus petit avait pris une souris et avait commencé à l'avaler quand l'autre survint et voulut la lui enlever, de sorte que celui qui avait pris la souris fut à son tour à demi avalé avec sa proie.

jardins ! Que de fois ai-je essayé de tuer, avec une carabine Flobert, des serpents minces et longs qui se promenaient dans les arbres, se glissant le long des branches !

Un soir que je rentrais chez moi, je faillis mettre le pied sur un serpent-corail qui traversait la rue. C'est le mouvement brusque du reptile et l'éclat brillant de ses écailles sous un beau clair de lune qui me le firent apercevoir. D'un coup du manche de mon parapluie, j'eus la chance de lui casser les reins. Un jour, à Saïgon, mon boy trouva un petit serpent lové derrière des paperasses, sur ma table de travail. « Etait-il venimeux ? » lui demandai-je. « — Oh ! oui, lui faire *tiêt* » (mourir), me répondit mon domestique pour m'expliquer que sa morsure pouvait être mortelle. Enfin — et ceci se passa encore à Saïgon — un de mes collègues et amis, en se levant un matin, aperçut un serpent à moitié blotti dans une de ses pantoufles, au pied de son lit. Que fût-il arrivé s'il avait, sans la regarder, chaussé sa pantoufle ? Cela ne donne-t-il pas le frisson, rien que d'y penser ?

L'aventure arrivée à M. G. Noblemaire, au Royal-Hotel de Bénarès, ne fait pas moins frissonner. Voici comment cet officier, avec qui j'eus le plaisir de faire la traversée de retour en France en 1897, l'a racontée dans le volume qu'il a publié sur son voyage aux Indes.

« Comme je rentrais, après dîner, dans ma chambre, située naturellement de plain-pied avec le jardin, puisque dans le Royal-Hotel de Bénarès comme en tous ses congénères, les étages sont inconnus, j'ai eu la fâcheuse surprise de la trouver habitée par le plus hideux et le plus dangereux des hôtes. Un énorme cobra gisait, paresseusement enroulé, au pied même

de mon lit... Je n'ai pas demandé mon reste, j'ai précipitamment laissé retomber la portière et je me suis enfui de toute la vitesse de mes jambes. Les boys de l'hôtel accourus à mon appel ne se sont pas montrés plus émus que de raison, ont pénétré sans hésitation dans la chambre comme des gens habitués à ce genre de sport, et sont, au bout de quelques minutes, revenus m'assurer que la place était nette et ma demeure habitable. Je vous laisse à penser avec quel empressement j'ai réintégré mes pénates ! L'on eut beau me donner comme compagne une mangouste, j'ai eu beau me souvenir, et me faire à plusieurs reprises répéter, que la présence de l'utile et intelligente petite bête était une absolue sécurité pour moi, puisque l'odeur seule de la mangouste suffit à éloigner toute espèce de serpent,... j'ai eu toutes les peines du monde à m'endormir, j'ai dormi peu et mal, et c'est avec un réel soulagement que je me suis levé ce matin. »

Quelles mesures nos Administrations coloniales prennent-elles contre les serpents ? Aucune, absolument aucune. La vie des hommes, cependant, est un capital assez précieux pour qu'une Administration avisée ait le souci de la protéger. Nous avons vu que le Gouvernement de l'Inde anglaise, pour éteindre ce fléau véritable qu'est le serpent, avait institué une prime par tête de reptile tué. Il a même organisé dans les districts du Nord-Ouest plus éprouvés que les autres, un corps de *kanjars* ou chasseurs de serpents. Ne serait-il pas à désirer que l'on prît chez nous des mesures analogues ? Ne faudrait-il point, par exemple, multiplier dans nos colonies à serpents la mangouste et le serpentaire ?

La mangouste, sous le nom d'ichneumon, était vénérée chez les Egyptiens, à cause de son utilité. Intro-

duite à la Martinique, elle n'y aurait point cependant donné complète satisfaction : elle a le tort, paraît-il, de ne pas s'attaquer exclusivement aux serpents et aux rats, mais de détruire aussi les poules, canards et autres oiseaux et de dévorer les œufs dont elle est très friande. Cela est fâcheux assurément, mais les services rendus par la mangouste ne l'emportent-ils pas encore sur les dégâts qu'elle peut commettre ?

Dans tous les cas, le serpentaire, lui, n'encourt pas les mêmes reproches ; il ne s'attaque pas aux poulaillers et ne se nourrit que de reptiles, de sauterelles et d'insectes plus ou moins malfaisants. Dans toute l'Afrique, cet oiseau est considéré comme éminemment utile, et la nouvelle convention internationale sur le règlement de la chasse en Afrique le place au premier rang des oiseaux qu'il est défendu de tuer. Ne serait-il pas d'excellente administration d'acclimater les serpentaires dans toutes nos colonies à serpents ? Ils s'attaquent si peu aux volailles, qu'on peut, en les domestiquant à demi, les introduire dans les basses-cours où ils dévorent les rats, les serpents et autres ennemis des jeunes oiseaux et des œufs.

Voici, d'après la relation d'un témoin, comment procède cet oiseau pour s'emparer des serpents, même quand ils sont venimeux et de forte taille. Il les frappe de son bec et de ses pattes longues et sèches, en se couvrant de son aile, qui est elle-même armée d'un éperon dont il se sert habilement pendant la lutte. Le serpentaire saute, bondit avec agilité, saisit le reptile et le jette en l'air à plusieurs reprises jusqu'à ce que celui-ci tombe épuisé, étourdi. Il lui ouvre alors le crâne d'un coup de bec et le dévore en l'assujettissant avec ses pattes.

Je n'ai jamais eu l'occasion d'assister à un duel en-

tre mangouste et serpent. Mais plusieurs Pondichériens qui en ont été témoins, m'ont dit comment se passaient généralement ces combats singuliers. D'instinct, en s'apercevant, les deux bêtes prennent vivement leurs positions de combat. Le serpent se love, siffle et se dresse, mais il a l'air inquiet. Il se met sur la défensive, mais on voit à son attitude que cette défensive sera active. La mangouste entr'ouvre sa terrible mâchoire, et sans perdre de vue le reptile, se donne un certain recul pour fondre plus vigoureusement sur lui. C'est toujours elle qui attaque, et presque toujours c'est elle qui triomphe. Une fois pourtant, me raconta le maire de Pondichéry, le combat cessa faute de combattants. Tout s'était d'abord passé normalement ; la mangouste s'était jetée à plusieurs reprises sur le cobra, mais sans avoir encore pu réussir à le mettre hors de combat. Elle venait de prendre encore du champ pour l'attaquer à nouveau, lorsque tout à coup elle fut frôlée par une de ces cordelettes grosses comme le doigt avec lesquelles on relève à Pondichéry les stores des vérandahs. Au contact de cette corde, qu'elle prit sans doute pour un second serpent qui l'attaquait par derrière, elle se retourna vivement et, perdant la tête, se rua sur cette corde en la mordant; puis, la lâchant brusquement, elle s'enfuit dans un coin, toute tremblante et affolée, sans plus vouloir rien savoir.

Cet affolement ne prouve-t-il pas que la mangouste ne se croit nullement en possession d'une immunité spéciale contre le venin des serpents ? Cette immunité, en effet, n'existe pas plus pour elle que pour tout autre animal[1]. C'est grâce à son adresse et à son

1. D'après certains auteurs, l'action du venin des serpents serait cependant nulle sur le porc et le hérisson. Pour le porc, on l'ex-

agilité que la mangouste arrive à lutter victorieusement contre les serpents sans s'exposer à leur morsure.

Voici comment M. Albert Codé, ingénieur chimiste, raconte une lutte entre mangouste et trigonocéphale : « Il m'a été donné d'assister plusieurs fois, à l'usine Guérin (Martinique) à des luttes entre mangoustes et serpents.

« M. Guérin, propriétaire de l'usine Rivière-Blanche, se faisait apporter par ses travailleurs une mangouste et un gros serpent fer-de-lance. Le jour convenu pour le combat, on les jetait l'un et l'autre dans un bassin vide d'eau, de cent mètres de superficie et recouvert d'une toile métallique. Là se déroulait le drame. Le serpent prenait un côté du bassin et se mettait aussitôt en loves, c'est-à-dire il s'enroulait sur lui-même, afin de pouvoir se détendre et s'élancer sur son ennemi. La mangouste, qui était de l'autre côté du bassin, commençait l'attaque : d'un bond elle arrivait en face du serpent, à 50 centimètres. Ce dernier se jetait sur elle pour enfoncer ses crochets dans sa chair ; mais, prompt comme l'éclair, le petit carnassier sautait en arrière, et, avant que le serpent ait pu reprendre sa pose de parade, il lui prenait la mâchoire supérieure entre les siennes et lui enlevait un ou deux crochets venimeux. Ce mode d'attaque était renouvelé

plique par la couche protectrice de graisse sous-cutanée et par l'épaisseur de la peau de ce pachyderme : la plaie déterminée par la dent du reptile est, dit-on, trop peu profonde pour atteindre les vaisseaux sanguins d'une certaine activité. Quant au hérisson, il paraît jouir d'une véritable immunité : il attaque résolument la vipère, dont il est très friand ; il se laisse piquer au museau, la partie la plus sensible de son corps, pour arriver à lui saisir la tête ; puis il la broie et en avale toutes les parties, y compris les dents et les glandes venimeuses, sans présenter aucun effet d'empoisonnement.

jusqu'à ce que le serpent eût perdu toutes ses dents venimeuses.

« Alors le reptile, se sentant désarmé, cherchait à fuir; mais la mangouste sautait sur sa tête, et après l'avoir broyée entre ses puissantes mâchoires, lui brisait les reins, tout en évitant d'être enlacé dans les spires du trigonocéphale.

« C'est après avoir brisé la tête et les reins du serpent que le petit carnassier dévorait, avec une gloutonnerie incroyable, les intestins du reptile. »

*
* *

Est-ce que les chats aussi détruiraient les serpents? C'est une question que je me pose depuis longtemps, depuis 1885 où j'ai surpris une fois deux chats en arrêt devant un petit serpent.

C'était à Saïgon, par une de ces nuits de chaleur accablante où l'on n'éprouve aucune hâte de se mettre au lit. J'étais resté assez tard sous la vérandah, et je lisais à la lueur d'une lampe. Un sifflement léger ayant attiré mon attention du côté du jardin, je vis, à quelques pas de moi, un groupe formé de deux chats et d'un serpent : celui-ci, enroulé sur lui-même, se tenait sur la défensive en sifflant et en dressant sa tête menaçante. J'aurais dû rester immobile et observer ce qui allait se passer ; mais l'impulsion fut plus rapide que la réflexion, je me levai et j'allai chercher dans ma chambre une carabine Flobert. Mon mouvement fit fuir l'un des deux chats ; l'autre était resté et tenait toujours en arrêt le reptile. Je fis feu sur celui-ci, qui se déroula brusquement et disparut dans l'obscurité, pendant que le chat lui-même, surpris par la détonation, s'enfuyait de son côté. Le lendemain, le jardinier

annamite trouva à quelques mètres de là le petit serpent dont la colonne vertébrale avait été brisée par la balle du Flobert, et qui n'avait pas pu aller plus loin. L'affreuse bête portait des crochets, et le jardinier m'assura même que sa morsure était mortelle.

Les Annamites, il est vrai, disent généralement cela de presque tous les serpents. Au contraire des Hindous, ils semblent avoir grand'peur des reptiles, et c'est une justice à leur rendre qu'ils n'hésitent jamais à les poursuivre et à les tuer chaque fois que l'occasion s'en présente. Dans l'Inde, au contraire, on voit beaucoup d'indigènes rester indifférents à la vue des serpents les plus dangereux. Cela s'explique quand on sait que dans certaines sectes hindoues, chez les Parsis, par exemple, la religion défend d'attenter à la vie d'une créature quelconque. D'autre part, dans le brahmanisme, ne présente-t-on pas quelquefois le serpent Naja à côté du dieu Siva? Une crainte religieuse arrêterait donc le sectateur de Siva qui aurait des velléités de tuer ce serpent.

Mais c'est surtout dans une autre de nos colonies, au Dahomey, que l'on professe un véritable culte pour le serpent. On peut même dire que la divinité du Dahomey est personnifiée dans le *Dangbé*, serpent royal ou serpent fétiche. Ouidah possède même un temple de serpents. C'est une petite paillote circulaire, comme nos kiosques à musique, avec un toit conique, et où l'on entretient quelques douzaines de pythons jaunâtres, non venimeux. Lors de ma visite en 1894, on y comptait bien une soixantaine de reptiles. Les uns rampaient par terre ; le plus grand nombre se tenaient blottis dans la paille de la toiture ou entrelacés aux poutrelles ; mais les plus impressionnants étaient suspendus par la queue et se balançaient

au-dessus de ma tête en dardant leurs triples langues. Brrr!! il m'a fallu prendre sur moi pour entrer là dedans! Et ces féticheurs qui les gardent, quel dégoût ils m'inspiraient quand je les voyais manier ces horribles bêtes, les caresser avec amour et même avec une sorte de vénération!

Au Dahomey, les femmes qui veulent avoir beaucoup d'enfants, portent comme ceinture la colonne vertébrale d'un serpent.

On peut immuniser les hommes et les animaux contre les morsures du serpent, en les soumettant à une inoculation graduelle du venin; et c'est probablement de cette façon que les charmeurs indiens acquièrent l'immunité dont ils se targuent quelquefois.

Immunité bien aléatoire cependant! En 1902, pendant que j'étais en mission dans l'Inde, on me raconta un drame qui s'était passé quelques mois auparavant à l'hôpital de cette ville.

Un Indien était venu trouver les médecins français de l'établissement et leur avait demandé de vouloir bien assister à une expérience qui devait, d'après lui, montrer qu'il jouissait d'une immunité complète contre la morsure du cobra-capello, dont le venin est, comme on le sait, le plus virulent de tous. Le remède préventif dont il usait, ajoutait-il, était bien supérieur au remède français. C'est ainsi qu'il désignait le sérum antivenimeux de Calmette.

Au jour fixé par lui-même, il se présenta à l'hôpital en compagnie de quelques amis qui portaient dans une corbeille un grand serpent à lunettes; et là, devant les médecins, pharmaciens et infirmiers, il se fit mordre au bras par le cobra. Mais immédiatement le bras se tuméfia et, au bout de quelques minutes, l'Indien livide, les yeux hagards et le corps agité de trem-

blements nerveux, s'évanouissait. Peu après, malgré tous les soins qu'on lui prodigua, il était mort, à la grande stupéfaction de l'assistance.

Le remède prophylactique de cet Hindou était donc inefficace. Le sérum antivenimeux de Calmette a, au contraire, fait ses preuves sur l'homme et sur les animaux ; il a réussi partout, dans l'Inde, en Cochinchine, à la Martinique, au Soudan, à la Guinée française. Dans tous les pays à serpents il est aujourd'hui employé ; les Anglais le préconisent tout autant que nous-mêmes, et avec lui on n'éprouve presque jamais de mécompte. On devrait, dans certaines colonies, se précautionner toujours d'un flacon de sérum et l'avoir à portée de la main avec une seringue à injections hypodermiques.

Scorpions. — Les serpents ne sont pas les seules bêtes venimeuses des pays intertropicaux, lesquels possèdent, par-dessus le marché, des petits animaux dangereux pour l'homme à cause de leur venin. Ce sont les scorpions, les scolopendres et certaines araignées.

Les scorpions existent dans toutes les régions chaudes. La piqûre de leur aiguillon caudal est très douloureuse et produit des accidents qui peuvent devenir mortels pour l'homme, surtout quand il s'agit des grands scorpions d'Afrique ou d'Asie, dont la taille égale celle d'une forte écrevisse. A Saïgon, en 1885, j'ai tué un de ces énormes scorpions dans ma salle à manger, où jouait à ce moment ma fillette âgée de trois ans !

Le venin du scorpion a beaucoup d'analogie avec celui des serpents. On peut, par conséquent, traiter les piqûres de scorpions par l'hypochlorite de chaux,

par le chlorure d'or et par le sérum antivenimeux de Calmette.

Chaque fois que j'ai eu des scorpions à ma disposition, j'ai voulu voir jusqu'à quel point était fondée l'opinion d'après laquelle ces bêtes se suicideraient dans certaines conditions, entre autres lorsqu'on les entoure d'un cercle de feu. Je faisais donc un cercle de braise chaude, rouge encore, et j'y introduisais mes scorpions. Ils cherchaient à fuir, allaient et venaient en dressant leur terrible queue, mais jamais je n'ai constaté un suicide.

D'ailleurs, en admettant que le scorpion se pique de son dard, son venin agirait-il sur lui-même ? Ne jouit-il pas à cet égard, comme le serpent, d'une complète immunité ? Si cela est, le suicide du scorpion devient, *ipso facto*, impossible.

Scolopendres. — Les scolopendres, appelés *cent-pieds* à la Réunion, à Madagascar, aux Comores et dans l'Inde, portent le nom de *mille-pattes* aux Antilles, à la Guyane et à la côte occidentale d'Afrique. Ce sont des myriapodes à morsure très venimeuse et surtout très douloureuse. Etant enfant, je fus mordu un soir à la cheville du pied par un petit scolopendre. Mon pied enfla aussitôt et une douleur intolérable m'empêcha de dormir toute la nuit. Qu'eût-ce été si la bête avait été grosse? Il y a certaines espèces tropicales qui mesurent jusqu'à 30 centimètres de long !

A Nossi-Bé, sous les troncs aplatis des palmiers et des ravenals qui forment les parquets des magasins et de quelques maisons, on trouve des quantités incroyables de scolopendres ; et je me souviens d'un étrange pari qu'avait voulu faire un jour un magasinier malgache, de réunir quelques douzaines de ces

bêtes venimeuses dans un grand bocal en verre et d'y plonger ensuite sa main. Je dus intervenir et user de mon autorité pour empêcher l'indigène de commettre une pareille folie.

C'est dans cette même île de Nossi-Bé qu'on me rapporta l'histoire d'une femme qui, ayant voulu boire pendant la nuit à une gargoulette[1], avala un scolopendre qui la mordit à la langue et à la gorge. La malheureuse mourut asphyxiée par suite de l'enflure qui se développa aussitôt et ferma les voies respiratoires.

Araignées. — Des araignées venimeuses, je ne puis mentionner ici que les *mygales* ou *araignées-crabes*, que j'ai vues à la Guyane. J'en ai même tué une dans la maison que j'occupais à Cayenne en 1888. Elle était toute velue et d'une envergure de 15 centimètres au moins. Les poils dont son corps épais et ses pattes étaient hérissés avaient une couleur rouge brun foncé. On prétend là-bas que le contact de ces poils produit la sensation brûlante d'une piqûre d'ortie. Quant au venin de l'araignée-crabe, on le dit comparable à celui du scorpion.

Cette araignée est une terrible ennemie des petits oiseaux dont elle dévaste journellement les nichées. C'est, au surplus, une des bêtes les plus répugnantes qu'il y ait au monde. On trouve cependant des naturalistes qui professent pour elle une grande admiration — tous les goûts sont dans la nature, — à cause de l'art raffiné avec lequel elle sait construire son nid

1. Vase poreux où l'eau se rafraîchit par évaporation.

CHAPITRE XXV

Moustiques, Chiques, Poux d'agouti, Ver-macaque, Mouches mangeuses d'homme, Vampires.

Les moustiques. — Qui ne connaît aujourd'hui les moustiques, au moins de réputation ? On en a tant parlé depuis quelques années, depuis que l'on sait qu'ils transmettent le parasite de la fièvre paludéenne en inoculant à l'homme cet hématozoaire que le médecin français Laveran a découvert dans le sang des malades impaludés ! La fièvre paludéenne n'est pas, d'ailleurs, la seule maladie qu'ils transmettent : on les accuse encore de propager la fièvre jaune et la lèpre. Mais sait-on en France combien ces parasites dangereux sont en même temps importuns, agaçants, insupportables ? Non, car il faut avoir vécu dans certaines colonies pour se faire une idée du supplice que ces insectes peuvent nous faire endurer.

Sous ce rapport, je suis documenté. J'ai pu faire des études comparatives sur les moustiques d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, sur les maringouins du Sénégal, sur ceux de la Côte d'Ivoire, sur ceux du Gabon, de Madagascar et de la Guyane, et aussi sur ceux du canal du Rach-Gia, en Cochinchine.

Comme dit avec raison le colonel Frey dans son intéressante étude sur la côte occidentale d'Afrique, il y a moustiques et moustiques comme il y a fagots et fagots. Il y a le moustique des lieux habités : c'est

une sorte de moucheron anémique, sans vigueur, qui opère par masses considérables comme pour compenser par le nombre l'innocuité de ses agressions. A côté de ce citadin, on peut placer son congénère le cousin, tout aussi inoffensif pour un épiderme un peu basané. Vient ensuite le moustique de la plaine. Ah! déjà la fine trempe de son dard laisse de cuisantes traces! Mais combien ce sont là blessures bénignes en comparaison des souffrances intolérables provoquées par l'aiguillon des maringouins ou moustiques du fleuve et des marais! Du maringouin il faut se défier comme du plus cruel ennemi.

A mon premier séjour en Cochinchine (1874-1877), j'avais entendu parler des fameux moustiques du canal du Rach-Gia, dont les terribles dards étaient capables, disait-on, de vous atteindre à travers la double barrière du veston et de la chemise, ou du pantalon et du caleçon. Mais je n'en croyais rien. Ne disait-on pas aussi, au Sénégal — il est vrai que ce pays est surtout habité par des colons venus des bords de la Garonne, — que le cuir de la botte était lui-même impuissant à protéger la jambe contre la pointe acérée de la trompe du maringouin? Mais mon scepticisme ne dura que jusqu'au jour où je dus me rendre à Long-Xuyen, où commence le canal du Rach-Gia.

C'était en 1875. J'avais à rejoindre le gouverneur, l'amiral Duperré, alors en tournée dans cette partie de la colonie. Débarqué à Long-Xuyen dans l'après-midi, je fus reçu chez l'administrateur du poste, M. de Verneville, qui a laissé dans le pays une grande réputation de chasseur d'éléphants. Il y avait autour de sa résidence une trentaine de têtes des énormes pachydermes qu'il avait tués dans ses dernières chasses.

Tant que le soleil demeura au-dessus de l'horizon,

il ne fut pas question de moustiques ; mais le soir était à peine venu que des bruissements, prélude des mauvaises intentions de la part d'invisibles ennemis, se firent entendre. Aussitôt apparurent des boys porteurs de grands sacs en toile épaisse, comme ceux des meuniers, et dans lesquels notre amphitryon nous invita à nous enfourner. Lui-même, donnant l'exemple, s'introduisit dans un de ces sacs que son domestique ferma soigneusement sous les aisselles. Nous n'avions ainsi que la tête et les bras dehors. C'est dans cette tenue carnavalesque que nous nous mîmes à table.

Et même, le sac ne suffisant pas pour nous protéger complètement, un vaste panka fut agité au-dessus de nos têtes, sans compter que déjà, derrière chaque convive, un boy armé d'un de ces larges et solides éventails en plumes du Rach-Gia, l'agitait avec vigueur pour éloigner de nous les maringouins. Sans ces extraordinaires moyens de défense, il paraît que nous n'aurions pas pu dîner.

Vingt ans plus tard, j'ai connu des maringouins aussi redoutables à Assinie, sur la Côte d'Ivoire. Mais en Afrique on est très en retard sur l'Indo-Chine, et l'on ne sait pas aussi bien se défendre contre les moustiques [1]. Il n'y a que la moustiquaire. Or le maringouin, plein d'une astuce qu'on serait tenté d'admirer si l'on n'en était pas victime soi-même, sait s'introduire dans les meilleures moustiquaires, soit par-dessous, quand elles sont mal bordées, soit par une brèche, soit en profitant de la moindre négligence du dormeur. Et le matin, après une nuit d'insomnie et

1. Au cours de ces dernières années, la défense contre les moustiques s'est un peu améliorée dans nos colonies d'Afrique.

de souffrances, on n'a d'autre ressource que de donner libre cours à son besoin de vengeance en immolant les ennemis qui, gorgés de votre sang, n'ont pu regagner leur retraite et sont restés enfermés avec vous sous la moustiquaire.

En Guyane française, j'ai entendu un gendarme raconter que, sur la route de Macouria à Kourou — une des rares routes de la colonie, — il existe un endroit où se tiennent à demeure des escadrons ailés de moustiques qui vous empêchent littéralement d'avancer. Peut-être ce gendarme était-il du Midi ; mais ce que je puis affirmer, pour l'avoir vu moi-même, c'est que dans cette même colonie, en 1888, pendant plusieurs jours après le grand incendie de Cayenne, il y avait sur certains points de la ville des essaims si denses de moustiques que l'on ne pouvait parler sans qu'il vous en entrât dans la bouche.

Toujours dans cette Guyane française, aux Hattes, à l'embouchure du Maroni, où l'Administration pénitentiaire est censée faire de l'élevage, les bouviers sont obligés, pour que leur bétail et eux-mêmes puissent un peu dormir, d'entretenir toute la nuit des feux de branches d'arbres et d'herbes humides produisant une épaisse fumée dans laquelle ils préfèrent s'asphyxier que de rester exposés aux piqûres intolérables des maringouins.

Les Annamites emploient le même procédé en Indo-Chine pour protéger pendant la nuit leurs buffles, qui sans cela seraient rendus fous furieux par les attaques des terribles moustiques.

A Surinam, dans la Guyane hollandaise, on appelle les moustiques les « trompettes du diable » pour bien marquer leur musique caractéristique. Dans certaines contrées de l'Amérique, c'est en se demandant com-

ment les *mosquitos* se sont comportés pendant la nuit que les gens s'abordent le matin.

Voilà les agréments trop ignorés — et ce ne sont pas les seuls — de la vie dans certains pays intertropicaux. Doux pays ! dirait Forain. Et il y a de pauvres gens qui acceptent d'y aller travailler, pour enrichir les autres, au prix d'un salaire de famine !

S'il est universellement admis aujourd'hui que le moustique sert de véhicule au microbe de la malaria, il ne faut pas aller plus loin et dire, avec certains médecins, que c'est le moustique lui-même qui produit le microbe. Dans tous les pays placés sous les tropiques, et même au delà, on trouve des moustiques, mais il est plusieurs de ces pays où l'on ne constate aucune fièvre paludéenne. Tel est le cas, par exemple, de la Nouvelle-Calédonie. On peut encore citer la Plata, où les colons, même ceux qui travaillent la terre, ne prennent pas la fièvre paludéenne. Cette immunité, dit le Dr Le Dantec, s'explique par l'absence probable du protozoaire de Laveran dans le sol de ces régions. Les terres de la Réunion et de l'île Maurice ont longtemps joui de la même immunité. Pendant deux siècles, la race blanche a pu s'y livrer à tous les travaux de culture sans éprouver la moindre atteinte de paludisme. Celui-ci apparut brusquement en 1868. Il est probable que le protozoaire de la malaria fut importé dans les deux îles par des émigrants indiens ou par des marchandises provenant de l'Inde ou de Madagascar.

Etant reconnu que les moustiques sont un des fléaux de nos colonies, il est de l'intérêt, du devoir même de celles-ci de s'en débarrasser. Le peuvent-elles ? Oui, répondrons-nous sans hésitation. En l'espèce, vouloir, c'est pouvoir. Les Américains l'ont bien prouvé

à Cuba, et ils sont en train de le prouver encore aux îles Hawaï.

Assurément, la destruction des moustiques sera plus difficile sur un continent comme l'Afrique occidentale française, le Gabon-Congo, l'Indo-Chine, la Guyane, voire même dans une île immense comme Madagascar. Mais la tâche n'est pas impossible. Dans tous les cas, elle est réalisable et même facile, si l'on opère sur de petites îles comme nos Antilles françaises, comme la Réunion et les Comores.

Pour entreprendre avec quelques chances de succès une campagne contre les moustiques, il faut s'attaquer à leurs larves. Les Américains ont tué ces larves dans les bassins, dans les mares et dans les étangs, en versant, à la surface de l'eau, du pétrole ou en faisant dissoudre dans les eaux stagnantes et croupies une substance antiseptique, telle que le permanganate, enfin en interdisant absolument les fosses d'aisance dans toutes les agglomérations.

On préconise encore un moyen qui paraît plus simple, c'est de peupler les bassins de poissons qui, comme on le sait, sont très friands de larves d'insectes. C'est ce moyen qui a surtout réussi aux îles Hawaï. Sous la savante direction d'un savant de l'Université de Standfort, M. Jordan, des espèces très résistantes et très voraces de poissons ont été introduites dans ces îles, et ces poissons y ont détruit des quantités prodigieuses de moustiques, soit à l'état adulte, soit à l'état larvaire.

Un autre savant des Etats-Unis, M. Lamborn, a proposé une mesure originale : c'est l'importation et la propagation dans les pays à moustiques des libellules carnassières, appelées généralement *demoiselles*, qui mangent tous les insectes, les moustiques en par-

ticulier, et dont les larves aquatiques donnent elles-mêmes la chasse aux larves des moustiques. Il ne coûterait rien ou presque rien d'employer ces moyens dans nos colonies.

Chiques. — Après les moustiques, qui tiennent sans conteste le premier rang parmi les insectes parasites des colonies, passons rapidement en revue les autres petites bêtes malfaisantes que l'on ignore en France et qu'on voudrait bien ne pas connaître aussi dans les pays tropicaux.

Il y a d'abord la *chique*, ou puce pénétrante, qui attaque l'homme et les animaux. Elle ne se trouvait autrefois que dans l'Amérique tropicale, mais elle tend à devenir cosmopolite, et elle est répandue aujourd'hui en Afrique, à Madagascar et à la Réunion.

Elle vit surtout dans les sols sablonneux, et de là se fixe sur les régions du corps de l'homme ou des animaux qui se trouvent à sa portée, sur les pieds notamment. Elle s'enfonce sous l'épiderme où elle se gorge de sang, si bien que de microscopique qu'elle était, elle finit par atteindre la grosseur d'un petit pois. A la Guyane, on a observé quelquefois plus de cent chiques sur le corps d'un forçat. D'après le Dr Blanchard, elles peuvent être si serrées les unes contre les autres dans le pied de certains animaux, que la peau présente après leur extirpation, l'aspect alvéolaire d'un gâteau de miel.

La présence d'une chique se révèle par un point noir et par une démangeaison plus ou moins vive autour de ce point. Le prurit s'exaspère de jour en jour. Il faut au plus tôt pratiquer l'échiquage, qui ne laisse pas de trace s'il est fait prématurément, mais qui, retardé, peut être le point de départ de nom-

breux accidents, phlegmon, lymphangite, ulcère, etc.

Aucun soin de propreté n'en défend, nul ne peut se croire à l'abri des chiques, qui parviennent à atteindre les pieds, pour peu qu'on soit resté déchaussé. Personnellement, j'ai eu plusieurs fois affaire à ces parasites, à la Guyane et au Gabon.

Pou d'agouti. — Le pou d'agouti est un autre parasite quasi-microscopique, de couleur rougeâtre et qui fourmille dans l'herbe et la brousse à la Guyane. Tout chasseur est sûr d'en rapporter sur lui, et doit s'empresser, le soir en rentrant, de se frictionner de vinaigre ou mieux du jus de citron. Les poux d'agouti produisent d'horribles démangeaisons. On cite à la Guyane des décès causés par ces affreux petits parasites qui avaient envahi des forçats évadés et vivant dans la brousse.

Ver-macaque. — C'est encore à la Guyane que se rencontre fréquemment un autre parasite dégoûtant, que l'on désigne sous le nom de *ver-macaque*, c'est-à-dire ver de singe. C'est une larve blanchâtre qui mesure deux ou trois centimètres de long, et dont la bouche est munie de deux crochets. Elle est produite par une mouche qui la dépose sous la peau, où elle se développe en provoquant une tumeur. Le ver-macaque se trouve particulièrement sur les chiens, mais les hommes eux-mêmes en sont souvent atteints, et l'on en a constaté des cas nombreux chez les forçats de l'Administration pénitentiaire.

Lucilie. — Dans le même ordre d'insectes, signalons aussi la présence à la Guyane d'une mouche redoutable, la lucilie mangeuse d'homme (*Lucilia homi-*

nivorax). Cette mouche, assez semblable à la mouche vert doré d'Europe (*Lucilia cœsar*) qui vit sur les charognes et dont les larves sont les asticots des pêcheurs, recherche, pour y pondre ses œufs, la surface des plaies ou les cavités naturelles de l'homme et des animaux. Les larves, dès leur éclosion, se mettent à ronger les tissus, dévorant les muqueuses, les cartilages, les muscles, les os eux-mêmes, ce qui entraîne fréquemment la mort. Le Dr Charles Coquerel a pu constater à Cayenne plusieurs cas de mort produits par le développement des larves de cette mouche dans les sinus frontaux, ou dans les fosses nasales, ou encore dans le pharynx de l'homme.

Quand ces larves sont fixées dans les fosses nasales et le pharynx, le mal se révèle par un gonflement progressif du nez, de la lèvre supérieure, souvent des paupières et de toute la face. On constate en même temps une teinte livide de ces mêmes parties, un écoulement purulent et fétide par les narines et la bouche ; dans quelques cas, on a vu les sinus frontaux s'enflammer, et l'inflammation s'étendant aux méninges occasionne des désordres tels que la mort ne tarde pas à s'ensuivre.

Vampire. — Enfin, ne quittons pas la Guyane sans faire faire à nos lecteurs la connaissance des vampires. Il ne s'agit pas des vampires imaginaires qui, selon une superstition populaire dans l'Est de l'Europe et chez les peuples slaves, sont des morts sortant la nuit de leur tombeau pour venir sucer le sang des vivants. En Guyane, les vampires ne sont point des morts, mais bel et bien des bêtes vivantes, des chauves-souris redoutables par leurs habitudes carnassières.

Cette chauve-souris, que les naturalistes appellent *Desmodus rufus*, je l'ai pu examiner à loisir, ayant eu l'adresse d'en capturer une qui s'était introduite un soir dans la maison que j'occupais à Cayenne. Elle est de couleur rousse, plus grosse que notre chauve-souris de France, avec un museau conique et une lèvre inférieure fendue en forme de V, disposition qui doit faciliter la succion du sang.

On me raconta en 1888, à Cayenne, qu'un gendarme qui s'était une fois endormi en laissant sa fenêtre ouverte, avait été saigné à blanc pendant la nuit par les vampires. On assurait là-bas que l'homme endormi ne sentait point la morsure du vampire, celui-ci ayant le pouvoir d'insensibiliser par son souffle la région du corps qu'il attaque.

Aux Hattes, sur le bord du fleuve Maroni, où l'Administration pénitentiaire essaie de faire de l'élevage de gros bétail, les vampires viennent souvent la nuit sucer le sang des vaches et surtout des jeunes veaux. C'est là, avec les maringouins dont il a été question plus haut, une des causes de l'insuccès absolu de cet élevage guyanais.

Le vampire habite toute la région intertropicale de l'Amérique, du Mexique au Chili. Au cours de son voyage autour du monde, Darwin, étant campé une nuit près de Coquimbo (Chili), surprit et tua une de ces chauve-souris qui était en train de sucer le sang d'un de ses chevaux.

CHAPITRE XXVI

L'Esclavage aux Colonies

Officiellement, l'esclavage est censé avoir disparu de toutes les colonies dépendant de pays civilisés ; mais, en fait, les Gouvernements européens ont dû le tolérer dans la plupart de leurs possessions africaines, tout en empêchant le trafic ostensible des esclaves et leur exportation hors d'Afrique.

En ce qui nous concerne, nous autres Français, l'esclavage existe encore dans nos colonies de l'Afrique occidentale française et du Gabon-Congo, ainsi que dans nos protectorats de la Grande Comore et de Mohéli [1]. Pourquoi cela ? En principe, cette plaie honteuse de l'esclavage ne devrait pouvoir être constatée dans aucune de nos colonies, puisque, d'une part, le décret du 27 avril 1848 a prononcé son abolition dans toutes les colonies et possessions françaises, sans faire à cet égard aucune exception, et que, d'autre part, le sénatus-consulte du 3 mai 1854 déclare solennellement et par une « disposition applicable à toutes les colonies » que l'esclavage ne peut jamais être rétabli dans les colonies françaises.

1. A l'île d'Anjouan, l'émancipation des esclaves a été proclamée par un décret du sultan Abdallah, en date du 26 janvier 1889, complété par un autre décret du 15 mai 1891 du sultan Saïd-Omar.

A Madagascar, l'esclavage a été aboli par suite de l'annexion prononcée par la loi du 6 août 1896, et, pour faciliter le recrutement des travailleurs au service des particuliers, des offices du travail ont été institués dans chaque province ou cercle.

Dans nos colonies de l'Afrique occidentale française nous pratiquons, au sujet de l'esclavage, la politique de l'autruche. Nous fermons les yeux pour ne pas le voir, nous ne voulons pas qu'on en parle, et par un pharisaïsme enfantin, le Gouvernement a interdit l'emploi du mot « esclave » dans les écrits officiels. On le remplaçait naguère par le mot « captif », mais ce dernier terme lui-même n'a plus paru orthodoxe et a été prohibé. On dit aujourd'hui : « non libre ». C'est puéril. C'est montrer qu'on n'a pas le courage de dire les choses telles qu'elles sont. Au lieu de s'attaquer au mot, que ne s'attaque-t-on à la chose ?

Ce n'est pas cependant que l'esclavage en Afrique occidentale soit une institution bien terrible. Chez ces peuplades musulmanes ou tout au moins teintées d'islamisme, l'esclavage n'a point ce caractère odieux d'exploitation de l'homme par l'homme en vertu du droit du plus fort. Assurément, on doit le réprouver, mais uniquement au nom des principes généraux de la morale, car la situation matérielle des esclaves n'est pas, à beaucoup près, plus mauvaise que celle de bien des ouvriers européens, que celle des immigrants salariés que l'on importe dans certaines de nos colonies en vertu de contrats d'engagement de travail. Il ne faut pas surtout la comparer à celle des misérables populations congolaises à qui l'on inflige le régime barbare du portage avec toutes les atrocités qu'il comporte : razzias de femmes et d'enfants, camps de concentration, mutilations, etc.

Chez les noirs on distingue les esclaves en deux classes : les *esclaves de case*, qui sont nés dans la maison du maître, de parents esclaves, et les *esclaves de trafic*.

Les premiers ne peuvent être vendus sans que la

déconsidération atteigne leur maître. Les enfants des esclaves de case sont, en général, élevés avec ceux des maîtres ; eux et leurs parents sont souvent traités comme des membres de la famille. Ils se considèrent d'ailleurs comme tels. On m'a cité à Kayes, en 1905, le cas d'un noir, ouvrier mécanicien employé aux ateliers du chemin de fer où il était payé de 20 à 25 francs par semaine, qui versait tout ce qu'il gagnait à un autre noir dont il était l'esclave de case. Et ces versements, il les effectuait spontanément, sans la moindre contrainte. « Mon maître, disait-il, a toujours été bon et paternel. N'est-il pas naturel que je me comporte envers lui comme un fils ? »

Les esclaves de trafic, au contraire, peuvent, suivant les hasards de leur fortune, vivre tranquillement employés à la culture des terres ou être revendus sans égard aux liens de parenté qui peuvent les unir entre eux. Ceux-là sont souvent à plaindre. C'est pour eux surtout que, dans un but d'humanité, l'Administration française du Soudan a créé en 1897 les *villages de liberté*.

Quand un esclave vient au cercle réclamer son émancipation, le commandant, après une enquête sommaire, le place au village de liberté, et le gouverneur lui signe un certificat qui le garantit contre toute tentative de reprise de la part de son ancien maître.

Au cours de ma dernière mission au Soudan, en 1905, j'ai voulu me rendre compte des résultats obtenus en huit ans, dans le cercle de Kayes, par la création du village de liberté. Ces résultats étaient à peu près insignifiants. D'après un rapport administratif pour l'année 1904 que j'ai eu sous les yeux, le nombre des captifs qui avaient demandé leur entrée

au village de liberté, n'était que de 6 à 8 par mois, soit à peine 1 % sur la quantité considérable d'esclaves présents à Kayes. « Et encore, faisait-on observer dans ce rapport, rentrent-ils pour la plupart chez leurs anciens maîtres peu de temps après. »

Ce retour volontaire à l'état de captivité n'a rien d'étonnant. Ces noirs ayant toujours vécu dans l'oisiveté chez leurs maîtres, ont le travail en horreur. Ils trouvent très dur que l'Administration leur demande, au village de liberté, de travailler pour vivre et de cultiver la terre afin d'en retirer les produits nécessaires à leur subsistance. Au bout de quelques jours de ce régime, ils en ont assez : ils préfèrent retourner chez leurs anciens maîtres, où l'on n'exigera d'eux aucun travail, ou du moins aucun travail régulier.

Ils ont à cet égard la même mentalité que les forçats que j'ai vu mettre en concession à la Guyane. Cette mise en concession consiste à fournir au condamné une case, des outils, des instruments agricoles, ainsi qu'un lopin de terre avec ce qu'il faut de graines et de plants pour le mettre en culture. D'autre part, on lui assure la ration de vivres pendant un nombre de mois déterminé.

Tout va bien tant que dure l'allocation de la ration. Mais du jour où l'Administration la supprime en signifiant au forçat que le moment est venu où il doit, avec les produits de sa concession, pourvoir lui-même à ses besoins, cet homme déclare qu'il a eu tort de demander une concession et qu'il s'est trop illusionné sur sa vocation d'agriculteur. Il renonce donc à sa liberté et rentre au pénitencier pour continuer à se faire nourrir par l'Etat.

J'ai pu autrefois, au cours d'une tournée faite du-

rant cinq semaines dans le Sahel du Soudan[1], observer à loisir comment se comportaient respectivement l'un vis-à-vis de l'autre un maître soudanais et son esclave. Le maître était mon cuisinier Sidi, noir intelligent, mais vaniteux au possible et se croyant très fort. Il avait suivi à peu près toutes les colonnes militaires qui avaient opéré au Soudan, et, dans la fréquentation de nos troupiers, il s'était formé un vocabulaire un peu spécial et contracté l'habitude des expressions grasses et soldatesques.

Je voyageais à cheval, et Sidi me suivait à pied, ainsi que mon boy et le palefrenier ; mais le vaniteux Sidi, afin d'en imposer aux autres noirs, s'était fait accompagner de « son captif ». Il n'avait que ce mot à la bouche : « Mon captif ! »

Jusqu'à la première étape, Sidi marchait les bras ballants, se contentant de disputer de temps à autre, soit au boy, soit au palefrenier, l'honneur de porter mon fusil. Le captif, lui, avait un paquet de hardes sur ses épaules, et, en outre, il conduisait en laisse un mouton. Mais, dès le second jour, le paquet de hardes avait passé des épaules du captif sur celles du maître.

« — Que portes-tu là, dis-je à Sidi ?

« — C'est le « baluchon » de mon captif.

« — Eh quoi ! c'est donc la mode ici que le maître porte les bagages de son captif ?

« — Que veux-tu ? il le faut bien, répliqua Sidi avec philosophie : Ce crapaud-là, pour ne pas avoir la peine de les porter, serait capable de les jeter en chemin. Or j'ai quelques affaires à moi là-dedans. »

1. En arabe, *Sahel* veut dire *Nord*. Le Sahel soudanien comprend toute la partie de la colonie située au nord de Kayes et de Médine, c'est-à-dire sur la rive droite du fleuve Sénégal. Là se trouvent les cercles d'Yélimané, Nioro, Gombou, Sokolo, Tombouctou, etc.

Et ce fut ainsi tout le temps. C'était Sidi qui portait les hardes de son esclave, à la grande jubilation des autres noirs. Tout le travail du captif se réduisait à s'occuper du mouton.

« Mais, demandais-je à Sidi, quelle idée d'emmener un mouton de Kayes, où il vaut 5 ou 6 francs, dans le Sahel où l'on en trouve tant qu'on veut à 2 fr. 50 ? »

Sidi répondait toujours d'une façon évasive à cette question. D'ailleurs, je n'ai jamais pu savoir si ce mouton était sa propriété ou celle de son captif.

« — Sidi, lui dis-je un jour, tu es donc bien riche que tu possèdes un captif ?

« — Oh ! me répondit-il en se rengorgeant, un captif, c'est peu. Mais j'en ai eu une fois jusqu'à six ! C'était le bon temps ; je faisais la cuisine pour le colonel X... pendant la grande colonne qui opérait au delà de Bammako. On s'était emparé de beaucoup de villages et, dans le partage des prises, j'eus pour ma part six captifs.

« — Peste ! et qu'en as-tu fait de tes six captifs ?

« — Je les ai « bazardés », pardi ! »

Une autre fois, comme je feignais encore de m'extasier sur la fortune de Sidi, parce qu'il possédait un esclave :

« — Mais, me dit-il, pourquoi n'en achètes-tu pas, des captifs ?

« — Mais parce qu'il nous est interdit, en France, d'acheter et de posséder des captifs ?

« — Allons donc ! fit-il sceptique, c'est de la... plaisanterie [1]. Il n'y a donc pas de riches en France ? »

1. Je traduis par « plaisanterie » une expression de corps de garde.

Ainsi, pour mon cuisinier soudanais, être riche, c'était avoir beaucoup d'esclaves. Chez tous les noirs d'ailleurs, la considération qui s'attache à la fortune ne se mesure pas au nombre des pièces de guinées représentant notre monnaie, ou, comme dans l'Inde, à la quantité de bijoux dont on peut faire étalage, mais bien au nombre d'esclaves dont on est possesseur. Un autre signe extérieur de la richesse est d'avoir beaucoup de femmes.

Si, au Sénégal et au Soudan, l'esclavage n'affecte généralement pas le caractère odieux de l'exploitation de l'homme par l'homme, il n'en est malheureusement pas de même au Gabon-Congo. Et là, avec une inconscience étrange l'Administration locale aidait en quelque sorte les propriétaires d'esclaves à abuser de leurs prétendus droits. C'est ainsi qu'elle faisait une obligation aux employeurs du Gabon qui louait des ouvriers loangos — lesquels sont presque toujours des esclaves, — de ne leur payer leurs salaires qu'en bloc, au terme de leur engagement, et à Loango même où ils avaient été recrutés. Pour ne citer qu'un exemple, c'est ce qui avait été prescrit, par un arrêté de 1905, pour les Loangos employés par le capitaine du génie Cambier, lors de sa mission d'études du tracé du chemin de fer. N'était-ce pas faire le jeu des maîtres de ces ouvriers loangos ? Ces maîtres avides et rapaces ne manquaient pas, en effet, de venir assister aux paiements des travailleurs et de faire main basse sur tous les salaires, au grand détriment de ces malheureux Loangos qui se voyaient complètement frustrés de tout l'argent qu'ils avaient gagné. Ces errements ont été dénoncés par la mission d'enquête dirigée par Brazza. Il faut croire qu'ils n'ont point persisté après le départ de cette mission du Gabon-Congo.

Nous ne voulons pas de l'esclavage, disons-nous en France. C'est entendu. Mais, tout en le disant, nous ne faisons rien dans nos colonies d'Afrique pour les débarrasser de cette plaie honteuse. Pourquoi ne montrons-nous pas sur le continent africain le même courage qu'à Madagascar, où nous avons aboli l'esclavage immédiatement après l'annexion? — Nous troublerions, a-t-on objecté, la vie économique dans nos possessions d'Afrique. — Mais, dans la Grande Ile aussi, nous risquions de provoquer une crise de la main-d'œuvre : il nous a suffi, pour la conjurer, de prendre quelques précautions, et, afin d'assurer la main-d'œuvre nécessaire aux particuliers, d'instituer dans chaque province un office du travail qui a donné de très satisfaisants résultats. Ne serait-il pas temps de mettre enfin, dans nos colonies du continent africain, nos actes d'accord avec nos paroles et avec nos principes?

Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'opérer aussi brusquement qu'à Madagascar. Le souci du Gouvernement devrait être, au contraire, d'arriver sans secousse et sans trouble à accomplir l'évolution.

Cela ne me paraît pas impossible. On pourrait, par exemple, se borner à décréter :

1° Qu'à partir de telle date (le 14 juillet prochain serait tout indiqué), qu'à partir, dis-je, de telle date déterminée, tous les enfants à naître seront de condition libre ;

2° Qu'aucun captif ne pourra être transmissible par héritage, de telle sorte que l'émancipation résultera pour lui, *ipso facto* de la mort de son maître actuel;

3° Enfin, qu'aucun captif ne pourra être l'objet d'une vente, d'un échange, d'une donation entre vifs ou testamentaire, ni être donné en dot, ni être donné

en gage; qu'il soit, en un mot, considéré désormais comme une personne et non plus comme une chose, comme un bien mobilier.

Je me rappelle que, en mai 1899, chargé par le ministre des Colonies d'étudier la situation économique des Comores et de rechercher particulièrement les moyens d'y supprimer l'esclavage, j'avais réuni dans un grand kabar, à Moroni, capitale de la Grande-Comore, tous les cadis du pays ainsi que les chefs de village. Que de protestations souleva, au cours de la réunion, cette déclaration qu'à partir du jour où l'île sera devenue colonie française, tous les enfants qui y naîtront seront de condition libre, c'est-à-dire qu'il ne sera plus permis d'en faire le commerce!

« Eh quoi! s'écria un Comorien nommé Hamsa, qui était une des fortes têtes du kabar; eh quoi! la France ne tiendrait donc plus ses engagements? Quand nous nous sommes placés sous le protectorat de la France, nous étions déjà sollicités par les Anglais et par les Allemands, et si nous avons préféré traiter avec la France, c'est parce que celle-ci s'était engagée à respecter nos lois et nos coutumes. L'esclavage est une de ces coutumes, et la France avait promis de n'y pas toucher. Aujourd'hui, au contraire, elle veut décréter que les enfants de nos esclaves ne seront plus notre bien et que nous ne pourrons plus vendre ces enfants. C'est comme si l'on nous refusait le droit de vendre les petits de nos vaches et de nos chèvres! »

J'arrêtai net l'orateur en déclarant qu'il n'y avait pas à discuter sur ce point la volonté du Gouvernement français, et que cette volonté était formelle et absolue. Au ton dont je fis cette déclaration, aucun protestataire n'osa plus élever la voix. Et je prononçai la clôture du kabar après que l'assistance eut émis

un double vote favorable à l'annexion de l'île et à l'abolition de l'esclavage. Les esclaves devaient être transformés en travailleurs que la « Société française de colonisation de la Grande-Comore » promettait d'employer sur son domaine en les liant par un contrat d'engagement de travail ; et, en ce qui concerne les salaires de ces affranchis, il était entendu qu'ils allaient, pendant une période que le Gouvernement aurait fixée, être partagés entre eux et leurs anciens maîtres.

Comme on le voit, la question de l'annexion à la France de l'île de la Grande-Comore aurait pu être résolue depuis 1899. La République Française aurait traité avec le peuple comorien lui-même représenté par ses cadis et ses chefs de village, ce qui eût été conforme à notre principe français de la souveraineté du peuple. Mais non, on lanterna, on craignit des complications internationales imaginaires, dix années s'écoulèrent pendant lesquelles l'île resta dans le malaise ; et aujourd'hui qu'on a repris la question de l'annexion, c'est avec le sultan détrôné et exilé que la République Française a traité ! Une incohérence de plus à notre actif !

Comment résoudra-t-on maintenant l'autre question, celle de l'émancipation des esclaves ? Comment organisera-t-on en même temps le régime du travail ? La meilleure solution paraît être celle que le général Galliéni avait trouvée pour Madagascar, et qui soumettait tous les indigènes, de quelque origine qu'ils fussent, à l'obligation du travail, à moins qu'ils ne justifient de moyens suffisants d'existence.

L'organisation la plus défectueuse est certainement celle qu'on a appliquée à Mayotte et qui permet à toute une classe d'individus, sous prétexte qu'ils sont

autochtones, de se soustraire à l'obligation du travail. Comme il faut consommer pour vivre, et que, d'autre part, ces autochtones désœuvrés ne possèdent aucune ressource, il était facile de prévoir qu'ils se procureraient le nécessaire par la maraude et par le vol. C'est donc le vagabondage organisé, c'est le pays livré au pillage et à la ruine[1].

Qu'on me pardonne d'insister sur ce point. Il faut avant tout sauvegarder l'ordre public et ensuite la production locale. C'est pourquoi l'abolition de l'esclavage, même chez les nations les plus abolitionnistes, a toujours été accompagnée de réserves et de précautions législatives. Lorsque, par la loi du 28 août 1833, le Gouvernement anglais libérait 800.000 esclaves, il avait soin de transformer ces esclaves en *ap-*

1. Voici ce que dit à cet égard M. Eugène Etienne, ancien ministre, qui n'est guère suspect d'indigénophobie : « On peut poser en fait qu'en échange de la sécurité que nous leur assurons, de l'existence à durée normale que nous leur garantissons, sans même parler des bienfaits de la civilisation puisqu'il est de bon goût de les nier, nous avons le droit d'exiger des indigènes une participation aux dépenses que nous faisons dans leur intérêt. L'impôt en argent, c'est ce qu'acquittent les citoyens libres de tous les pays du monde ; mais le natif africain ne possède généralement rien. Il ne paiera pas l'impôt en argent : il le paiera exceptionnellement en produits du sol. On le lui réclamera donc le plus souvent en journées de travail. Est-ce trop demander? Nous avons bien en France les prestations en nature, et personne n'y voit une servitude déguisée...

Mais il faut faire un pas de plus : celui qu'a résolument franchi le général Galliéni quand il a posé comme règle à Madagascar que tout indigène devait justifier d'un travail régulier, soit comme commerçant payant patente, soit comme ouvrier engagé dans une exploitation industrielle ou agricole. A défaut de cette justification, le Malgache était réquisitionné d'office pour travailler sur les chantiers de la colonie. C'est donc la peine des travaux forcés ? Nullement ; c'est simplement la réhabilitation du travail, la condamnation de la paresse et de l'oisiveté. (*Dépêche Coloniale*, 30 novembre 1903.)

prentis travailleurs, et l'apprentissage devait durer sept ans pour les apprentis ruraux, et cinq ans pour les apprentis non ruraux.

En France, en mars 1843, le rapport du duc de Broglie, président de la Commission extraparlementaire chargée d'étudier la question de l'abolition de l'esclavage, avait conclu à l'émancipation immédiate, mais les colons propriétaires d'esclaves devaient être indemnisés et les affranchis devaient prendre un engagement de travail de cinq ans.

Le 28 avril 1847, le roi de Danemark, Charles VIII, publiait le décret qui abolissait l'esclavage dans les colonies danoises, mais en ajournait l'application à douze années.

Dans les colonies portugaises, c'est par petite dose que s'opéra l'émancipation : on commença, en 1854 et 1856, par déclarer libres les esclaves appartenant à l'Etat, aux municipalités et aux établissements religieux et charitables ; puis on déclara libres les enfants à naître des esclaves des particuliers, mais à la condition pour eux de servir leurs maîtres jusqu'à vingt ans.

En 1871, le Brésil entra, lui aussi, dans la voie de l'abolition de l'esclavage, mais en se bornant à décréter l'affranchissement par le ventre. La loi du 28 septembre 1871 ne fait que déclarer libre l'enfant à naître d'une femme esclave. L'abolition ne s'étendait pas plus loin.

Il ressort de tous ces précédents français et étrangers que la France peut, sans déchoir, et à cause du souci qu'elle doit avoir de ne point bouleverser la vie économique dans ses colonies du continent africain, tempérer par des mesures transitoires la suppression de l'esclavage. Ce serait, dans tous les cas, plus digne d'elle et plus conforme à l'esprit républicain que de

tolérer cette institution déshonorante en feignant de ne pas la voir et d'ignorer qu'elle existe, alors qu'elle s'étale partout en plein soleil.

*
* *

Avant 1848, l'esclavage existait dans nos anciennes colonies. La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et l'île Bourbon, pays essentiellement voués à l'agriculture, s'étaient peuplées d'Européens qui avaient dû acheter des esclaves pour mettre leurs terres en culture. Les esclaves, recrutés au moyen de l'abominable *traite des noirs* dont il sera parlé plus loin, étaient des nègres provenant, pour les colonies d'Amérique, de la côte occidentale d'Afrique ; mais, pour les colonies de l'Océan Indien, c'étaient des noirs de Mozambique et de Madagascar.

L'abolition de l'esclavage laisse donc en présence ces deux éléments de la première colonisation : les blancs et les noirs. Mais, alors qu'à Bourbon ils continuèrent à vivre côte à côte en bonne intelligence, aux Antilles et à la Guyane ils prirent, au contraire, les uns vis-à-vis des autres, une attitude hostile et même agressive. De là sont nés des haines de races et les préjugés de couleur qui jetèrent le plus grand trouble dans la vie sociale de ces malheureuses colonies.

Comment expliquer cette différence si profonde de mentalité entre les créoles des Antilles et ceux de la Réunion ?

On a dit que les mauvais traitements infligés aux esclaves des Antilles ayant provoqué de leur part des représailles sanglantes, blancs et noirs avaient toujours vécu dans un état d'hostilité tel qu'il en est résulté une haine dont les enfants ont naturellement hérité.

Cela est vrai sans doute, mais ce n'est pas seulement aux Antilles et en Amérique qu'il y a eu de mauvais maîtres et que des sévices ont été exercés sur les esclaves. Il s'est passé aussi à l'île Bourbon et à l'île Maurice, l'ancienne île de France, quelques faits regrettables, de même qu'en Amérique il s'est rencontré des maîtres humains et bons.

En admettant que les sévices aient été moins graves et moins fréquents à l'île Bourbon et à l'île de France, n'auraient-ils pas dû, tout de même, créer un peu de cette inimitié avec les calamités qui s'ensuivent et qui désolent nos colonies d'Amérique ? Or jamais il n'y a eu, à Bourbon ni à Maurice, ces révoltes sanglantes qui ont terrorisé les Antilles, ces actes de vengeance d'esclaves se traduisant si souvent par des incendies de plantations, par des massacres de familles entières et par ces meurtres commis avec tous les raffinements de la plus sauvage cruauté.

Les explications données ne m'ont donc pas satisfait. J'en ai cherché une autre, et je crois avoir élucidé la question.

Pour moi, qui ai vu et comparé les deux groupes de colonies et leurs habitants, j'estime que cette différence de mœurs entre la Réunion et les Antilles, qui étonne tout le monde, s'explique par ce fait que les noirs qui peuplent les Antilles, d'une part, et ceux qu'on trouve à la Réunion, d'autre part, sont absolument différents non seulement d'origine, mais aussi de caractère. C'est là qu'est le nœud de la question, et non du côté des blancs ; car il n'y a aucune raison pour qu'un Européen change de mentalité, suivant qu'il colonise dans la mer des Antilles ou dans la mer des Indes.

Les négriers qui pratiquaient la traite au XVIII[e] siè-

cle et au commencement du XIX[e], ont introduit aux Antilles, à la Guyane, à Saint-Domingue et dans toute l'Amérique d'ailleurs, des nègres provenant exclusivement de la côte occidentale d'Afrique : nègres du Gabon, du golfe de Guinée et de la Sénégambie ; nègres généralement habitués à la guerre, et qui à leur caractère combatif joignaient des mœurs farouches et vindicatives. Plusieurs étaient même anthropophages. Leur contact avec les Caraïbes des Antilles, si redoutés pour leur cruauté et leur cannibalisme, ne dut pas non plus contribuer à adoucir leur caractère. Dans toute l'Amérique, aussi bien sur le continent que sur les îles, ces nègres, pendant et après l'esclavage, ont manifesté leur caractère farouche et leur haine du blanc [1].

Tout autres étaient le naturel et les mœurs des Makouas et Iambanes de Mozambique ou des noirs de Madagascar importés comme esclaves à l'île Bourbon, à l'île de France, aux Seychelles et dans les autres îles de l'Océan Indien. Ceux-ci étaient généralement de caractère doux, craintif, résigné, et — signe particulier — ils croyaient au rôle supérieur du blanc ;

1. On lit dans les *Notices sur les Colonies françaises*, publication quasi officielle faite en 1889 à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris : « Les Achantis (du golfe de Guinée) ont horreur des blancs, et l'on raconte que jadis, pour faire reculer les étrangers qui tentaient de pénétrer dans leur capitale, les habitants étendaient des cadavres sur les routes ou les attachaient aux arbres en grande quantité. »

D'autre part, chacun a pu lire dans les journaux l'information suivante : « *Washington, 9 novembre 1908* : La Cour suprême de New-York vient de décider que chaque Etat avait constitutionnellement le droit d'empêcher qu'il y eût des écoles mixtes de blancs et de nègres. La Cour déclare, dans ses attendus, que les deux races sont naturellement ennemies, que la séparation des enfants est désirable pour le maintien de la paix. »

ils considéraient le blanc comme un protecteur, un guide, un chef à qui ils donnaient toute confiance. Un pareil état d'âme a dû être bien rarement observé chez les noirs des Antilles.

Aussi, au moment de l'émancipation, qui fut proclamée le 20 décembre 1848 à la Réunion, aucune scène de grave désordre ne se produisit. Légèrement grisés pendant huit jours par l'air de liberté qu'ils respiraient pour la première fois et par le titre de citoyen français qu'on leur octroyait, les affranchis sont presque tous revenus travailler chez leurs anciens maîtres. Et les sentiments respectifs des blancs et des noirs n'avaient pas changé ; les relations étaient restées les mêmes, toujours empreintes de confiance et de cordialité.

Pour bien montrer encore ce qu'étaient ces rapports de maître à esclave à l'île Bourbon, je ne saurais mieux faire que d'emprunter à un volume [1] publié en 1881 par M. Emile Trouette, ancien professeur du lycée Leconte de Lisle, l'admirable discours prononcé par un des plus notables habitants de cette colonie, M. Joseph Hubert, à son jardinier nègre Jean-Louis, le jour de son affranchissement :

« Vous êtes libre, Jean-Louis. Ce jour est sûre-
« ment le plus heureux de votre vie ; c'est aussi un des
« plus beaux de la mienne. Ma satisfaction est d'au-
« tant plus grande, que c'est votre probité et vos
« soins toujours soutenus pour mon jardin, qui m'ont
« décidé à vous donner votre liberté...

« Je sais que vous désirez rester à mon jardin. Je

1. *Papiers de Joseph Hubert*, publiés par M. Emile Trouette, conseiller privé. Imprimerie Lahuppe, Saint-Denis, Réunion, 1881.

« désire aussi que vous n'abandonniez pas les soins « des plantations précieuses que nous avons élevées « ensemble, et qui sont nos enfants.

« J'ai à vous faire des propositions pour votre sa« laire, qui, j'ose le dire d'avance, vous seront avan« tageuses ; mais j'attendrai quelque temps, afin que « vous appreniez à jouir de la liberté avant de con« tracter. Je craindrais que, en le faisant actuellement, « vous n'obéissiez encore en esclave docile à mes pro« positions.

« Je me flatte que votre estimable conduite sera « toujours la même ; mais eussiez-vous le malheur de « changer, je ne ferais que m'en chagriner ; car jamais « je n'aurai de regret, parce que votre liberté est le « prix de vos services passés, et non de votre con« duite à venir.

« A mon jardin, le 27 mars 1791.

« J. HUBERT. »

Voilà comment les créoles blancs se comportaient envers leurs noirs esclaves à l'île Bourbon. Il n'est pas douteux que cela ne soit venu de ce que les noirs étaient de loyaux et bons serviteurs[1]. C'est donc ainsi

1. Voici ce qu'on lit à cet égard dans l'*Histoire de l'île Bourbon*, de Georges Azéma : « Les noirs qui furent transplantés à Bourbon ne se soumirent pas tout d'abord aux labeurs qu'on exigeait d'eux. Plusieurs se retiraient dans les montagnes inaccessibles de l'île et descendaient par bandes pour piller les habitations... Les générations qui suivirent perdirent peu à peu cet esprit d'insubordination et de pillage. La fusion des anciens noirs avec ceux qui naissaient dans le pays et leur initiation aux mœurs des blancs achevèrent cette révolution profitable pour tous. Les blancs n'eurent pas de serviteurs plus dévoués, les noirs de défenseurs plus puissants ; et, par un accord aussi étrange qu'admirable, on vit des familles entières, retirées sur leurs habitations, vivre paisible-

que les mœurs locales se sont formées. Jusqu'aujourd'hui, dans cette colonie, le blanc se voit saluer dans les campagnes par un « Bonjour, Monsieur », que lui adresse chaque noir qu'il rencontre ; et il répond toujours amicalement à ce salut. Cela étonne beaucoup les fonctionnaires originaires des Antilles, qui ne sont guère habitués à constater chez eux de pareilles manifestations de sympathie réciproque entre noirs et blancs.

*
* *

Ce chapitre sur l'esclavage aux colonies ne serait pas complet s'il ne contenait quelques lignes sur la traite des noirs.

Celle-ci consistait dans l'achat fait sur les côtes d'Afrique d'esclaves nègres que l'on transportait aux colonies afin de les y revendre avec gros bénéfice.

Les navires le plus généralement employés à cet effet étaient des goélettes d'un tonnage moyen et coûtant très bon marché, car ils étaient destinés à ne faire qu'un voyage et à être coulés ou jetés à la côte aussitôt après avoir déchargé leur cargaison humaine. Les spéculateurs établissaient leur calcul de telle sorte qu'il suffisait que, sur quatre navires employés à ce trafic, il y en eût un qui réussît son opération, pour réaliser un beau profit.

ment au milieu de leurs esclaves, qui étaient infiniment plus nombreux. Les uns et les autres se prêtèrent un mutuel secours. Des esclaves furent souvent armés et disciplinés pour défendre les côtes de Bourbon, ou envoyés hors de l'île pour soutenir l'honneur du pavillon français, qui était devenu le leur. Sept cent vingt Cafres enrégimentés suivirent M. de Labourdonnais dans son expédition de Madras, où ils se firent remarquer par leur discipline et leur bravoure. »

Je ne veux pas m'étendre sur les atrocités qu'entraînait la traite des noirs. Les estimations les plus modérées admettent que pour un esclave importé aux colonies, quatre étaient morts, succombant aux souffrances du trajet où les noirs étaient enchaînés et parqués comme du bétail, mais surtout succombant au cours de ces chasses à l'homme qui s'organisaient sur le continent africain afin de pourvoir aux achats des négriers. De proche en proche, la dévastation s'étendait, les villages disparaissaient, les populations étaient égorgées ou vendues...

Ces crimes finirent, malgré les gains réalisés par les négociants d'Europe, par exciter une indignation générale. Les nations civilisées se mirent d'accord pour assurer la répression de la traite, et dans certaines zones, les bâtiments de guerre des diverses puissances furent autorisés à visiter réciproquement les navires de commerce suspects de faire la traite.

Dans tout accord international où les Anglais sont partie contractante, ils savent s'arranger pour que tout tourne à leur profit. Quant à nous, naïfs Français, nous pratiquons l'art de tirer les marrons du feu. C'est un art où nous sommes passés maîtres, mais nous n'avons pas à nous en vanter. Je veux montrer ici, à propos de ce droit de visite, combien nous avons été dupés et joués par nos bons amis les Anglais.

Aux termes des traités conclus en 1831 et 1833 entre la France et l'Angleterre, la situation était la même, en apparence, pour les deux nations dont les droits et les devoirs étaient réciproques ; mais, dans la pratique, il en fut autrement, et bientôt la France dut reconnaître qu'elle avait été placée dans des conditions désavantageuses et nuisibles à son commerce.

En effet, le droit de visite exercé par les Anglais

sur nos navires marchands, était une véritable calamité pour nos armateurs. Les officiers et matelots anglais, sous prétexte d'accomplir leur devoir, exigeaient qu'on leur montrât toutes les parties du navire et en profitaient pour bouleverser la plupart des marchandises qui composaient la cargaison et dont une partie était ainsi détériorée.

Or, comme l'Angleterre, pour faire la police de la côte, disposait de dix fois plus de bâtiments de guerre que nous, il en résultait que presque tous nos navires marchands étaient visités, parfois même à plusieurs reprises, ce qui augmentait le dommage, tandis qu'un petit nombre seulement de navires anglais étaient soumis à l'inspection de notre marine de guerre.

Ce n'était pas tout. Les Anglais avaient proposé et obtenu que les esclaves capturés fussent conduits, pour y être libérés, dans les Etablissements européens les plus proches. En apparence encore, la proposition était toute naturelle ; mais, au fond, c'était très malin de leur part, car sur la côte orientale d'Afrique, l'Etablissement le plus proche de la Cafrerie, de Mozambique et de Zanzibar, était la colonie anglaise de Natal, ou encore Maurice et les Seychelles ; de même que sur la côte occidentale, l'Etablissement européen qui se trouvait, à cette époque, le plus proche des pays de traite était encore une colonie anglaise : Sierra-Leone. C'est de cette manière que fut fondée la capitale de cette colonie, Freetown. La France contribuait, comme on le voit, à peupler de travailleurs les colonies anglaises.

La France comprit qu'elle jouait un rôle de dupe et en 1845 le droit de visite fut supprimé. Mais on le remplaça par la vérification du pavillon, et les vexations n'en continuèrent pas moins de la part des

Anglais. Dans le canal de Mozambique, les boutres qui faisaient le commerce entre Nossi-Bé, Mayotte, Zanzibar et Mascate avaient beau se mettre sous pavillon français, ils n'en étaient pas moins capturés par les vaisseaux de guerre britannique, sous prétexte que leurs papiers de bord n'étaient pas suffisamment en règle. Après l'écrasement de la France en 1870, les Anglais se sont encore moins gênés dans le canal de Mozambique.

En France d'ailleurs, depuis la guerre franco-allemande, nous avons en quelque sorte perdu le souvenir de nos luttes séculaires contre les Anglais et de tout le mal qu'ils nous ont fait. L'Allemagne a fait oublier la perfide Albion.

Dans nos vieilles colonies, au contraire, on est resté anglophobe, tenacement, irréductiblement. Pour les créoles de ces vieilles colonies, l'Anglais est et sera toujours l'ennemi héréditaire. Aussi n'est-ce pas à eux qu'il faut vanter les avantages de l'Entente Cordiale !

CHAPITRE XXVII

Races et Espèces qui s'éteignent

En l'absence de causes normales de dépeuplement, il doit naître, dans un temps donné, plus d'hommes qu'il n'en meurt. L'augmentation continuelle de la population est une loi de l'ordre naturel que la civilisation doit tendre à seconder. Mais les épidémies, la guerre, les exactions, les famines, les migrations, la corruption des mœurs et bien d'autres causes combattent trop souvent cette loi d'accroissement. Ainsi beaucoup de nos colonies se dépeuplent visiblement, par exemple, le Congo, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et nos Etablissements français de l'Océanie. Ne sommes-nous pas quelque peu responsables de cette diminution du nombre de leurs habitants ? Dans tous les cas, que faisons-nous pour conjurer le mal ? Rien, ou presque rien.

Les Hollandais cependant nous ont donné à cet égard un magnifique exemple. Grâce à leur bonne administration, l'île de Java, qui ne comptait pas plus de 3 millions d'habitants au début du XIXe siècle, en compte aujourd'hui 35 millions. Obtiendrons-nous le même résultat dans notre nouvelle colonie de Madagascar, dont la population était, au moment de notre occupation, exactement la même que celle de Java, il y a cent ans ? Il est permis d'en douter, quand on sait combien les Malgaches sont, sous l'administration française, écrasés par les impôts et molestés par le système barbare des corvées.

*
* *

Guyane. — Et à la Guyane, que faisons-nous pour empêcher la population de disparaître ? Il n'existe même pas un service d'assistance médicale dans cette colonie que nous possédons depuis plus de trois siècles !

La population de la Guyane française se compose de trois éléments : les autochtones ou Indiens, les anciens noirs marrons vivant dans les forêts ou Bonis, et enfin les créoles mulâtres ou noirs de Cayenne et des communes rurales. Quant aux blancs, il n'en faut point parler : il n'en existe plus à la Guyane française ; la race s'en est éteinte petit à petit sur place, et le peu qui en restait encore il y a quelques années, a émigré en France.

Parmi les autochtones, il faut distinguer les Indiens de la côte ou Galibis, et les Indiens de l'intérieur, Oyampis, Approuagues, Arouacas, Emerillons. Roucouyennes, Oyacoulets, Paramakas, etc. Les premiers ne sont que quelques centaines, et les seconds que trois ou quatre milliers. Et pourtant, comme le fait remarquer M. Léveillé, le savant criminaliste qui fut chargé en 1883 d'une mission officielle à la Guyane, les Jésuites, au XVIII[e] siècle encore, avant leur dissolution, avaient réussi à grouper et à apprivoiser plus de dix mille de ces Indiens sauvages.

Il est à craindre qu'ils ne disparaissent complètement, comme déjà ont disparu leurs congénères, les Caraïbes de la Guadeloupe et de la Martinique. J'ai vu, en 1901, toute une famille de Galibis, hommes, femmes et enfants, circuler presque entièrement nus à Saint-Laurent du Maroni, où ils étaient venus vendre du gibier et quelques dépouilles d'animaux tués

dans la forêt. Aussitôt leurs marchandises vendues ou plutôt échangées contre du rhum, ces sauvages absorbèrent sur place tout leur alcool. Une mère portant sur son dos un nourrisson qui ne devait guère être âgé de plus d'un an, lui passa par-dessus l'épaule un fond de verre de rhum, que l'enfant vida d'un trait, comme s'il avait déjà l'habitude de ce genre de boisson. Puis toute la famille, ivre-morte, se coucha au bord du chemin et s'endormit jusqu'à ce que tout l'alcool fût cuvé.

C'est ainsi, paraît-il, que les choses se passent chaque fois que ces Peaux-Rouges viennent à Saint-Laurent où le rhum seul les attire. Il est évident qu'avec de pareilles pratiques, cette race est condamnée à s'éteindre bientôt.

Les nègres Bonis, qui descendent des anciens esclaves marrons réfugiés dans les bois, résisteront peut-être un peu plus longtemps ; mais leur nombre n'augmente pas, cela est bien certain.

Quant à la population de Cayenne et des communes rurales de la Guyane, elle ne doit guère compter, à l'heure actuelle, plus de 16.000 habitants. Le recensement officiel indique bien 22.000 âmes, mais ce chiffre est notoirement majoré. La raison en est que chaque municipalité a un intérêt évident à forcer le chiffre de ses administrés : elle n'a, en effet, pour toute ressource budgétaire que le produit de l'octroi de mer, lequel se perçoit à Cayenne par les soins du Service des douanes et se répartit ensuite entre les communes au prorata de leur population. Plus la commune est peuplée, plus est forte la somme qui lui est dévolue. Dans ces conditions, on comprend que les recensements ne soient pas sincères : les maires déclarent comme vivants ou inscrivent eux-mêmes sur

les feuilles de recensement des gens qui sont décédés depuis longtemps ou qui ont quitté la commune sans esprit de retour.

Au reste, cette population déjà si minime pour un si grand pays, se réduit encore d'année en année par suite de la mortalité effrayante des enfants, du peu de fécondité des mariages et du nombre anormal des avortements. Brochant sur le tout, les maladies de peau, et particulièrement la lèpre, déciment littéralement les habitants [1].

D'un premier séjour de deux années d'inspection permanente à la Guyane et d'une mission récente d'inspection mobile qui a encore duré six mois dans cette colonie, j'ai rapporté cette impression que c'est un pays qui se meurt et qui se vide de ses habitants, tandis qu'il est de plus en plus envahi par les marécages et par la forêt vierge. Il me semble que tout le monde y jette le manche après la cognée, sentant qu'il n'y a rien à faire dans ce désert malsain où l'on a

1. La lèpre des pays chauds ne ressemble guère à la vieille maladie, devenue à la longue peu ou pas contagieuse, dont nos médecins peuvent observer, à Paris, quelques cas à l'hôpital Saint-Louis. Elle est bel et bien une aggravation du hideux fléau qui terrifia le moyen âge.

Elle ne sévit pas seulement à la Guyane; elle existe dans nombre de colonies, surtout à la Nouvelle-Calédonie. Après avoir décimé les Canaques, la lèpre s'est jetée sur les forçats, dont elle a détruit des centaines ; et voici qu'elle s'attaque à la population libre : colons, fonctionnaires, commerçants.

Le même danger existe en Indo-Chine, mais un arrêté local a fermé récemment l'accès de notre grande colonie d'Extrême-Orient aux lépreux étrangers. Quant aux malades déjà sur place, toute profession qui les met en contact avec le public ou avec des objets destinés au public (aliments, drogues, vêtements, voitures, boissons, etc.), leur est rigoureusement interdite. On ne saurait, en effet, prendre trop de mesures pour arrêter la propagation de cette épouvantable maladie.

toujours vu fondre, sous les coups de la fièvre et de la lèpre, les convois si nombreux d'immigrants qu'on y a introduits pour essayer de le mettre en valeur.

Rien n'est plus lamentable que l'histoire de toutes les tentatives de colonisation que l'on y a faites depuis le XVIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine. « Cet Eldorado rêvé par tous les chercheurs d'aventures et de fortunes à gagner sans travail, a été l'un des centres d'attraction les plus puissants qui aient agi sur l'Europe et l'un de ceux qui ont dévoré le plus d'Européens. »

Tel est le jugement porté sur la Guyane par M. de Lanessan dans son ouvrage sur l'*Expansion coloniale de la France ;* ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, de parler de l'avenir brillant qui pourrait être réservé à cette colonie ! Je connais d'autres hommes politiques et quelques journalistes qui tiennent aussi ce langage. On voit bien qu'ils n'ont seulement pas mis le bout du pied à la Guyane.

Dressons donc ici, à leur intention, une liste des principaux échecs subis sur cette terre de mort par ceux qui ont essayé, depuis trois cents ans, de la coloniser. Quelque sommaire qu'elle soit, cette liste ne laissera pas d'être lugubrement instructive.

Vers 1604, une première tentative de colonisation est faite par un sieur de La Ravadière, gentilhomme gascon, qui fonde un établissement dans l'île de Cayenne, à la Montagne des Tigres. L'établissement dura l'espace d'un matin.

En 1633, de nouvelles tentatives sont faites, sans plus de succès, par des marchands de Rouen.

En 1635, ce sont des Anglais qui viennent s'établir dans l'île de Cayenne : au bout de trois ans, ils

avaient tous disparu, soit qu'ils fussent morts, soit qu'ils eussent abandonné le pays.

En 1643, nouvelle colonie rouennaise composée de 300 individus conduits par un sieur Poncet de Brétigny. C'est un nouvel insuccès.

En 1654, il se forme à Paris une « Compagnie de la France Equinoxiale » composée de 800 hommes ayant pour chefs plusieurs gentilshommes, dont un sieur Royville et un abbé de Marivault. C'est un échec de plus à enregistrer.

Puis ce sont des Juifs hollandais de Surinam qui viennent à Cayenne, au nombre de quelques centaines, sous la direction d'un nommé Sprenger. Ils ne réussissent pas mieux que les autres.

Vers la même époque, une société française de plus de 1.000 individus débarque à la Guyane sous la conduite d'un certain de La Barre; mais elle fond sous le climat et les épreuves de toute sorte en moins de deux années.

Colbert met le même de La Barre à la tête d'une nouvelle société décorée du nom de « Compagnie Royale des Indes Occidentales » : cette colonie ne tarde pas à s'effondrer comme les précédentes.

En 1674, Colbert tente à la Guyane un nouvel effort : il y fait introduire des travailleurs noirs achetés en Afrique, et favorise les essais de colonisation des Jésuites à Kourou et sur les bords de l'Oyapock. Les Jésuites veulent faire grand : ils attirent sur leurs concessions près de 10.000 Indiens Peaux-Rouges, 5.000 esclaves noirs et 1.200 colons blancs; de vastes terrains sont mis en culture ; mais en 1764, les Jésuites sont expulsés, et leurs plantations ne tardent pas à revenir à l'état de broussailles.

C'est à ce moment qu'arrivent dans la colonie

14.000 aventuriers recrutés sous la direction du chevalier Turgot, frère du ministre. Ils s'installent à Kourou, et y durent un an à peine, car à la fin de 1764, les derniers survivants, atteints de typhus, étaient expédiés aux îles du Salut pour y mourir.

En 1766, nouvelle tentative organisée par Praslin : nouvel échec non moins complet que les précédents.

Sous la Révolution, l'émancipation des esclaves, puis les déportations politiques portent à la Guyane un coup fatal, en la privant de ses travailleurs et en lui créant une retentissante réputation d'insalubrité qui n'était que trop méritée par les nombreuses victimes qu'elle faisait.

Cela n'empêche que, au cours du XIX[e] siècle, plusieurs tentatives de colonisation officielle sont encore faites à la Guyane. En 1821, c'est Laussat qui arrive avec des Américains du Nord et s'établit à Passoura. Son essai échoua piteusement.

Puis, c'est le baron Millius qui fonde sur les bords de la Mana une colonie dont la durée est des plus éphémères.

En 1824 enfin, une colonie de familles jurassiennes s'établit près de l'embouchure de la Mana ; mais elle ne tarde pas à battre en retraite, après un insuccès complet.

C'est alors que la loi de 1848 sur l'affranchissement des esclaves, puis celle de 1854 sur la transportation des forçats à la Guyane, viennent porter à la colonie le coup de grâce définitif.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter à ce nécrologe le chiffre des condamnés que le bagne guyanais a vus mourir depuis cinquante ans. Le lecteur se rend bien assez compte, par le tableau que je viens de lui faire passer sous les yeux, du nombre effrayant d'existen-

ces humaines qui ont fondu comme cire sous le soleil et dans les marais de la Guyane. Il conclura avec moi que ce pays qui a été jusqu'ici le tombeau des Européens et même des races africaines, est condamné à devenir bientôt un désert, à moins — ce qui est peu probable — qu'on n'y dépense plusieurs centaines de millions de francs et qu'on n'y transplante plusieurs centaines de milliers d'Annamites en vue de l'assainir, de l'outiller, de le mettre en culture et d'en faire une véritable colonie.

*
* *

Gabon-Congo. — Si le sort de la Guyane nous semble écrit, si la population déjà si réduite paraît vouée à une extinction prochaine, du moins pouvons-nous dire qu'il n'y a pas de notre faute et que nous n'y avons été pour rien. Il n'en est malheureusement pas ainsi au Congo, où c'est nous-mêmes qui, à l'imitation de nos voisins belges de l'Etat indépendant, employons des procédés qui tendraient à faire croire que notre but est l'extermination des indigènes.

Les Belges ont opéré au Congo comme des barbares : la contrainte qu'ils ont imposée aux noirs pour la récolte du caoutchouc a donné lieu aux atrocités les plus abominables. Ces pratiques, malheureusement, ont permis au roi Léopold de réaliser à peu de frais de très nombreux millions, et nos sociétés concessionnaires du Congo français, hypnotisées par ces millions et dans l'espoir de réaliser les mêmes bénéfices, ont imité les procédés léopoldiens.

La mission Brazza, dont je faisais partie, a révélé les abus qui se commettaient dans notre colonie du

Gabon-Congo à l'occasion du portage, de la récolte du caoutchouc et de la perception des impôts. Elle a dit combien nos exigences avaient troublé la vie de ces populations primitives restées jusqu'à présent ignorantes de tout effort et de tout travail ; elle a montré que le portage et l'impôt de capitation étaient pour elles des charges non seulement écrasantes, mais encore inhumaines. Les indigènes ne comprennent rien à cette taxe de capitation qu'ils appellent *amende*. Quand ils refusent de l'acquitter, on use à leur égard de procédés d'une violence inadmissible. C'est ainsi qu'au Gabon, on leur a brûlé plusieurs villages, qu'on leur a détruit de nombreuses plantations, qu'on a rasé un jour trois mille bananiers !...

Au Congo, les procédés ont été encore plus odieux : on a fait enlever dans les villages les femmes et les enfants, puis on les a parqués dans des camps d'otages où on les laissait presque sans nourriture et en butte à toutes sortes de mauvais traitements. Les pères, les maris et les fils ne pouvaient les délivrer qu'en venant apporter du caoutchouc ou se soumettre à la terrible corvée du portage.

La conscience du monde entier a été révoltée à la divulgation de certains crimes commis par nos agents contre les indigènes. Sous la poussée de l'indignation publique en France, le Gouvernement fut obligé d'envoyer la mission Brazza pour enquêter sur les abus monstrueux qui se commettaient dans notre colonie. Cette mission fit consciencieusement son devoir : exécutant à la lettre les instructions ministérielles qui lui prescrivaient de faire connaître la vérité, et persuadée que le Gouvernement était décidé à réprimer les crimes et les abus et à introduire au Congo un régime de justice et d'humanité, elle révéla dans ses

rapports ce qu'elle avait constaté, ce qu'elle avait vu et entendu sur place.

Mais, sous prétexte de patriotisme, les rapports de la mission furent étouffés. Certains hommes politiques prétendaient qu'il était antipatriotique de révéler ce qui se passait au Congo français et de faire ainsi des aveux dont les puissances signataires de l'acte de Berlin ne manqueraient pas de se servir contre la France !...

On organisa donc contre les rapports de la mission Brazza la conspiration du silence. Avec l'argent belge et celui de certaines sociétés concessionnaires, on mena contre les membres de cette mission une violente campagne de presse ; et comme ils étaient fonctionnaires ou officiers, ils furent dans l'impossibilité de répondre aux attaques dont ils étaient l'objet. Il me fut même interdit de prendre la parole au Père-Lachaise, le jour des funérailles de Brazza, pour dire, au nom de la mission, un dernier adieu au chef illustrs que nous avions perdu !...

Un seul des membres de la mission Brazza, Félicien Challaye, qu'aucune fonction officielle n'obligeait au silence, put, à cette époque, écrire dans des revues, parler dans des conférences et révéler l'horrible état où se trouvait une colonie livrée à la rapacité de quelques intérêts particuliers, pour la plupart étrangers. « Mais, comme l'écrivait son collaborateur et ami Pierre Mille, nous avons eu affaire à trop forte partie. Contre nous, en effet, agissaient et parlaient des hommes qui avaient un intérêt direct, un intérêt d'argent à ce que subsistent les monstrueux abus des deux Congos. Le premier de ces hommes était le roi des Belges Léopold auquel, en quelques années, le seul domaine de la couronne a rapporté 80 millions. Les autres, qui étaient en France assiégeaient à toute

heure les bureaux, les gazettes, les antichambres des hommes politiques. Le Congo, c'était leur affaire, dont ils vivaient. Et pour lutter contre une coalition si forte, nous étions bien pauvres et petits. »

Comme on le voit, les indigènes du Congo n'ont rien gagné à l'arrivée des blancs dans le pays. Leur état sanitaire a aussi empiré au contact de la civilisation européenne : l'alcoolisme et les maladies vénériennes se sont développés et détruisent les populations de la région côtière.

Indépendamment de ces agents de dépopulation dont nous sommes responsables, il en existe encore d'autres qui contribuent à dépeupler le pays, sans que nous y soyons pour rien. Quelques races, par exemple, semblent devoir s'éteindre prochainement. Ainsi les M' Pongoués, qui habitent Libreville et les rives du Gabon, diminuent rapidement de nombre et ne tarderont pas à disparaître tout à fait. L'on ne compte plus guère que trois ou quatre mille individus de cette race. Elle est cependant belle et robuste ; elle est, de plus, intelligente, et elle fut jadis l'une des plus riches de la contrée. C'étaient les M' Pongoués qui, avant notre établissement dans le pays, faisaient le commerce très lucratif des esclaves, en servant d'intermédiaires entre les négriers de la côte et les peuples de l'intérieur. Ajoutons à leur actif cette particularité que, contrairement aux autres indigènes de l'Afrique, qui se tatouent au point de se défigurer en s'enlaidissant, les M' Pongoués, mieux avisés, ne portent pas de tatouages sur la figure ni sur le corps.

Les Boukas, autre peuplade du Gabon, sont aussi de moins en moins nombreux. Suivant l'opinion de M. de Lanessan, ils paraissent destinés à disparaître comme les M' Pongoués, refoulés qu'ils sont, les uns

et les autres, par les populations plus turbulentes de l'intérieur, et particulièrement par les Pahouins.

Ces derniers forment des tribus très grossières, encore anthropophages, qui envahissent peu à peu le pays, et s'étendent déjà depuis le Gabon jusqu'à l'Ogooué. Comme détail de mœurs, rappelons l'habitude qu'ont les Pahouins, même les femmes, d'aiguiser en pointe leurs dents incisives, ce qui donne à leur physionomie un caractère étrange de férocité.

D'après le Dr Ormières, qui fut lieutenant-gouverneur du Gabon en 1904, les Loangos et les Mayumbas, comme la plupart des anciennes races de la côte, tendent aussi à diminuer de nombre, décimés par l'alcool et les maladies, celle du sommeil entre autres. Cette étrange maladie du sommeil, encore mal étudiée et dont le remède est à trouver, ne laisse pas d'être très dangereuse, surtout pour les indigènes. Elle sévit sur certains points de l'Afrique à l'état épidémique [1].

*
* *

Nos colonies océaniennes sont, elles aussi, menacées de dépopulation. D'une part, les Canaques de la Nouvelle-Calédonie tendent à disparaître à brève échéance. Cette race est en proie à toutes sortes de maladies. De 70.000 âmes qu'elle comptait avant l'occupation, elle est tombée à 20.000 en un demi-siècle. Les causes de ce dépeuplement sont multiples : la

1. D'après M. Camille Guy, ancien lieutenant-gouverneur du Sénégal, les Peulhs et les Laobés de cette colonie seraient condamnés à disparaître. Il en serait de même des Sérères du Sine-Saloum, que l'alcoolisme, la syphilis et toutes les misères physiologiques déciment rapidement, si une active natalité ne venait compenser en partie cet effrayant déchet.

dure condition de la femme, l'abus des spiritueux, le mauvais emploi des vêtements, la mauvaise alimentation, les maladies mal soignées et contagieuses, surtout la phtisie pulmonaire et la lèpre ; tels sont les motifs qui entraînent la disparition d'une race qui nous serait cependant fort utile.

D'autre part, si nous considérons les indigènes de nos Etablissements français de l'Océanie, nous sommes encore plus effrayés de leur rapide diminution. Au XVIIIe siècle, écrit M. Froment-Guieysse, on évaluait la population de nos archipels à 200.000 habitants. Il en reste 10.000 actuellement. Pourquoi cette disparition? Les grandes guerres qui ont suivi la restauration de Pomaré? La lèpre? L'éléphantiasis? L'alcoolisme? — Un peu de tout cela. Mais l'agent principal de la dépopulation, c'est la phtisie, que nous avons apportée aux Tahitiens. Pas un indigène que l'autopsie ne révèle tuberculeux. Ainsi minée, adonnée à des excès de toutes sortes, indolente, sans ressort pour la lutte, encore appauvrie par l'habitude des mariages consanguins, cette race est appelée à disparaître dans un avenir assez rapproché.

C'est surtout aux îles Gambier que l'on voit la population disparaître, pour ainsi dire, à vue d'œil. Le nombre des habitants a diminué de moitié en moins de quarante ans. En 1843, écrit M. de Lanessan dans son ouvrage sur l'*Expansion coloniale de la France*, la population de l'archipel des Gambier était de 2.400 individus ; en 1869, elle était réduite à un millier, chiffre probablement supérieur à la vérité.

De son côté, l'amiral Aube prédit aux Gambier un avenir des plus tristes. « Les Gambier, écrivait-il il y a trente ans, ne sont que des rochers stériles, produisant à peine les denrées nécessaires à la nourriture

de la population. L'unique industrie est la pêche de la nacre et des huîtres perlières. Le sort des Gambier semble donc écrit : la population de ces îles végétera probablement quelques années encore dans l'état de torpeur dont rien ne semble devoir la retirer, puis elle disparaîtra pour toujours. »

On a beaucoup discuté sur ce rapide déclin de la population des Gambier ; on l'attribue généralement aux maladies vénériennes auxquelles les indigènes sont en proie et en particulier aux maladies pulmonaires que l'habitude de la plonge fait contracter. A ces causes de dépopulation des remèdes efficaces pourraient être apportés. D'après M. de Lanessan, la présence d'un médecin à demeure suffirait pour faire disparaître rapidement ou du moins diminuer dans une très forte proportion les effets destructifs des maladies vénériennes. Nous entretenons des résidents aux Gambier, aux Tuamotu, aux Marquises ; pourquoi ne confierait-on pas ces postes à des médecins, en joignant à leurs fonctions administratives l'obligation de soigner les malades gratuitement ou moyennant une faible rétribution ?

Rien de plus logique, en effet, et de moins coûteux qu'une telle solution. Mais l'Administration des colonies ne la trouvera-t-elle point trop simple ?

*
* *

Il n'y a pas seulement des races humaines qui ont disparu ou disparaissent de nos colonies ; beaucoup d'espèces animales s'y sont également éteintes, telles que l'æpiornis, le dronte, le solitaire ; d'autres sont menacées d'être bientôt anéanties ; par exemple, l'éléphant d'Afrique, les bœufs sauvages du Bas-Ogooué,

les singes anthropoïdes, les tortues terrestres de Madagascar, les poules sauvages du Tonkin, les paons du Cambodge et de la Cochinchine.

L'æpiornis vivait jadis à Madagascar : il n'en subsiste aujourd'hui que des vestiges fossiles. C'est comme le dronte de l'ancienne île de France, aujourd'hui l'île Maurice : on ne trouve plus de drontes qu'à l'état d'ossements. A l'île Bourbon vivaient il y a deux siècles le solitaire, le butor, la huppe et l'oiseau bleu, qui n'y sont plus que des souvenirs du passé. Plus récemment encore, les perroquets abondaient dans cette colonie ; et, quant aux tortues de terre, elles y pullulaient à tel point qu'un homme pouvait, disait-on, sauter, en certains endroits, d'une carapace à l'autre sans jamais toucher terre, sur plus d'une centaine de mètres. On ne trouve plus aucune tortue aujourd'hui à l'île de la Réunion, sauf peut-être au fond de quelques îlots déserts des torrents de l'intérieur[1]. La même observation s'applique aux cabris marrons que les premiers colons pouvaient chasser un peu partout dans les montagnes boisées de l'île.

Il n'est pas sans intérêt de dire ici un mot de quelques-unes des espèces disparues ou menacées de destruction.

Æpiornis. — L'æpiornis dont le nom est formé de deux mots grecs signifiant « immense oiseau », était un volatile gigantesque de Madagascar, dont l'espèce

1. Dans cette colonie on ne trouvait pas seulement des tortues terrestres; il y en avait aussi de fluviales et de marines. Ces dernières ont déserté les parages de l'île depuis que les pêcheurs et les navires en sillonnent continuellement les côtes et qu'il leur est impossible de venir déposer leurs œufs sur le sable des rivages de Saint-Paul et de Saint-Gilles.

a été anéantie à une époque assez peu reculée, puisque l'homme habitait déjà la grande île avant sa disparition. C'est du moins ce qui semble résulter des incisions que l'on aperçoit sur les ossements rapportés en France par MM. Grandidier et Abadie, et qui rappellent celles qu'on observe sur certains ossements des cavernes.

Cet oiseau colossal était une sorte d'autruche ou de casoar, avec des formes plus massives et des pattes d'une grosseur monstrueuse. Ses œufs, dont beaucoup de spécimens ont été trouvés dans les alluvions de Madagascar et déposés dans quelques muséums, avaient une capacité de plus de huit litres et leur volume correspondait à celui de six œufs d'autruche et de cent cinquante œufs de poule. Grâce aux ossements fossiles recueillis par M. Grandidier au cours de son exploration de Madagascar, ce naturaliste put, en collaboration avec M. Milne-Edwards, reconstituer en 1868 à peu près complètement ce géant de l'ornithologie. D'après cette reconstitution, l'æpiornis serait un oiseau de près de quatre mètres et présenterait de grandes analogies avec l'aptérix de la Nouvelle-Zélande et de la Tasmanie.

Dronte. — Comme l'æpiornis de Madagascar, le dronte de l'île Maurice appartient à la catégorie des oiseaux qui ont disparu de la surface du globe à une date relativement récente. La découverte faite par M. Clark, dans le petit étang appelé « Mare-aux-Songes », à l'île Maurice, de nombreux ossements de dronte, a permis à M. Milne-Edwards de reconnaître que l'oiseau de l'île Maurice avait dû être une sorte d'énorme pigeon, à forme massive, se rapprochant assez de l'oie et du dindon.

On assure que les marins hollandais qui, en 1598, avaient découvert ce gros oiseau à l'île Maurice, avaient apporté en Europe quelques individus vivants d'après lesquels on exécuta des dessins et des peintures. Le dronte avait environ soixante-dix centimètres de haut, le poids et le volume d'un dindon, les ailes courtes et grêles, les pattes fortes, le bec allongé et recourbé au bout.

Cet oiseau était incapable de voler et très lourd dans ses allures, ce qui n'a pas peu contribué à sa destruction. Il devait aussi nicher sur le sol où ses œufs restaient à la merci de ses ennemis. La chair ne devait pourtant pas tenter les bêtes carnivores ni les hommes, car les Hollandais leur avaient donné le nom de *walkvœgel*, qui signifiait « oiseau de nausée », par allusion au goût désagréable de ces pigeons gigantesques.

Solitaire. — Il n'en était pas de même du solitaire, autre spécimen de la faune ornithologique éteinte des îles Mascareignes, dont la chair était, paraît-il, très délicate. Cela résulte de l'extrait suivant d'une relation de voyage que je trouve dans le volume de M. Elie Pajot, *Simples renseignements sur l'île Bourbon :* « En 1667, le Hollandais Caron, qui avait passé au service de la France, s'arrêta à Bourbon en allant fonder le comptoir de Surate, et un sieur Carré, qui l'accompagnait, assure y avoir vu le solitaire : Cet oiseau, dit-il, ne ressemblerait pas trop mal à un coq d'Inde, s'il n'avait les jambes plus hautes ; la beauté de son plumage fait plaisir à voir ; c'est une couleur changeante qui tire sur le jaune ; la chair en est exquise. »

Le solitaire a existé aussi dans une autre île des Mascareignes, à Rodrigue. Le voyageur François Le-

guat l'a décrit et figuré; puis la découverte faite par Ed. Newton d'une grande quantité d'ossements de solitaire, ne laisse aucun doute à cet égard.

D'autre part, le même oiseau aurait aussi existé dans l'extrême sud du continent africain. « Il est certain, écrit à ce sujet M. Pajot, que Vasco de Gama, arrivé en novembre 1497 à San-Blaz, à soixante lieues du Cap de Bonne-Espérance, y trouva beaucoup d'oiseaux ressemblant à des oies et que les Portugais nommèrent *solitaires.* »

Éléphant d'Afrique. — L'éléphant d'Afrique est-il appelé à disparaître? On aurait pu le craindre avant la mort du roi de Belgique Léopold II, souverain de l'Etat indépendant du Congo. Ce puissant trafiquant, comme l'appelle M. Gaston Tournier, fit tout, de son vivant, pour se procurer l'ivoire, coûte que coûte, sans le moindre souci de l'avenir. « Après moi le déluge », pouvait-il dire comme le roi Louis XV. Dans son vandalisme et son besoin effréné de lucre, il avait décrété que la moitié de l'ivoire livré par les indigènes appartiendrait à l'Etat, à titre d'impôt en nature. C'était une véritable prime à la destruction, puisque les nègres étaient ainsi incités à se procurer *per fas et nefas* une quantité double d'ivoire pour pouvoir s'approvisionner, par voie d'échange, des produits dont ils avaient besoin.

Il y a vraiment quelque chose de navrant et d'odieux, dans cette extermination systématique de l'éléphant, cette espèce animale si intéressante, la plus voisine, par l'intelligence, de l'espèce humaine, naturellement inoffensive et qui n'est devenue dangereuse que parce que, traquée de tous côtés avec un acharnement féroce et acculée au désespoir, elle finit par voir rouge.

Aussi une réaction a-t-elle commencé un peu par-

tout, en Allemagne en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique même, comme chez nous, en France, où il s'est fondé des comités de protestation et des ligues de défense, comme celle dite des *Amis de l'Eléphant* fondée par M. Paul Bourdarie et présidée par M. Edmond Perrier, directeur du Muséum de Paris.

Il était temps, pour les éléphants comme pour les nègres du Congo, que le souverain exterminateur mourût. Les importateurs d'ivoire d'Anvers seront seuls à le regretter; il est vrai qu'ils n'escomptaient plus que pour quelques années leur commerce si fructueux. Les éléphants d'Afrique étaient en voie de disparition; c'est là un fait statistique sur lequel aucune contestation n'est admissible. Les plus optimistes, évaluent à moins de 400.000 le nombre des individus survivants entre le Zambèze et le Congo, autour des Grands Lacs, vers les sources du Nil, dans les vallées de l'Oubangui et du Chari.

Naguère on trouvait des éléphants un peu partout en Afrique. Aujourd'hui ils ont disparu de l'Angola, du Gabon, du Cameroun, du Lagos, du Dahomey, de la Côte d'Or, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de Sierra-Leone, de la Guinée, bref de toutes les côtes.

Il n'y a rien d'étonnant à cela, si l'on songe que l'on ne massacre pas, bon an mal an, moins de 50.000 à 60.000 éléphants. D'après Sterndale, la seule ville de Sheffield, en Angleterre, reçoit chaque année 46.000 défenses représentant 23.000 animaux, défenses qui sont transformées en manches à couteaux ou objets analogues.

C'est l'extermination à brève échéance d'un animal dont la croissance est si lente et dont la femelle ne reproduit que tous les quatre ans.

Il y a quelque cinquante ans encore, chaque dé-

fense pesait en moyenne 30 kilogrammes ; mais, à l'heure actuelle, il s'en faut que la moyenne soit aussi élevée. Elle tend à diminuer de plus en plus, très peu d'éléphants parvenant maintenant à la vieillesse. « On ne reverra plus jamais, écrit M. Emile Gautier, ces magnifiques défenses dans lesquelles Houdon pouvait tailler trois crucifix d'un mètre de hauteur ! »

Plusieurs moyens sont préconisés pour protéger les éléphants contre les Vandales acharnés à leur destruction. Les mesures de protection les plus pratiques seraient :

1° La prohibition ou tout au moins la réglementation de la chasse à l'éléphant, comme dans le Soudan anglo-égyptien et dans l'Hindoustan ;

2° La réglementation du commerce de l'ivoire et l'interdiction de l'achat, de la vente et de l'exportation des défenses qui auraient un poids inférieur à 10 kilogrammes ;

3° Les primes combinées de capture et de dressage de l'éléphant pour en faire un animal domestique.

On ne saurait trop encourager la domestication de l'éléphant d'Afrique. On devrait imposer à chaque société concessionnaire du Congo français l'obligation d'avoir un certain nombre d'éléphants dressés. J'ai dit déjà que dans le Congo belge on avait commencé des tentatives d'utilisation de l'éléphant et que l'on y compte déjà plus de trois douzaines de ces animaux domestiqués et utilisés. Cinq grandes fermes d'élevage et de dressage ont été créées à cet effet. Au Cameroun allemand, il y a cinq éléphants en service ; la colonie portugaise d'Angola en a un. Et dans notre vaste colonie du Gabon-Congo, on semble se désintéresser complètement de la question : on n'y connaît qu'un seul éléphant apprivoisé, celui qu'a élevé le Père Bi-

chet à la Mission catholique du Fernan-Vaz. « On ne peut, écrit M. Félicien Challaye, citer aucune société concessionnaire du Congo français qui ait fait jusqu'ici le moindre effort pour domestiquer les éléphants. »

« Comment, dit à son tour M. Emile Gautier, mettre en valeur un pays sans routes, si l'homme est la seule bête de somme disponible ? Avec l'éléphant domestiqué, par contre, tous les obstacles s'aplanissent, et c'en est fait de ce cauchemar du « portage », qui a fait couler tant d'encre, tant de larmes et tant de sang. »

Enfin, dans le cas même où l'on estimerait que la domestication de l'éléphant ne résoudra pas complètement la poignante question du portage congolais, est-il possible de mettre en doute qu'elle ne puisse contribuer à améliorer la situation des indigènes dans une très appréciable mesure, et cela, dès maintenant ou tout au moins en très peu d'années, sans attendre l'ère lointaine encore des transports mécaniques sur voies ferrées ? Dès lors, cette considération n'est-elle pas suffisante pour dicter leur devoir à l'Administration française et aux sociétés concessionnaires du Congo et les obliger à s'occuper sans retard de l'élevage et de l'utilisation des éléphants, et à inscrire à cet effet les crédits nécessaires dans leur programme de colonisation de l'Afrique équatoriale ?

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. — **Avant-propos** 1

II. — **Il faut voyager.** — Les voyages, complément d'éducation 6

III. — **Usages et Coutumes aux Colonies.** — Bizarreries de la civilité indigène. Chez le roi du Cambodge. Bâtons de message. Coquetterie indigène : où va-t-elle se nicher ? 13

IV. — **Superstitions, Légendes et Fables indigènes.** — Parenté des Soudanais avec les animaux. Gris-gris. Heures et jours fastes et néfastes. Caïmans. Kananourou. Foussa. Matsiviry. Zébu. Fables malgaches. Les Griots. 32

V. — **Sacrifices humains et Anthropophagie.** — Atrocités du Dahomey, de la Côte d'Or et de la Côte d'Ivoire. Cannibalisme au Gabon-Congo, en Océanie. Anthropophagie au deuxième degré. 50

VI. — **Supplices volontaires, Fakirisme, Ascétisme.** — Le Chedel-Couttou. Les Fakirs. Le mort vivant. Le « Saint » de Bénarès 64

VII. — **La Famille indigène.** — La femme, bête de somme ou esclave. Mariage par achat. Polygamie. Immolation des veuves. La femme libre de son corps. Horreur de la stérilité. Tendresse pour les enfants. Filiation maternelle. 72

VIII. — **Chants et Danses indigènes.** — Musique et danses nègres, malgaches, indiennes, cambodgiennes. Bayadères de l'Inde. Harem du roi du Cambodge 81

IX. — **Manie du sobriquet chez les noirs.** — Surnoms méchants ou comiques. Le commandant Diougou. Les bottes rouges du Ministre 89



